

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

41^e SÉANCE

Séance du lundi 5 décembre 1994

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

1. Procès-verbal (p. 6725).
2. Loi de finances pour 1995. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6725).

Enseignement supérieur et recherche

II. - RECHERCHE

MM. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean-Marie Rausch, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Pierre Laffitte, Mme Danielle Bidard-Reydet, M. Jean-Louis Carrère.

M. le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 6742)

MM. Ivan Renar, Robert Vizet, le ministre.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 6744)

MM. Paul Loridant, le ministre.

Adoption des crédits.

Crédits du titre V. - Adoption (p. 6745)

Sur les crédits du titre VI (p. 6745)

Amendement n° II-34 de la commission. - MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance (p. 6746)

PRÉSIDENTE DE M. YVES GUÉNA

I. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 6746)

MM. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Jean Clouet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Lucien Neuwirth, Georges Othily, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. François Gautier, André Maman, Claude Saunier, Jean-Louis Carrère.

M. le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 6765)

M. André Maman.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV et V. - Adoption (p. 6765)

Sur les crédits du titre VI (p. 6766)

MM. Ivan Renar, le ministre.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance (p. 6766)

Départements et territoires d'outre-mer (p. 6766)

MM. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer ; Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances ; Rodolphe Désiré, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les départements d'outre-mer ; Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour les territoires d'outre-mer ; Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Pierre Lagourgue, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 6783)

MM. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer ; Georges Othily, Henri Bangou, Daniel Millaud, Albert Pen, Paul Moreau, Robert Vizet, Marcel Henry, François Louisy, Sosefo Makapé Papilio, le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 6804)

MM. Eric Boyer, Roger Lise.

Adoption des crédits.

Sur les crédits du titre IV (p. 6805)

M. Lucien Lanier.

Adoption des crédits.

Crédits des titres V et VI. - Adoption (p. 6805)

3. Communication de l'adoption définitive de propositions d'actes communautaires (p. 6805).
4. Transmission d'un projet de loi (p. 6806).
5. Dépôt d'une proposition d'acte communautaire (p. 6806).
6. Ordre du jour (p. 6806).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1995

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 78 et 79 (1994-1995).]

Enseignement supérieur et recherche

II. - RECHERCHE

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : II. - Recherche.

La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en vous présentant l'an dernier le projet de loi de finances pour 1994, quelques mois après ma prise de fonction, je vous avais dit que la recherche dans notre pays était à un tournant.

En effet, depuis trop longtemps, on a voulu tout faire avec des budgets en trompe-l'œil, où les autorisations de programme dépassaient les crédits de paiement, obérant ainsi l'avenir des programmes. On a surtout repoussé d'année en année le moment des choix et des priorités. L'Etat en a perdu toute vision stratégique.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer longuement à ce sujet et d'entendre vos analyses lors du récent débat sur la recherche.

Nous sommes bien à un tournant : après l'assainissement progressif de la situation financière, que confirme le projet de budget pour 1995, il est désormais indispensable de redonner un sens et une direction à l'effort national de recherche.

Ce projet de loi de finances a l'ambition d'être une première réponse aux défis qui se posent pour préparer l'avenir. Il a été conçu comme l'instrument d'une réorientation nécessaire.

Cette réorientation suppose, d'abord, que soit poursuivi le plan d'assainissement financier décidé dès 1993. Apurer les comptes, même si ce n'est pas très excitant, est la base même de toute action crédible.

Dans le même temps, il s'agit de dessiner des orientations stratégiques pour l'effort de recherche dans notre pays. Tel a été l'objet de la consultation nationale, qui a donné lieu à un dialogue fructueux, ponctué par la rédaction du rapport sur la recherche française que j'ai présenté ici même au Sénat.

Les orientations dont nous disposons aujourd'hui sont donc le fruit d'une réflexion collective de l'ensemble des acteurs de la recherche tout autant que de la représentation nationale.

Mon projet de budget s'élève, pour la recherche, à 52,5 milliards de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement. Ce chiffre traduit une croissance soutenue de 3,5 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1994, et même, en réalité, de 4 p. 100 si l'on y ajoute les crédits supplémentaires votés au cours de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale, pour le lancement de deux programmes spatiaux, Spot 5 et le satellite Stentor. L'importance de l'effort est donc significative si on la rapporte à la croissance moyenne du budget de l'Etat, qui est de 1,9 p. 100.

Il s'agit d'abord, je l'ai déjà dit, d'assainir la situation financière.

En 1995, l'effort de meilleure gestion sera poursuivi. Pour la première fois depuis longtemps, l'écart entre les crédits de paiement et les autorisations de programme, qui avait atteint plus de 3 milliards de francs en 1992, sera inversé, les crédits de paiement étant désormais supérieurs de 700 millions de francs aux autorisations de programme.

Une autre mesure essentielle d'assainissement concerne la poursuite du redressement du fonds de la recherche technologique : ses crédits de paiement augmenteront de 160 millions de francs, soit de près de 25 p. 100.

Vous aurez compris mon intention : en mettant l'accent sur les crédits de paiement plutôt que sur les autorisations de programme, je tente de rompre avec la gestion hasardeuse et superficielle qui prévalait jusqu'à présent.

Cette remise en ordre est d'autant plus nécessaire que l'objectif du Gouvernement est d'accroître à long terme la dépense intérieure de recherche et de développement pour rattraper, au plus tard en 2005, l'écart qui sépare notre pays de ses principaux concurrents : l'effort de recherche représente, en France, 2,4 p. 100 du produit intérieur brut, contre 2,6 p. 100 aux Etats-Unis, 2,8 p. 100 au Japon, 2,5 p. 100 en Allemagne et 2,1 p. 100 en Grande-Bretagne.

Nous nous plaçons donc au quatrième rang mondial pour la dépense intérieure de recherche et de développement, mais nous dépensons aussi, par habitant, autant

que les Allemands. L'écart qui subsiste entre dépense intérieure et dépense publique provient évidemment de la faiblesse des financements privés de la recherche dans notre pays.

Le rattrapage que nous avons engagé doit se poursuivre. La portée de cet objectif global a d'ailleurs été développée dans le rapport sur la recherche. Le BCRD, le budget civil de recherche et de développement, devra croître chaque année, en moyenne, sur dix ans, plus rapidement que la croissance du produit intérieur brut : de 2 à 3 p. 100 plus que la moyenne du budget de l'État.

C'est ce qui vous est proposé cette année, et c'est ce qui devra se poursuivre au cours des prochaines années.

Sur ce budget, on a voulu faire planer de sombres présages en insistant sur les annulations de crédits de 1994. Cependant, si ces annulations avaient été effectivement envisagées par le ministère du budget pour un montant de 440 millions de francs, soit 8 p. 100 des crédits, ce chiffre a été ramené, après négociation, à 60 millions de francs seulement pour les programmes scientifiques, soit à peine 1,9 p. 100 des programmes, hors CNRS. J'ai souhaité en effet que les crédits de paiement du CNRS ne soient pas concernés par ces mesures d'annulation.

Différentes mesures complémentaires, vous le savez, ont en outre été prises à cette intention, dont le versement de 147 millions de francs qui avaient été précédemment gelés par le ministère du budget. Il me semblait en effet tout à fait essentiel de soutenir l'action d'assainissement qui a été entreprise au sein du principal organisme de recherche français par son nouveau directeur général.

L'assainissement engagé par la loi de finances de 1994, et poursuivi cette année, va nous permettre de mettre en œuvre les grandes orientations de la consultation nationale.

Un an de débat intense a permis de faire le point sur les atouts et les faiblesses de la recherche nationale. Or, comme j'ai eu l'occasion de le dire, remédier à ces faiblesses supposait à la fois de se départir des débats idéologiques et de mener une politique sur le long terme.

Se départir des débats idéologiques stériles, c'est oublier, par exemple, l'opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée. C'est la condition de toute action efficace.

Mener une politique sur le long terme, c'est le sens du projet que je vous présente aujourd'hui.

Cette politique de réorientation passe par trois mesures essentielles, qui sont toutes issues de la consultation nationale. Il s'agit de la mise en place d'instruments nouveaux pour l'orientation de la politique de recherche, de la définition de priorités budgétaires correspondant à des thèmes fondamentaux, et, enfin, d'une politique résolue en faveur du renouvellement de l'emploi scientifique.

Je voudrais m'arrêter un instant sur les instruments d'une nouvelle politique de recherche.

Au premier chef, je veux souligner le rôle incombant désormais au comité d'orientation stratégique qui sera installé le 10 janvier prochain par M. le Premier ministre. Je souhaite qu'il puisse se mettre au travail le plus rapidement possible, afin, précisément, de suggérer les orientations stratégiques qui devront mobiliser notre action dans les années à venir.

Ces orientations, établies au niveau national, devront ensuite être répercutées par les organismes. C'est l'une des raisons d'être de la contractualisation, qui va permettre d'établir un dialogue régulier entre l'État et lesdits orga-

nismes, afin non seulement de donner une meilleure lisibilité aux opérations, mais aussi de définir d'un commun accord des moyens adaptés.

Le meilleur instrument de pilotage est, sans conteste, le budget civil de la recherche et du développement.

Dès cette année, je me suis donc efforcé de mieux coordonner les actions des différents ministères intéressés. A cette fin - cela paraîtra de pratique évidente, mais c'est pourtant la première fois depuis très longtemps que l'on agit ainsi - j'ai tenu à rencontrer personnellement mes collègues intéressés au développement de la recherche dans leur secteur.

Cette volonté se traduit de plusieurs manières.

L'environnement représentait déjà une priorité forte en 1994. Cette priorité sera maintenue en 1995, à la demande de Michel Barnier, en faveur de deux actions principales : le soutien aux activités de recherche de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, l'INERIS, qui, jusqu'alors, n'étaient pas soutenues au titre du BCRD, et la définition de champs d'action particuliers comme la pollution des sols, le traitement des déchets et l'économie de l'environnement. L'augmentation des crédits de recherche consacrés à l'environnement se monte ainsi à 18,8 p. 100.

Les crédits destinés à l'équipement augmentent de 4,8 p. 100, avec une forte hausse des moyens destinés à la météorologie et à la recherche dans les écoles des ponts et chaussées et dans celles des travaux publics.

La refonte de la politique agricole commune nécessite un effort de recherche important dans le domaine de l'agriculture. Les crédits passent ainsi de 116 millions de francs à 124 millions de francs, soit une augmentation de plus de 6 p. 100. Le ministère de l'agriculture apportera un soutien spécifique aux écoles sous sa tutelle et à la recherche appliquée.

En matière d'emploi et de formation professionnelle, Michel Giraud a souhaité renforcer le potentiel de recherche de son ministère, et ses crédits au titre du BCRD augmenteront de plus de 13 p. 100 en 1995.

Au-delà de ces exemples, je veux insister sur quatre sujets d'une particulière importance : l'aéronautique civile, l'espace, le nucléaire et la recherche duale.

Les crédits de l'aéronautique civile progressent de 11 p. 100, ce qui permet de faire passer la recherche en amont, qui s'élevait à 400 millions de francs en 1993, de 491 millions de francs, en 1994, à 650 millions de francs en 1995. Ces crédits seront destinés en priorité à satisfaire les besoins des entreprises dans deux directions principales : les versions dérivées des avions de la gamme Airbus et le nouveau moteur de la SNECMA.

Il faut veiller à la coordination d'un tel effort avec tout ce qui est entrepris dans le domaine militaire, en particulier quand les questions abordées sont communes aux activités civiles et militaires. Cet effort que nous engageons aujourd'hui connaît un parallèle en Allemagne dans ce secteur de l'aéronautique civile. Notre action s'intègre donc dans un contexte international où les entreprises européennes agissent efficacement pour l'aéronautique de demain.

Un deuxième sujet majeur est représenté par l'espace, qui constitue un domaine stratégique et de souveraineté nationale nécessitant une action déterminée de l'État. Pour ces programmes nationaux, la France privilégiera, en 1995, l'observation et les télécommunications spatiales.

Le Premier ministre a décidé, voilà quelques semaines, le lancement de deux satellites, SPOT 5 pour les images et STENTOR pour les télécommunications, particulière-

ment prometteurs. Cette décision a conduit à majorer, au-delà du projet de budget qui vous est présenté, le budget du CNES pour 1995.

Pour orienter les programmes scientifiques engagés vers les priorités essentielles, il a souhaité me confier une réflexion sur la recherche spatiale civile et sur les activités scientifiques à long terme. Ses objectifs sont d'indiquer une vision mobilisatrice sur l'espace à long terme, de réconcilier les scientifiques avec un plan raisonnable pour les vols habités, de tracer l'avenir pour les aspects proprement scientifiques ainsi que de prendre en compte le besoin des industriels en soutien scientifique de la part des organismes de recherche.

Nos recommandations en ces domaines seront connues en avril prochain. Elles permettront à la France d'établir sa position en vue de la réunion ministérielle de l'ESA, l'Agence spatiale européenne, qui devra se tenir avant la fin de l'année 1995. Au cours de celle-ci devront être prises les décisions engageant pour dix ans les pays européens, s'agissant notamment de notre participation à la station internationale *Alpha* et, d'une manière plus générale, aux vols habités.

Pour le nucléaire, je tiens à préciser que le projet de loi de finances qui vous est présenté prend en compte la situation particulière du Commissariat à l'énergie atomique. Une subvention budgétaire de 5 639 millions de francs assure le financement des dépenses de personnel. Pour les investissements, des modalités particulières de financement seront mises en œuvre, en 1995, avec 368 millions de francs inscrits au budget de la défense au titre des activités duales, 300 millions de francs de recettes nouvelles du Commissariat à l'énergie atomique ou de ses filiales et 356 millions de francs versés par l'Etat à partir du compte d'affectation spéciale des produits de la privatisation. Les modalités particulières de financement ne remettent pas en cause le niveau global actuel des moyens civil du Commissariat à l'énergie atomique.

Les moyens mis à la disposition des centres et laboratoires du CEA seront en progression de 2 p. 100. Les modalités retenues pour 1995 ont, par leur nature même, un caractère exceptionnel. Je compte d'ailleurs proposer rapidement, sur ces bases, la signature d'un contrat d'objectifs, auquel le CEA se prépare depuis longtemps. Il est indispensable au CEA pour définir un positionnement cohérent afin de permettre de procéder au nécessaire renouvellement des compétences dans des domaines aussi cruciaux pour l'avenir de notre pays.

Je voudrais ajouter un mot à cette occasion, au sujet de l'avancement de Superphénix. Le 12 juillet dernier a en effet été publié le décret de création du réacteur prototype. Superphénix ne sera plus exploité comme une centrale nucléaire ; il est devenu un réacteur consacré à la recherche et à la démonstration.

Il était difficile d'accepter l'idée de laisser en « jachère » un investissement aussi considérable. En décidant le redémarrage de Superphénix, le Gouvernement a souhaité tirer tout le profit possible de cette expérience en lançant un ambitieux programme d'acquisition des connaissances. Superphénix avait été conçu sur le long terme ; il s'agit donc, pour le Gouvernement, de donner du temps à un projet d'une telle ampleur.

Le dernier thème majeur concerne la recherche duale, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler à propos du CEA ; j'aurais pu également le faire à propos des domaines spatial ou aéronautique.

C'est une démarche qui n'est pas seulement financière, car le caractère dual de certains domaines doit être plus systématiquement exploité dans notre pays. Nous avons décidé, avec le ministre de la défense, de donner mandat aux directeurs de la délégation générale de la recherche et de la technologie - la DGRT - et de la direction des recherches, études et techniques - DRET - pour établir un rapport commun aux deux ministères proposant des actions concrètes à entreprendre pour renforcer la synergie entre les domaines civil et militaire, dont le besoin se fait de plus en plus pressant.

J'en viens à présent aux choix budgétaires propres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le premier de ces choix concerne les sciences du vivant et la recherche biologique et médicale. La consultation nationale a mis en valeur l'extrême diversité des structures dans ce domaine alors que l'enveloppe budgétaire affectée à ces recherches dépasse 10 milliards de francs.

La création prochaine d'une direction des sciences du vivant au sein de la DGRT chargée de leur coordination devrait permettre une plus grande efficacité dans l'utilisation des crédits. Cette direction des sciences du vivant sera, à cette fin, dotée de plus de 250 milliards de francs.

Les crédits affectés aux sciences du vivant sont significatifs : les autorisations de programme augmentent de plus de 60 p. 100 et les crédits de paiement, de plus de 45 p. 100. Si l'on y ajoute les 231 millions de francs pour l'association nationale de recherche sur le sida - ANRS - les fonds incitatifs s'élèvent ainsi à plus de 500 millions de francs.

Un autre choix est celui de la formation par la recherche. Les crédits des allocations de recherche augmentent de 6 p. 100 afin d'assurer le flux des 3 800 bénéficiaires et d'achever la réforme des bourses d'information scientifique et technique.

J'ai parlé de la mise en place d'instruments nouveaux et des choix de priorité budgétaire. J'en viens à présent au renouvellement de l'emploi scientifique. C'est évidemment l'un des points fondamentaux mis en évidence par la consultation nationale.

Selon les conclusions de cette dernière, une véritable politique de mobilité des chercheurs doit être engagée. Plusieurs modalités seront prochainement proposées afin d'atteindre l'objectif que j'ai fixé de 1 500 mobilités, sur la période 1995-2000, entre organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et entreprises. Ce chiffre, qui ne semble pas à première vue spectaculaire, n'en constitue pas moins une rupture par rapport à la situation actuelle, où l'on enregistre un peu moins de 100 mobilités par an dans ce domaine.

Cette politique en faveur de la mobilité implique un effort de renouvellement des générations. Aujourd'hui, 55 p. 100 des chercheurs et ingénieurs dans notre pays ont plus de quarante-cinq ans. D'ici à 2005, les départs à la retraite doubleront pour les enseignants-chercheurs et tripleront pour les chercheurs dans les organismes.

En dernier ressort, le maintien de notre potentiel de recherche dépend de la capacité de l'Etat à éviter les à-coups. Nous devons assurer un flux régulier de recrutements. L'Etat doit être en mesure de respecter le seuil minimal de renouvellement des effectifs, qui est de 3 p. 100 par an en moyenne pour la période 1995-2000. Ce chiffre de 3 p. 100 est permis par le projet de budget qui vous est présenté. Le projet de loi de finances permet en effet la création de 560 recrutements pour 1995. J'ajoute que ces nouvelles générations de chercheurs et d'enseignants-chercheurs devront, dans les dix prochaines années, participer au développement de la recherche en

province, l'objectif étant, rappelons-le, d'atteindre le chiffre de 65 p. 100 d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et d'ingénieurs travaillant hors de Paris.

Beaucoup reste à faire, et l'une de mes préoccupations est de mettre en pratique d'autres résultats de la consultation nationale. Les douze points clés du rapport sur la recherche française ont fait l'objet d'une réflexion approfondie au sein de huit groupes de travail interministériels, afin d'être traduits en mesures concrètes pour conforter nos atouts et remédier à nos faiblesses.

Un autre groupe est en charge d'un inventaire précis et exhaustif des projets à caractère transversal et des programmes de développement technologique, afin d'en proposer une hiérarchisation. Un effort particulier doit être préparé en direction des entreprises pour améliorer les conditions de leur dialogue avec la recherche publique, pour favoriser les partenariats et pour améliorer l'efficacité du crédit d'impôt recherche.

Sur le plan international, deux groupes examinent, d'une part, les priorités pour la coopération en matière de recherche avec les pays en voie de développement, et, d'autre part, les moyens de simplifier et de mieux contrôler les mécanismes communautaires d'aide à la recherche.

J'entends bien profiter de la présidence française pour tenter de traduire dans les actes une partie des recommandations que fera ce groupe de travail.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avec votre concours et votre soutien à ce projet de budget réaliste et volontariste, nous sommes en train de redonner sens et direction à l'effort national de recherche. *(Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Valade, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, vous venez de présenter votre projet de budget pour 1995. Disons d'emblée qu'il confirme le caractère prioritaire de la recherche dans le budget de l'Etat. Vous en avez défini le contenu et les points sur lesquels le Gouvernement entend faire porter ses efforts en 1995. Je voudrais, pour ma part, insister sur les lignes directrices qui me paraissent présider à sa construction.

La singularité de ce projet de budget réside dans le fait qu'il se situe à une période charnière où les esprits et les mentalités mais également les circonstances sont marqués par d'importants changements.

Les esprits - je parle de ceux de nos concitoyens - ont considérablement évolué. L'idée même de progrès n'est plus la même. La voie royale et ininterrompue d'une science conquérante et positiviste, ne pouvant travailler que pour le bien de l'humanité, trouve aujourd'hui ses limites dans l'esprit du citoyen.

D'une part, les immenses possibilités de la science, qui se sont signalées par des réalisations collectives et individuelles marquantes dans des domaines aussi divers que les transports, l'énergie, la médecine, le travail et les communications, trouvent aujourd'hui des applications dans ce que l'homme a de plus personnel et de plus intime : la reproduction de l'espèce, la génétique, à côté de l'informatique qui modifie notre vie quotidienne. La conception que l'on a de l'homme, qu'elle soit religieuse ou humaniste, est confrontée au progrès technologique. La question des limites éthiques de la science fait l'objet d'un débat public qui dépasse de loin la seule communauté scientifique.

D'autre part, des préoccupations nouvelles comme le respect de l'environnement ou l'écologie ont fait prendre conscience des risques collectifs et individuels du progrès, non pas, comme pour le nucléaire, en termes de tout ou rien, mais en termes d'acceptation, d'explication, de persuasion, de négociation et d'obligations financières supplémentaires.

Je trouve, pour ma part, cette évolution de la conscience collective très favorable, très satisfaisante si elle est vécue de manière responsable par l'opinion publique comme par la communauté scientifique.

Enfin, l'accession à la liberté des peuples d'au-delà du rideau de fer a entraîné la formation de nouvelles nations dont la parcellisation a abouti à la disparition des concentrations extraordinaires des moyens scientifiques, techniques et industriels et a entraîné la fin des oppositions de prestige, les armements nucléaires, en particulier, et l'espace en étant les exemples les plus significatifs.

A cette révolution des esprits s'est ajoutée une modification de notre environnement économique. La crise et le changement de majorité politique en France ont fait prendre conscience des limites d'un Etat lourdement endetté et de la nécessité de donner un caractère prioritaire au redressement des finances publiques. Mieux encore, la notion de cycle commence à pénétrer les comportements des agents économiques. L'idée selon laquelle la croissance est inéluctable et permanente a fait long feu.

Face au premier bouleversement et à cette prise de conscience, le Gouvernement a considéré qu'il était nécessaire pour la science de réfléchir sur elle-même. C'est pourquoi l'année 1994 a été marquée, sur votre initiative, monsieur le ministre, par la grande consultation nationale sur la recherche, à laquelle a participé l'ensemble de la communauté scientifique et dont le Parlement a approuvé les orientations dans un débat public que son caractère tardif, au Sénat, n'a pas empêché d'être dense.

Le budget de la recherche pour 1995 apparaît comme le début de la mise en application de cette transposition, même si elle est modeste, et de ces orientations. Il réaffirme une priorité forte pour la recherche que nous apprécions.

Face à la seconde contrainte de caractère économique, il est également fondamental d'affirmer le caractère prioritaire de la recherche. Avec une progression des crédits de 3 p. 100 en 1995, cette volonté ne me semble pas faire de doute, alors que l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat n'augmente que de 1,9 p. 100, conformément à l'objectif fixé par la loi quinquennale de maîtrise des finances publiques.

L'Etat doit dépenser mieux et mieux assumer son rôle de stimulateur, de coordonnateur et de régulateur. De ce point de vue - nous devons vous en être reconnaissants, monsieur le ministre - le comité stratégique, que vous avez évoqué, et qui sera mis en place auprès du Premier ministre au début de l'année 1995, nous semble une excellente innovation.

Il est, en effet, nécessaire que l'Etat fasse des choix clairs. Les orientations de la consultation nationale lui en tracent les contours.

Cela suppose aussi que le budget de la recherche soit établi sur des bases assainies. De ce point de vue, j'approuve pleinement le rétablissement des crédits de paiement et la réduction de l'écart avec les autorisations de programme. Mais il faut se garder de tout excès.

Dans un domaine comme la recherche, les autorisations de programme sont, en effet, un indicateur d'avenir indispensable. Elles permettent d'engager des

opérations de grande ampleur dont l'exécution ne peut que s'étaler sur plusieurs années. Il faut prendre garde à ce qu'une trop grande et trop brutale résorption de l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement ne revête une signification politique qui risquerait de démobiliser les équipes de recherche.

Si l'effort en faveur de la recherche doit être accentué pour permettre à notre pays de combler l'écart avec nos principaux concurrents, il doit s'inscrire dans la durée. La pérennité des ressources est l'un des éléments premiers de toute recherche.

Il me semble donc important que l'Etat, à aucun moment, ne se soustraie à son rôle et ne donne l'impression d'un quelconque désengagement. L'Etat, à la différence du chercheur, ne doit pas douter de sa recherche.

Pour reprendre une belle expression, « l'Etat est le maître des horloges, le pourvoyeur de la lenteur nécessaire à la gestation du futur ». C'est parce qu'il a cette fonction que la cohérence et la confiance entre l'autorité de tutelle et la communauté scientifique ne doivent pas connaître de failles, comme celles que l'on peut constater aujourd'hui dans le cas du CEA ou comme celles qui risquent d'apparaître à propos du CNRS.

S'agissant du CEA – j'ai été très attentif à vos propos sur ce point, monsieur le ministre – le recours renouvelé au procédé de la budgétisation des dépenses en capital me paraît devoir être condamné sans appel.

Je m'étais élevé, en 1993, contre une telle pratique sur laquelle le budget était revenu en 1994, conformément à un objectif de rétablissement de la sincérité des présentations budgétaires.

Voilà que nous retombons dans les mêmes travers inutiles ! Mais, au-delà de cette pétition de principe, ce sont les conséquences sur le CEA qui me paraissent graves. Peut-être faudra-t-il inventer une nouvelle catégorie de crédits, que l'on qualifierait de « nomades » pour souligner leur caractère volatil d'un exercice à l'autre !

L'imagination budgétaire, qui, à la différence des crédits, est sans limite, a conduit, cette année, à utiliser trois procédés.

En premier lieu, une partie des crédits ont été inscrits sur le compte d'affectation du produit des privatisations, pour 356 millions de francs, en 1995. On ne peut prétendre qu'il s'agisse là d'un financement pérenne, alors que la recherche, notamment nucléaire, en a impérieusement besoin.

En deuxième lieu, on a utilisé le procédé de la recherche dite « duale », qui revient à inscrire au budget de la défense des crédits immédiatement transférés à la recherche civile. Il s'agissait de 260 millions de francs en 1994 ; il s'agit, vous venez de le rappeler, de 368 millions de francs aujourd'hui.

La situation semble s'être aggravée par rapport à 1994, puisqu'un arbitrage serait intervenu pour affecter 168 millions de francs à la direction des applications militaires. En échange de quoi, un versement anticipé de la moitié de la subvention militaire du CEA permettrait à celui-ci d'obtenir, par un placement boursier approprié, des revenus financiers de complément. En quelque sorte, l'Etat encourage la direction financière du CEA à spéculer pour financer une recherche d'intérêt public. J'espère qu'à cet égard, monsieur le ministre, vous allez nous rassurer.

En troisième lieu – c'est une nouveauté – on demande au CEA de trouver 300 millions de francs sur ses ressources propres ou sur ses filiales, c'est-à-dire, en clair, de recourir à un dividende majoré de CEA-I.

Ainsi, l'Etat se désengagerait insensiblement de ce qui me paraît pourtant être l'une de ses responsabilités régaliennes : le nucléaire. M. le rapporteur général a souligné, dans son rapport, la nécessaire clarification des missions d'un Etat omniprésent et omnipotent.

Dans le cas précis, j'avoue mal voir où se situe cette clarification. Je la condamne sans réserves dans son principe, d'autant plus qu'elle fait douter de l'Etat.

A un moment où vous souhaitez – nous vous soutenons dans ce domaine – clarifier les relations avec les organismes et établir, à travers une contractualisation, une règle du jeu claire avec la tutelle, cette remise en cause me semble aller à l'encontre de l'objectif recherché. S'il s'agit – vous l'avez d'ailleurs indiqué, monsieur le ministre – d'une mesure de nouveau provisoire, un engagement ferme pour l'avenir paraît indispensable et urgent.

La crise que traverse le CNRS est d'une autre nature. Elle relève, en effet, du souci de réduction d'un déséquilibre entre autorisations de programme et crédits de paiement, qui caractérise l'ensemble du BCRD et qu'accroît l'importance relative des crédits de personnels dans l'ensemble du budget du CNRS.

L'engagement des crédits au niveau des autorisations de programme, et non à celui des crédits de paiement, qui était devenu pratique courante, ne pouvait qu'aboutir à une crise financière, les autorisations de programme n'étant plus couvertes par les crédits de paiement annuels. Le déficit ainsi cumulé atteignait 550 millions de francs.

Un travail pédagogique est sans doute nécessaire pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise plus à l'avenir. Les solutions qui ont été apportées à ce dysfonctionnement financier passager doivent être approuvées.

Toutefois, ce n'est pas tant la découverte de ce déficit et le nécessaire traitement qui lui a été apporté à juste titre qui nous paraissent importants. Il est inquiétant de constater que cet incident a fait descendre les chercheurs dans la rue pour en appeler à l'opinion publique, témoignant ainsi d'une crise de confiance envers l'Etat qui me semble grave.

On ne peut ignorer le malaise qui traverse la recherche aujourd'hui et qui repose sans doute sur un malentendu.

Je signalais, au début de mon propos, les changements dans les esprits et dans les circonstances. Ceux-ci obligent à une redéfinition des rôles, qui est en cours, et à un contrat moral et social rénové entre la recherche et le pays.

Nul ne peut y échapper, et il est normal qu'une certaine inquiétude marque cette adaptation. L'Etat est dans son rôle quand il définit des priorités et une stratégie, quand il effectue des choix, surtout quand ceux-ci résultent d'une consultation à laquelle l'ensemble des milieux scientifiques a participé.

Nous ne pouvons pas ignorer l'existence de ce malaise, qui est évident chez les chercheurs. Le défi de l'année 1995 est, sans doute, d'ordre budgétaire, peut-être d'ordre structurel, il est, assurément, d'ordre psychologique.

Les efforts actuels doivent être confirmés et soutenus, afin d'aboutir rapidement au retour à la sérénité du corps social des chercheurs. Cela paraît d'autant plus nécessaire que l'émergence dans la conscience populaire de la nécessité du soutien à la recherche se traduit sans cesse par une participation accrue de l'ensemble de la population. Les succès exceptionnels des appels à la solidarité formulés la semaine dernière à propos de la lutte contre le sida et les myopathies en sont le reflet le plus spectaculaire.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais exprimer une préoccupation - vous l'avez vous-même évoquée à cette tribune - relative au fonds de la recherche et de la technologie.

La situation de ce fonds est paradoxale en ce sens que les dotations dont il dispose ne débouchent pratiquement pas sur un soutien nouveau, et pourtant indispensable, à la recherche technologique pour l'entreprise.

Il faut de toute urgence redresser cette situation. Les PME-PMI, dont je me dois de souligner l'importance, ont sans cesse besoin de moyens supplémentaires pour réussir les indispensables transferts de découvertes et d'avancées technologiques sur leur appareil de production.

Les régions l'ont compris, qui mènent des actions par le biais des comités régionaux pour la recherche et le développement technologique, les CRRDT. Il serait regrettable que ce qui est possible, à la satisfaction générale, en province ne puisse pas l'être au niveau de l'Etat. Je sais que la situation de ces comités était détestable lorsque vous avez pris vos responsabilités, et qu'il importait d'y remédier dans les plus brefs délais.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir pris l'initiative de créer le Grand Prix de l'innovation, réservé aux petites et moyennes entreprises et industries ayant fait appel aux systèmes des CORTECHS. Nous savons que les PME et PMI sont attachées à cette possibilité de faire de la recherche d'application en leur sein. La remise de ce prix, à Bordeaux, la semaine dernière, a été l'occasion de saluer et votre nom et votre initiative.

La commission des finances du Sénat a pris acte de la priorité donnée à la recherche dans le budget de l'Etat. Cela me conduit à vous proposer, mes chers collègues, d'adopter les propositions de M. le ministre en ce qui concerne les crédits de son ministère consacrés à la recherche. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Laffitte, rapporteur pour avis.

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le ministre, d'entrée de jeu, je vous indique que la problématique de votre analyse a recueilli l'assentiment de la commission des affaires culturelles.

En ce qui concerne les aspects strictement financiers de votre projet de budget, je me rallierai à l'analyse de notre collègue M. Valade.

Je me bornerai, comme il est de tradition pour notre commission, à une approche beaucoup plus qualitative, mettant l'accent sur certains points.

Tout d'abord, qu'en est-il de l'orientation de la recherche ? Il convient de renforcer les moyens de l'Etat, de coordonner, si possible, l'action des régions ainsi, bien entendu, que celle des différents ministères, et peut-être également de s'intéresser de plus près à l'action de l'Union européenne.

A cet égard, diverses commissions du Sénat, en particulier celles des finances et des affaires culturelles, ont pris l'initiative de désigner des personnalités, M. Sourdille et moi-même, afin qu'elles aillent enquêter auprès de la Commission de Bruxelles pour voir comment les choses se passent effectivement, avant de constituer éventuellement une commission d'information sur les procédures européennes.

Voilà qui me paraît absolument indispensable compte tenu de l'augmentation des actions de Bruxelles, dont on peut certes se réjouir. C'est absolument nécessaire parce

que la présence française n'est pas aussi importante qu'elle devrait l'être et que les stratégies de recherche que nous pouvons vouloir mener ne sont peut-être pas aussi efficaces que nous pourrions le souhaiter.

Sur le fond, il est clair que la recherche française doit évidemment être orientée vers l'excellence.

Bien entendu, l'excellence, tout le monde la veut ou dit la vouloir. La question est de savoir comment on peut effectivement faire en sorte que notre recherche y tende.

Il existe une tradition ancienne de la carotte et du bâton mais les scientifiques n'aiment guère le « bâton » ! Mieux vaudrait donc parler de « grande carotte » et de « petite carotte ». (*Sourires.*)

On pourrait, s'agissant des équipes de recherche, s'inspirer des procédures automatiques qui sont en œuvre dans certains sports : si, chaque année, des équipes de football, par exemple, passent de première division en deuxième division, cela ne signifie pas qu'elles sont mauvaises ; c'est simplement qu'elles sont moins bonnes que les autres ! (*Nouveaux sourires.*)

Ainsi, le système d'affectation de crédits aux équipes de recherche pourrait sans doute intégrer une plus forte modulation.

M. André Maman. Très bien !

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. C'est ce que, depuis un certain nombre d'années, j'ai proposé à vos prédécesseurs, monsieur le ministre, et je me permets de vous le proposer avec d'autant plus d'insistance que, jusqu'à présent, je n'ai guère été suivi.

Il existe indiscutablement une possibilité de reconversion pour les scientifiques, qui ne font pas nécessairement preuve, tout au long de leur carrière, de la même créativité. S'ils deviennent moins productifs en matière de recherche, ils peuvent, en revanche, faire bénéficier l'ensemble de la population de leurs acquis scientifiques, notamment par le biais des systèmes d'enseignement.

Je ne crois pas qu'il y ait une différence de valeur entre le métier de chercheur et, par exemple, celui d'enseignant. Ce dernier est tout aussi noble et utile et il suppose une grande accumulation de compétences. Simple-ment, il n'exige pas autant de créativité que la recherche, pour laquelle la fougue et l'enthousiasme de la jeunesse, le sens du risque, en particulier du risque de se tromper, sont des atouts très importants.

Il est un autre domaine dans lequel, à mon sens, la France est probablement un peu déficiente, c'est la démocratisation du savoir et de l'esprit d'innovation. Certes, nous avons de remarquables organismes qui ont pour vocation la diffusion de la culture scientifique et technique. Malheureusement, ils sont tous, ou presque, implantés à Paris : La Villette, le Palais de la découverte, le Conservatoire national des arts et métiers, le Muséum national d'histoire naturelle.

Au fil des siècles, la France a jugé nécessaire de doter sa population d'une certaine compétence scientifique et l'on a, dans cette perspective, ouvert un certain nombre d'établissements, mais toujours à Paris. Pourtant, les autres régions de France auraient mérité que l'on fasse un effort à cet égard.

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Bien sûr !

M. Pierre Laffitte, rapporteur pour avis. Hélas ! on persiste dans la même voie. Ainsi, en ce qui concerne la Bibliothèque de France, on aurait pu, grâce aux possibilités qu'offre la télématique, mettre en place une structure

éclatée entre les différentes régions et pilotée à partir de Lille, de Strasbourg, ou de Bordeaux, bien sûr. (*M. le rapporteur spécial sourit.*)

Or, pour l'essentiel, tout est concentré à Paris. Certes, on va bien mettre en place un réseau télématique, mais c'est à Paris que l'on va fichier tous les ouvrages, alors que l'on pourrait aussi bien fichier, comme je l'ai déjà indiqué à cette même tribune, les ouvrages concernant la musique à Strasbourg, ceux qui concernent la santé à Marseille, etc.

Nous retrouvons là un problème que nous avons évoqué ici même à différentes reprises, notamment lors de la discussion du projet de loi relatif à l'aménagement du territoire.

A l'occasion de ce débat, monsieur le ministre, alors qu'un certain différend vous opposait à notre assemblée, vous avez souligné que vous ne sentiez pas tout à fait mûre la possibilité de créer des universités de plein exercice dans les villes moyennes.

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Pierre Laffitte, *rapporteur pour avis*. En revanche, vous avez évoqué l'intérêt de la création, dans ces mêmes villes moyennes, d'universités thématiques ou de centres thématiques, indépendants des grandes universités.

A ce propos, je me permets d'insister sur l'intérêt que présenterait la création d'un centre universitaire international dans certain lieu que je connais bien Sophia-Antipolis et que vous connaissez bien aussi, à savoir.

En tout cas, le débat sur la création de centres universitaires dans les villes moyennes - comme celui qui vient d'ouvrir à Troyes - est, à mes yeux, loin d'être clos.

Les transferts de technologie et le développement de la recherche dans les petites et moyennes entreprises constituent certainement une des priorités de la politique de recherche. En effet, en France, ces transferts restent insuffisants pour développer véritablement l'exploitation des fruits de la recherche par notre tissu de petites et moyennes entreprises, qui est, rappelons-le, le principal créateur d'emplois. C'est pourquoi il faut indiscutablement apporter une clarification dans les multiples structures d'aide au transfert.

Il faut aussi orienter vers les entreprises innovantes à forte capacité de croissance, tant au stade de la création initiale qu'à celui du développement, les moyens financiers, qu'il s'agisse de l'épargne de proximité ou de l'épargne institutionnelle.

A cet égard, la création en Europe d'un marché financier comparable au NASDAQ américain, pour lequel, enfin, la réflexion se développe dans les milieux financiers, nous paraît indispensable.

Je souhaiterais que le ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, bien que cela soit apparemment marginal par rapport à ses fonctions, y attache de l'intérêt. C'est en effet le seul moyen de renforcer fortement la recherche industrielle, car toutes ces petites entreprises ont un taux de recherche et de développement nettement supérieur à celui des entreprises ordinaires.

J'évoquerai brièvement la chaîne d'accès au savoir et ses interactions avec la démocratisation des connaissances.

La commission des affaires culturelles se réjouit de voir bientôt démarrer cette chaîne, dont les émissions doivent contribuer à la démocratisation du savoir.

Nous ne pouvons évidemment pas, aujourd'hui, porter de jugement sur la qualité de ses programmes puisqu'elle n'a pas encore commencé à émettre. Nous espérons sim-

plement voir prises en compte les préoccupations du Sénat concernant la diffusion, par l'ensemble des chaînes hertziennes, de la bande-annonce invitant les téléspectateurs à s'intéresser à cette chaîne. Mais il est vrai que cela ne dépend pas directement de vous, monsieur le ministre.

En revanche, monsieur le ministre, ce qui peut dépendre de vous, c'est ce que nous avons appelé la « troisième fenêtre », c'est-à-dire tout ce qui va se développer, notamment grâce à l'initiative heureuse prise par ce gouvernement, en matière de plates-formes expérimentales de réseaux à grand débit ou d'« inforoutes ». Ces réseaux seront appelés à véhiculer toute une série de programmes. Or, parmi ces programmes, à mon sens, ceux qui revêtent un caractère scientifique ou éducatif doivent être privilégiés.

Je voudrais m'inquiéter de deux lacunes dans votre projet de budget.

Il s'agit, d'abord, de l'absence de priorité donnée à la recherche dans le domaine des télécommunications et dans celui de l'informatique, de l'informatique appliquée aux télécommunications en particulier.

La recherche en matière de télécommunications est, pour l'essentiel, du ressort du Centre national d'études des télécommunications, le CNET, qui dépend d'un organisme ayant vocation à entrer bientôt dans le système concurrentiel.

Je crois savoir que 75 p. 100 des activités de recherche du CNET concernent strictement France Télécom et ne sont donc pas disponibles pour le public. Les 25 p. 100 restants suffisent-ils à satisfaire les besoins de la France à cet égard ? Ne faut-il pas d'ores et déjà se préoccuper de fournir des moyens de recherche dans ces domaines à d'autres organismes, tels les grandes écoles, les universités ou encore l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ?

Voilà déjà plusieurs années que je demande aux ministres successifs d'examiner ce problème, qui est essentiel. Je n'ai pas besoin de rappeler ici que nous entrons dans l'ère de la communication généralisée, notamment fondée sur les techniques des télécommunications. Nous savons que c'est un secteur qui est à la source de centaines de milliers d'emplois pour la France. C'est même le seul secteur industriel vraiment créateur d'emplois, des emplois auxquels s'ajoutent d'ailleurs ceux qu'engendrent les services qui sont liés à cette activité, notamment les industries de programme.

Il y a là, pour le ministre chargé en quelque sorte de l'avenir de la France, l'enseignement supérieur et la recherche étant tout de même les clés de l'avenir, une priorité tout à fait majeure, au moins aussi importante que celle qu'on reconnaît à l'espace, secteur qui participe d'ailleurs au système de communications.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de conclure, car vous avez déjà largement dépassé le temps de parole imparti aux rapporteurs pour avis.

M. Maurice Schumann, *président de la commission des affaires culturelles*. Cela en valait la peine !

M. Pierre Laffitte, *rapporteur pour avis*. Je conclurai, monsieur le président, en indiquant que, sur ce point comme sur le budget de l'INRIA, je souhaite recevoir des apaisements. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Rausch, rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Rausch, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan*. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à

l'instar des années précédentes, je m'efforcerai de présenter de manière à la fois concise et globale, la politique nationale qui est envisagée pour la recherche.

S'agissant des budgets retraçant l'effort de recherche publique, force est de constater que, dans le contexte de rigueur créé par les lois quinquennales de redressement des finances publiques, ils connaissent des évolutions qui peuvent être qualifiées de favorables.

Pour 1995, le budget civil de recherche et de développement, le BCRD, s'élève, en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, à 52,57 milliards de francs, contre 50,76 milliards de francs en 1994, ce qui correspond à une progression de 3,5 p. 100.

En ce qui concerne les crédits inscrits au titre du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils s'élèvent à 30,3 milliards de francs pour 1995 en moyens de paiement, soit une hausse de 4 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1994.

En moyens d'engagement, les crédits du BCRD demeurent stables : ils n'augmentent en effet que de 0,21 p. 100 par rapport à l'année en cours. En revanche, les moyens d'engagement inscrits au seul budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche connaissent une croissance de 3,18 p. 100.

Les progressions constatées peuvent donc apparaître comme satisfaisantes. Le projet de budget n'en appelle pas moins plusieurs observations critiques.

Tout d'abord, les chiffres qui viennent d'être présentés, tant pour le BCRD que pour le ministère de la recherche, ont été obtenus déduction faite des transferts, dont notre collègue Jacques Valade, rapporteur de la commission des finances, vient de rappeler l'ampleur.

Ces opérations, qui tendent à devenir traditionnelles au sein du BCRD, ont été critiquées, à juste titre, par la Cour des comptes, car elles rendent difficiles les comparaisons d'un exercice à l'autre.

Surtout, le projet de loi de finances pour 1995 prévoit un financement de la recherche civile du Commissariat à l'énergie atomique qui dépasse le simple transfert technique pour s'apparenter à une véritable opération de débudgétisation fondée sur des recettes de privatisation et sur l'autofinancement.

Or, il est contestable de retraiter les bases de comparaison du BCRD de 1994 en en retranchant la dotation d'équipement du CEA, comme il est habituellement d'usage en matière de transfert classique.

C'est la raison pour laquelle on peut considérer qu'il faut maintenir cette dotation dans la base du BCRD et des crédits du ministère de la recherche pour 1994. Cette opération aboutit mécaniquement à diminuer la progression de l'effort budgétaire de l'Etat pour 1995. La divergence d'approche porte sur une somme de 780 millions de francs.

Il ne s'agit donc pas d'une divergence marginale puisque le montant des crédits concernés représente 1,3 p. 100 du BCRD. En stricte orthodoxie comptable et budgétaire, le BCRD progresse donc non pas de 3,5 p. 100, en 1995, par rapport à 1994, mais bien seulement de 2,2 p. 100 en francs courants.

Il n'en demeure pas moins que ce pourcentage reste supérieur à celui qui est constaté pour la plupart des autres budgets et qu'il doit être apprécié comme tel.

La consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française, quant à elle, doit être appréciée comme un événement majeur de l'histoire de notre politique de recherche.

Deux points, parmi les conclusions de cette consultation, me paraissent tout particulièrement importants. Ils répondent à des préoccupations que j'ai exprimées à cette tribune, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan.

Le premier concerne ce qu'il est convenu d'appeler la recherche industrielle, c'est-à-dire la recherche-développement assurée par les entreprises.

La faiblesse de notre pays en ce domaine est connue. Nos entreprises réalisent, en valeur absolue, environ deux fois moins de recherche-développement que les entreprises allemandes.

La cause de cette faiblesse est également clairement identifiée. Elle réside dans l'insuffisante participation de nos petites et moyennes entreprises à l'effort de recherche.

Les PME, qui pèsent d'un poids croissant dans l'industrie française, ne recueillent qu'environ 7 p. 100 du soutien public.

Or, à en croire les statistiques internationales, aujourd'hui, ce sont dans les PME que se créent les emplois.

Rappelons que la révolution micro-informatique, qui, au cours des quinze dernières années, a bouleversé les fondements de l'économie mondiale, a pris naissance dans le garage servant d'atelier aux fondateurs de la société Apple !

Nos retards en matière de recherche-développement des PME et PMI peuvent donc représenter de graves handicaps.

C'est pourquoi il convient de rééquilibrer le système français d'aides publiques à la recherche dans un sens favorisant davantage ce type d'entreprises. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement me paraît ouvrir des pistes de réflexion intéressante quant il affirme sa détermination de mieux soutenir le partenariat entre la recherche publique et les entreprises, de dynamiser l'innovation dans les PME et PMI et d'accroître la mobilité des chercheurs en direction des entreprises.

Cependant, une meilleure répartition, entre les différentes catégories d'entreprise, des soutiens publics à la recherche ne saurait réellement entraîner une revitalisation de l'économie que si elle est accompagnée d'un effort équivalent de redistribution territoriale des infrastructures et des budgets de recherche.

Le rapport sur la recherche française et les intervenants dans les débats qui ont eu lieu en juin et en octobre à l'Assemblée nationale et au Sénat ont insisté sur cette nécessité. Personnellement, je suis persuadé qu'une meilleure conjugaison de la recherche et de l'aménagement du territoire permettrait d'exploiter d'importants gisements de productivité et d'emplois qui sont actuellement stérilisés.

Notre appareil de recherche public et privé est, en effet, trop fortement concentré sur certains points du territoire.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de mésestimer les efforts de rééquilibrage déjà accomplis. La situation a très sensiblement évolué depuis le milieu des années quatre-vingt.

Pourtant, les résultats enregistrés peuvent encore être améliorés. En cela, il me paraît fondamental que, lors de l'examen du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, le Sénat ait décidé de fixer, pour 2005, un objectif de localisation en province de 65 p. 100 des chercheurs publics.

Par ailleurs, le retard de la province en ce qui concerne la recherche privée est encore plus net que pour la recherche publique.

Il est clair que, du point de vue du développement du territoire, il apparaît tout à fait nécessaire d'infléchir cette situation.

Cependant, l'Etat ne dispose pas, à l'égard des laboratoires privés, de la même capacité d'influence qu'à l'égard des laboratoires publics. En outre, il était absolument exclu d'envisager des mesures pouvant avoir pour effet de porter atteinte à la liberté de décision des entreprises privées.

C'est pourquoi, en ce domaine, le principe, lui aussi posé par la loi d'orientation, de la modulation de l'assiette du crédit d'impôt recherche en fonction de la localisation des équipes de chercheurs est tout à fait judicieux.

Bien entendu, il ne s'agit pas de délocaliser des laboratoires et des chercheurs pour implanter un centre de recherche en chaque point du territoire !

Ce n'est pas en dispersant, à l'aveugle, des laboratoires aux quatre coins du pays que l'on fera naître des entreprises et des emplois dans les endroits où ils seront « plaqués ». C'est le plus grand effet d'entraînement possible sur le développement local qui doit constituer la première priorité d'une répartition plus équilibrée des moyens de recherche.

Les choix d'implantation des laboratoires doivent être guidés par la volonté d'assurer la plus large diffusion des technologies sur le territoire et nullement pas le souci de réaliser une dispersion quelque peu « mécanique » des infrastructures de recherche. Il faut construire les plans de relocalisation à partir des besoins ou des potentiels des lieux d'arrivée et non en fonction de considérations abstraites pouvant être formulées sur les lieux de départ.

L'élément déterminant est, en définitive, la capacité à construire, sur le terrain, des actions participant d'un projet global fondé sur une vision stratégique de l'avenir. Si cette capacité existe et est inscrite dans la durée, il est possible d'aboutir à une modification radicale du tissu économique local.

C'est ce résultat qu'il faut viser et nul autre !

La réalisation d'un tel objectif ne peut pas, à l'évidence, s'envisager sans une rationalisation et une programmation des efforts. Pour produire les résultats attendus, la politique de développement de la recherche en région doit reposer sur des choix coordonnés et la définition de priorités.

Il est, par exemple, indispensable, à mon sens, que, sans porter atteinte à la liberté d'initiative des élus locaux, l'Etat s'attache à organiser la hiérarchisation et la complémentarité des technopoles et autres sites de développement technologique, qui tendent à s'éparpiller de manière désordonnée sur l'ensemble du territoire.

Il ne faut pas que le mouvement d'essaimage scientifique prenne l'allure d'une compétition et s'enlise dans les surenchères à la subvention. Il s'agit de refuser la confusion pour accroître la cohésion territoriale. L'Etat se doit donc d'assurer un rôle de coordination permettant d'organiser et de mettre en cohérence des projets. Bien entendu, son action en ce domaine ne saurait être qu'incitative, car il ne convient pas d'entraver la créativité locale, mais les leviers d'incitation devront être puissants.

C'est pourquoi je suis, en définitive, persuadé que toute réflexion sur l'essor de la recherche en région doit s'accompagner d'une réflexion sur l'organisation de la carte universitaire et des structures d'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, la proposition du Sénat concernant le développement d'universités spécialisées de petite taille mais de réputation internationale dans les villes moyennes doit être soutenue.

Pour conclure, j'indiquerai que les évolutions budgétaires précédemment examinées et les choix politiques qu'a exprimés le Gouvernement en faveur de la recherche, au cours tant de la consultation nationale que du débat sur l'aménagement du territoire, amènent la commission des affaires économiques et du plan à proposer au Sénat de donner un avis favorable à l'adoption des crédits inscrits au titre de la recherche dans le projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste, 15 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 15 minutes ;

Groupe communiste, 15 minutes.

La parole est à M. Laffitte.

M. Pierre Laffitte. Le groupe du Rassemblement démocratique et européen, que je représente, votera, dans sa très grande majorité, votre projet de budget, monsieur le ministre.

Il tient à marquer son intérêt pour les opérations que vous serez conduit à mener à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne.

En tant que représentant d'une région méditerranéenne, je souhaite souligner la nécessité d'un rééquilibrage de l'Europe vers le Sud. Comme la présidence française sera suivie d'une présidence espagnole, puis d'une présidence italienne, nous aurons un an et demi de présidence « Eurosud ».

Grâce à cette longue présidence « Eurosud », j'espère que nous pourrons faire en sorte que les bords de la Méditerranée, berceau de nos civilisations, soient beaucoup plus irrigués que par le passé par la recherche scientifique européenne, notamment par la recherche scientifique française.

Dans ce domaine, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a déjà pris des initiatives puisqu'elle a organisé le regroupement de certaines régions du Maroc, de Tunisie, d'Espagne, d'Italie et, bien entendu, du sud de la France, dans un groupement d'intérêt économique européen, pour permettre aux pays de l'arc méditerranéen de se raccorder à la « Route des hautes technologies ».

Nous avons déjà lancé un certain nombre d'actions, notamment dans le domaine médical, lesquelles devraient être renforcées grâce aux plates-formes des inforoutes décidées par le Gouvernement. A cet effet, nous avons l'intention de proposer l'institution d'une plate-forme Eurosud-Méditerranée à laquelle participeraient notamment nos amis de la charte méditerranéenne et - pourquoi pas ? - nos amis d'Israël ou d'Egypte. C'est là une stratégie qui peut être amplement favorisée par le développement extraordinaire des moyens de télécommunication.

Incontestablement, il faudrait profiter de l'opportunité que représente la présidence française comme moyen d'impulsion d'ordre politique ou psychologique pour mobiliser les grands acteurs, sur lesquels vous pouvez agir, monsieur le ministre, puisque vous pouvez les intégrer dans les procédures contractuelles que vous avez initiées.

J'espère donc que nous pourrions profiter et de l'évolution technologique existante et de la situation politique pour répondre, à partir des compétences scientifiques modernes, au besoin de développement de l'ensemble des pays méditerranéens de l'Europe du Sud, et ainsi préparer, pour toute cette région un avenir brillant.

Sachez, monsieur le ministre, que les forces vives de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du département des Alpes-Maritimes et de Sophia-Antipolis en particulier, qui a la chance de concentrer des moyens importants dans ce domaine et qui pourra donc constituer une tête de réseau de cette plate-forme, que toutes les forces vives de notre région, dis-je, sauront vous aider dans cette grande action de géopolitique pour le bien de la France. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la recherche, comme l'enseignement supérieur dont nous parlerons cet après-midi, est aujourd'hui, du fait de la volonté gouvernementale, soumise à des mesures de restructuration destinées à l'adapter à la logique libérale et à l'intégration européenne.

Après les orientations du colloque national sur la recherche, à propos desquelles la communauté scientifique a manifesté son inquiétude, le budget pour 1995, en cohérence avec les mesures décidées en 1994, confirme et accentue les axes de restructuration envisagés.

Alors que la recherche fondamentale, principalement au sein du CNRS et dans les universités, est mise à mal, la recherche appliquée se trouve désormais fortement orientée par une série de décisions hiérarchisées.

Dans cet ensemble, les crédits budgétaires sont utilisés comme un moteur pour accélérer le processus dans la voie que vous avez choisie.

Dans les discours officiels, vous affirmez que « la recherche reste une priorité nationale » ou encore qu'« il faut atteindre au plus vite les 3 p. 100 du PIB ». La réalité est tout autre, et les chercheurs, dans leurs laboratoires, en font désormais la dure expérience.

Leur mobilisation traduit d'ailleurs leur grande inquiétude. Elle se manifeste désormais dans la rue. C'est une véritable crise de confiance et un appel à l'opinion publique.

Le premier problème que je souhaite évoquer concerne la décision prise en septembre 1994 et concernant le gel de 40 p. 100 des crédits du CNRS votés par le Parlement pour 1994. Cette décision, qui n'est en rien conjoncturelle, correspond exactement à vos choix.

Certes, elle trouve son origine dans la différence entre crédits de paiement et autorisations de programme. Toutefois, en attribuant à d'autres ce décalage, vous omettez singulièrement vos propres responsabilités, c'est-à-dire les amputations d'autorisations de programme et de crédits de paiement que vous avez effectuées dès votre arrivée au pouvoir, au cours de l'été 1993, auxquelles il faut ajouter les insuffisances budgétaires de 1994.

Aujourd'hui, ce sont près de 550 millions de francs qui manquent au CNRS. Ce déficit a continué à altérer de façon dramatique les conditions de vie des équipes de recherche, allant jusqu'à compromettre l'existence de certaines d'entre elles.

Malgré la gravité de la situation, le Gouvernement n'a fait aucun geste pour rembourser les 550 millions qui manquent dans les caisses du CNRS. Il n'a pas respecté le devoir de continuité de l'Etat dans le remboursement de cette dette.

Il faut d'ailleurs être clair. Avec les aides versées par l'Etat aux entreprises, théoriquement pour créer des emplois, on pourrait faire vivre quarante organismes de la taille de l'INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Avec les crédits d'équipement de la loi de programmation militaire, les laboratoires de chimie du CNRS pourraient vivre pendant trois millénaires, et ceux de biologie pendant deux millénaires.

Enfin, comment ne pas se rappeler que le Gouvernement est venu à l'aide du Crédit Lyonnais, dont le déficit était seize fois plus élevé que celui du CNRS ?

Pourtant, vous ne faites rien pour le CNRS. Il y a donc un véritable choix. Vos déclarations autorisant cet organisme à utiliser une partie de ses fonds de réserve a particulièrement choqué la communauté scientifique, qui réclame le remboursement des 550 millions de francs. Cette demande nous paraît totalement légitime, et nous la soutenons.

Le projet de budget pour 1995 ne fait qu'accroître cette situation difficile.

Comme le signale le rapporteur pour avis, M. Laffitte, la recherche française accuse toujours un retard par rapport à celle de ses principaux partenaires. Cela est imputable à la faiblesse de la recherche financée par les entreprises, malgré les sommes importantes que représente le crédit d'impôt recherche. Son inefficacité est donc particulièrement soulignée, bien que les sommes concernées soient très importantes. Il s'agit, en effet, de 3,5 milliards de francs, soit l'équivalent de l'ensemble des crédits de l'INRA - Institut national de la recherche agronomique - qui ne font l'objet d'aucun contrôle, alors qu'il devrait s'en exercer un et sur l'évaluation des projets et sur celle des résultats.

Sur la présentation de vos chiffres, quelques remarques s'imposent. Pour beaucoup d'observateurs, les données que vous avancez pour présenter votre projet de budget pour 1995 ne recouvrent pas la réalité. Alors que vous vous félicitez officiellement d'une progression de 3,5 p. 100, diverses analyses font état d'une progression de 0,2 p. 100, ce qui, compte tenu d'une inflation de 1,9 p. 100 par an, est une véritable régression.

Dans le projet de budget pour 1995, il me paraît important d'examiner attentivement la place qui est accordée aux personnels, chercheurs et ingénieurs techniques et administratifs - ITA - dont le nombre et la qualité sont garants d'une recherche dynamique.

La circulaire de M. Sarkozy est appliquée dans les établissements publics de recherche. J'en rappelle le mécanisme : en cas de vacance de deux postes, un des deux n'est pas pourvu ; il est, dans un premier temps, gelé puis, dans un second temps, supprimé.

Le différentiel suppression-création fait apparaître une suppression de onze emplois d'ITA à l'INSERM et de 153 au CNRS, s'ajoutant aux 100 emplois d'ITA supprimés l'an dernier.

Quant aux chercheurs au CNRS, il n'y aura, cette année, aucune création d'emploi. Pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs, il est pourtant urgent de prévoir dès maintenant des mesures d'anticipation pour renouveler les départs à la retraite qui vont avoir lieu.

En effet, de 1996 à 2005, plus de la moitié des chercheurs partiront à la retraite. Il est nécessaire de garantir dès aujourd'hui le brassage des générations, indispensable à la transmission des connaissances, du savoir-faire et au bon fonctionnement des équipes.

L'emploi scientifique est donc dès aujourd'hui particulièrement préoccupant.

Cette politique désastreuse pénalise d'ailleurs fortement les jeunes qui viennent d'obtenir leur doctorat. En effet, un sur deux risque de se retrouver au chômage.

Il y a une très grande cohérence entre cette situation et le refus d'accorder des bourses de recherche pour la troisième et dernière année des études doctorales.

De plus, les allocations en recherche sont très insuffisantes en lettres et des sciences humaines et ne permettent pas de se consacrer aux études doctorales à plein temps, alors que le contenu même de ces études l'exigerait.

Ainsi, de nombreux thésards sont utilisés comme contractuels à temps limité dans des laboratoires, et ce sans espoir d'être un jour titularisés.

Les crédits de fonctionnement diminueront, en francs courants, dans l'ensemble des EPST, les établissements publics à caractère scientifique et technologique, à l'exception du CNRS, où ils augmentent de 1,8 p. 100, ce qui ne correspond même pas à l'inflation.

Les choix budgétaires sont loin d'être neutres et, dans le cadre d'une baisse des moyens, vous souhaitez préserver certaines recherches, notamment dans les domaines de l'espace et de l'aéronautique.

Pour l'ensemble de vos choix, vous mettez en place un système de pilotage qui centralise les décisions d'orientation au niveau politique et décentralise les applications par un nouveau système de contractualisation.

Vous vous dotez de structures renforcées, comme « la coordination des sciences du vivant », constituée de membres nommés, pouvant se substituer aux instances scientifiques et distribuant des contrats sur des thèmes choisis par le ministère.

Ce que vous souhaitez, c'est resserrer l'éventail des recherches en remplaçant les dotations des unités sur critères scientifiques par des financements d'appel d'offres sur les objectifs déterminés en haut lieu.

C'est l'objet fondamental de la réforme du CNRS. Le CNRS, structure qui est encore enviée à l'étranger aujourd'hui, risque toujours l'éclatement au profit d'une recherche plus concentrée dans quelques grands laboratoires à vocation européenne.

En France, la recherche fondamentale représente environ 7 p. 100 des dépenses de recherche. En liaison avec les équipes universitaires, le CNRS en concentre l'essentiel.

La nouvelle orientation financière conduira les équipes de ces laboratoires à la course aux contrats pour assurer leur survie.

Elle les contraindra également à accepter le type de contractualisation avec l'État qui est en train de se mettre en place, non sans mal, à l'INRA, l'Institut national de la recherche agronomique, et à l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique. Dans ce type d'échange, les recherches de longue durée seront fortement compromises par une définition à court terme beaucoup trop précise. La démarche finalisée, que vous privilégiez dans votre réforme, compromet gravement la recherche fondamentale. Le présent projet de budget accentue cette menace.

Pour le CEA, les choix budgétaires, qui ont été bien analysés par M. le rapporteur spécial, sont ressentis avec une grande inquiétude.

Quant aux problèmes des personnels, ils risquent fort d'être aggravés par les orientations que vous avez retenues. En effet, la dotation se fera non plus en postes mais en masse indiciaire, ce qui aura des conséquences pour l'équilibre des recrutements entre chercheurs et ITA, pour les promotions et pour les choix de statuts entre titulaires et précaires.

Enfin, cette volonté de restructurer le CNRS aura de graves conséquences sur la recherche universitaire, et donc sur la dynamique de l'ensemble de la recherche française. La conférence des présidents d'universités en a publiquement fait état.

Après avoir renoncé au projet initial visant à placer les URA - unités de recherches associées - sous la seule tutelle de l'enseignement supérieur, le CNRS propose aujourd'hui une redéfinition des contrats qui le lient aux laboratoires universitaires.

Cette mesure aurait pour effet de dénaturer la spécificité de notre enseignement supérieur, aujourd'hui vivifié par la recherche, en amoindrissant la recherche universitaire.

En ce qui concerne la recherche médicale, je souhaite formuler quelques remarques et questions. La générosité de nos concitoyens est très grande. Le dernier Téléthon vient de le confirmer.

Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, compte tenu des dernières polémiques portant sur une association, que votre vigilance s'exercera afin que les sommes collectées soient bien distribuées en totalité ou en quasi-totalité aux équipes de recherche, et ce sur des critères scientifiques ?

Enfin, pouvez-vous également nous affirmer que les sommes ainsi collectées ne sont pas ponctionnées par diverses formes de fiscalité, notamment la TVA ?

Les inquiétudes pour l'ensemble de la recherche sont grandes. Elles sont à la mesure des menaces qui pèsent sur elle.

Les membres du groupe communiste et apparenté considèrent que le projet de budget de la recherche pour 1995 ne permet pas de rattraper les retards, de faire face aux besoins de la recherche publique. Pire, il semble menacer celle-ci dans sa pluridisciplinarité. En conséquence, ils voteront contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes. - M. Jean-Luc Mélenchon applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Carrère.

M. Jean-Louis Carrère. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est toujours très délicat de parler de façon significative de l'évolution des crédits destinés à la recherche, tant les transferts modifient chaque année les structures de ce budget. Toujours est-il que la situation de la recherche française est, depuis que vous êtes en charge de ce secteur, monsieur le ministre, chaque jour plus préoccupante.

Monsieur le ministre, centralisation et contrôle de la recherche par les services de votre ministère, ralentissement de la recherche fondamentale, suppressions de postes et démantèlement des structures existantes : tels sont les résultats - partiels, certes - de votre action.

Pour ce faire, vous avez installé deux organes auprès de vous.

La création récente du comité d'orientation stratégique, dont vous nommerez vous-même les membres, me semble extrêmement réductrice et néfaste. Je crains qu'à

terme - et même à court terme, puisque, dans certains établissements, on m'a indiqué que c'était déjà le cas - les décisions du comité ne viennent purement et simplement se substituer à celles des conseils des organismes de recherche dont l'autonomie est pourtant l'une des caractéristiques principales et fondamentales.

La mise en place de la « coordination des sciences du vivant » n'est pas non plus pour me rassurer. Ses membres, nommés, attribueront des contrats sur des thèses dépendant du bon vouloir de votre ministère et seront censés veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'action des différents organismes. Cette mission de coordination portera à coup sûr atteinte à l'autonomie des organismes de recherche et vous autorisera sans aucun doute - vous ou un autre, monsieur le ministre - à rogner sur les crédits et sur les personnels. Il fallait, certes, remettre un peu d'ordre. Mais utilisez-vous la bonne méthode ? Je ne le crois pas.

Je suis très inquiet pour l'avenir de la recherche française sur le plan international. Les nombreuses entrevues que j'ai pu avoir avec des représentants de tel ou tel établissement de recherche m'ont d'ailleurs conforté dans mes inquiétudes.

Je commencerai par le cas de l'INRIA, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, puisque cet EPST a eu la primeur des nouveaux contrats d'objectif.

Je sais, monsieur le ministre, que vous comptez faire voter ces contrats d'objectif par cinq EPST ; mais l'INRIA va servir de cobaye. Les termes du contrat qui a été transmis à cet organisme sont aberrants ! Ce dernier a heureusement obtenu le droit de l'amender, mais il ne peut le faire que dans le délai d'une semaine seulement, et le texte définitif sera adopté le 22 décembre.

Il est stipulé que l'INRIA devra abandonner la recherche fondamentale pour se consacrer à la recherche industrielle.

Certaines phrases du contrat sont particulièrement révélatrices, à ce sujet : « La réussite de l'INRIA dépend ... de l'adéquation étroite à la demande. » Si je sais interpréter cette phrase, c'est bien le risque que j'évoquais, monsieur le ministre ; mais peut-être nous rassurerez-vous !

Je poursuis ma citation : « L'INRIA s'attachera à accroître de manière sensible le montant de ses ressources propres, en s'appuyant sur les nouveaux marchés émergents dans le domaine des technologies de l'information et en augmentant la productivité de ses activités industrielles » ; « les sociétés de service et d'ingénierie en informatique doivent faire l'objet de l'attention particulière de l'INRIA afin qu'elles puissent intégrer au mieux les résultats des recherches conduites par l'Institut. »

Je passe sur nombre d'autres exemples révélateurs de vos intentions quant aux priorités de la recherche, monsieur le ministre. Peut-être nous apporterez-vous un démenti ? Je vous écouterai alors.

Je m'inquiète de cette dérive, qui, à terme, verra l'INRIA passer de son statut d'EPST à celui d'établissement public à caractère industriel ou commercial, que vous n'aurez alors aucun mal à justifier, puisque la recherche fondamentale aura déjà été sacrifiée en faveur d'activités industrielles, certes apparemment plus lucratives !

Est-ce là la vocation de la recherche ? Que devient le principe d'autonomie des établissements de recherche français, pourtant essentiel et souvent envié par les chercheurs d'autres pays ?

Mes interlocuteurs de l'INRIA m'ont indiqué également que les différents organes de leur établissement - conseil scientifique, comité d'évaluation - perdaient chaque jour un peu de leur pouvoir, pouvoir récupéré par les représentants du ministère.

La situation de l'INRIA n'est pas la seule qui soit préoccupante.

L'exemple du CNRS est encore plus alarmant. Fallait-il un peu d'ordre ? Je crois que oui. Mais je vous rappellerai simplement les propos tenus par le professeur Laffitte, voilà quelques minutes, à savoir que les scientifiques n'aiment pas le bâton. Peut-être fallait-il agir autrement ? En effet, nous ne sommes pas en train de gérer les crédits de la défense !

A la suite du gel de 40 p. 100 des crédits du CNRS en septembre dernier, la situation de cet organisme est devenue extrêmement alarmante. Le manque à gagner, pour couvrir les seuls crédits distribués aux laboratoires, est estimé à 550 millions de francs ; 1 300 millions de francs sont nécessaires par an.

Le fonds de roulement du CNRS, qui s'élevait à 650 millions de francs et qui avait été créé pour pouvoir faire face au paiement des salaires en cas de retard de versements, a été énormément entamé : seuls subsisteraient, à l'heure actuelle, environ 170 millions de francs. Au dernier conseil d'administration, 90 millions de francs ont encore été prélevés pour les salaires.

Les 200 millions de francs prélevés sur la trésorerie pour les laboratoires ne vont vraisemblablement pas suffire. La trésorerie est ponctionnée, des recherches et des thèses sont suspendues ; même les salaires sont remis en cause !

Monsieur le ministre, vous avez annoncé à l'Assemblée nationale que vous augmenteriez les crédits du CNRS. Pouvez-vous nous le confirmer et nous indiquer le montant précis des sommes attribuées ainsi que leur provenance ? Il ne s'agirait pas de déshabiller Paul pour habiller Pierre ! Par conséquent, il conviendrait de définir les règles.

Vous nous avez parlé des autorisations de programme et des crédits de paiement, qui, semble-t-il, constituent l'un des problèmes les plus graves pour le CNRS. Je vous concède qu'il peut s'agir d'une difficulté.

J'ai écouté avec attention, comme d'habitude, M. Valade, rapporteur spécial, évoquer précédemment ce point ; mais, monsieur le ministre, il existe plusieurs méthodes pour corriger la distorsion entre les autorisations de programme et les crédits de paiement ! Bien sûr, vous choisissez la vôtre : vous réduisez de façon drastique les autorisations de programme ! Mais on aurait pu procéder autrement, et augmenter les crédits de paiement. Convenez tout de même, monsieur le ministre, que vous ne choisissez pas obligatoirement la méthode qui convient le mieux à la recherche française !

Par ailleurs, pour la sécurité des salariés du CNRS, il faut absolument que le fonds de roulement de cet établissement soit reconstitué à hauteur de 650 millions de francs. Pour ce faire, il faudrait recapitaliser environ 500 millions de francs. Comment remédieriez-vous à ces différentes carences, monsieur le ministre ? Rassurons-nous !

Par la voix de M. Guy Aubert, le nouveau président du CNRS, et par vos propres déclarations, nous sommes assez éclairés sur le sombre avenir de cet établissement.

Les 1 300 unités de recherche qui composent le plus grand organisme de recherche et qui font l'envie des chercheurs du monde entier reflètent bien la richesse et la

diversité des actions menées par le CNRS. Or, celles-ci seraient en grande partie sacrifiées et le CNRS risquerait d'être bradé. Seules 400 ou 700 unités de recherche subsisteraient à terme. Là encore, monsieur le ministre, je n'arrive pas à connaître le nombre exact d'unités concernées.

Parmi les trois catégories d'unités coexistant au sein du CNRS, la catégorie la plus menacée semble être celle des unités propres, dont le nombre s'élève à environ 250. Certes, elles seraient labellisées par le CNRS ; mais elles le seraient sans aucun moyen, ce qui laisse planer le plus grand doute sur leur avenir et fait courir le risque de voir l'appellation « CNRS » employée de façon erronée.

Le sort des unités de recherche associées - elles sont environ 950 - n'est guère plus enviable puisqu'on laisse entendre qu'elles pourraient être, en partie, absorbées par les universités. Mais avec quels moyens, monsieur le ministre ? La situation des universités, que nous allons examiner tout à l'heure, ne semble pas permettre une telle attribution de responsabilité financière.

En revanche, on annonce une augmentation du nombre des unités mixtes, qui est actuellement d'environ 140 ; du point de vue de votre politique, c'est compréhensible puisque le monde industriel et la Communauté européenne sont déjà parties prenantes à leur financement !

Ce semblant de réforme, qui réduirait de sept à trois le nombre de départements, met la survie du CNRS en danger et montre bien, une fois de plus, monsieur le ministre, que votre priorité est la recherche industrielle et apparemment rentable.

Quand je lis les propos que vous avez tenus sur le CNRS à l'Assemblée nationale, je suis stupéfait. Comment osez-vous dire - je me réfère au *Journal officiel* des débats de l'Assemblée nationale du 20 octobre dernier - qu'« un organisme de recherche qui représente 80 p. 100 du budget du ministère... est condamné » ?

Tout d'abord, cette affirmation est fautive puisque la part du budget du CNRS équivaut à 69 p. 100 et non à 80 p. 100 de votre budget.

Ensuite, je m'étonne qu'un ministre de la recherche puisse tenir des propos que je qualifierai - ne le prenez pas mal, monsieur le ministre ! - de simplistes et de bureaucratiques sur l'un de ses établissements de tutelle !

Je tiens à vous faire remarquer, par ailleurs, que, si l'on sous-traite certaines tâches, la masse salariale restera néanmoins la même. Il faudra bien des salariés dans les entreprises qui travailleront pour le CNRS !

Il est certain, en revanche, que la multiplication de statuts précaires et du recours à des associations régies par la loi de 1901 permettra d'économiser quelques deniers ! Mais ce seraient là des mesures de « gagne-petit ».

Mes propos sur le CNRS et sur l'INRIA ont été un peu longs ; mais ces cas sont particulièrement révélateurs de votre politique en faveur - « en défaveur », devrais-je plutôt dire ! - de la recherche.

Il y aurait beaucoup à dire sur d'autres organismes de recherche : s'agissant de l'IFREMER, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, un projet de délocalisation des services centraux à Lille est dans l'air ; quant à l'INSERM, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, vous proposez la prise en charge de la masse salariale à 10 p. 100 sur des ressources extérieures et vous essayez d'imposer une baisse des salaires de 11 p. 100.

Monsieur le ministre, vos réformes m'ont fait quelque peu négliger l'objet même de notre débat : le projet de budget. Ces deux aspects sont intimement liés et votre politique budgétaire ne me rassure pas vraiment sur vos intentions.

Les crédits de tous les EPST ont baissé sur deux exercices de façon dramatique : ainsi, que ce soit en francs courants ou en francs constants, les crédits du CNRS ont diminué respectivement de 11,7 p. 100 et de 15,7 p. 100 ; ceux de l'INSERM ont baissé de 16,2 p. 100 et de 20,2 p. 100 ; ceux de l'INRA, l'Institut national de la recherche agronomique, ont chuté de 15 p. 100 et de 19 p. 100 ; ceux de l'ORSTOM, l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, ont diminué de 10,6 p. 100 et de 14,6 p. 100 ; enfin, ceux de l'INRIA ont baissé de 5,8 p. 100 et de 9,8 p. 100.

Par ailleurs, des postes sont supprimés partout.

Au CNRS - Mme Bidard-Reydet l'a rappelé - 153 postes d'ITA seront supprimés en 1995 et viendront s'ajouter aux quelque 90 suppressions de l'an dernier et au gel de près de 200 postes au cours de l'année 1994. On assiste à une élimination progressive des agents de catégorie C et des emplois administratifs, les rares emplois créés étant techniques. Mais nous avons compris l'amour que vous portez au CNRS, monsieur le ministre ! Peut-être allez-vous démentir les propos que je tiens, suite à mes lectures et aux auditions auxquelles j'ai pu procéder ?

A l'INSERM, 11 postes d'ITA seront supprimés ; 32 postes le seront à l'INRA !

J'arrête là cette énumération rébarbative, mais très significative, de l'énorme décalage existant entre votre discours et vos actes, monsieur le ministre !

La recherche française va mal.

Dans le même temps, vous tentez de relancer la recherche industrielle. D'après mes renseignements, seule la recherche pharmaceutique honore ses engagements. Pourtant, 3,8 milliards de francs ont été donnés pour la recherche industrielle, et ce sans aucun contrôle, alors même que vous renforcez le contrôle sur les établissements publics !

Que je sache, tout cet argent a été versé sans que soit assigné le moindre objectif, sans que doive être respecté un cahier des charges ! N'allez surtout pas prétendre que vous n'avez pas le pouvoir de contrôler l'industrie, monsieur le ministre, car nous savons que vous l'avez !

Je conclurai mon propos en soulignant à quel point la recherche fondamentale est essentielle.

La recherche fondamentale pure, soutenue sans objectifs programmés, a permis de très nombreuses découvertes, dont certaines sont déjà passées en application dans la vie courante. Ainsi, voilà vingt ans, un chercheur d'Orsay isolé a pu mener en toute liberté une recherche sur un sujet fondamental, aboutissant à la découverte des cristaux liquides. Il en est allé de même pour les lasers ; en outre, des années de travail en physique nucléaire, en recherche médicale et la connaissance des accélérateurs de particules ont permis de mettre au point le centre de protonthérapie, qui est aujourd'hui le seul traitement envisageable pour les tumeurs de l'œil.

M. le président. Je vous invite à conclure, mon cher collègue, car votre temps de parole est dépassé.

M. Jean-Louis Carrère. Je n'y manquerai pas, monsieur le président. (*Sourires.*)

Je tiens à votre disposition d'autres exemples, monsieur le ministre, mais vous les connaissez certainement.

Nombreux sont les chercheurs qui ont récemment exprimé leurs très vives inquiétudes quant à l'avenir de la recherche française : ainsi, Pierre-Gilles de Gennes, lors de l'émission *La Marche du siècle*, a répété que la liberté est d'autant plus grande que le financement est assuré !

Nous ne réfutons pas la nécessité d'un contrôle de la recherche, et celui qui a cours actuellement est parfaitement adapté aux nécessités de la recherche française : il s'agit d'un contrôle permanent, *a priori*, mais qui vient d'en bas et qui est donc multiple ; or la diversité fait la richesse de la recherche française. Mais vous comptez lui substituer un contrôle centralisé, qui viendra d'en haut et ne représentera qu'un seul point de vue. Quel dommage !

Monsieur le ministre, vous avez hérité d'un magnifique instrument qui fait l'envie de nombre de nos voisins. Ne le cassez pas ! Ne sabordez pas la recherche française, à l'instar de ce qui s'est passé avec la recherche britannique en Grande-Bretagne.

Pour l'heure, vous comprendrez que le groupe socialiste ne puisse cautionner votre politique et vote contre le projet de budget que vous nous présentez.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des intervenants, notamment MM. les rapporteurs, qui ont tous souligné les orientations positives du projet de budget de la recherche, sans manquer de noter que les résultats de la consultation nationale organisée en 1994 commençaient à recevoir, dans ce projet de budget, un début de mise en œuvre.

M. Valade s'est interrogé à juste titre sur l'évolution de la conscience collective en matière de recherche. Je partage son sentiment : c'est précisément l'une des raisons qui m'ont conduit à organiser la consultation de 1994.

Il a, par ailleurs, longuement évoqué ses craintes s'agissant du financement des investissements du Commissariat à l'énergie atomique. Je m'efforcerai de le rassurer en lui disant, d'abord, qu'il s'agit d'un financement exceptionnel et en réaffirmant ce que j'ai dit tout à l'heure : le CEA recevra, en 1995, les moyens qui sont inscrits dans ce projet de budget. Le Gouvernement s'y engage, quel que soit le rendement des sources exceptionnelles de financement prévues dans ce cadre.

Enfin, s'agissant des crédits de recherche duale, M. le Premier ministre m'a donné son accord pour que l'arbitrage que M. Valade a évoqué tout à l'heure ne soit pas exécuté. Une réunion s'est tenue avec le ministre de la défense, qui a donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail commun pour tenter de définir des domaines de recherche duale. Je crois que, au-delà du problème immédiat du financement des investissements du CEA, il s'agit un exercice essentiel que pratiquent les Américains et tous nos voisins, notamment les Allemands.

Au moment où nous nous engageons vers des réductions budgétaires importantes dans le domaine de la défense, il convient de rechercher les possibilités de mise en œuvre de programmes à caractère dual ; sinon, nous verrons la masse d'argent public destinée à la recherche diminuer globalement.

Pour ce qui est de la demande faite à CEA-Industrie de participer cette année au financement des investissements du Commissariat à l'énergie atomique, je considère, tout en insistant sur son caractère exceptionnel, qu'il n'est pas anormal que l'Etat, qui est sollicité, lors-

qu'il faut abonder le capital des entreprises publiques, puisse tirer profit de leurs résultats lorsque ceux-ci sont positifs, et Dieu sait si CEA-Industrie connaît des résultats brillants !

S'agissant du CNRS, je tiens à apporter des éléments de réponse non seulement à M. Jacques Valade, en tant que rapporteur spécial, mais aussi à l'ensemble des orateurs qui ont évoqué les difficultés de ce qui est aujourd'hui le plus grand organisme de recherche français et l'un des plus grands organismes de recherche publique au monde.

Le CNRS est confronté, vous le savez, à des problèmes financiers préoccupants. Mais ils ont peu à voir avec la description qui en a été faite par plusieurs orateurs, notamment par Mme Bidard-Reydet et par M. Carrère !

L'Etat n'a pas de dettes, madame Bidard-Reydet, à l'égard d'un organisme qui a dépensé, sans en avoir le droit, de l'argent qu'il n'avait pas !

Au demeurant, la situation du CNRS est unique ; aucun des autres organismes de recherche n'est dans cette situation, alors même que les budgets votés et soutenus par certains d'entre vous dans les années 1990, 1991 et 1992 auraient pu conduire aux mêmes résultats à l'INSERM, au Commissariat à l'énergie atomique ou encore à l'IFREMER et à l'INRIA. Dans ces organismes, en effet, ont été inscrites des autorisations de programme au rythme des crédits de paiement qui étaient votés par votre assemblée, année après année.

Au CNRS, le décalage entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, dénoncé par plusieurs des membres de votre assemblée, était, en 1990, de 31 millions de francs. Il s'agissait d'un décalage normal, permettant une bonne programmation pluriannuelle des investissements. Mais, en 1991, il était de 80 millions de francs et, en 1992, de 222 millions de francs. En 1993, il atteignait 244 millions de francs, et un amendement du Gouvernement, déposé en séance, le portait à 352 millions de francs, pour financer les délocalisations de cet organisme.

En 1994, nous avons ramené ce décalage à 53 millions de francs. Enfin, en 1995, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, le rapport entre crédits de paiement et autorisations de programme sera inversé.

Pour remédier aux difficultés financières du CNRS, nous avons pris un certain nombre de mesures, et d'abord les mesures d'urgence que j'ai évoquées tout à l'heure : dégel de 147 millions de francs de crédits gelés précédemment et autorisation pour le CNRS de prélever sur son fonds de roulement 200 millions de francs.

Nous avons parallèlement demandé à l'inspection générale des finances d'effectuer une mission d'audit. Cette mission commencera au début de l'année 1995. Elle durera environ deux mois, et s'achèvera donc à la fin du mois de février. Le Gouvernement prendra alors, le cas échéant, les décisions qui s'imposent pour assurer le redressement durable du CNRS, décisions dont la mise en œuvre s'étalera nécessairement sur les exercices 1995 et 1996.

L'effort consenti par l'Etat en faveur du CNRS depuis que j'ai la responsabilité du ministère de la recherche est donc considérable, contrairement à ce qui a été dit par Mme Bidard-Reydet et par M. Carrère.

Je rappelle que 100 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires ont été votés en 1994 pour le CNRS, que 50 millions de francs ont été inscrits dans le projet de loi de finances pour 1995, qu'aucune annulation n'a été opérée sur les crédits de paiement du CNRS en 1994, que nous avons dégelé et versé les 147 millions

de francs bloqués que j'évoquais tout à l'heure, et qu'un prélèvement exceptionnel de 200 millions de francs a été autorisé sur le fonds de roulement.

Je voudrais maintenant revenir un instant sur le deuxième volet de la crise qui affecte le CNRS et qui concerne son organisation.

Le nouveau directeur général nommé par le Gouvernement, M. Guy Aubert, a entrepris, outre l'assainissement de la situation financière du CNRS, de faire évoluer cette organisation sur deux points essentiels.

Le premier point concerne la pluridisciplinarité : le CNRS n'a de sens que s'il est pluridisciplinaire. Vous en conviendrez avec moi, si chaque direction scientifique prenait son autonomie et s'entourait de murs, nous aurions des organismes de recherche comme il en existe dans beaucoup de pays du monde, mais leur maintien dans une structure commune, lourde à gérer puisqu'elle regroupe 30 000 personnes et représente un budget d'un peu plus de 12 milliards de francs, ne serait pas justifié.

M. Guy Aubert a donc décidé d'engager, en premier lieu, un renforcement de la pluridisciplinarité au sein du CNRS, car, au fil des années, l'importance de celle-ci s'était réduite.

A cet effet, il a chargé un grand scientifique, M. Jean Charvolin, d'une mission de réflexion sur ce sujet. Celui-ci a jusqu'au mois de février pour rendre ses conclusions et, lorsque le comité national du CNRS sera réuni, au mois de mars, il aura à débattre des propositions de la direction générale en matière de pluridisciplinarité.

Le deuxième point concerne les relations avec l'Université. A cet égard, permettez-moi d'essayer de vous convaincre que la plupart des craintes que vous avez formulées ne sont pas fondées. Nombre d'entre elles sont même le résultat de fantasmes qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Aujourd'hui, le CNRS fait fonctionner un grand nombre de laboratoires dans les universités, ce qui est très bien. Personne, d'ailleurs, ne songe à revenir sur le lien étroit qui existe à cet égard. Nous voulons simplement que le dialogue entre le CNRS et les universités soit un vrai dialogue.

Le CNRS a choisi un certain nombre de laboratoires d'un niveau suffisant pour engager une coopération. En effet, comment permettre aux universités de développer une vraie politique scientifique si elles n'ont pas la possibilité d'un dialogue stratégique avec la direction du CNRS ?

Quant à la proposition que certain d'entre vous ont évoquée, elle consiste dans un dialogue direct entre, d'une part, le président et le conseil scientifique de l'université concernée et, d'autre part, la direction générale du CNRS, afin de fixer les modalités de cette coopération. Il ne s'agit donc en aucun cas - je dis bien « en aucun cas » - de réduire le nombre de laboratoires.

Mais il ne s'agit pas non plus de faire en sorte qu'une grande partie des laboratoires fonctionnant au sein des universités ne soient plus financés que par l'Université ! Vous permettrez d'ailleurs au ministre qui est à la fois en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur de vous dire qu'il ne verrait pas beaucoup d'avantages à transférer le financement d'un organisme sur un autre !

La véritable question est la suivante : comment améliorer le dialogue entre les universités, qui doivent avoir une vraie politique scientifique et qui doivent donc affirmer leur personnalité en matière de recherche, et le CNRS ? Comment donner, dans le même temps, au directeur

général du CNRS et aux organismes chargés de contrôler son action les moyens d'exercer leur mission si chaque direction scientifique négocie directement avec chaque laboratoire ? Si elle n'était pas corrigée, cette situation conduirait, à terme, le CNRS à cet éclatement que beaucoup d'entre vous semblent redouter et qui était inscrit dans la politique de cet organisme depuis plusieurs années.

Vous avez évoqué, monsieur Valade, le fonds de la recherche et de la technologie. Vous avez eu raison de souligner le paradoxe qu'il y a à en augmenter les crédits de 25 p. 100 sans pouvoir pour autant disposer d'une capacité nouvelle d'intervention puisqu'il s'agit simplement, là encore, de payer les dettes du passé. Ce n'est pas une tâche très exaltante, mais vous conviendrez avec moi qu'il faut bien que quelqu'un s'y emploie.

J'aurais d'ailleurs aimé que plusieurs des orateurs qui se sont exprimés sur ce sujet et qui ont soutenu et voté les budgets de la recherche dans un passé récent soient plus sévères envers ces pratiques qui nous mettent aujourd'hui, dans le domaine de la recherche comme dans beaucoup d'autres, dans une situation extraordinairement difficile.

Vous avez également évoqué, monsieur Valade, la méthode que le Gouvernement a choisi d'utiliser pour cet assainissement financier : augmentation forte des crédits de paiement, qui, contrairement à ce que vous avez prétendu, monsieur Carrère, n'ont pas diminué depuis deux ans pour les EPST - en moyenne, ils ont en effet augmenté de plus de 6 p. 100 - et réduction des autorisations de programme.

Qu'en est-il, en réalité ? Les autorisations de programme pour les EPST, les EPIC et les fondations, augmenteront de 2,9 p. 100 en 1995.

La situation a été assainie en 1994, année au cours de laquelle nous avons réduit de manière importante les autorisations de programme. Ainsi, comme je l'avais alors indiqué devant vous, la progression desdites autorisations de programme pourra désormais reprendre à un rythme raisonnable dans le domaine des programmes scientifiques.

Les seules réductions d'autorisations de programme dans le projet de budget pour 1995 concernent des crédits d'intervention là où la situation des crédits de paiement doit au préalable être rétablie.

Je poursuivrai inlassablement, et sans me laisser détourner de l'objectif par des critiques venant d'ici ou là, un effort d'assainissement qui seul permettra à la recherche française d'envisager l'avenir de manière optimiste.

Monsieur Laffitte, je vous répondrai sur plusieurs des sujets que vous avez évoqués, notamment les crédits de l'INRIA, les autorisations de l'information et le rôle du CNET.

Vous affirmez que rien, dans le projet de budget pour 1995 de la recherche, n'est consacré aux autorisations de l'information, et vous avez raison. En réalité, le rapport Théry a été publié seulement cet automne. J'ai donc décidé de demander à l'INRIA et à RENATER de faire des propositions spécifiques dont je compte ensuite discuter avec mes collègues allemands et britanniques. En effet, sur ce sujet plus que sur tout autre, une cohérence européenne est nécessaire et elle ne peut pas être envisagée seulement au niveau de la Commission.

Le CNET est un établissement public à caractère industriel et commercial depuis 1992.

On constate, c'est vrai, une tendance à la réduction des moyens des laboratoires associés avec le CNRS, mais peut-être se pose-t-il un problème de choix des thèmes de

recherche. Dans la discussion que nous avons engagée avec le ministère de l'industrie, j'ai évoqué ce point à plusieurs reprises.

Le CNRS doit pouvoir participer aux travaux effectués dans ces domaines, dont vous soulignez, à juste titre, qu'ils sont porteurs pour l'avenir et dans lesquels la recherche fondamentale et la recherche appliquée, comme pour la plupart des secteurs de la recherche, sont étroitement liés.

Je salue, monsieur Laffitte, l'initiative du Sénat visant à étudier comment on pourrait mieux assurer la présence française dans le système communautaire de recherche. J'entends bien me référer à ces conclusions, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, pendant la présidence française.

Faut-il mieux jouer la carte de l'excellence ? C'est certain. Mais, contrairement au monde sportif que vous avez évoqué, les chercheurs, une fois en première division, acceptent assez mal une rétrogradation en seconde division. Les réactions au CNRS sur un certain nombre de sujets le montrent bien.

Ce n'est pas le Gouvernement, le ministre - heureusement ! - qui détermine lui-même la hiérarchie des équipes. Mais il est vrai que les instances compétentes pour les organismes de recherche doivent être sélectives. Pour pouvoir soutenir activement de nouvelles équipes porteuses d'innovations, il faut en effet savoir remettre en cause des situations acquises.

Enfin, s'agissant d'« Eurosud », la présidence française aura, vous le savez, cette préoccupation qui est aussi la vôtre. J'ai présenté au Conseil des ministres de la recherche, jeudi dernier, à Bruxelles, les grandes orientations de la présidence française. Nous prendrons notamment deux grandes initiatives, l'une dans le domaine de la recherche agronomique, l'autre dans le domaine de la recherche méditerranéenne. Un grand colloque sera organisé à cet effet, qui se tiendra notamment à Sophia-Antipolis, mais aussi à Tunis et dans une ville espagnole. La plupart de mes collègues du Conseil des ministres européens ont salué cette initiative.

Au-delà de l'intérêt qu'il y a à faire travailler ensemble des équipes de recherche des différents pays riverains de la Méditerranée, il s'agit là d'un véritable enjeu politique pour la France et d'un rééquilibrage au sein de l'Union européenne.

M. Pierre Laffitte. Bravo !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je remercie M. Rausch d'avoir compris la portée de la consultation nationale. Je partage son souci de faire une priorité de l'aide à l'insertion des petites et moyennes entreprises dans la recherche-développement, car cela est vital pour notre économie. Je suis d'accord avec lui pour que cet effort s'accompagne d'une politique plus volontariste en matière d'aménagement du territoire. Je crois, en la matière, que les engagements pris par le Gouvernement aux CIAT de Mende et de Troyes sont clairs et correspondent parfaitement aux objectifs que le Sénat a fixés.

Toutefois, c'est vrai, les résultats de la recherche privée restent insuffisants au regard d'une répartition équilibrée de ceux-ci sur notre territoire. J'espère que le volontarisme manifesté par la recherche publique servira d'exemple et de stimulant, mais, comme cela ne sera sans doute pas suffisant, des mesures plus incitatives, notamment à travers la réforme du crédit d'impôt recherche, devront être mises en œuvre.

Enfin, l'élaboration en 1995, de schémas régionaux de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait être un instrument privilégié pour aller dans le sens que M. Rausch a indiqué.

Madame Bidard-Reydet, je voudrais rectifier toute une série d'affirmations que vous avez proférées à la tribune du Sénat et qui sont sans aucun fondement, pour la plupart d'entre elles.

D'abord, vous affirmez que 40 p. 100 des crédits du CNRS ont été gelés. Bien que vous-même et un certain nombre de vos amis ne cessiez de le répéter sur tous les tons, c'est faux.

En réalité, devant les difficultés financières du CNRS, que j'ai évoquées tout à l'heure, le directeur général, au mois de septembre, a décidé, dans un premier temps, de geler non pas 40 p. 100 des crédits de 1994, mais les programmes abondamment ouverts en 1992 et 1993, programmes sans crédits de paiement.

Lorsque, grâce à cette mesure de gel et aux efforts qu'il a faits pour obtenir une vision claire de la situation financière du CNRS, celle-ci a été connue, il a autorisé les laboratoires, après une concertation avec les directions scientifiques, à réengager les dépenses correspondant aux crédits de paiement disponibles.

La plupart des laboratoires du CNRS ont donc non pas vu geler 40 p. 100 de leurs crédits mais, au contraire progresser les crédits de paiement par rapport à 1993.

Ensuite, je l'ai déjà dit tout à l'heure, il n'y a pas une dette de 550 millions de francs. Il y a simplement un organisme qui souhaitait continuer de dépenser plus que ce dont il disposait de crédits de paiement votés par le Parlement.

Je vous ai éclairée sur la politique que le Gouvernement entend mener face à ces difficultés financières.

Par ailleurs, vous affirmez que le projet de budget de 1995 ne prévoit aucune création d'emplois, qu'il affiche même une diminution du nombre des emplois. La réalité est tout autre. Ainsi que je l'ai annoncé tout à l'heure, 560 recrutements seront opérés en 1995, ce qui correspond très exactement à un taux de renouvellement de 3 p. 100.

Ces 560 recrutements comprennent 67 créations d'emplois - et non pas des suppressions - ainsi que 80 anticipations de départs à la retraite au CNRS. Vous avez eu raison d'évoquer cette nécessité d'anticiper les départs à la retraite. Comment peut-on les anticiper en créant des des emplois en surnombre qui sont ensuite compensés par les départs à la retraite ?

Quant aux emplois d'ITA, les suppressions que vous évoquez sont, en réalité, vous le savez, des transformations. Ce sont des emplois qui sont requalifiés, la plupart du temps d'ailleurs à la demande même des organismes concernés. Ce sera le cas en 1995, où 250 transformations d'emplois auront lieu pour une requalification, soixante-quinze ingénieurs de recherche étant ainsi concernés.

Vous avez indiqué que les allocations de recherche étaient supprimées en deuxième et en troisième année. C'est faux ! Nous avons maintenu et financé toutes les possibilités de passage de deuxième en troisième année. Les crédits prévus pour les allocations de recherche augmentent de 5,9 p. 100 en 1995.

Vous avez longuement évoqué le souci du Gouvernement de piloter la recherche et de rendre à l'Etat un rôle centralisateur dans le développement de la recherche publique. C'est évidemment de vous que j'attendrais le

moins de critiques sur ce sujet ! Puisque vous m'en adressez, j'essaierai de vous expliquer ce que nous voulons faire.

Nous voulons mettre en place des organismes qui permettent de conseiller le Gouvernement. Celui-ci, vous en conviendrez, a une responsabilité en matière de recherche publique, notamment dans l'attribution des crédits votés par le Parlement.

Il s'agit d'un dispositif de conseil, d'un dispositif d'orientation qui fait appel aux meilleurs chercheurs, aux meilleurs spécialistes dont nous disposons. Il ne s'agit pas d'un simple exercice de répartition administrative des moyens comme c'est le cas aujourd'hui.

Ce n'est pas faire preuve de méfiance envers les structures et les organismes que de dire que les choix d'orientation n'appartiennent pas à eux seuls. Il est normal pour la nation, qui finance la recherche publique, de définir de grands objectifs. C'est d'ailleurs le contraire qui devrait être condamné.

S'agissant, enfin, de la recherche universitaire, nous souhaitons la renforcer. Le débat engagé au CNRS va dans cette direction.

Je vous fais remarquer que la conférence des présidents d'université - il ne faut pas lui faire dire n'importe quoi - est très favorable au dialogue qui vient de s'instaurer entre le CNRS et les présidents d'université. C'est plutôt des directeurs de laboratoire que viendraient aujourd'hui les réticences, réticences que je comprends et qui feront l'objet d'un dialogue.

Les présidents d'université ont eu l'occasion de débattre très longuement, en ma présence, avec le directeur général du CNRS. Ils ont compris tout l'intérêt qu'il y aurait à rétablir un dialogue entre eux-mêmes et la direction générale du CNRS, afin de définir de véritables politiques scientifiques.

Quant au Téléthon, madame Bidard-Reydet, il s'agit d'un très bel exemple de recherche très appliquée et très finalisée. On ne peut pas à la fois s'émerveiller de la générosité des Français et ne pas noter la volonté de finalisation très grande de cette entreprise.

Mme Danièle Bidard-Reydet. C'est pour pallier la carence de l'Etat !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Non, il n'y a pas de carence de l'Etat. La France est, de tous les grands pays industrialisés au monde, celui où l'argent privé manque le plus à la recherche.

M. Ivan Renar. Il faudrait plus de justice et moins de charité !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est aussi le pays qui dépense par habitant, par rapport à son PIB, le plus d'argent public pour la recherche puisque, je le répète, notre effort public est identique à celui de l'Allemagne.

La grande difficulté, chez nous, tient à la faiblesse de la contribution privée à la recherche par rapport à des pays comme le Japon ou les Etats-Unis. De ce point de vue, le Téléthon apporte une aide à la recherche très finalisée, ce que ne peuvent pas faire les pouvoirs publics, qui sont obligés, d'abord, de privilégier la recherche fondamentale et, ensuite, de conduire, à un rythme parallèle, les recherches dans tous les domaines, et pas seulement dans celui qui est l'objet du Téléthon.

Je vous rassure quant à la distribution des crédits : nous avons signé un accord-cadre avec l'Association française contre les myopathies en 1994 ; il nous permet de

suivre de manière très précise la façon dont les crédits sont utilisés. Je puis vous dire qu'ils sont affectés à plus de 80 p. 100 à des activités de recherche et d'ailleurs au profit, le plus souvent, d'organismes publics de recherche comme l'INSERM.

Quant à l'intervention de M. Carrère, elle est caricaturale.

M. Jean-Louis Carrère. Comme toujours !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout va mal, les crédits des organismes diminuent de 15 p. 100, de 20 p. 100... D'ailleurs, on se demande comment ils arrivent encore à fonctionner dans ces conditions !

M. Jean-Louis Carrère. Une fois de plus, j'ai tout faux !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. La recherche va être pilotée ! On va supprimer la moitié des laboratoires du CNRS !

Monsieur Carrère, j'avais noté, les unes après les autres, vos remarques pour tenter d'y répondre, mais je dois dire que la liste de ces approximations, de ces fantasmes, de ces accusations non fondées est tellement longue que je ne sais par où commencer ! (*Sourires.*)

M. Jean-Louis Carrère. Commencez !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai déjà indiqué, s'agissant du comité d'orientation stratégique, quel allait être son objectif : conseiller le Gouvernement dans ses choix.

Je ne vois pas en quoi il serait anormal que le Gouvernement souhaite disposer d'un conseil scientifique. Pourquoi les organismes de recherche comme les universités auraient-ils droit à un conseil scientifique et pas le Gouvernement ? Pourquoi le Gouvernement devrait-il être privé de tout moyen d'appréciation des choix ?

L'instrument de mise en œuvre des choix, ce sont les contrats.

Ces contrats sont le fruit d'un dialogue : d'un côté, les organismes présentent leurs priorités et, bien entendu, l'Etat doit en tenir compte ; d'un autre côté, l'Etat assure aux organismes, sur un certain nombre de grands projets, une véritable sécurité financière à long terme.

Aujourd'hui, le contrat est, de mon point de vue, l'instrument le mieux adapté à un dialogue entre les organismes publics de recherche et l'Etat. Il privilégie la liberté des chercheurs, tout en donnant la possibilité à l'Etat d'afficher ses priorités.

M. Jean-Louis Carrère. Il écarte les financements récurrents !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pas du tout ! En effet, à travers les contrats, précisément, nous nous engageons sur des financements récurrents.

Monsieur Carrère, j'ai relevé, parmi toutes vos affirmations, que, désormais, 10 p. 100 de la masse salariale de l'INSERM serait financée sur un budget privé. C'est évidemment faux ! L'INSERM est un organisme qui emploie des fonctionnaires, lesquels sont rémunérés par l'Etat et continueront de l'être.

S'agissant de l'INRIA et, plus précisément, du délai d'amendement du contrat, j'ai personnellement accepté que le projet de contrat fasse l'objet de toutes les concertations nécessaires ; cela relève de la responsabilité du président-directeur général de cet institut. L'avis de tous doit être écouté, à condition de ne pas relancer de nouvelles querelles théoriques.

Sur le fond, l'INRIA est et restera un EPST ; sa place dans les domaines de l'informatique et de l'automatique demeurera essentielle, y compris en recherche fondamentale.

M. Jean-Louis Carrère. Jusqu'à quand ?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'en reste pas moins essentiel, tout particulièrement dans ces domaines, de permettre à la recherche fondamentale d'évoluer en fonction des changements de notre société ?

La valorisation des résultats de la recherche fondamentale est d'ailleurs inscrite dans la loi de 1982 comme dans le statut des EPST de 1984.

Le débat absurde entre recherche fondamentale et recherche finalisée cache, en réalité, les véritables déficiences de notre système de recherche.

On doit s'interroger sur le fait qu'un grand nombre d'appareils et de produits qui ont envahi notre vie quotidienne très récemment ont pour origine des inventions allemandes ou françaises alors qu'ils sont fabriqués et commercialisés par d'autres. Ainsi, le fax est une invention allemande et la France a une position de leader dans le secteur des écrans plats. Pourtant, a-t-on déjà vu un fax de marque allemande ou un écran plat de marque française ?

Il est du devoir du Gouvernement de faire en sorte que l'articulation entre la recherche fondamentale - elle est essentielle car, sans elle, rien n'existerait - et la recherche finalisée soit meilleure, afin que notre industrie et notre activité économique soient mieux soutenues.

En écoutant Mme Bidard-Reydet évoquer le nombre de millénaires pendant lesquels pourraient fonctionner tel ou tel organisme de recherche si l'on supprimait toutes les aides à l'industrie, j'avais envie de lui demander : pour quoi faire ?

Mme Danielle Bidard-Reydet. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit ! Il est scandaleux de tenir de tels propos !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. A quoi servirait une recherche publique dynamique et efficace si elle n'était pas relayée par une industrie développée ? Seule une industrie développée peut utiliser les résultats de la recherche et réaliser des produits répondant aux besoins de la société. C'est le seul moyen de créer les emplois nécessaires au développement de notre pays.

Mme Danielle Bidard-Reydet. C'est évident !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En réalité, pour que la recherche se porte bien, nous avons besoin d'une économie en bonne santé. La recherche publique, la recherche fondamentale ne peuvent vivre isolément, seules et sans lien avec les capacités économiques et financières de notre pays.

M. Ivan Renar. C'est bien évident !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, voilà les réponses que je souhaitais apporter aux divers intervenants.

Je remercie, une fois encore, MM. les rapporteurs, ainsi que les représentants des groupes qui ont choisi d'apporter leur soutien à la politique d'assainissement de la recherche, politique à long terme qui tranche avec le passé, que j'entends mener. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant la recherche, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 551 783 897 francs. »

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le ministre, permettez-moi, tout d'abord, de vous faire part de la profonde émotion et de la colère des chercheurs du Nord-Pas-de-Calais face aux décisions budgétaires visant à réduire de manière importante les potentialités de la recherche nationale.

Souffrant déjà de sous-équipement, la région Nord-Pas-de-Calais est particulièrement touchée par ces décisions.

Faut-il rappeler que cette région représente 7 p. 100 de la population totale, 6 p. 100 du produit intérieur brut et que les acteurs régionaux de la recherche ne pèsent que 2,8 p. 100 du potentiel national ?

Quand, sous la pression des contraintes budgétaires, le CNRS supprime 40 p. 100 des autorisations de programme de recherche, comment vont vivre les laboratoires ?

Et que dire des laboratoires associés au CNRS, qui risquent également d'être touchés !

M. Jean-Louis Carrère. Il assainit !

M. Ivan Renar. Ce n'est pas le sentiment que nous avons, dans le Nord-Pas-de-Calais !

Les handicaps existants ne peuvent donc qu'être aggravés.

Dès lors, quel est le sens d'un contrat de plan signé avec l'Etat quand, l'encre à peine sèche, une composante importante de ce contrat se rétracte ?

Monsieur le ministre, à plusieurs reprises, vous avez affirmé votre volonté d'agir pour aider à combler le retard du Nord-Pas-de-Calais en matière de recherche. Le moment est peut-être venu de passer aux actes. Cela implique, bien sûr, de revenir sur ces premières orientations budgétaires désastreuses, mais pas seulement.

Problème concret, le Nord-Pas-de-Calais vient de se porter candidat à l'accueil du projet de recherche SOLEIL, c'est-à-dire du laboratoire d'utilisation du rayonnement électromagnétique, le LURE, actuellement situé à Orsay.

Le vieillissement des installations actuelles, leurs capacités d'accueil insuffisantes poussent à la construction d'un nouvel équipement afin de bénéficier d'outils d'investigation plus modernes sur un site plus vaste.

Son implantation dans le Nord-Pas-de-Calais, en apportant la création de 300 emplois permanents de chercheurs, en drainant une fréquentation du site estimée à 350 chercheurs privés et publics par an, contribuerait à faire reconnaître cette région comme un pôle important de la recherche française, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur le ministre, au moment où l'on débat beaucoup d'aménagement du territoire, la concrétisation de ce projet pourrait avoir pour le Nord-Pas-de-Calais, les mêmes conséquences, en matière de recherche, que l'implantation de l'entreprise nationale Renault à Douai en matière industrielle.

Je pense aussi au rôle qu'a eu, en son temps, l'implantation du grand accélérateur national d'ions lourds, le GANIL, à Caen, qui a permis à la Normandie de passer du vide à l'état de pôle scientifique très important.

Monsieur le ministre, vous vous en doutez, votre réponse est attendue avec impatience et intérêt. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le ministre, mon amie Danielle Bidard-Reydet a déjà exprimé avec pertinence un avis critique sur votre politique. Je n'y reviens donc pas.

Je conforterai son opinion par l'examen de la situation des établissements de recherche d'Orsay et du plateau de Saclay, qui sont considérés comme la concentration scientifique la plus importante du pays.

La situation actuelle inquiète singulièrement les travailleurs scientifiques de cette région, au point de les mobiliser dans une belle unanimité qui rappelle les mouvements antérieurs aux années quatre-vingt.

Ce n'est pas le fait du hasard. En bloquant les crédits du CNRS, au début du mois de novembre, vous avez mis le feu aux poudres. Sans le vouloir, vous avez sinon permis, du moins facilité l'unité syndicale.

S'agissant de la région d'Orsay, il est évident que le débat s'est engagé sur l'avenir des laboratoires qui y sont implantés depuis plusieurs dizaines d'années, qu'il s'agisse du CEA, du CNRS ou de l'Université de Paris-Sud.

Il n'y a pas si longtemps, ce complexe pluridisciplinaire à dominante scientifique était promu au rang de pôle d'excellence, de technopole européenne, dans le cadre de l'aménagement du plateau de Saclay.

Aujourd'hui, si le district du plateau de Saclay pousse les feux du projet d'aménagement, incité fortement par l'Etat - d'ailleurs contre l'avis des associations de défense de l'environnement et d'une partie importante de la population, qui craignent une urbanisation intensive du plateau - il semble que les options de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire remettent en cause la vocation scientifique du plateau de Saclay.

C'est ainsi que le projet de fermeture du laboratoire national SATURNE est avancé, alors que ses potentialités restent importantes. La participation de ce laboratoire à la résolution du problème de l'incinération de certains déchets radioactifs serait d'une grande utilité. Une décision de fermeture ne pourrait, notamment être prise qu'après une réflexion sérieuse.

Et je ne parle même pas du gaspillage du potentiel humain et scientifique que représentent les équipes d'études et de conduite des accélérateurs européens.

Le conseil scientifique du 12 mars 1993 ne recommandait-il pas que SATURNE fonctionne au moins cinq ans ?

Par ailleurs, monsieur le ministre, comment ne pas évoquer les hésitations de votre ministère à se déterminer clairement sur le projet SOLEIL ?

C'est un vrai problème puisque tant le Nord - Pas-de-Calais que la région d'Orsay, qui est le site d'origine du laboratoire, sont candidats.

Nous nous interrogeons sur la justification de la politique de délocalisation. Il ne s'agit pas de déshabiller Paul pour habiller Pierre !

Mon ami Ivan Renar a cité l'exemple de l'installation du GANIL en Normandie. Ce grand accélérateur était auparavant à Orsay. S'il convient de développer la province il ne faut pas pour autant remettre en cause la fonction d'avant-garde du centre d'Orsay.

La question est préoccupante, d'autant que la délocalisation du laboratoire d'utilisation des rayonnements électromagnétiques est, elle aussi, envisagée.

Il faut savoir qu'actuellement 160 PME et PMI de l'Essonne travaillent avec le LURE, en répondant à des besoins pour l'essentiel scientifiques du laboratoire. Pour ces entreprises, pour leur personnel et pour les collectivités locales, la délocalisation aurait des conséquences dramatiques, sans que le bénéfice soit évident pour le futur lieu d'accueil de la délocalisation.

Alors que le projet SOLEIL a été conçu par la communauté scientifique, il me semble opportun que celle-ci ne soit pas écartée de la maîtrise du projet.

A une question scientifique de haute importance, une réponse technocratique justifiée par une politique de délocalisation n'est pas de mise.

Il faut entendre les travailleurs scientifiques qui ont conçu ce projet. C'est incontournable pour assurer la réalisation de cette machine, qui permettra à la recherche fondamentale française de tenir un rang international, de développer efficacement la coopération scientifique, afin de participer pleinement aux nouvelles avancées de la science dans de multiples domaines.

Monsieur le ministre, on ne peut pas, d'un côté, affirmer la vocation scientifique d'avenir du plateau de Saclay et, de l'autre, mettre en œuvre une politique qui vise au démantèlement progressif des centres de recherche qui ont été justement à la base de la vocation caractéristique de cette région, avec ses aspects économiques, humains et sociaux.

Pour ces raisons, votre projet de budget n'est pas acceptable. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Renar, j'ai déjà longuement répondu aux accusations de réduction des crédits du CNRS. Je répète cependant que les crédits affectés au CNRS en 1994 et en 1995 ne diminuent pas ; au contraire, ils augmentent : 100 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires ont été dégagés en 1994, 50 millions de francs supplémentaires l'ont été pour 1995.

Ce qui était irresponsable, c'était d'ouvrir 100 millions de francs d'autorisations de programme sans crédits de paiement pour financer des opérations immobilières ou de délocalisation par le dépôt d'un amendement gouvernemental au projet de loi de finances pour 1993, comme je le disais tout à l'heure !

S'agissant du Nord, les engagements pris dans le contrat de plan seront respectés à la lettre. Je le confirme. Tout est mis en œuvre pour atteindre ce résultat.

D'ailleurs, je voudrais vous faire remarquer que l'Etat n'opère aucun retrait dans le Nord - Pas-de-Calais puisque le contrat de plan Etat-région, s'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, est le premier de France, avec l'attribution de 10 p. 100 des crédits d'Etat consacrés à ce domaine.

Vous avez toutefois raison, monsieur Renar, de souligner les retards de cette région dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

S'agissant du projet SOLEIL, c'est bien, en réalité, à une compétition entre régions que nous assistons à travers les deux interventions que nous venons d'entendre. (*Sourires.*)

M. Pierre Laffitte. Et pourquoi pas dans les Alpes-Maritimes ! (*Nouveaux sourires.*)

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Pourquoi pas, en effet ? Et le président du conseil général de la Sarthe pourrait lui-même défendre un dossier pour Le Mans, de même qu'un dossier concernant Orléans a été déposé.

Si vous le voulez bien, j'aborderai le problème sous un autre angle.

Il s'agit d'abord de savoir si nous allons réaliser cette opération ou non. Il y a aujourd'hui, au comité des très grands équipements qui a été mis en place au ministère de la recherche et qui est présidé par M. Pierre Aigrain, un débat sur la nécessité de réaliser cet équipement au regard de l'ensemble des priorités en la matière ; le moins qu'on puisse dire est qu'il n'y a pas unanimité, dans la communauté scientifique, sur la nécessité de réaliser le projet SOLEIL.

Tout à l'heure, l'un d'entre vous, évoquant l'avenir du CNRS, appelait à son secours le professeur Pierre-Gilles de Gennes.

M. Jean-Louis Carrère. Je n'ai pas l'habitude d'appeler au secours !

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Eh bien, voilà un sujet sur lequel le professeur Pierre-Gilles de Gennes est catégorique : compte tenu de ce qui existe désormais à Grenoble, il considère, lui, que la France n'a pas besoin de deux sources, même si elles ne sont pas dans les mêmes fréquences, de rayonnement synchrotron.

De toute façon, on dit que le LURE arrive au terme de son existence et qu'il doit être arrêté ; mais ce n'est pas sûr du tout. Il est aussi possible, moyennant un certain nombre d'aménagements et d'investissements, de prolonger la durée de vie du LURE de manière tout à fait satisfaisante pour les scientifiques.

Cette première étape va nous occuper en 1995, et la décision de réaliser ou non le projet SOLEIL sera prise au début de 1996. C'est à ce moment-là qu'il faudra, si la réponse est positive, se poser la question du choix de son implantation.

Comme postulants, il y a Marseille, Bastia, Limoges, Orléans, Le Mans et Caen. Vous venez d'y ajouter le Nord, monsieur Renar. Tous ces lieux ont, de même qu'Orsay, de bons arguments à faire valoir pour accueillir le projet.

Je précise, en outre, que j'entends bien préserver le pôle d'excellence qu'est Orsay. Vous pouvez d'ailleurs constater que, depuis mon arrivée à la tête de ce ministère, aucune mesure de délocalisation n'a touché les laboratoires installés à Orsay.

D'une manière générale, j'ai même pris toutes les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait plus, dans le domaine de la recherche, de délocalisations autoritaires. J'ai obtenu que, contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, le CIAT fixe au ministère de la recherche un objectif global de création d'emplois de chercheur dans les régions. C'est dans le cadre d'un dialogue entre le ministère de la recherche et les organismes, que nous nous efforçons, ensuite, d'atteindre cet objectif.

Il n'est plus question, désormais, de désigner au CIAT tel ou tel organisme qui devra déménager en province. (*M. Carrère s'esclaffe.*)

Le CIAT de Troyes n'a mentionné aucune délocalisation d'organisme de recherche en province. Il a simplement fixé comme objectif la création de 1 000 emplois supplémentaires en province, dans le cadre du contrat de plan à venir.

J'entends bien, donc, que le centre d'Orsay reste l'un des tout premiers au monde. Orsay doit être défendu, voire développé dans un certain nombre de domaines, sans perdre de vue l'objectif que le Gouvernement s'est fixé et tendant à la création, en province et d'emplois dans le domaine de la recherche.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III. (*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, 100 835 439 francs. » La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Au moment où nous examinons les crédits figurant au titre IV, monsieur le ministre, je tiens à dénoncer ce que je considère comme des mauvais coups portés à la recherche.

Je m'exprime ici en tant qu'élu du département de l'Essonne, comme mon collègue Robert Vizet, mais aussi en ma qualité de membre du conseil d'administration de l'université Paris-XI, qui a précisément son siège dans ce département.

Vous le savez, monsieur le ministre, le CNRS est fortement implanté dans l'Essonne puisqu'il y a de nombreux laboratoires à Gif-sur-Yvette, à l'université d'Orsay, à l'École polytechnique et au CEA de Saclay.

Dès lors, le gel brutal de 40 p. 100, des crédits de recherche affectés au CNRS ne peut nous laisser sans réaction. J'ai bien noté, monsieur le ministre, qu'il s'agissait des crédits accordés au titre des années antérieures. Il n'empêche que cela a posé plus que des problèmes de fonctionnement à ces différents laboratoires.

A mon collègue Franck Sérusclat, qui, le 17 novembre dernier, vous interrogeait sur ce problème, vous avez répondu que vous veniez de mettre fin au gel des crédits et que vous les remettiez en circulation.

Toutefois, aujourd'hui, selon les renseignements dont je dispose, il semble que, si vous deviez prendre une telle mesure, ce sont les fonds propres du CNRS qui seraient mobilisés. En tout état de cause, aucune note de votre ministère n'est parvenue aux laboratoires pour confirmer une telle décision ; il y a donc plus qu'un temps de latence entre ce que vous avez annoncé et ce qui est réellement appliqué sur le terrain.

Il est tout de même singulier, monsieur le ministre, que, à chaque retour au pouvoir de votre famille politique, nous assistions, stupéfaits, à ce type de manœuvres, au nom de je ne sais quel parti pris contre la recherche fondamentale publique, en particulier contre le CNRS.

Votre décision - qui, il faut bien le dire, était unilatérale - a mis en très grande difficulté bon nombre de laboratoires, dans le département de l'Essonne mais aussi dans toute la France, notamment les laboratoires qui ne disposaient pas d'autres sources de financement que des fonds publics.

Pour certains - je pense notamment à l'Institut de génétique et de microbiologie d'Orsay - toute rupture dans l'acheminement des crédits entraîne *de facto* un arrêt rapide de la plupart des expériences. Cette mesure touche l'ensemble du personnel, mais elle frappe aussi, et de façon particulièrement dramatique, les étudiants en formation dans les laboratoires concernés. Un arrêt de quatre mois sur six mois de stage pratique pour un DEA ou même pour une thèse de doctorat constitue un préjudice souvent irréparable pour ces futurs chercheurs.

Le gel de 40 p. 100 des crédits ne répondait pas, contrairement à ce que vous semblez dire, à un problème conjoncturel. C'était avant tout la conséquence d'un choix budgétaire et politique quant au financement de la recherche publique.

Votre gouvernement a décidé de contraindre le CNRS à prélever 360 millions sur les 650 millions de francs que compte son fonds de réserve.

Votre ministère poursuit une politique de précarisation de l'emploi, en préférant de plus en plus l'embauche, dans les laboratoires, de contrats emploi-solidarité ou de stagiaires à celle de chercheurs qualifiés. C'est une réalité vécue sur le terrain.

Tout récemment, le président de l'université Paris-Sud, qui m'a saisi vendredi dernier, s'est vu signifier par votre ministère la suppression de plus de vingt emplois d'enseignant-chercheur. Cela signifie que, sur les quarante emplois vacants, la moitié disparaît. C'est une remise en cause complète de la politique de cette université.

Dans d'autres universités, pèse, dit-on, sur certains laboratoires associés au CNRS la menace de voir celui-ci se replier sur lui-même. Je peux citer le cas de l'université Paris-V, au sort de laquelle des raisons personnelles m'attachent particulièrement.

S'il faut vraiment réformer le CNRS, monsieur le ministre, peut-être faut-il se poser la question de la méthode? Le dialogue et les discussions avec les directeurs de laboratoire, les personnels et leurs représentants sont-ils si difficiles à mener? En tout cas, vos intentions, pour louables qu'elles soient telles que vous nous les avez annoncées, ne sont absolument pas comprises sur le terrain, monsieur le ministre.

C'est cette politique qui, se fondant sur le seul critère de la rentabilité financière immédiate, porte en germe bien des gâchis humains, parce qu'elle met en cause l'acquis d'équipes constituées.

Votre gouvernement, sans doute imprégné de libéralisme économique et financier, est-il aussi attaché que vous le dites au développement de la recherche? J'en doute.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Paul Loridant. Je termine, monsieur le président.

C'est précisément parce que je refuse cette logique implacable qui met en avant le profit et qui fait systématiquement peser des soupçons sur le service public que je souhaite vivement, monsieur le ministre, voir mise en œuvre une politique de recherche fondamentale et finalisée de qualité, porteuse d'avenir, et c'est la raison pour laquelle je ne peux, en ce qui me concerne, voter les crédits de votre ministère.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je répéterai inlassablement qu'il n'y a pas eu annulation de 40 p. 100 des crédits, que le directeur général du CNRS, comme vous le savez, a indiqué à la fin du mois de novembre aux laboratoires que les crédits en question pouvaient de nouveau être mobilisés, à condition, toutefois, qu'une négociation ait lieu au cas par cas avec les directions scientifiques.

Il s'agit justement, en l'occurrence, de répondre au problème que vous évoquiez tout à l'heure : certains laboratoires disposent d'une trésorerie suffisante pour terminer l'année, sans avoir recours à ces engagements de cré-

aits, notamment parce qu'ils reçoivent des concours extérieurs, alors que d'autres laboratoires dépendent uniquement des crédits budgétaires et doivent donc pouvoir bénéficier du dégel.

Il n'est pas anormal que ce ne soit pas le ministre qui indique à chaque directeur de laboratoire que, désormais, le dégel des crédits est possible. Nous avons affaire à un organisme pourvu d'un directeur général et d'un conseil d'administration : c'est à eux de faire circuler l'information au sein de l'organisme.

S'agissant du prélèvement sur le fonds de roulement, il est non pas de 350 millions de francs mais de 200 millions de francs, et il a été opéré, permettez-moi de le préciser, à la demande de la direction du CNRS. Ce n'est pas le Gouvernement qui a imposé au CNRS ce prélèvement, qui vient s'ajouter aux dotations supplémentaires que j'ai évoquées tout à l'heure : 147 millions de francs de crédits dégelés - après qu'ils eurent d'ailleurs été gelés par le gouvernement que vous souteniez, monsieur Loridant - ainsi que 100 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires en 1994 et 50 millions de francs pour 1995.

J'ai bien conscience de me répéter, mais j'y suis contraint puisque nous sommes, en vérité, en présence du traditionnel procès d'intention fait à la majorité de cette assemblée et au Gouvernement que je représente.

Vous gérez de manière désastreuse les crédits de la recherche pendant plusieurs années et, ensuite, vous reprochez au nouveau gouvernement de remettre de l'ordre dans une gestion dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elle a été calamiteuse.

M. Jean-Louis Carrère. Vous n'avez que cela comme argument?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous avons, autant que vous, et peut-être même plus que vous, le souci de préserver l'avenir de la recherche française, notamment de la recherche fondamentale. Nous avons montré que les efforts qui ont été consentis dans le passé en faveur de la recherche française - je pense notamment aux années soixante - étaient durables : il ne s'agit pas, pour nous, de distribuer des autorisations de programme qui ne sont que de la monnaie de singe! (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Jean-Louis Carrère. Ce n'est pas ce que pensent les chercheurs!

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 17 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 8 500 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 6 347 868 000 francs.

« Crédits de paiement, 4 693 112 000 francs. »

Par amendement n° II-34, M. Valade, au nom de la commission des finances, propose :

I. - De réduire les autorisations de programme figurant au titre VI de 30 000 000 de francs ;

II. - De réduire les crédits de paiement figurant à ce même titre de 25 000 000 de francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. Il s'agit là d'un amendement de bon sens, relatif au Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, le CEMAGREF.

Le budget de cet organisme est constitué pour plus de 30 p. 100 de ressources propres provenant de contrats ou de conventions. Une partie non négligeable des dépenses de personnel du titre III est ainsi prise en charge sur ces ressources propres.

Dans la mesure où le personnel de cet établissement a été - c'est une décision tout à fait heureuse - titularisé en 1993 et en 1994, il est logique que ce soit le budget de l'Etat qui prenne en charge les coûts de personnel, tandis que les ressources propres seraient prioritairement affectées à l'investissement.

L'objet du présent amendement est, dans le cadre des possibilités laissées au Parlement par l'ordonnance de 1959, de prévoir ce transfert en supprimant les crédits correspondants sur le chapitre 61-22 et de souhaiter l'ouverture de 30 millions de francs de crédits sur le chapitre 36-23 du budget de la recherche.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je comprends la préoccupation exprimée par M. le rapporteur spécial dans l'amendement n° II-34, à savoir permettre une meilleure adéquation des ressources du CEMAGREF à la structure de ses dépenses, dès lors qu'il s'agit d'un établissement public à caractère scientifique et technologique dont le personnel vient d'être titularisé dans la fonction publique.

Le Gouvernement, si cela agrée à la commission des finances, est prêt à présenter au Sénat, lors de l'examen des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances, un amendement permettant d'abonder les crédits du titre III destinés au CEMAGREF...

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. Excellent.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... par virement de crédits inscrits au titre VI.

Si cet engagement paraît suffisant à M. Valade, je lui suggère de bien vouloir retirer son amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu, monsieur le rapporteur spécial ?

M. Jacques Valade, rapporteur spécial. Monsieur le président, je remercie infiniment M. le ministre de bien vouloir reprendre, lors de la discussion des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances, la proposition que j'ai faite, au nom de la commission des finances. Aussi, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° II-34 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant la recherche.

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Yves Guéna.)

PRÉSIDENCE DE M. YVES GUÉNA

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

I. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : I. - Enseignement supérieur.

La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, après avoir connu depuis dix ans l'afflux d'étudiants dans l'enseignement supérieur le plus massif de son histoire, l'université française a réussi sa transformation en une université de masse.

Aujourd'hui, un jeune Français sur trois va à l'université. Mais on a répondu à ce défi essentiellement, voire seulement, par une politique quantitative.

Ce constat, mais aussi certains corporatismes et conservatismes expliquent que l'on ait laissé de côté une question déterminante pour l'avenir de l'enseignement supérieur : l'adaptation de l'institution universitaire aux nouvelles conditions économiques et culturelles de notre temps.

Désormais, il est clair que nous ne pourrions reporter indéfiniment toutes les décisions difficiles touchant à la question universitaire.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le ralentissement prévu du rythme de la croissance quantitative des universités - 300 000 étudiants supplémentaires d'ici à 2003, soit moitié moins que pour la période 1985-1995 - croissance qui portera essentiellement sur les deuxième et troisième cycles pour les dix prochaines années en raison de la démographie, doit nous conduire à accepter dorénavant de poser le défi majeur, celui de la qualité.

Nous sommes parvenus à un tournant parce que l'université de masse doit être aussi une université de grande qualité, adaptée aux besoins du pays et aux évolutions du marché de l'emploi, faute de quoi son ouverture au plus grand nombre est illusoire et source de frustration.

Cela suppose une politique budgétaire appropriée, accompagnée d'une politique de réforme progressive de notre enseignement supérieur, une réforme au nom de l'excellence, qui s'attache à favoriser l'insertion professionnelle de nos étudiants.

Le projet de budget que je vous présente aujourd'hui a donc l'ambition de constituer une première réponse aux défis qui se posent pour préparer l'avenir. Il a été conçu comme l'instrument de cette nécessaire réorientation.

Que signifie cette réorientation ?

Elle signifie, pour l'enseignement supérieur, la mise en pratique d'évolutions concernant plusieurs facettes du dispositif, évolutions qui préparent une transformation plus profonde de l'ensemble du système universitaire par la mise en place d'une véritable carte universitaire, grâce à l'élaboration de schémas régionaux, par la professionnali-

sation nécessaire des cursus, d'où la promotion de la filière technologique, par certaines mesures prises en ce qui concerne le déroulement des carrières des universitaires, mesures issues du rapport du recteur Quénet, enfin, par une répartition plus transparente et plus équilibrée des moyens entre les établissements, répartition permise par la réforme du système actuel baptisé « SAN REMO » et la redéfinition d'une véritable politique contractuelle non pas fondée sur des promesses démagogiques, mais déterminant les objectifs de développement des établissements concernés.

Ces initiatives répondent à un double objectif : s'engager résolument dès aujourd'hui dans l'action et préparer pour demain la réforme de plus grande ampleur qui s'impose.

Ces enjeux sont décisifs pour l'avenir de notre pays, car il s'agit d'élaborer le système de formation de demain ; ils supposent un effort financier significatif. C'est bien le choix que le Gouvernement a effectué pour la deuxième année consécutive, en faisant de l'enseignement supérieur l'une de ses priorités budgétaires, malgré, vous le savez, une situation difficile.

Le projet de budget de l'enseignement supérieur s'élève ainsi à 42 milliards de francs. Ce chiffre brut traduit une croissance soutenue de 5 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1994. L'effort est significatif si on le rapporte à la croissance moyenne du budget de l'Etat, qui est de 1,9 p. 100.

Je tiens à insister sur l'importance de cet effort. Le projet de budget qui vous est proposé implique, en effet, un effort de la nation de l'ordre de 1 p. 100 du PIB, ce qui en fait l'un des tout premiers au monde, si, bien sûr, l'on compare ce qui est comparable, en l'occurrence la part des financements publics aux universités.

Venons-en à présent aux grandes orientations de ce projet de budget.

Le projet de loi de finances pour 1995 qui vous est soumis se place dans une perspective nouvelle en termes de flux d'étudiants. En 1993, nous avons franchi un cap historique : désormais, la France compte plus de deux millions d'étudiants, toutes filières et tous établissements confondus. C'est la conclusion de dix années de croissance exceptionnelle du nombre des étudiants. Cette année, leur nombre continue à croître, mais sans doute d'un peu moins de 5 p. 100, contre 7 p. 100 en 1993, et toutes les projections démographiques que nous avons pu réaliser montrent que les dix prochaines années connaîtront un ralentissement progressif de l'accroissement annuel.

Les efforts consentis pour accueillir ce nombre particulièrement élevé d'étudiants sont en train de porter leurs fruits. Je rappellerai ainsi certaines mesures mises en œuvre dès cette année.

J'avais, par exemple, décidé, dès mon arrivée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de procéder au rattrapage du retard accumulé sur les constructions du schéma Université 2000.

Je rappellerai également l'élaboration des contrats de plan, qui concrétisent la poursuite de l'effort de constructions jusqu'en 1998, ou les créations d'emplois supplémentaires décidées au mois de janvier dernier par le Premier ministre.

Mais, comme je vous l'ai dit au début de mon propos, cette politique du quantitatif a ses limites. Il faut aussi adapter nos méthodes. Après avoir bâti l'université de masse, nous devons promouvoir une université plus efficace. Je me félicite que cette démarche soit de mieux en mieux comprise. Les présidents d'université ont déjà

consenti de gros efforts dans cette direction, et je tiens à les remercier pour leur action, que je sais difficile ; je mesure chaque jour leur dévouement.

Pour promouvoir une université plus efficace, différents objectifs doivent nous mobiliser. Il s'agit de partir de l'existant, qui doit être à la fois mieux connu et progressivement renforcé par une croissance suffisante et maîtrisée des moyens. Toutefois, l'existant traduit souvent des disparités qui doivent être combattues. Certains établissements moins bien dotés nécessitent un effort spécifique, qui est souvent une, voire la réponse à la lutte contre l'échec universitaire. Il faut et il faudra procéder à des rattrapages et à des mises à niveau. Il faut et il faudra opérer des redéploiements, même s'ils sont parfois mal acceptés.

Promouvoir une université plus efficace suppose aussi que l'on se dote des instruments d'action adaptés. Deux instruments me semblent particulièrement importants : la contractualisation et le système SAN REMO.

Le contrat doit définir des relations claires entre l'Etat et les établissements universitaires. En choisissant la formule d'un contrat unique, qui sera progressivement généralisée à partir de 1995, j'ai tenu à rechercher les moyens de donner plus d'autonomie et plus de responsabilités aux universités en leur permettant de développer des projets globaux, cohérents et ouverts.

Un autre instrument majeur est le système d'attribution des moyens. J'ai décidé d'entreprendre une refonte du système SAN REMO. Il a été soumis à l'examen d'un groupe de travail, qui vient de me remettre son rapport. Dès 1995, certaines recommandations seront appliquées et, en 1996, le système sera radicalement modifié.

Mon objectif est que ce système de répartition des moyens prenne davantage en compte les différents éléments de l'activité universitaire, et pas seulement les effectifs. Je pense tout autant à une information mieux actualisée en ce qui concerne, justement, les effectifs d'étudiants qu'à l'intégration de critères traduisant le niveau de la recherche dans l'établissement ou la réalité des dépenses de maintenance de celui-ci.

Enfin, un gros effort en termes d'orientation est plus que jamais nécessaire. En effet, s'il est aisé de prévoir l'augmentation de la démographie étudiante, il est extraordinairement difficile de connaître à l'avance les choix des étudiants, et ceux-ci ne sont sans doute pas toujours conformes à leurs intérêts. Cette rentrée est ainsi marquée par un afflux d'étudiants en médecine. Celle de l'année dernière l'avait été par un attrait excessif de la psychologie. Notre système d'enseignement supérieur ne peut accepter de telles discontinuités.

Nous devons agir à la fois en amont et en aval. En amont, il faut améliorer l'information des lycéens. Les jeunes doivent être mieux avertis des possibilités réelles offertes par telle ou telle filière de formation. Mais il faut aussi agir en aval. Dans le cas spécifique de la médecine, nous devons, par exemple, offrir des passerelles pour les étudiants qui ont obtenu un niveau satisfaisant, mais qui ne passent pas en seconde année à cause du *numerus clausus*.

Ma préoccupation est de faire rimer orientation avec professionnalisation. Contenu et débouchés d'une filière forment un tout. C'est une telle démarche que j'ai voulu privilégier dans la réforme de la filière technologique.

Il s'agit, à mes yeux, moins de modifier les structures que les renforcer, d'où les décisions qui ont été prises pour les IUT, qui offriront désormais la possibilité d'obtenir un diplôme national spécialisé de technologie au cours d'une troisième année placée sous le signe de la

présence en entreprise, d'où aussi les décisions pour les IUP, qui seront chargés de regrouper des formations encore trop dispersées, d'où une large réflexion engagée sur les flux des écoles d'ingénieurs et la formation des ingénieurs en alternance, d'où encore la mise en place récente d'un diplôme de recherche technologique.

Pour mener cette politique, j'ai été conduit à définir trois grandes priorités, dans ce projet de loi de finances pour 1995, qui ont pour objet d'améliorer l'accueil et les conditions d'études de nos étudiants.

Ces trois priorités sont les suivantes : le niveau d'encadrement, une action sociale dynamique en faveur des étudiants et, enfin, une politique résolue de constructions universitaires et d'aménagement de la carte universitaire.

La première priorité de ce projet de loi de finances concerne donc le niveau d'encadrement.

Assurer l'accueil des étudiants dans les meilleures conditions possibles passe, en effet, par une politique de l'emploi résolue. Je tiens à rappeler que mes prédécesseurs annonçaient un tassement des effectifs pour la rentrée de 1993. Vous le savez, ce ne fut pas le cas et nous avons dû faire face, l'année dernière, à une situation imprévue sans la moindre réserve.

Pour assurer la rentrée de 1994 dans les meilleures conditions, M. le Premier ministre avait décidé, à ma demande, une mesure d'urgence, à savoir la création de 625 emplois supplémentaires d'enseignants-chercheurs.

Le projet de budget pour 1995 prévoit la création de 1 315 emplois nouveaux, dont 1 100 emplois d'enseignants-chercheurs et 215 emplois de personnels ATOSS - administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service. Ces créations sont supérieures en nombre à celles qui avaient été prévues dans la loi de finances initiale de 1994.

Au-delà de ces créations, pour introduire une souplesse tout à fait nécessaire au bon fonctionnement d'un système aussi complexe, un certain nombre de postes supplémentaires pourront éventuellement être créés en surnombre ; comme l'année dernière.

Si une telle décision doit être prise, je souhaite que ces emplois en surnombre puissent contribuer directement à lutter contre l'échec, à promouvoir l'aménagement du territoire ou à favoriser la mobilité.

Parler d'encadrement revient aussi à évoquer la condition des universitaires.

J'ai annoncé, le 1^{er} septembre dernier, des propositions, élaborées par la commission présidée par le recteur Quénet, dont je souhaite la mise en œuvre. Il ne s'agit pas de procéder à une nouvelle réforme pour le plaisir de faire une réforme. L'objectif est de mieux adapter le système de recrutement et de promotion aux exigences de l'excellence universitaire.

Je prendrai l'exemple de la procédure de qualification. Dans sa forme actuelle, elle ne pouvait pas être maintenue. Elle conduit, en effet, à la constitution d'un stock démesuré de qualifiés dont la plupart n'ont aucune chance d'être recrutés. Je tiens à ce que, dans la nouvelle procédure, l'autonomie des établissements soit renforcée : ils auront le premier et le dernier mot dans le choix des enseignants. Mais je tiens aussi à ce que la qualité des recrutements soit garantie, et ce sera le rôle du Conseil national des universités.

Ma deuxième priorité, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, consiste à renforcer l'action sociale en faveur des étudiants.

Cette action est à la base de l'égalité des chances, c'est la condition d'une démocratisation réelle et profonde. Le projet de loi de finances en est une expression très forte.

Les bourses augmenteront de 7,8 p. 100, ce qui permet de prendre en compte tant la hausse des prix que celle du nombre des boursiers pour la rentrée de 1995.

S'y ajoutera le financement de l'année « Joker » - à hauteur de quelque 50 millions de francs. La mise en place de ce dispositif a été récemment décidée par le Premier ministre, au titre des mesures pour les jeunes. Il permettra à un étudiant boursier de redoubler une fois au cours d'un cycle en gardant le bénéfice de sa bourse, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent.

Par ailleurs, 48 millions de francs supplémentaires sont alloués aux œuvres universitaires. A la rentrée de 1995, 9 000 places de restaurant universitaire et 6 000 logements supplémentaires seront ainsi créés. Cet effort financier sera renforcé par une action plus qualitative, qui verra en particulier la mise en place du dossier social unique étudiant, la généralisation de la gestion des bourses par les CROUS, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, ou la mise en œuvre de décisions intégrant certaines des mesures en faveur de la vie étudiante avancées l'an dernier dans le rapport Prevos.

Ma troisième priorité concerne les capacités d'accueil des étudiants.

Notre pays doit poursuivre l'effort engagé en faveur des infrastructures et des équipements, en conformité avec les engagements pris aussi bien dans le plan Université 2000 que dans le XI^e Plan. Le projet de budget a été conçu pour nous permettre de respecter les délais de réalisation du XI^e Plan en matière de constructions universitaires.

Les dépenses en capital s'élèvent à 3 157 millions de francs en autorisations de programme et à 3 092,5 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression de 6,5 p. 100. Au total, ce sont environ 500 000 mètres carrés qui seront ouverts en 1995, dont 450 000 mètres carrés hors de la région d'Île-de-France. Ils s'ajoutent aux 500 000 mètres carrés qui ont été ouverts à la rentrée de 1994. Ainsi, en deux ans, plus de 1 million de mètres carrés auront été mis en service.

Je prendrai quelques exemples pour bien illustrer la dimension d'un tel effort. Parmi les réalisations prévues, je citerai l'édification du pôle Saint-Martin de l'université de Cergy-Pontoise, avec 8 000 mètres carrés destinés à l'UFR - unité de formation et de recherche - de sciences, ou les 5 100 mètres carrés de l'École supérieure des procédés électroniques et optiques de l'université d'Orléans. En Languedoc-Roussillon, la réhabilitation du fort Vauban permettra à Nîmes de disposer de nouveaux locaux d'enseignement et d'une bibliothèque pour une superficie totale de 10 100 mètres carrés. Parallèlement, des extensions au profit des universités de Dijon, Lyon-II ou Saint-Etienne seront achevées. Ce ne sont là que quelques exemples, qui illustrent d'ailleurs nos préoccupations en matière d'aménagement du territoire.

Le respect des contrats de plan nous permettra encore de compléter le dispositif des IUT et des écoles d'ingénieurs, d'achever les universités nouvelles décidées en 1991 et de lancer deux autres universités nouvelles : l'université technologique de Troyes, dont je viens de signer le décret de création, et celle de Bretagne-Sud, qui sera créée au début de l'année 1995.

Toutes ces réalisations conduisent à conforter des pôles existants et à développer de nouveaux pôles de diffusion de l'enseignement supérieur dans notre pays. Il est toutefois essentiel - je veux le rappeler devant la Haute Assem-

blée - de veiller avec la plus grande attention à la cohésion du dispositif. Je tiens, à cet égard, à mettre en avant la mise en place de schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche décidée par le CIAT, ainsi que la déconcentration des procédures de constructions universitaires, qui sera effective au 1^{er} janvier 1995. Ces schémas régionaux vont, enfin, nous permettre de disposer d'une carte universitaire nationale et d'une carte de la recherche.

Quant à la déconcentration des crédits de constructions universitaires, elle constitue la première étape significative de la priorité que j'ai voulu accorder à la modernisation de mon administration. La déconcentration est en effet essentielle puisqu'elle permettra de réduire d'un an la durée de réalisation des constructions universitaires. Je suis d'ailleurs fier que l'enseignement supérieur serve au Gouvernement de secteur pilote en la matière. Je suis convaincu que vous pourrez vous-mêmes, mesdames, messieurs les sénateurs, constater rapidement le bien-fondé d'une mesure qui consiste à laisser au recteur et au préfet le soin d'engager les crédits de l'Etat une fois les décisions de construction arrêtées, notamment dans le cadre des contrats de plan.

Engager résolument le passage du quantitatif au qualitatif, telle pourrait être la définition de la politique budgétaire qui vous est proposée. Ce passage du quantitatif au qualitatif ne trouvera toutefois sa véritable signification que si les structures et les modes de fonctionnement de l'institution universitaire sont véritablement adaptés aux conditions économiques et culturelles du pays.

Une telle adaptation pose à la fois une question de principe et un problème de méthode.

Le principe, il faut avoir le courage de l'affirmer haut et fort : l'Etat doit continuer à garantir l'accès de tous au savoir ; l'Etat doit être le garant de l'égalité des chances.

Dans le même temps, il faut donner plus d'autonomie aux établissements et permettre aux universités de notre pays d'expérimenter, d'innover, en un mot, de moderniser leurs modes de fonctionnement.

Il n'y a, selon moi, qu'une voie pour y parvenir et cette voie sera celle d'une évolution de la loi de 1984. La décision du Conseil constitutionnel de juillet 1993 sur l'expérimentation a, en effet, montré que la seule méthode envisageable pour agir efficacement était bien de réformer la loi de 1984. Vous comprendrez, toutefois, qu'une réforme aussi profonde nécessite un long travail de préparation et de réflexion : c'est le sens de la prolongation du statut des universités nouvelles, que vous avez votée voilà quelques mois ; c'est le sens de la mission du député M. Jean de Boishue sur le partenariat entre l'Etat, les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales ; c'est, enfin, le sens de la création d'un groupe de réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur, dont la présidence a été confiée à M. Daniel Laurent, président de l'université de Marne-la-Vallée.

Il ne s'agit pas, vous l'avez compris, du énième groupe de réflexion sur la question. Il s'agit, au contraire, d'une cellule qui devra évaluer les nouvelles missions de l'université et, surtout, proposer les moyens d'y répondre. Ce groupe a entrepris d'écouter, de dialoguer puis de proposer les moyens de répondre à cette question difficile, mais dont la résolution est essentielle pour l'avenir de notre système d'enseignement supérieur.

Comment réaliser l'implication des collectivités locales et des milieux professionnels et économiques dans les formations délivrées ? Comment favoriser l'insertion professionnelle des étudiants ? Ces questions sont aujourd'hui d'une actualité criante. De notre capacité à y répondre,

de notre capacité à construire des structures adaptées, dépend l'enseignement supérieur de demain. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.* - *M. Othily applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Clouet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je vous épargnerai, monsieur le ministre, mes chers collègues, le chapelet de chiffres ingrats qu'appelle quasi irrésistiblement toute présentation d'un budget.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Merci et bravo !

M. Jean Clouet, rapporteur spécial. Ces chiffres figurent dans mon rapport écrit. Vous en avez fait état vous-même, à juste titre, monsieur le ministre. Je m'en tiendrai donc à ce que je considère comme le fond des choses.

Considéré en lui-même, votre budget, qui s'élève à un peu plus de 42 milliards de francs, est un bon budget. Avec une augmentation de 4,71 p. 100 en francs courants, à structure constante, pour un glissement monétaire attendu de 1,9 p. 100, il dégage un solde nettement positif.

Considéré par rapport à la croissance des dépenses civiles du budget - 2,3 p. 100 - il demeure un bon budget.

Si on l'examine au regard des besoins réels ou supposés, le jugement devient flou, car, sur ce budget, continue de peser, comme à l'accoutumée, le poids du nombre.

Il s'agit, tout d'abord, du nombre, étonnamment mal connu bien que pourtant fondamental, des étudiants, encore que, à cet égard, il se produise chaque année, après la rentrée universitaire, le même phénomène de décantation : quand certains étudiants, moins étudiants que les autres, mais en général plus exigeants, ont résolu leurs problèmes de subsistance, la situation devient moins tendue, les amphithéâtres débordent moins ; mais les médias ne sont plus là pour l'observer.

Il s'agit, ensuite, du nombre des enseignants, qui augmentera, cette année, de près de 1 200, soit 1,7 p. 100, sans que l'on puisse savoir quel jugement précis porter sur cette croissance, dans la mesure où le concept de taux d'encadrement n'a toujours pas été clairement défini. Je le déplorais déjà devant vous l'an dernier, monsieur le ministre. Je renouvelle mes regrets.

Il s'agit, enfin, du nombre, sans aucun doute très insuffisant, lui, des personnels non enseignants, la progression se limitant à 411. Au lieu de rattraper le retard, on le laisse s'accroître.

Le nombre est donc très présent dans toutes les composantes de votre action, monsieur le ministre. Pour vous comme pour vos prédécesseurs, les questions demeurent : comment maîtriser le nombre ? Comment le financer ?

Maîtriser le nombre relève de l'utopie tant la demande d'accès à l'enseignement supérieur est une donnée fondamentale de l'équilibre économique et social de notre pays.

Parmi tous les droits dont se prévalent, à tort ou à raison, nos concitoyens, le droit à l'enseignement supérieur, même s'il est mal défini, est certainement l'un des plus légitimes. On ne saurait l'escamoter. Dès lors, comment le mettre en œuvre ? Nous en revenons ainsi à la question du financement que j'évoquais tout à l'heure.

A l'évidence, le budget de l'Etat a trouvé ses limites. On le constate d'exercice en exercice. Alors, tout naturellement, par réflexe comme par habitude, l'Etat se tourne vers les collectivités locales.

Bien souvent réticentes aux transferts dans leur direction et attachées, au moins en principe, à une stricte répartition des compétences, les collectivités locales, s'agissant de l'enseignement supérieur, sont au contraire particulièrement réceptives. Elles le sont même trop, pourrait-on dire, car le risque est évident de n'échapper à l'enseignement supérieur massifié que pour tomber dans l'enseignement supérieur émietté ! Si l'on n'y veille pas de près, les dispositions de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire nous y conduiront tout droit, à grands frais et au risque fort de l'inefficacité et de la frustration.

On se doute aussi que, en vertu du principe selon lequel qui paie commande, les collectivités locales exigeront plus de pouvoirs d'orientation et de contrôle.

A terme, c'est tout le problème de la valeur et de l'équivalence des diplômes qui se posera à l'échelle nationale, puis, au-delà, à l'échelle européenne. Il faudra bien, un jour, aborder cette question à laquelle l'opinion est très sensible. En effet, au pays de Descartes, pays qui est aussi celui du paradoxe, nombreux sont les adeptes inconséquents de ce que j'appellerai « la décentralisation centralisée ». (*Sourires.*)

L'autre voie qui s'offre à vous, monsieur le ministre, est celle d'une extension, voire sans doute d'une systématisation, de la collaboration avec les entreprises et les professions. Ces dernières étant bénéficiaires de la formation des hommes, il serait tout à fait normal de les voir participer aux investissements qui leur permettront de disposer des collaborateurs de plus en plus qualifiés qui leur sont indispensables.

Là aussi, monsieur le ministre, se posera, bien entendu, le problème de la fraction d'autorité à laquelle il vous faudra renoncer ou qu'il vous faudra à tout le moins accepter de partager.

Plusieurs de vos récentes déclarations ont paru montrer que vous faisiez vôtres certaines des analyses auxquelles je viens de procéder. Encore faut-il aller plus avant.

Votre budget de l'année dernière était un budget de suivi. Celui de cette année, qui lui ressemble beaucoup dans la forme, est sous-tendu implicitement par une réflexion sur l'avenir.

Le budget de l'an prochain, sauf à perdurer dans la stagnation, devra s'engager de façon significative sur les voies de l'avenir, vers ce que l'on pourrait appeler « l'enseignement supérieur copiloté à frais partagés ». Sinon, *horresco referens*, pour employer une expression peu académique qui ne manque cependant pas de clarté pour autant, vous irez tout droit dans le mur !

Tout cela ayant été précisé, monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris d'apprendre que la commission des finances a donné un avis favorable sur votre projet de budget et qu'elle propose donc au Sénat de l'adopter.

C'est un feu vert pour le prochain exercice ; mais c'est un feu clignotant pour l'avenir ! (*Sourires. - Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Un feu rouge !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Pierre Camoin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'inter-

vention très complète de M. le ministre de l'enseignement supérieur et les indications très précises fournies par M. le rapporteur spécial, je ne détaillerai pas à l'excès le contenu du rapport pour avis que j'ai l'honneur de vous présenter au nom de la commission des affaires culturelles.

Je me contenterai de me faire l'écho des observations exprimées par la majorité de la commission des affaires culturelles lors de l'examen des crédits de l'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre, je tiens tout d'abord à vous féliciter de pouvoir, cette année encore, nous présenter un projet de budget témoignant de la priorité que le Gouvernement a souhaité donner à l'accueil d'une population étudiante encore en progression, malgré un fléchissement marqué par rapport aux années précédentes.

Nous savons tous que les dernières rentrées universitaires se sont parfois caractérisées par des difficultés ponctuelles dues notamment à des orientations difficilement prévisibles des étudiants vers certaines filières.

Cependant, globalement, les crédits prévus devraient permettre, dans une perspective qualitative, d'accueillir de manière satisfaisante la plus grande partie des étudiants.

S'agissant des filières universitaires, il convient de noter l'intérêt manifesté en faveur des instituts universitaires de formation des maîtres, intérêt dû sans doute aux difficultés du marché de l'emploi, mais aussi l'engouement inattendu observé pour les disciplines de santé, qui ont enregistré une augmentation des inscriptions de 40 p. 100.

Quant à l'échec universitaire, qui constitue - il convient de le déplorer - une donnée permanente de notre enseignement supérieur, du fait notamment d'une orientation irrationnelle des étudiants à laquelle il conviendra de remédier, il se réduit, même s'il est encore trop important : 57 p. 100 des étudiants passent désormais en deuxième cycle, dont trois bacheliers généraux sur cinq, mais seulement un bachelier technologique sur quatre. Ces résultats sont donc modestes par rapport aux taux de réussite constatés dans les filières sélectives, tels les instituts universitaires de technologie, les IUT.

S'agissant des filières non universitaires, il convient d'abord de noter que la stabilisation attendue de leurs effectifs succède à plusieurs années de croissance ininterrompue.

Il faut également se féliciter de l'orientation engagée, selon laquelle les bacheliers technologiques devraient, à terme, être davantage représentés dans les IUT et dans les sections de techniciens supérieurs, dont le caractère sélectif était sans doute trop affirmé. Voilà qui devrait permettre de réduire l'échec universitaire trop important enregistré chez ce type de bacheliers.

Dans le même sens, la réforme des filières technologiques, en favorisant l'orientation des étudiants vers des formations à vocation professionnelle, devrait permettre d'enrayer le mouvement relatif de désaffection touchant ces filières ; il devrait également tendre à réduire l'échec universitaire dans les formations générales, dont une large part est due à une mauvaise orientation.

Je souhaite, dans un deuxième temps, passer rapidement en revue les réponses apportées par le projet de budget à la progression des effectifs d'étudiants.

En vue dépit des créations d'emplois prévues - 1 000 emplois d'enseignants, dont 785 enseignants-chercheurs et 180 agrégés et certifiés - il sera peut être néces-

saire de recourir à des postes supplémentaires, comme cela a été le cas en 1994, pour répondre aux besoins de la prochaine rentrée.

S'agissant des non-enseignants, 215 emplois seront créés en 1995, mais la faible progression des personnels IATOS, les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service, ne saurait remédier à un sous-encadrement chronique des établissements, aggravé chaque année par l'ouverture de locaux nouveaux et le développement des filières professionnalisées.

La commission des affaires culturelles considère qu'il est urgent d'engager une réflexion sur ce problème des personnels IATOS, afin d'assurer de manière plus satisfaisante la sécurité des établissements, leur bon fonctionnement et leur entretien, sauf à entraîner une intervention des collectivités locales, qui sont d'ailleurs placées dans une situation inégale selon qu'elles accueillent une université ancienne, un établissement plus récent ou seulement une antenne universitaire.

Par ailleurs, 50 millions de francs seront consacrés à la revalorisation de la situation des personnels, notamment par la transformation d'emplois.

S'agissant du recrutement des enseignants, une nouvelle politique devrait être engagée, conformément aux conclusions du rapport du recteur Quénet. Elle devrait permettre, en respectant l'autonomie des universités, de réduire la liste trop longue des candidats dits « reçus-collés ».

Il convient, ensuite, de souligner la proportion importante des personnels autres que les enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse des moniteurs, des allocataires-moniteurs, des attachés temporaires d'enseignement, des professeurs agrégés et certifiés du second degré, des associés à temps plein, etc.

A cet égard, on ne peut que se féliciter de la titularisation dont ont bénéficié 11 000 vacataires.

S'agissant du fonctionnement des établissements, la commission des affaires culturelles exprime la crainte que la faible progression des crédits ne permette qu'avec difficulté de faire face au financement des heures complémentaires rendues nécessaires du fait d'un encadrement enseignant et administratif parfois insuffisant.

Je souligne, à cet égard, que la réforme du système de répartition des dotations globales de fonctionnement, dit système SAN REMO, devrait permettre, en 1996, de tenir compte de manière plus satisfaisante des coûts réels de fonctionnement des établissements.

Les dépenses en capital prévues pour 1995 devraient permettre de respecter les engagements pris dans le plan Université 2000 et de poursuivre la réalisation de ce schéma, notamment dans les régions où les opérations nouvelles prévues par le XI^e Plan sont importantes.

Comme vous le savez, mes chers collègues, l'efficacité du plan Université 2000 en matière d'aménagement du territoire a été contestée par la commission spéciale du Sénat chargée d'examiner le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Elle a présenté, pour y remédier, un dispositif ambitieux tendant à transformer certaines antennes universitaires en universités de plein exercice : son principe a été maintenu par l'Assemblée nationale, qui a cependant assoupli les modalités de sa mise en œuvre.

M. Claude Saunier. Heureusement !

M. Jean-Pierre Camoin, *rapporteur pour avis.* Dans le même esprit, la commission des affaires culturelles ne peut qu'observer que les opérations immobilières engagées en faveur de deux universités parisiennes ne s'inscrivent

pas dans la perspective d'une répartition plus équilibrée des établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire national.

J'aborderai maintenant le volet social de ce projet de budget, qui tente de répondre aux besoins créés par la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Les crédits prévus permettront, tout d'abord, de poursuivre la revalorisation des bourses universitaires et d'étendre le bénéfice de celles-ci à quelque 380 000 étudiants, soit 21 p. 100 des effectifs, l'objectif visé étant un taux de 25 p. 100 d'étudiants boursiers d'ici à quelques années.

Les crédits inscrits permettront également de construire 6 000 logements étudiants supplémentaires et d'ouvrir 9 000 places de restaurant universitaire.

Je terminerai mon propos, monsieur le ministre, en soulignant l'effort considérable accompli par l'État ainsi que par les collectivités territoriales, depuis dix ans, pour accueillir une masse d'étudiants nouveaux. Ceux-ci aspirent désormais légitimement à un enseignement de qualité et de plus en plus orienté vers des débouchés immédiats, ce qui n'exclut pas le nécessaire développement de pôles d'excellence.

La commission estime que le temps est venu de s'interroger sur l'avenir de notre système universitaire.

L'État ne saurait évidemment se désengager de l'enseignement supérieur. Il convient cependant désormais d'envisager une diversification des financements, notamment en les orientant vers les collectivités locales et, surtout, vers les entreprises.

Comme vous le savez, nos collectivités se sont engagées depuis plusieurs années dans cette direction, notamment en participant pour moitié au financement du plan Université 2000, en signant les récents contrats de plan et en étant directement à l'origine de la création de nombreuses antennes universitaires délocalisées, parfois contre la volonté du ministère.

Il reste qu'un appel complémentaire aux collectivités locales ne pourra sans doute être entendu que si l'on accorde à ces dernières un droit de regard ou une participation plus importante dans la gestion des établissements. Cela rendrait nécessaire un aménagement du statut de ces établissements et, partant, de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur.

Les entreprises, quant à elles, qui sont directement concernées par la nature et par la qualité des formations dispensées, notamment dans les filières professionnalisées, pourraient d'abord consacrer une part plus importante de la taxe d'apprentissage aux universités développant ce type de filière dans un cadre partenarial et leur confier plus largement la formation en alternance de leurs personnels. Une meilleure utilisation des crédits de la formation professionnelle, qui sont considérables, pourrait en résulter.

En outre, on ne saurait écarter le principe d'une contribution accrue et raisonnée des étudiants, selon des modalités négociées, moyennant, par ailleurs, un développement des bourses d'études et de l'aide sociale.

Enfin, la commission des affaires culturelles a estimé que la « remise à plat » du financement des universités ne saurait faire l'économie d'une réflexion, au reste déjà engagée, concernant l'évolution de la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur, dans le respect des principes de responsabilité et d'autonomie des établissements.

La mission confiée à notre collègue député M. de Boishue sur le partenariat entre l'État, les établissements et les collectivités locales, et la mise en place du groupe de travail présidé par M. Daniel Laurent sur l'évolution de

l'enseignement supérieur, que vous avez annoncée à l'Assemblée nationale le 20 octobre dernier, constituent, monsieur le ministre, autant d'éléments d'une réflexion qui devrait déboucher en temps utile sur des propositions réalistes susceptibles d'alimenter un débat dépassionné.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable sur l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur inscrits dans le projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 30 minutes ;

Groupe socialiste, 16 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 15 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 6 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 5 minutes.

La parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure débuté votre propos en affirmant votre volonté de tendre désormais vers la qualitatif. Eh bien, j'irai justement dans ce sens puisque je veux traiter ici, tout simplement, de la qualité de la vie !

Au reste, vous ne serez pas surpris du sens de mon intervention. Vous le savez, le Sénat a adopté un premier dispositif concernant la prise en charge de la douleur dans les établissements de santé.

Cette décision était la suite d'un constat aussi irréfutable que navrant, à savoir que notre pays accuse aujourd'hui un retard inacceptable, par rapport au reste du monde, dans la lutte contre la douleur.

Au moment où le concours d'accès aux études de médecine comporte un module important de sciences humaines et sociales, en partie centré sur les grands problèmes de société auxquels le futur médecin sera confronté, il apparaît évident que le traitement de la douleur est l'un des éléments prioritaires à retenir, ne serait-ce que dans ce seul cadre.

Votre collègue M. Douste-Blazy le reconnaissait à cette tribune la semaine dernière : « Nous sommes ici un certain nombre à avoir fait des études médicales et aucun d'entre nous n'a reçu ces cours spécifiques consacrés à la lutte contre la douleur. Or, compte tenu aujourd'hui du nombre de moyens thérapeutiques nouveaux, il est important de développer, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, une complémentarité pour que, dès la prochaine rentrée scolaire, des heures soient consacrées à cet enseignement spécifique. Il en est de même pour la formation médicale continue. »

Je sais que, dès le deuxième cycle, où l'on aborde les différentes pathologies, vous avez la volonté, en étroite concertation avec le ministère de la santé, de revaloriser les fonctions hospitalières des étudiants en médecine en insistant sur la nécessaire intégration générale des enseignements théoriques et des stages hospitaliers.

Vous avez raison de vous engager dans cette voie, car c'est aussi au lit du malade, pendant les gardes de nuit, aux urgences que s'apprend une complète prise en charge du traitement de la douleur, quelle que soit son origine ou son expression.

Il s'avère ainsi indispensable qu'au terme du deuxième cycle comme au concours de l'internat des hôpitaux un nombre adéquat de questions concernant la douleur et les soins palliatifs soient posées. Or, aujourd'hui, ces deux matières représentent moins de 1 p. 100 de l'ensemble des questions préétablies.

De la même façon, alors qu'il existe plus de mille diplômes universitaires différents en France, seuls quatre d'entre eux sont consacrés aux soins palliatifs et au traitement de la douleur, préparés dans seize UFR sur quarante-trois.

Ceci explique donc cela.

Il est bien connu que les équipes de soins – médecins, infirmiers, kinésithérapeutes – sont de plus en plus souvent confrontées à des formes de douleurs multiples, d'origines diverses, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui celles du sida, qu'elles ne savent pas prendre en charge, voire prendre en considération, par manque de formation.

C'est pourquoi j'insiste pour que, dans le cadre de la rénovation des études, il soit bien prévu que la douleur et les soins palliatifs feront l'objet dans chaque module ou dans l'enseignement de chaque spécialité – chaque spécialité a ses douleurs spécifiques – non seulement d'un enseignement complémentaire mais aussi de séminaires obligatoires, étant entendu que ces thèmes figureront aux épreuves des concours de l'internat.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. Lucien Neuwirth. On voit combien un effort exceptionnel dans le domaine de la formation médicale et des personnels concernés reste à consentir pour atteindre à l'essentiel, pour atteindre le niveau de formation seul susceptible de permettre à la France de retrouver le rang qui doit être le sien dans ce combat de la solidarité humaine, mené au nom de l'indispensable considération due à l'autre qui souffre.

M. le ministre, vous pouvez compter sur nous pour vous soutenir dans cet effort. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste ainsi que sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Othily.

M. Georges Othily. Monsieur le ministre, votre budget constitue, à n'en point douter, un domaine sauvegardé dans un contexte de rigueur budgétaire. Dans le projet de loi de finances pour 1994, les crédits étaient accrus de 6 p. 100 ; l'effort programmé pour 1995 portera l'augmentation des crédits à 5,02 p. 100.

En outre, il apparaît important de considérer la proportion des crédits de l'enseignement supérieur par rapport au budget général : elle a augmenté de 1 p. 100 sur dix ans, pour atteindre aujourd'hui 3 p. 100.

Enfin, s'agissant de la recherche universitaire, vous avez choisi d'accroître les capacités d'engagement des travaux de recherche, volonté appuyée par la poursuite des mesures relatives à la formation pour la recherche.

J'aimerais, monsieur le ministre, attirer votre attention sur le développement de l'enseignement supérieur, plus particulièrement dans les départements de Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe.

J'évoquerai, notamment, la création en Guyane d'un institut de pathologie tropicale et de médecine communautaire ainsi que la transformation de la faculté de médecine d'Antilles-Guyane en faculté de plein exercice.

S'agissant de l'institut de pathologie tropicale, j'observe que, depuis les toutes premières réflexions entamées voilà bientôt vingt ans à propos de la mise en place d'une UFR de médecine au sein de l'université des Antilles et de la Guyane, nous songeons à sa création.

En effet, la Guyane offre des conditions exceptionnelles, encore sous-exploitées, pour l'implantation d'un institut scientifique de recherche et de formation dans le vaste champ de la santé en milieu tropical.

Le détachement auprès du centre hospitalier général de Cayenne d'un professeur des universités praticien hospitalier en parasitologie depuis octobre 1992 est une opportunité supplémentaire pour concrétiser ce projet ancien.

Un premier département devait être créé dès le prochain contrat quadriennal de développement pour 1994-1998, mais, malheureusement, je n'en trouve pas trace.

En outre, le moment est venu d'accorder une priorité au projet de transformation de la faculté de médecine actuelle en une faculté complète, assurant l'enseignement des trois cycles, surtout le premier, qui nous est absolument nécessaire.

Plusieurs arguments militent en faveur de cette transformation.

Il convient, tout d'abord, de donner leur chance aux jeunes Antillo-Guyanais afin d'éviter l'exclusion car, partout ailleurs, et dans toutes les disciplines, le premier cycle est traditionnellement suivi dans la région universitaire d'origine.

Par ailleurs, les jeunes de la région éprouvent des difficultés à se faire inscrire en premier cycle dans les facultés de médecine métropolitaines, difficultés d'inscription, mais aussi d'accueil, d'hébergement et d'adaptation.

De surcroît, le taux de médicalisation est plus faible là-bas puisque nous avons seize médecins pour dix mille habitants, contre vingt-cinq en France métropolitaine.

Enfin, je n'aurai garde d'oublier la formation et la promotion de cette catégorie d'hommes dont la région a le plus grand besoin.

J'attire une nouvelle fois votre attention sur la situation globale de l'université des Antilles et de la Guyane, qui fait encore apparaître d'importantes difficultés de fonctionnement.

Ces difficultés sont liées à des handicaps structurels parmi lesquels il y a lieu de mentionner l'éloignement géographique. En outre, le contexte socio-économique particulièrement difficile de nos régions exerce des influences directes et durables sur la vie de l'université.

Il en résulte des conséquences sur l'encadrement pédagogique et administratif ainsi que sur les locaux et les moyens financiers.

Il nous faut, compte tenu des augmentations de postes que vous avez prévues, soixante-quinze postes pour les enseignants-chercheurs et cinquante-trois pour le personnel IATOS, de telle manière que nous puissions rattraper la moyenne nationale. Nous en sommes encore très loin !

Quant aux infrastructures immobilières prévues dans le précédent contrat Etat-région, comme elles n'ont pu être réalisées, les projets de construction ont simplement fait l'objet d'une reprise dans le nouveau contrat de plan.

Ce retard est particulièrement préjudiciable en raison de l'accroissement des effectifs d'étudiants.

S'agissant de la Guyane, grâce à l'effort des collectivités locales, la réhabilitation de l'ancien hôpital de Saint-Denis se poursuit.

Lors de la négociation du second contrat Etat-université, dont la signature est intervenue le 6 septembre 1994, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'était engagé à calculer les dotations budgétaires de l'université sur la base des effectifs de l'année universitaire.

Cependant, monsieur le ministre, si l'on prend les dotations prévues pour votre département ministériel, on trouve la somme de 5 millions de francs, alors que le contrat d'établissement signé le 6 septembre entre le directeur général de l'enseignement supérieur et le président de l'université faisait état de 7,85 millions de francs. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelles sont les raisons de cet écart ?

Monsieur le ministre, nous apprécierions, notamment pour ce qui concerne les trois sujets que je viens d'évoquer, que le Gouvernement engage un dialogue constructif et susceptible de favoriser le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Guyane.

Soyez persuadé, monsieur le ministre, que le groupe du Rassemblement démocratique et européen, fort de l'attention que vous apporterez à ces quelques considérations, vous apportera son soutien. (*Applaudissements sur les trèves de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le ministre, malgré vos tentatives d'apaisement, il n'échappe à personne que cette rentrée universitaire a révélé de gros problèmes et suscité le mécontentement d'une large part de la communauté universitaire.

Les étudiants et les personnels ont déjà manifesté à plusieurs reprises afin d'exiger des moyens supplémentaires.

La conférence des présidents d'université elle-même se déclare plus que réservée à l'égard de ce projet de budget, qui, selon elle, « n'accompagne pas la progression des effectifs étudiants ». Et d'ajouter que l'effort budgétaire « n'est pas à la mesure de ce que la nation attend des universités », que « les universités ont atteint un seuil critique et ne sont plus en mesure d'assurer aux étudiants qui se dirigent toujours plus nombreux vers elles un niveau décent de qualité de formation correspondant à leur légitime attente et aux besoins de notre économie : des locaux surchargés - et souvent improvisés - des enseignants saturés d'heures complémentaires et qui ne peuvent plus apporter aux étudiants le soutien pédagogique nécessaire, ni se consacrer à leurs obligations en matière de recherche ; des surfaces nouvelles considérables - près de 400 000 mètres carrés cette rentrée - que les universités n'ont les moyens ni d'équiper ni d'entretenir, faute de crédits et de personnels ».

Ce constat lucide reflète bien le décalage entre le nombre d'étudiants et les moyens mis en œuvre. Depuis 1975, les effectifs d'étudiants ont augmenté de près de 73,7 p. 100, quand la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté dans le même temps que de 9,7 p. 100.

Aujourd'hui, en effet, plus de deux millions de jeunes s'engagent vers des études post-baccalauréat. C'est une situation que nous jugeons positive, mais c'est en fonction de cette donnée qu'il convient d'apprécier les choix et les moyens mis en œuvre. Or, aujourd'hui, nous considérons qu'ils sont très largement insuffisants.

M'étant exprimée ce matin sur la recherche universitaire dans le cadre de la discussion du budget de la recherche, je souhaite, dans les cinq minutes qui sont accordées à mon groupe, insister sur le problème des emplois, qu'il s'agisse des enseignants-chercheurs ou des ATOS et IATOS.

Pour les enseignants-chercheurs, après le succès de la manifestation du 16 janvier 1994, vous aviez annoncé la création de 525 emplois d'enseignants sans les budgétiser. Nous aimerions savoir si leur financement est prévu dans

le projet de budget pour 1995. Dans l'affirmative, et dans un souci d'honnêteté, il serait plus correct de soustraire ces 525 postes du chiffre des créations que vous annoncez.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Me permettez-vous de vous interrompre, madame le sénateur ?

Mme Danielle Bidard-Reydet. Certainement, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame le sénateur, je souhaite éviter que l'on s'enlise encore une fois dans un faux débat. Comme je vous l'ai déjà indiqué plusieurs fois, les postes créés en surnombre ne viennent pas en diminution des postes prévus pour 1995. Je ne peux pas laisser dire qu'il n'y aura, en 1995, que 1 000 postes moins 525 ! Ces 525 postes sont des postes en surnombre, financés comme le sont de tels postes, ils s'ajoutent aux postes de cette année !

M. le président. Veuillez poursuivre, madame Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette précision. Au demeurant, si vous m'aviez laissée poursuivre quelques instants, j'en serais alors arrivée à la question que je souhaitais vous poser, et à laquelle vous avez d'ailleurs en partie répondu : comment ces postes, dont la création est annoncée depuis plusieurs mois, seront-ils budgétisés ?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai devancé vos désirs !

Mme Danielle Bidard-Reydet. Il faut être patient, monsieur le ministre !

L'autre question, c'est celle des heures complémentaires : leur nombre approcherait les cinq millions, ce qui équivaut à 26 000 créations de postes.

Si nous ne nions pas le rôle des heures complémentaires dans la souplesse d'organisation des services, leur transformation en emplois stables est largement revendiquée par l'ensemble des intéressés. Ce serait justice, lorsque l'on sait que 21 000 enseignants-chercheurs sont inscrits sur les listes de qualification, mais n'ont pas de poste.

Si vous acceptiez la création de 5 000 emplois, comme le demandent les organisations syndicales, vous pourriez obtenir une relative adéquation entre une progression de 7,4 p. 100 du nombre des emplois et une progression de 8 p. 100 de celui des étudiants.

C'est encore la conférence des présidents d'université qui souligne que « le volume des créations d'emplois IATOS est dramatiquement insuffisant depuis de nombreuses années ».

Les créations d'emplois ne permettent pas de faire face aux besoins des sept nouvelles universités créées en 1991, ni des cent cinquante-cinq nouveaux départements d'IUT.

La conférence des présidents indique que, « pour simplement maintenir le taux d'encadrement actuel, 750 emplois seraient nécessaires en 1995 ».

Nous pensons, quant à nous, qu'une création de 3 000 postes ATOS et IATOS permettrait à l'enseignement universitaire public de combler les retards cumulés et d'éviter le recrutement de nombreux personnels précaires menacés par la non-reconduction de leur contrat.

Et que dire des vingt-cinq créations de poste pour l'ensemble des bibliothèques universitaires sur les deux cent cinquante qu'il conviendrait de créer ? Que dire du chiffre dérisoire des six postes d'IATOS pour le Centre national des œuvres universitaires et scolaires, le CNOUS ?

Je souhaite par ailleurs souligner les sommes très insuffisantes allouées à l'aide sociale, puisque celles-ci ne progressent que de 0,8 p. 100.

Vous le savez, l'ouverture des universités a permis aux jeunes des couches les moins favorisées d'accéder aux études supérieures. Or, sur les 45 p. 100 de jeunes qui quittent l'université sans diplôme, les plus nombreux sont ceux qui sont issus des couches populaires.

Alors que, dans certaines académies, des bourses ne sont pas payées faute de fonds, comment expliquer que le CNOUS bloque 215 millions de francs en bons du Trésor ?

Vous justifiez l'insuffisance de votre budget de 42 milliards de francs par le manque de crédits. Mais le budget de l'enseignement supérieur est à rapprocher des 243 milliards de francs prévus pour le budget militaire et des 90 milliards de francs accordés au patronat, sans oublier les 1 270 milliards de francs de profits réalisés par les entreprises, dont la grande majorité est consacrée à la spéculation financière en France et à l'étranger !

En conclusion, votre projet de budget n'est pas à la hauteur des besoins. Les sénateurs communistes et apparentés voteront donc contre. (*Applaudissements sur les traversés communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gautier.

M. François Gautier. Monsieur le ministre, je n'insisterai pas sur les chiffres de ce projet de budget tels que vous les avez rappelés...

Mme Danielle Bidard-Reydet. Il ne vaut mieux pas !

M. François Gautier. ... et tels que les ont excellemment commentés nos deux rapporteurs.

Je me contenterai de souligner, au nom de mes collègues du groupe de l'Union centriste, que l'augmentation de 5 p. 100 des crédits de l'enseignement supérieur vous permet, avec 42,2 milliards de francs, de disposer d'un bon budget pour 1995. Vous pourriez ainsi, comme vous l'avez dit, concrétiser, du moins dans certaines régions, votre volonté de créer des universités de masse.

Mes collègues du groupe de l'Union centriste vous donnent leur accord de principe sur les priorités de votre projet de budget, qu'il s'agisse de l'accueil des étudiants, avec la création de postes universitaires ou non universitaires, de l'aide aux étudiants ou de la politique en faveur des personnels.

Nous nous posons cependant deux questions particulières, auxquelles vous me permettez d'ajouter deux préoccupations plus personnelles.

Les deux questions que se posent les sénateurs du groupe de l'Union centriste ont trait, d'une part, à la politique d'aménagement du territoire et au développement universitaire, et, d'autre part, à la suite qu'il conviendra de donner aux différentes consultations nationales en vue de la réforme de l'enseignement supérieur que vous venez d'engager au sein de différentes instances.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, nous regrettons de constater que le désengorgement universitaire de la région d'Île-de-France n'est pas, à notre sens, suffisant. Vous avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre, les programmes universitaires complémentaires engagés à Cergy-Pontoise, à Mantes-la-Jolie et à Vélizy.

Nous nous demandons - je parle devant le rapporteur spécial de la commission des finances, qui me contredira peut-être - si ces établissements n'auraient pas pu être créés à Beauvais ou à Amiens plutôt qu'à Cergy-Pontoise, à Vernon ou à Rouen plutôt qu'à Mantes-la-Jolie, à Chartres ou à Orléans plutôt qu'à Vélizy.

Cela ne rend que plus indispensable, à notre sens, la publication des conclusions des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, pour les élus de province, seront le seul moyen de faire cesser la suspicion qui pèse sur les bureaux parisiens du ministère. En effet, un certain nombre de ces créations d'établissements universitaires ont été arrêtées avant votre prise de fonction, monsieur le ministre, et vous n'avez visiblement pas pu annuler ces décisions.

S'agissant des implantations universitaires dans les villes moyennes, nous nous sommes interrogés, lors de la discussion du projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, sur la création d'universités de plein exercice dans les villes moyennes. Il s'agit là d'un vrai débat de fond qui consiste à savoir si nous nous orientons vers une déconcentration universitaire ou plutôt vers une vraie décentralisation. Le concours des élus locaux serait, nous semble-t-il, plus important et plus facilement accordé si l'administration centrale était plus réceptive à cet égard.

En revanche, il ne peut être question de remettre en cause ce que l'on appelle la « collation » nationale des grades, des diplômes et des programmes, bien que M. le rapporteur spécial se soit inquiété tout à l'heure de ce problème, en ironisant sur les universités « décentralisées centralisées ». Je pense qu'il ne s'agit pas de s'orienter dans cette direction, mais notre participation aux travaux de la mission confiée à M. de Boishue pourrait sans doute apporter d'utiles informations à cet égard.

Après l'aménagement du territoire, la deuxième préoccupation des élus de notre groupe, monsieur le ministre, concerne les réflexions engagées en vue d'une grande réforme de l'enseignement supérieur, tendant notamment, comme vous l'avez vous-même rappelé, à privilégier le qualitatif par rapport au quantitatif.

Favoriser le qualitatif, c'est, bien entendu, lutter contre l'échec dans les premiers cycles de l'enseignement universitaire ; c'est surtout mieux identifier les missions de l'enseignement supérieur de masse et cesser d'opposer l'enseignement de la culture littéraire ou scientifique à l'enseignement préparant à la vie professionnelle.

Dans cette perspective, nous souhaitons être davantage associés à la mission confiée à M. Daniel Laurent et connaître les résultats de l'expérience conduite à Marne-la-Vallée en vue de son éventuelle extension.

En conclusion, les sénateurs du groupe de l'Union centriste souhaitent que la mise en place de l'université de demain s'accompagne de plus d'autonomie, en ce qui concerne tant la direction que la gestion des moyens financiers des établissements.

Jusqu'à quel niveau convient-il de réformer les fameux droits d'inscription universitaires pour en faire une véritable ressource des universités ? Par ailleurs, comment intégrer les concours extérieurs aux universités, qu'ils proviennent d'entreprises, d'associations, de fondations ou de collectivités territoriales ?

Nous nous demandons ce que sera l'université de demain avec la réforme des premiers cycles universitaires. Jusqu'où faut-il aller en matière d'orientation pour préparer l'accès des élèves à ces cycles ? Ne convient-il pas de favoriser plus encore les formations courtes à finalité professionnelle ?

Nous sommes très favorables à l'association des collectivités locales à l'université de demain, sans pour autant remettre en cause le principe de l'égalité des chances à l'échelle nationale que vous avez évoqué.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, d'évoquer maintenant deux préoccupations plus personnelles, qui concernent, l'une, la situation de l'enseignement supérieur technique privé et, l'autre, l'université régionale de Haute-Normandie, que vous venez d'ailleurs, je crois, visiter demain.

S'agissant de l'enseignement supérieur technique privé, je veux parler, notamment, des écoles d'ingénieur et de gestion qui délivrent un diplôme visé par le ministre de l'éducation nationale ou homologué par une commission des titres. Celles-ci ont connu un grand développement au cours de la dernière décennie et elles comptent aujourd'hui quelque 80 000 étudiants.

Ce type d'enseignement connaît actuellement une situation plus difficile, du fait de son coût élevé pour une population souvent aux faibles ressources et parce qu'il est de plus en plus concurrencé par la mise en place de formations courtes en fin de scolarité dans des établissements secondaires.

Cette situation est dommageable à double titre. En effet, l'existence d'un secteur privé d'enseignement supérieur technique permet de donner un contenu concret à la liberté d'enseignement, qui, en principe, est totale dans l'enseignement supérieur, et sert, en même temps d'aiguillon pour faire évoluer l'enseignement supérieur technique public.

C'est la raison pour laquelle les responsables de cet enseignement supérieur souhaiteraient, tout comme les responsables de l'enseignement privé du secteur agricole ou des établissements confessionnels, bénéficier d'une aide au fonctionnement.

Je crois d'ailleurs que, dans une récente réponse à une question d'un parlementaire, vous avez laissé ouverte la porte dans cette direction, monsieur le ministre.

La deuxième question personnelle que je souhaite aborder rapidement concerne la situation de l'université de Rouen.

Cette université a été longtemps en retard par rapport à sa prestigieuse voisine, l'université multiséculaire de Caen. Elle a rattrapé son retard à marche forcée puisque les effectifs ont doublé en dix ans, pour atteindre 29 000 étudiants en 1994.

Paradoxalement, le nombre des enseignants a peu évolué, passant de 500 à 800 environ, et le nombre des personnels ATOS est resté quasiment stable, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes d'encadrement et d'administration.

La situation semble quelque peu excessive aujourd'hui puisque le coût des 94 000 heures supplémentaires payées dans l'année, le recrutement de soixante-sept contractuels et de 137 CES représentent une dépense de 30 millions de francs, soit l'équivalent de la dotation ministérielle de fonctionnement qui est accordée à l'université. Quand l'accessoire rejoint le principal, cela devient gênant !

Pourtant, cette université fonctionne bien. Elle s'efforce de développer des pôles d'excellence, elle est liée à la recherche, elle participe au contrat de plan Etat-région, elle développe des spécialités reconnues en chimie, en biologie, en aérothermochimie, elle participe à l'institut des peptides, à l'institut IRCOF. Dans tous ces domaines, il semblerait qu'il faille bien peu de crédits

supplémentaires pour que tout aille au mieux puisque, par ailleurs, le problème des locaux a largement été résolu.

A côté de cette université et en liaison avec elle, puisque l'université des sciences sociales est également importante, je voudrais évoquer rapidement, monsieur le ministre, la délocalisation de l'Institut national de recherche pédagogique - INRP - sujet sur lequel le consensus s'est largement fait entre l'Etat et l'ensemble des collectivités - région, département et ville.

Il s'agit là d'une opération coûteuse, comme toutes les délocalisations d'établissements d'enseignement supérieur, puisque évaluée à environ 220 millions de francs.

Les bonnes volontés se manifestent. Néanmoins, les délais de mise en œuvre nous préoccupent : les premiers travaux devraient débuter en 1995 et les premières implantations devraient avoir lieu en 1996. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous nous confirmiez ce calendrier.

J'évoquerai, enfin, non seulement pour la seule ville de Rouen mais également pour l'ensemble de la Normandie, la situation du CNRS.

Le blocage des crédits intervenu au début de l'automne a provoqué une grande émotion. Je sais que la direction de l'établissement a pris, sous votre impulsion, les mesures appropriées pour mettre un terme à cette situation.

Nous nous interrogeons, bien évidemment, sur l'avenir de cet organisme en Normandie comme ailleurs, et nous souhaiterions que, dans la réforme du CNRS, soit bien prise en considération la coordination avec la recherche universitaire.

Le dernier point qui nous inquiète concerne l'application du plan Université 2000. Il a été rappelé tout à l'heure que ce plan était financé à 50 p. 100 par l'Etat et à 50 p. 100 par les collectivités locales. Or, en Normandie, les collectivités locales ont le privilège de supporter 75 p. 100 des charges, contre 25 p. 100 pour l'Etat, ce qui devrait leur donner quelques droits.

Pour l'instant, cela suscite plutôt des inquiétudes. En effet, l'exécution de ce plan ne va pas sans difficulté, s'agissant, par exemple, de la relocalisation en ville des universités situées jusqu'alors sur des campus extérieurs.

Ainsi, l'implantation à Rouen de l'université de droit et de gestion, qui comptera 7 000 étudiants, nous pose quelques problèmes, nous n'avons pu, faute de crédits, construire un parc de stationnement souterrain, ce qui retarde quelque peu cette opération.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je crois que l'on peut dire que, dans ce projet de budget pour 1995, le Gouvernement assume incontestablement son devoir financier. Il a lancé, par ailleurs, plusieurs réformes importantes. Il nous importe d'en connaître les premières conclusions.

Peut-être pourrions-nous apporter notre contribution à certaines d'entre elles afin de nous orienter vers une université « copilotée à frais partagés », pour reprendre l'excellente formule de M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Maman.

M. André Maman. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les différents acteurs du monde de l'enseignement supérieur ont incontestablement échappé à la rigueur budgétaire. C'est une excellente nouvelle. Les crédits affectés à l'enseignement supé-

rieur s'élèvent, en effet, à un peu plus de 42 milliards de francs, soit une augmentation de 4,8 p. 100 par rapport à 1994.

Ces chiffres traduisent bien, monsieur le ministre, l'attention que le Gouvernement continue de porter, en dépit des difficultés, à ce domaine essentiel que constitue l'enseignement supérieur dans la politique d'un Etat dont le budget général n'augmente, quant à lui, que de 2 p. 100.

Votre projet de budget répond donc incontestablement aux attentes d'aujourd'hui, et je le voterai, ainsi que les sénateurs non inscrits, même si je regrette qu'il ne prépare que trop timidement l'université française aux défis de demain.

En effet, monsieur le ministre, qu'on le veuille ou non, l'université de demain, pour exister, devra connaître une évolution radicale.

Je sais que certains la redoutent et, pourtant, j'ai été surpris de voir systématiquement revenir, depuis que j'assiste aux débats de cette assemblée à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et ce quels que soient les thèmes abordés, cette idée selon laquelle notre monde vivrait une véritable révolution technologique et que nous aurions tous à nous préparer au changement, souvent douloureux, que cette révolution implique.

Cette idée, juste selon moi, je l'ai entendue dans la bouche des plus grands experts de la Haute Assemblée, quels que soient les débats et les thèmes abordés.

Tous les secteurs ont commencé leur conversion pour faire face aux exigences du futur. En France même, on voit, par exemple, l'opérateur public en matière de télécommunication, longtemps considéré, par nos professeurs de droit comme un service public naturel, s'orienter de plus en plus vers le modèle de l'entreprise concurrentielle.

Tous ces exemples témoignent d'une tendance lourde qui caractérise l'ensemble des pays développés. On peut le regretter, mais ce qui importe, c'est que cette tendance existe, et c'est avec les réalités que l'on fait de la politique.

Dans ces conditions - disant cela, je suis conscient, monsieur le ministre, de pouvoir choquer certains - j'ai la conviction que notre enseignement supérieur ne pourra pas longtemps échapper à cette tendance. Notre système ne pourra pas faire longtemps l'économie d'une réforme à l'occasion de laquelle il nous faudra bien débattre de ces deux vieux tabous - nos excellents rapporteurs, MM. Clouet et Camoin en ont déjà parlé - que sont la sélection ou l'orientation et les universités payantes.

J'ai effectué plusieurs voyages dans des pays d'Asie ; j'y ai constaté, y compris en Chine populaire, que toutes les universités étaient payantes.

M. Jean-Louis Carrère. C'est un bel exemple !

M. André Maman. Effectivement, c'est un bel exemple ! C'est également le cas au Canada et aux Etats-Unis. Je ne connais pas de pays où les universités ne sont pas payantes. Bien entendu, je ne connais pas tous les pays du monde.

En revanche, ce qui, à mes yeux, va à l'encontre de ce principe d'égalité, ce sont ces universités « salles d'attente » où les étudiants, faute d'avoir été orientés à la sortie du lycée parce qu'il n'y a pas de liaison entre les lycées et la faculté, se perdent dans des filières souvent trop longues.

Ce qui va à l'encontre du principe de l'égalité, c'est ce chiffre effrayant de 31 p. 100 d'étudiants, souvent les plus défavorisés, qui quittent l'enseignement supérieur sans aucun diplôme.

J'indiquerai donc quelques pistes qui pourraient faire l'objet de discussions ultérieures.

En amont, il faudrait commencer par aider les élèves de terminale à réfléchir au choix de leurs futures études universitaires. A cet effet, on devrait envoyer dans les lycées des étudiants, des professeurs d'université, des professionnels, notamment des juristes, des hommes d'affaires ou des médecins.

C'est là que l'orientation est nécessaire, quand il s'agit d'élèves pour lesquels, apparemment, il n'existe aucune liaison entre ce qu'ils ont fait au cours de leurs études précédentes et ce qu'ils comptent faire à l'université.

Cette orientation serait très minutieuse. Elle permettrait de tester le potentiel de ces étudiants pour les études qu'ils envisagent.

Vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, beaucoup d'étudiants, cette année, se sont inscrits en faculté de médecine ; 40 p. 100 de plus que l'année dernière. Or, le choix des études ne saurait résulter d'une mode qui change année après année et qui ne fait qu'encombrer certaine filière alors que l'on est absolument sûr que, dans leur majorité, les étudiants qui l'ont choisie échoueraient.

Je propose, par exemple, des tests objectifs, des interviews, des rencontres, qui permettraient aux élèves de bien choisir leurs études futures.

Les admissions à l'université se feraient sur dossier, seraient examinées non seulement les notes obtenues mais aussi la motivation, le potentiel, la personnalité de chacun. Cela éviterait énormément de déchets ultérieurs.

A l'université, les étudiants, tout spécialement ceux qui sont inscrits en première année, devraient être suivis de près par des « professeurs-conseillers » qui encadreraient, par exemple, des petits groupes d'une quinzaine d'étudiants avec lesquels ils seraient en contact pendant l'année entière.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Pour cela, il faut créer des postes !

M. André Maman. Ces professeurs-conseillers pourraient ainsi se rendre compte des progrès accomplis par les étudiants et les conseiller si, en cours d'année, ils voulaient changer de cursus. Il faudrait établir des passerelles, ne pas attendre la fin de l'année et la constatation de l'échec pour prendre une décision.

Aucune sélection n'est pire que la sélection par l'échec. Ces conseillers d'orientation, qui seraient attachés aux différentes universités, seraient en contact les uns avec les autres pour éviter tout fossé entre les différentes filières.

En ce qui concerne les cours, il faudrait un contrôle continu établi dès le début de l'année universitaire, au moins pendant les trois ou quatre premières semaines. Les étudiants seraient suivis par des enseignants qui pourraient les aider à éviter l'échec.

Nous éviterions ainsi le constat tragique qui se perpétue d'année en année : des milliers d'étudiants perdent leur temps, faute d'avoir été conseillés et aidés.

On ne peut pas imaginer la désespérance des étudiants, condamnés à se débrouiller tout seuls, confrontés à une solitude particulièrement tragique dans ce monde moderne.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Il faut créer des postes !

M. André Maman. Il est essentiel que les professeurs soient en contact constant avec leurs étudiants. Il faudrait qu'ils aient davantage d'heures de classe, mais surtout qu'ils disposent de bureaux, de téléphones, de moyens de communication modernes.

Ainsi informés des heures de disponibilité de leurs professeurs, les étudiants feraient appel à eux non pas seulement pour discuter des cours et des recherches, mais pour évoquer leur situation en général et leur plan de carrière.

Il est évident que l'on ne peut avoir de grandes universités sans bibliothèques centrales ouvertes toute la journée. Les livres pourraient être rangés sur des rayons ouverts aux étudiants, comme cela se fait souvent. Voilà qui faciliterait leur travail et leurs recherches !

Il faudrait néanmoins engager des documentalistes connaissant bien les méthodes modernes de communication et pouvant établir des réseaux interuniversitaires de prêts de livres.

L'émulation entre universités doit entraîner, à terme, un certain classement ; établi par des experts n'appartenant pas aux universités, il devrait contribuer à mieux préparer les étudiants.

Dans le monde actuel, où chacun doit rendre compte de son travail, de ses résultats, de ses progrès, il est curieux que les universités soient mises de côté et que les enseignants-chercheurs soient tenus à l'écart d'une saine et efficace compétition.

Par ailleurs, parmi les changements, conseillés, il serait utile d'envisager que les étudiants puissent juger leurs professeurs, de manière prudente, bien sûr, mais transparente.

De plus, il faudrait que les entreprises financières et économiques, les sociétés privées et publiques, les grandes institutions puissent avoir accès aux campus des universités. A partir de leur troisième année d'études, les étudiants devraient être informés de la visite des « représentants-recruteurs ».

Il s'agirait de ce que l'on pourrait appeler des « services des carrières ». Grâce à eux, les étudiants pourraient commencer à envisager une possibilité d'accès au monde du travail.

Ces « services des carrières » occuperaient une place centrale dans les locaux des universités. Ainsi, les étudiants se rendraient compte que études et carrières ne sont pas complètement séparées, et que les universités peuvent les préparer à trouver un emploi.

Je note que les anciens étudiants de l'université pourraient, eux aussi, être mis à contribution...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue, votre temps de parole est épuisé.

M. André Maman. Monsieur le président, dans ces conditions, je conclurai tout à l'heure, lorsque je reprendrai la parole. (*Applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Saunier.

M. Claude Saunier. Monsieur le ministre, le groupe socialiste a examiné votre projet de budget avec l'attention et le sens des responsabilités que nécessite l'examen d'un secteur qui est au cœur d'une interrogation primordiale quant à l'avenir de notre société.

Quel que soit le sujet abordé, la réflexion conduit à répondre que l'on ne peut pas se passer de l'intelligence.

En effet, un certain nombre de grands mouvements caractéristiques de notre époque et bien connus - la mondialisation, le temps libéré, l'accélération des mutations technologiques et scientifiques - nous renvoient, les uns et les autres, à la maîtrise de l'intelligence, donc à la transmission de cette intelligence et du savoir.

Nous avons essayé d'apprécier votre projet de budget au travers de sa capacité à répondre à ce grand enjeu de société. Nous avons aussi voulu l'apprécier au travers du rappel de ce qui constitue la mission centrale de l'université.

En réalité, monsieur le ministre, les missions de l'université se sont diversifiées. Aux missions traditionnelles - production, accumulation et transmission du savoir - s'ajoutent des missions plus récentes, que vous avez d'ailleurs rappelées, telle la formation professionnelle. Mais l'université remplit également - vous y souscrivez sans doute - une mission civique et républicaine : faire vivre la démocratie dans notre pays et assurer l'égalité des chances.

C'est au travers de ces références que nous avons apprécié votre projet de budget. Mais nous l'avons apprécié aussi au travers d'un certain nombre de caractéristiques propres à l'université aujourd'hui.

Je serai bref sur ce point, car vous en avez parlé, et tous les intervenants ont les données présentes à l'esprit.

L'université française a connu, depuis quelques années, une sorte de déferlante démographique. Les faits sont connus et ils sont historiquement tout à fait étonnants. En un siècle, les effectifs ont été multipliés par trente. Entre 1988 et 1990, 200 000 étudiants supplémentaires ont été recensés, soit 7 p. 100 de plus chaque année.

Jamais l'université française n'avait connu une telle évolution. Il s'agit d'une lame de fond que l'ensemble du système éducatif français a dû subir ; globalement, l'université a su convenablement la maîtriser.

Comme vous l'avez souligné, notre université a changé de nature. Du statut d'université d'élite - je ne porte pas de jugement sur cette notion - elle est passée au statut d'université de masse.

J'observe d'ailleurs que, sur toutes les travées de notre Haute Assemblée, le débat sur la fonction, l'intérêt de la démarche universitaire et la place même de l'université dans notre société est tranché. Chacun reconnaît aujourd'hui que l'enseignement supérieur doit tenir une place de premier rang.

Pour autant, l'université a-t-elle convenablement et totalement répondu aux attentes de la société ? Sur ce point, les avis peuvent diverger.

Je crois qu'elle a, en effet, sur globalement accueillir les jeunes et rehausser le niveau de la formation. Je crois qu'il n'y a pas eu de grande fracture. Cependant, il est vrai qu'on ne peut pas ignorer un taux d'échec encore excessif, qui fait que l'université de la réussite n'est pas totalement au rendez-vous.

Certes, monsieur le ministre, ces problèmes sont difficiles. Comme vous l'avez fait dans votre propos introductif, on peut, bien entendu, évoquer les corporatismes, les conservatismes. Mais êtes-vous sûr que l'université ait le privilège du corporatisme et du conservatisme ? C'est une grande question à laquelle les Français auront à répondre, me semble-t-il, dans les mois qui viennent.

Il est vrai qu'une mutation s'est opérée et que les perspectives sont redoutables. La question est de savoir si votre projet de budget peut permettre de répondre à ces nouveaux enjeux.

Je veux souligner, pour reprendre votre propos, qu'au cours des prochaines années la vague démographique continuera à déferler, sans doute sous d'autres formes. Mais soyons tout de même très prudents : rappelez-vous les perspectives qui avaient été tracées ! Elles sous-estimaient largement l'ampleur de cette vague.

Nous sommes incapables, les uns et les autres, de maîtriser ce qui se passe dans la tête des jeunes, qui, pour toutes sortes de raisons, qui ne sont d'ailleurs pas liées à l'université elle-même ou au système scolaire, prolongent aujourd'hui leurs études. La perspective du chômage les hante.

On peut raisonnablement considérer que, dans les dix ans à venir, nous assisterons à un plafonnement, mais on peut aussi parier sur un prolongement très sensible de la vague des étudiants plutôt que sur son effilochement.

Par rapport à ces données, votre projet de budget répond-il à l'ampleur des besoins ? Monsieur le ministre, au-delà de la différence d'appréciation naturelle entre un ministre en exercice et un parlementaire de l'opposition, je crains qu'il ne nous soit difficile de partager votre relatif optimisme.

Après avoir écouté avec beaucoup d'attention les rapporteurs et les intervenants, je ne suis pas certain d'apporter, sur le fond de votre projet de budget, des critiques aussi sévères que certains de mes prédécesseurs. Je pense à tel ou tel propos des rapporteurs, en particulier à ceux qui ont été tenus par M. Clouet.

Cette précision étant apportée, je constate que votre projet de budget n'est effectivement pas à la hauteur des besoins.

Pour illustrer mon propos, je citerai simplement quelques chiffres.

Globalement, les crédits sont en augmentation de 4,7 p. 100 en francs courants, soit, en réalité, de 2,8 p. 100 en francs constants. Ce pourcentage est nettement inférieur à celui de la simple croissance des effectifs étudiants.

J'ajoute, puisque vous avez eu la responsabilité de deux exercices budgétaires, qu'en deux ans ces crédits n'auront augmenté que de 3 p. 100 en francs constants, alors qu'auparavant le rythme de croissance annuelle était supérieur à 13 p. 100.

Ces chiffres prouvent que les moyens financiers que vous mobilisez aujourd'hui sont loin d'être à la hauteur de ceux qui ont pu l'être dans le passé.

Après les moyens financiers, j'en viens aux moyens en personnels.

Des chiffres ont été donnés : 1 300 ou 1 200 - peu importe ! - créations d'emplois, dont 1 100 ou 1 000 - peu importe encore ! - postes d'enseignants ; face à cela, on annonce, pour la rentrée de 1995, 91 000 étudiants supplémentaires.

La différence entre les quelques centaines d'emplois créés et les 91 000 étudiants annoncés donne la mesure de l'insuffisance des crédits inscrits dans le projet de budget que vous nous présentez. On peut s'attendre, dans ces conditions, à une redoutable dégradation des taux d'encadrement, ce qui va évidemment à l'encontre de l'objectif de réussite que nous cherchons, les uns et les autres, à atteindre.

Je pourrais multiplier les exemples ; je me bornerai à en citer un qui touche à un domaine particulièrement sensible aux yeux des élus locaux : comme l'a dit M. Clouet, en 1995, on va non pas rattraper le retard en matière de personnels IATOS mais, au contraire, l'accroître.

En effet, sur deux exercices, le nombre des postes d'IATOS a augmenté de 2 p. 100 alors que le nombre des étudiants s'est accru de 15 p. 100 ; or, chacun reconnaît les retards qui avaient déjà été pris auparavant en matière de personnels non enseignants. Voilà qui ne peut laisser

aucun d'entre nous indifférent, étant donné les risques incontestables de transfert de charges vers les collectivités locales.

Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de la ville que j'ai l'honneur d'administrer : parce que nous avons une antenne universitaire, nous avons dû majorer les impôts locaux de 2 p. 100, afin de faire face à toutes les dépenses. Cela représente 3 millions de francs pour une ville de 44 000 habitants, soit une somme qui est tout à fait considérable.

Il s'agit là, me semble-t-il, d'une situation que nous retrouvons assez fréquemment. C'est la raison pour laquelle j'exprime beaucoup de réserves eu égard à la perspective d'une nouvelle université que certains voudraient bâtir et qui consisterait à transférer aux collectivités locales la charge de son financement.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Saunier.

M. Claude Saunier. En conclusion, mes chers collègues, je dirai que cette question des moyens financiers est une question centrale.

Je le dis avec gravité et avec regret, monsieur le ministre : il me semble que, globalement, dans vos propositions, le compte n'y est pas. Je crois que vous prenez des risques majeurs avec la formation de notre jeunesse et que, d'après vos chiffres, ni les universitaires ni les jeunes de ce pays ne s'y retrouvent.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que, assez rapidement, vous puissiez non seulement rectifier ces chiffres, mais aussi donner un nouvel élan à une université dont le pays a besoin.

Il serait redoutable que cette université, selon un schéma préconisé il y a un instant, soit de droit privé et que l'on fasse payer soit aux collectivités locales, soit aux familles des études supérieures dont la charge doit normalement incomber à la nation. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Carrère.

M. Jean-Louis Carrère. Monsieur le ministre, le peu de temps qui m'est imparti m'obligera à être bref et, sans doute, à négliger certains aspects de votre projet de budget. Mais mon collègue M. Saunier vient de les évoquer ; de telle sorte que je n'en éprouverai pas la moindre frustration.

Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur les hausses du budget ; je m'attacherai plus particulièrement à évoquer un certain nombre de problèmes liés aux créations d'emploi.

Je vous poserai, d'abord, une question précise : est-ce que sont 1 000 emplois qui seront créés en 1995 ou 1 100, comme certains documents remis à la presse par votre ministère ont pu le laisser penser ?

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit de 1 100 créations d'emplois.

M. Jean-Louis Carrère. Il y a donc, selon vous, 1 100 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, alors que les indications qui m'ont été fournies par d'autres me permettaient de penser qu'il y en avait 1 000.

S'agit-il, par ailleurs, de 215 créations d'emplois de personnels non enseignants ? (*M. le ministre fait un signe d'assentiment.*) Les données sont donc claires. Nous vérifierons si les sources divergent ou si elles se recourent.

S'agissant des ingénieurs, des administratifs, des techniciens et des ouvriers de service, les personnels IATOS, les 170 emplois créés en 1995 ne correspondent pas aux

besoins. Certes, monsieur le ministre, les retards se sont accumulés et les efforts accomplis, y compris par des gouvernements dans lesquels je me reconnaissais, n'ont peut-être pas été suffisants. J'attire néanmoins votre attention sur le fait que les retards se cumulent, et ce, d'autant plus que ces 170 créations ne contribueront même pas à un quelconque rattrapage dans ce domaine.

S'agissant des personnels de bibliothèque, j'ai écouté les suggestions qui vous ont été faites par l'un des orateurs précédents après votre déclaration d'intention sur ce sujet. Monsieur le ministre, je peux vous assurer que, si la diminution du nombre de ces personnels se poursuit, ils vont bientôt se réduire à leur plus simple expression. Il va falloir faire un effort sans précédent pour rattraper les retards que vous avez contribué à laisser s'accumuler.

Le rapport Miquel, qui avait pourtant sous-évalué l'augmentation du nombre des étudiants, préconisait de créer 250 emplois par an pour les bibliothèques. On est loin du compte puisque, depuis que vous avez la charge du secteur de l'enseignement supérieur, monsieur le ministre, vous n'augmentez ces personnels que du dixième de ce chiffre par an ! Seuls vingt-cinq emplois ont pu être dégagés pour 1994, et vingt-cinq seulement le seront pour 1995. Décidément, ce sera pire qu'une peau de chagrin !

La bibliothèque universitaire n'arrive plus à remplir son rôle : on enregistre de nombreux retards dans les classements, qui se répercutent sur les prêts.

Je n'ose pas envisager ce que proposait notre collègue tout à l'heure : une bibliothèque ouverte, où un certain nombre de prestations pourraient – devraient ! – être fournies aux étudiants.

J'en viens aux conditions de vie des étudiants et à l'aide sociale qui leur est apportée – qui leur fait défaut, devrais-je dire ! à ceux-ci ou manquante. Je n'insisterai pas sur le chiffre – trop éloquent – de la création de cinq postes d'assistants de service social destinés au CNOUS. Je m'attarderai davantage sur les crédits destinés aux bourses à propos desquels vous avez effectué un tapage fallacieux.

L'augmentation de 7,8 p. 100, soit 420 millions de francs, relève du trompe-l'œil, monsieur le ministre, puisqu'il s'agit d'un report en année pleine d'une mesure prise à la rentrée. Seuls environ 75 millions de francs permettront d'augmenter le taux des bourses, qui s'élèveront à seulement 700 francs par mois, pour les tranches les plus basses.

Que penser de cette somme lorsqu'on sait qu'aucun étudiant, même en province, ne peut espérer trouver de chambre à moins de 1 000 francs, cette dépense venant bien évidemment s'ajouter à toutes celles qui sont inhérentes à la vie et à la scolarité d'un jeune ?

La très sérieuse conférence des présidents d'université estimait récemment la dépense annuelle moyenne pour un étudiant en université à 32 900 francs. Comment les étudiants issus de familles modestes, et dont le nombre s'accroît quotidiennement, pourront-ils, à terme, mener à bien leurs études ?

Je ne m'attarderai pas sur les crédits d'équipement et de maintenance des universités, qui accusent une baisse sévère, mettant ainsi en péril l'entretien des bâtiments et l'équipement des établissements nouveaux, ni sur le retard pris par le plan Université 2000.

Mais, en tant que sénateur des Landes, je me permets de vous poser, oralement cette fois, une question écrite que je vous avais adressée, monsieur le ministre : où en est l'Ecole supérieure d'ingénieurs du bois de Saint-Paul-lès-Dax prévue dans le plan Université 2000, que les col-

lectivités locales ont signé? Sur quel site sera-t-elle implantée et quel en sera le coût? J'attends votre réponse, monsieur le ministre.

Je voudrais, en conclusion, monsieur le ministre, vous dire mon point de vue sur la séparation entre la recherche et l'enseignement supérieur. Je m'attarderai sur le bien-fondé de cette séparation.

M. le président. Ne vous attardez pas trop, monsieur Carrère! (*Sourires.*)

M. Jean-Louis Carrère. Je ne m'attarderai donc pas, monsieur le président!

Sur la forme, je trouve surprenante cette séparation. Je dis « sur la forme », alors qu'il s'agit d'un vrai problème de fond, car, en séparant la recherche de l'enseignement supérieur, vous le savez fort bien, monsieur le ministre, la formation des jeunes coûtera moins cher puisque les passerelles entre l'université et le monde de la recherche seront fatalement distendues!

C'est une manière inquiétante de brader la formation des jeunes et les relations entretenues entre l'université et la recherche.

Les passerelles seront d'ailleurs partiellement coupées dans les deux sens puisque la situation de partenariat entre le CNRS et l'université française est également compromise, compte tenu de la réforme envisagée pour cet établissement public à caractère scientifique et technologique!

Rassurez-vous, monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur un sujet que j'ai amplement développé ce matin et pour lequel les réponses que j'ai obtenues ne m'ont en aucun point satisfait.

Vous me répondrez peut-être. De ce point de vue, je vous prie d'avoir la gentillesse, n'étant ni mon médecin ni mon thérapeute, mais ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de ne point vous mêler de mon état de santé. Gérez bien l'enseignement supérieur et la recherche je ne vous parlerai pas, quant à moi, des primaires et autres joyusetés! Mes fantômes, monsieur le ministre, je m'en occupe!

Mme Danielle Bidard-Reydet. Chacun les siens! (*Sourires.*)

M. Jean-Louis Carrère. Le groupe socialiste, je vous le confirme, ne votera pas, bien entendu, le projet de budget de l'enseignement supérieur. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi de remercier tous les intervenants, et plus particulièrement les deux rapporteurs, à qui je veux répondre en premier.

M. Clouet a évoqué le problème de nombre auquel était confronté le ministre de l'enseignement supérieur - nombre des étudiants, nombre des enseignants. Il ne convient pas, me semble-t-il, d'accorder une trop grande importance au débat sur le nombre des étudiants ou sur le nombre de ceux qui abandonnent leurs études.

Effectivement, certains abandonnent très tôt dans l'année pour les raisons que vous avez évoquées, monsieur le rapporteur, mais leur nombre est en constante réduction dans le premier cycle, comme le démontrent les informations en notre possession. Il est vrai que les universités ne tiennent pas toujours une comptabilité exacte!

Cela étant, la pression est extrêmement forte et, dans l'intérêt de notre pays, il est globalement bon que nos universités accueillent un plus grand nombre d'étudiants.

Je tiens à rappeler que, malgré les faiblesses de sa gestion, l'université française a connu une évolution comparable à celle de tous les grands pays industrialisés. Nous ignorons souvent que nos voisins allemands, le Japon ou encore les Etats-Unis connaissent les mêmes problèmes, à cet égard.

Au Japon, par exemple, pays considéré comme étant traditionnellement organisé en fonction des impératifs de production, de manière à la fois très administrée et en même temps très libérale en termes économiques, plus de 50 p. 100 des jeunes vont au-delà des études secondaires et entrent dans l'enseignement supérieur.

La question est donc non pas de savoir quel est le nombre des jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur - ils sont, heureusement, plus nombreux aujourd'hui qu'hier et ils le seront encore plus demain - mais comment leur offrir une formation qui corresponde non seulement à leurs capacités et au niveau d'études qui est le leur mais aussi à leurs aspirations et aux possibilités de l'économie nationale. Tel est le défi que nous devons relever et auquel vous nous avez invités à réfléchir.

Au-delà du simple accueil, nous menons une politique qualitative caractérisée par des efforts importants en matière de diversification des filières et en matière d'information et d'orientation des bacheliers.

Vous avez ensuite évoqué, comme la plupart des intervenants, le cas des personnels IATOS. C'est incontestablement le problème le plus difficile auquel doivent aujourd'hui faire face à la fois le ministère de l'enseignement supérieur et les universités. En effet, vous aurez remarqué que, depuis de nombreuses années, on n'en crée pas ou l'on en crée peu.

Il y a à cela une raison que j'ai déjà évoquée devant vous: ce sont les rapports successifs de la Cour des comptes et de l'inspection générale de l'éducation nationale sur l'utilisation de ces personnels, notamment en ce qui concerne le respect des obligations de service.

Tout récemment encore, il y a seulement quelques semaines, un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale m'a été remis concernant une grande université du sud-ouest de la France, où les personnels administratifs et techniques font trente-cinq heures hebdomadaires et ont quinze semaines de congés payés par an. Cette situation rend extraordinairement difficile le débat entre le ministre de l'enseignement supérieur et celui du budget, aujourd'hui comme hier.

Depuis dix-huit mois, je cherche à sortir de cette impasse. J'ai réussi à engager, avec la conférence des présidents d'université, une réflexion que je crois sérieuse sur l'utilisation de ces personnels IATOS. J'essaie d'orienter l'action du Gouvernement vers les créations de postes en surnombre au début de l'année 1995, postes qui seraient attribués aux universités prenant l'engagement de faire respecter les obligations de service.

La situation est très injuste, car les établissements récents souffrent de la situation présente, alors que les établissements plus anciens ont, chacun le sait, un encadrement parfois très supérieur à la moyenne nationale. J'espère pouvoir obtenir ces créations au début de 1995.

M. Camoin a évoqué le problème de l'orientation des élèves ayant un baccalauréat technologique et de l'attention qu'il convient de leur porter. La lutte contre l'échec figure, pour moi, parmi les premières priorités. Elle passe par la poursuite de la réforme des premiers cycles, qui sera totalement achevée en 1996, mais elle passe aussi,

incontestablement, par la diversification des filières et par une attention plus grande apportée aux étudiants en première année.

Nous expérimentons en ce moment même des réorientations en cours de première année, afin de permettre à des étudiants qui découvrent, après quelques semaines de cours, qu'ils se sont fourvoyés, de ne pas perdre une année et, au sein de l'université, de changer de filière dès les premiers mois de la première année. C'est une expérimentation très importante qui peut déboucher, demain, sur une généralisation.

S'agissant de l'aménagement du territoire, que vous avez longuement évoqué, monsieur Camoin, je voudrais rappeler que j'ai toujours été favorable à cette idée des établissements thématiques. Ce que je n'ai jamais souhaité, et que je ne souhaite toujours pas, c'est refaire dans les villes moyennes des universités comme les autres, car la pratique a montré que ces universités ne parvenaient pas au niveau d'excellence nécessaire, en tout cas pas dans un délai raisonnable. Il a fallu plus de trente ans pour que l'université du Mans, par exemple – à la création de laquelle j'ai assisté lorsque j'y étais étudiant – atteigne un niveau acceptable et puisse pouvoir prétendre à des activités de recherche.

Généraliser à toutes les villes moyennes la création de ce que le Sénat a appelé des « universités de plein exercice », ce serait courir le risque de multiplier des universités qui n'atteindraient pas le niveau d'excellence et qui deviendraient des universités de seconde zone ; d'où l'idée d'universités thématiques.

Cette expression n'est peut-être pas tout à fait appropriée, mais le Sénat tenait absolument à voir figurer le mot « université » dans le texte. Je m'y résoudrai s'il est bien clair qu'il ne s'agit pas d'universités de plein exercice, sur le modèle de celles qui existent aujourd'hui.

Ce qu'il faut créer, dans un certain nombre de villes moyennes, ce sont des établissements universitaires spécialisés, avec un premier, un deuxième et un troisième cycles.

MM. Pierre Laffitte et Georges Othily. Très bien !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. J'ai déjà évoqué l'université technologique de Troyes, qui est désormais créée. Une autre du même type le sera à Vannes-Lorient, au début de 1995. Nous réfléchissons également à la création, à Nîmes d'une université thématique.

C'est dans cette direction, me semble-t-il, qu'il faut avancer.

Monsieur le rapporteur, vous avez regretté, me semble-t-il, les acquisitions parisiennes auxquelles j'ai procédé pour la rentrée de 1994. Si cette rentrée s'est beaucoup mieux passée qu'on ne l'annonçait – et ceux qui avaient, ici même, prévu qu'elle serait catastrophique ne sont pas revenus sur le sujet... – c'est notamment parce que nous avons quelque peu « réduit la pression » en région parisienne.

On ne peut pas ignorer que l'Île-de-France compte plus de 10 millions d'habitants. Dès lors, l'Etat a le devoir non pas d'accroître les capacités d'accueil des universités parisiennes, mais d'offrir aux étudiants de la région parisienne des conditions d'accueil qui soient décentes, en tout cas du même niveau que celles dont bénéficient les universités plus récentes de province.

En effet, le paradoxe, c'est qu'aujourd'hui les conditions d'accueil dans les universités parisiennes, s'agissant du moins des locaux et des moyens de fonctionnement – je ne parle pas de l'encadrement – sont très inférieures à celles que l'on trouve en province.

C'est à cette situation que nous avons voulu porter remède, tout en repoussant le projet, un moment évoqué, de créer une nouvelle Sorbonne, c'est-à-dire de nouvelles capacités d'accueil en région parisienne.

M. Neuwirth a abordé un sujet qui lui est cher et à propos duquel il mène un combat que je crois extrêmement utile : il s'agit de faire en sorte que, notamment dans l'enseignement supérieur, la prise en compte de la douleur par les médecins soit désormais une réalité.

J'ai souhaité que soit introduite dans les programmes de première année de médecine une formation en sciences humaines et en sciences sociales, qui doit susciter, chez les étudiants, une réflexion sur leur future pratique face aux grands problèmes de la société. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'approche de la douleur et, plus généralement, de la souffrance.

J'ai également voulu que les stages hospitaliers soient revalorisés, en proposant une organisation plus rigoureuse de ceux-ci et en leur assignant des objectifs plus précis. Tout étudiant en médecine sera amené à prendre encore mieux conscience, au cours de ces stages, de la dimension humaine de la médecine.

Nous avons demandé aux doyens des facultés de médecine que la formation sur la douleur et les soins palliatifs fasse l'objet d'une attention particulière au cours d'un séminaire obligatoire sur la prise en charge des handicaps physiques et mentaux.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, au cours des trente-six gardes que tout étudiant en médecine doit assurer sous la responsabilité d'un aîné et qui constituent une formation progressive, la douleur est, à l'évidence, au cœur de la démarche médicale.

Enfin, mon ministère favorisera la création de diplômes d'université et de capacités sur la douleur et les soins palliatifs ; nous avons déjà prévu, avec le ministère de la santé, d'inscrire, dès le prochain concours d'internat, des questions sur ce sujet.

M. Lucien Neuwirth. Parfait !

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous répondons ainsi, monsieur le sénateur, le mieux possible, me semble-t-il, au vœu que vous avez exprimé lors du colloque extrêmement intéressant que vous avez organisé et présidé au Sénat.

M. Othily a évoqué, notamment, le développement de l'enseignement supérieur aux Antilles et en Guyane.

Le projet de création d'un institut de pathologie tropicale et de médecine communautaire en Guyane, vous le savez, monsieur le sénateur, ne figure pas au contrat de plan Etat-région pour 1994-1998 ni au contrat quadriennal « recherche » de l'université des Antilles et de la Guyane.

La mise au point d'un tel projet, qui associe formation et recherche, ne pourrait donc s'inscrire que dans le cadre de la préparation, à la fin de l'année 1995, du renouvellement du contrat « recherche » de l'université des Antilles et de la Guyane, contrat qui couvrira les années 1996 et 1997.

L'intérêt scientifique de ce projet ainsi que ses justifications sur le plan régional seront pris en considération selon les procédures en usage, qui comportent une expertise scientifique.

Je suis conscient que la spécificité de la Guyane devrait conduire à soutenir des actions de recherche médicale dans les domaines des pathologies tropicales, infectieuses et hématologiques.

Mon ministère lancera, au cours de l'année 1995, plusieurs appels d'offre portant sur les sciences du vivant, incluant des actions concertées avec le ministère de la santé, notamment en ce qui concerne les recherches cliniques. Je ne doute pas que, ne serait-ce que dans ce cadre, nous pourrions lancer un certain nombre d'initiatives intéressant l'université des Antilles et de la Guyane.

S'agissant plus généralement du développement de cette université, la politique que je conduis tend d'abord à porter les moyens au niveau des besoins; l'augmentation du nombre des étudiants y est en effet beaucoup plus forte qu'en métropole.

Pour ce faire, le ministère s'appuie sur le contrat de plan Etat-région et sur le contrat quadriennal de développement qui a été signé en septembre dernier avec l'université.

Nous veillons également à ce que les étudiants guyanais et antillais qui souhaitent poursuivre leurs études en métropole bénéficient d'une meilleure information et à ce que les formalités d'inscription leur soient facilitées. C'est indispensable, dans la mesure où le nombre d'étudiants intéressés par certaines filières n'est pas suffisant pour que les structures d'enseignement considérées soient créées sur place.

Enfin, s'agissant du développement de l'UFR de médecine, il se poursuit. Outre les crédits de construction inscrits dans le plan Université 2000 et repris dans le XI^e Plan, le ministère a engagé une étude permettant de mieux apprécier le nombre d'étudiants originaires des Antilles et de la Guyane qui se trouvent dans les UFR métropolitains pour faire des études de médecine.

Cette étude, qui couvre déjà plusieurs années, fait apparaître que, en général, une centaine d'étudiants s'inscrivent dans ces UFR et qu'une vingtaine d'entre eux sont admis en deuxième année.

Des études sont également en cours pour déterminer le nombre d'enseignants qu'il serait nécessaire de prévoir pour mettre en place une première année de premier cycle au sein de l'université des Antilles et de la Guyane.

Il convient d'être prudent dans ce domaine et de déterminer avec soin l'incidence qu'aurait au sein de l'université la présence de nombreux candidats non admis à l'issue de la première année de médecine, puisque, comme vous le savez, un *numerus clausus* très sévère vient restreindre l'accès à la deuxième année, ce *numerus clausus* n'étant pas susceptible de changement d'ici à l'an 2000.

Si nous allons vers la mise en place d'une première année, comme vous le souhaitez, monsieur le sénateur, il faudra l'accompagner d'un mécanisme de reconversion pour les étudiants, ce mécanisme étant souvent plus difficile à mettre en œuvre, compte tenu de l'éloignement, dans l'université des Antilles et de la Guyane qu'en métropole.

Néanmoins, je compte poursuivre l'examen de ces questions avec le souci, d'une part, d'accompagner le développement de l'université des Antilles et de la Guyane et, d'autre part, de faciliter les liens entre cette université et les universités de métropole.

Mme Bidard-Reydet a estimé que l'effort consenti par l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur n'était pas assez important.

Je voudrais vous rappeler, madame le sénateur, que le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1995 enregistre une croissance de 5 p. 100, alors que l'augmentation du nombre d'étudiants à la rentrée 1995 sera de l'ordre de 3 p. 100 à 4 p. 100. Il ne faut pas, comme on le fait trop fréquemment, mélanger les chiffres de 1995 avec ceux de 1994. Lors de la dernière rentrée de 1994, il y a eu un peu moins de 5 p. 100 d'inscriptions nouvelles en premier cycle, contre 7 p. 100 en 1993. Tout indique que ce taux sera légèrement inférieur à 4 p. 100 lors de la prochaine rentrée.

Dans certaines académies, le mouvement de reflux est même déjà amorcé. Ainsi, dans l'académie de Nantes, que je connais mieux que d'autres, alors que le taux de natalité des Pays de la Loire est légèrement supérieur à la moyenne nationale, le nombre des inscriptions en première année a commencé à diminuer dès la rentrée de 1994.

Evidemment, cela ne veut pas dire que le nombre d'étudiants diminue globalement puisqu'on constate un allongement de la durée des études et, comme je le disais tout à l'heure à M. Clouet, une augmentation du nombre d'étudiants passant du premier cycle au deuxième cycle.

Il nous faudra donc désormais faire face à un problème qualitatif: comment diminuer le taux d'échec et comment assurer aux étudiants des deuxième et troisième cycles des conditions d'étude satisfaisantes?

Pour en revenir aux données strictement quantitatives, les progressions dont je viens de faire état montrent que nous ne prenons pas de retard, au contraire.

Le nombre des postes d'enseignant est-il suffisant? Sûrement pas! Néanmoins, en créant 1 100 emplois, nous améliorerons tout de même le taux d'encadrement de toutes les universités sous-encadrées.

En effet, à la fin de l'année 1995, aucune université n'aura un taux d'encadrement inférieur à 0,80, alors que, au moment où j'ai pris mes fonctions, il se situait à moins de 0,60 dans plusieurs universités. Certes, j'en ai bien conscience, 0,80 ce n'est pas 1!

En vérité, si nous voulions que toutes les universités ait le taux d'encadrement théorique de 1, tel qu'il a été établi par mes prédécesseurs, il nous faudrait simplement créer 750 emplois et, surtout, commencer par en redéployer plusieurs centaines.

J'ai tenté de le faire à la rentrée de 1994, avec une quarantaine d'emplois sur la région parisienne, malgré les difficultés que vous savez, et je vais continuer à la rentrée de 1995.

Tout à l'heure, un sénateur de la région parisienne évoquait le cas de l'université Paris-XI, qui vient d'apprendre que vingt emplois lui seraient retirés. Pour ne pas alimenter la polémique, je ne dirai pas dans quelle proportion le taux d'encadrement de Paris-XI dépasse le taux théorique...

En tout cas, si nous voulions, en une année, mettre toutes les universités au même niveau, de telle façon que chacune ait le taux d'encadrement théorique tel qu'il a été calculé par mes prédécesseurs - et auquel on se réfère toujours lorsque le taux constaté dans telle université y est inférieur, mais jamais lorsqu'il y est supérieur - il faudrait redéployer plusieurs centaines d'emplois à la prochaine rentrée.

Contrairement à ce que vous avez indiqué, l'aide sociale croît non pas de 0,6 p. 100 mais de 6,4 p. 100.

Enfin, madame Bidard-Reydet, vous avez cité très abondamment le rapport qu'a publié, voilà quelques semaines, la conférence des présidents d'université. Vous avez d'ailleurs eu tout à fait raison de vous appuyer sur les travaux de cet organisme, qui sont effectivement remarquables. Cela étant, quitte à citer ce rapport, vous auriez dû aller jusqu'au bout de ce texte !

La conférence des présidents d'université indique, à juste titre, que le projet de budget pour 1995, comme les précédents, d'ailleurs - elle affirmait la même chose voilà trois ou quatre ans - ne permet pas de satisfaire l'ensemble des demandes qui sont adressées à l'université et qu'il ne permet pas, notamment, d'assurer la nécessaire adaptation des établissements universitaires.

La conférence des présidents d'université suggère trois mesures : la poursuite de la croissance des crédits de l'Etat, l'appel plus systématique à ceux des collectivités locales et, enfin, l'augmentation, dans de fortes proportions, des droits d'inscription des étudiants.

Le président de l'UNEF-ID a lui-même estimé qu'il s'agissait là de propositions méritant d'être examinées sérieusement, en faisant fi, en tout cas, des anathèmes qui sont habituellement lancés dès qu'il est question de diversification des sources de financement de l'enseignement supérieur.

M. Gautier a abordé plusieurs thèmes, notamment celui de l'aménagement du territoire.

Le développement équilibré des universités dans l'espace national représente un volet essentiel de la politique d'aménagement du territoire. Le plan Université 2000 a amorcé une dynamique financière associant l'Etat et les collectivités locales.

Depuis 1990, sept nouvelles universités ont été créées, dont quatre en Ile-de-France. M. Gautier a déploré cette situation. Je ne répéterai pas les propos que j'ai tenus. Je dirai seulement que l'Ile-de-France compte 10 millions d'habitants et que, s'il faut certes augmenter, hors de cette région, les capacités d'accueil pour parvenir progressivement à un rééquilibrage, on ne peut obliger les étudiants franciliens à poursuivre leurs études à 300 ou à 400 kilomètres de leur domicile, ce que l'on n'admet pas pour les étudiants des autres régions.

Donc, il ne faut pas considérer la création de ces universités, qui était nécessaire pour désengorger les universités parisiennes, comme étant contraire à la politique d'aménagement du territoire.

Parallèlement, vous le savez, des universités nouvelles ont été créées : l'une en Artois, mais aussi l'université du Littoral, l'université de La Rochelle. Par ailleurs, 49 antennes délocalisées accueillent aujourd'hui 24 000 étudiants et 117 sites d'IUT regroupent 77 000 étudiants.

Cet effort est poursuivi et, contrairement à ce qui a été indiqué par plusieurs d'entre vous, le plan Université 2000 ne connaît pas de retard dans sa réalisation. Les crédits prévus au budget de 1995 correspondent très exactement à la première année des contrats de plan Etat-région signés dans le cadre du XI^e Plan. Je ne vous rappelle pas les chiffres ; je les ai déjà indiqués tout à l'heure. En fait, les retards ont été pris avant notre arrivée, et nous essayons de les rattraper.

Trois opérations correspondent, dans le cadre de ces contrats, à des créations d'établissements nouveaux. Il s'agit de l'université technologique de Troyes, du centre ENSAM franco-allemand de Metz et de l'université bipolaire de Lorient-Vannes.

Enfin, une attention particulière a été portée aux universités du Grand Bassin parisien, dont l'excellence devrait être renforcée pour faire face à l'attractivité des universités de la région d'Ile-de-France, notamment des nouvelles universités.

Vous m'avez interrogé sur la mission confiée à Daniel Laurent.

Cette mission, qui a été confiée non seulement à ce dernier mais à un ensemble de personnalités représentant le monde universitaire d'opinions diverses a pour objet d'entendre l'ensemble de la communauté universitaire formuler des propositions afin de permettre la modification de la loi de 1984 lors d'une prochaine session parlementaire.

Ce débat aura lieu après les grandes échéances électorales que notre pays va connaître. Vous conviendrez avec moi, qu'il ne serait pas raisonnable de vouloir engager un débat de ce type avant, sans prendre le temps de mener un travail de réflexion et de préparation de la communauté universitaire. En effet, si cette dernière n'est pas la plus conservatrice parmi tous les groupes sociaux que compte notre pays, elle n'est pas non plus toujours très ouverte à l'idée d'évolution.

Enfin, les universités de Rouen et du Havre font l'objet, vous le savez, de toute l'attention du Gouvernement en raison des retards accumulés, je pense notamment à l'université du Havre. Je signerai demain un nouveau contrat avec cette dernière.

En 1995, l'université du Havre bénéficiera sans doute de cinq emplois nouveaux, comme en 1994, et celle de Rouen, d'environ quarante-cinq emplois nouveaux, contre trente-quatre en 1994.

Cet effort exceptionnel est justifié par le sous-encadrement qui a été constaté. A ceux qui critiquent le prétendu retrait de l'Etat, je répondrai que ce reproche n'est pas fondé.

Prenons l'exemple de ces deux universités, précisément. Le contrat précédent, signé avec l'université du Havre prévoyait la création de soixante emplois. Dans les faits, soixante-trois emplois auront été attribués à la fin de 1995.

Pour Rouen, le contrat prévoyait la création de 100 emplois ; en fait, il en a été créé 134.

J'ai décidé pour 1995, comme ce fut le cas en 1994, de faire porter l'effort sur les universités qui en avaient le plus besoin.

L'Etat accompagne ainsi le remarquable effort accompli par la région Haute-Normandie pour l'enseignement supérieur. Vous avez vous-même rappelé, monsieur Gautier, que, dans le contrat de plan Etat-région, la participation de la région dépassait 600 millions de francs.

Vous avez également évoqué l'enseignement supérieur privé. Nous avons intégré dans ce budget les 33 millions de francs qui avaient été votés sur la réserve parlementaire en 1994. Nous y ajoutons 9 millions de francs.

Par ailleurs, j'ai décidé la mise en place d'un conseil national de l'enseignement supérieur privé, dont la création a été publiée au *Journal officiel*. Dans ce cadre, pourront être évoqués les problèmes spécifiques à l'enseignement supérieur privé.

Enfin, s'agissant de l'INRP, la décision de délocalisation est prise. Une étude de programmation est en cours. Cette opération sera conduite non seulement dans le respect des engagements de l'Etat, mais aussi dans le respect des personnels. Nous recherchons avec la région Haute-Normandie les moyens de faire en sorte que cette délocalisation se déroule dans de bonnes conditions.

Je voudrais remercier M. Maman, qui sait compter et qui sait faire la différence entre un budget qui augmente et un budget en régression.

M. Maman a fait toute une série de propositions qui sont de bon sens, qui montrent sa connaissance du monde universitaire, mais qui, en réalité, s'appliquent à un autre système universitaire : le système anglo-saxon, dans lequel les étudiants vivent en communauté avec les enseignants, un système universitaire qui n'est pas financé de la même façon que le nôtre et qui ne répond pas au même souci d'égalité sur le plan national que le nôtre.

Vous le savez, aux Etats-Unis comme en Angleterre ou en Allemagne, cohabitent trois types d'enseignement supérieur, dispensés dans des pôles d'excellence, des universités plus traditionnelles et des collèges ou établissements à caractère très professionnalisé.

Vous avez exprimé votre crainte, monsieur le sénateur, de voir l'université rester immobile au sein d'un monde en mutation.

Il faut d'abord admettre que la croissance des effectifs, à elle seule, a constitué une première révolution. Le nombre des étudiants, cela a été dit et redit, est passé, entre 1988 et 1994, de 1,5 million à 2 millions.

Cette modification quantitative n'a pu s'opérer sans que des adaptations profondes soient apportées à notre système d'enseignement supérieur. Des premiers cycles plus proches des étudiants, des cursus adaptés aux bacheliers des filières technologiques constituent l'une des premières réponses à la question que vous avez posée.

De la même manière, l'information passe de mieux en mieux. Dans certaines filières, comme le droit ou les sciences économiques, les étudiants connaissent beaucoup mieux que par le passé les risques d'échec liés à la série de leur baccalauréat.

Cependant, je suis globalement en accord avec votre analyse. Cela ne suffit pas, et ces améliorations ne nous dispensent pas d'une réflexion plus générale.

Cette réflexion, je viens de l'engager avec le groupe animé par M. Daniel Laurent. Toute une série d'expérimentations ont été conduites. D'autres vont l'être, qui nous permettront de faire évoluer la situation.

Le professeur Lavroff, ancien président de l'université de Bordeaux-I, le professeur Lancelot, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, et le professeur Laurent me remettront au début de l'année prochaine les propositions des commissions qu'ils animent sur les premiers cycles, sur l'évaluation des universitaires et sur l'évolution de l'enseignement supérieur.

S'agissant de l'évaluation des universitaires, je tiens à dire que votre suggestion de faire noter les universitaires par les étudiants n'est pas à rejeter. D'ailleurs, elle est déjà pratiquée dans quelques établissements, notamment à l'Institut d'études politiques, de Paris ou, régulièrement, et finalement dans l'intérêt de tous, les étudiants font part du jugement qu'ils portent sur la qualité de l'enseignement qu'ils reçoivent.

Par ailleurs, la conférence des présidents d'université conduit, de son côté, une réflexion sur ces mêmes sujets ; elle m'en transmet régulièrement les résultats. Nous sommes prêts, monsieur le sénateur, à affronter de nombreuses évolutions et de difficiles adaptations.

Cependant, nous ne devons pas oublier ce qui fait l'originalité de l'université française, ce qui justifie la confiance que la nation lui accorde et les efforts que l'Etat consent pour elle, à savoir le lien indissoluble entre l'enseignement supérieur et la recherche, le maintien des

formations de haut niveau scientifique et de la culture savante, le caractère national des diplômés et le libre accès des étudiants.

Monsieur Saunier, l'« intelligence » est la priorité du Gouvernement. D'ailleurs, vous l'aurez remarqué, deux budgets seulement augmentent plus fortement que celui de l'enseignement supérieur : le budget du ministère des affaires sociales et celui du ministère du travail. On mesure d'ailleurs, à l'énoncé de ces deux priorités, le poids de la crise économique sur nos finances publiques.

J'ai déjà répondu à Mme Bidard-Reydet à propos de l'adéquation du budget aux besoins : les 5 p. 100 de croissance du budget correspondront aux 3 p. 100 ou 4 p. 100 de croissance des effectifs étudiants en 1995. L'année prochaine, ces effectifs augmenteront de 50 000 et non de 95 000, comme ce fut le cas à la rentrée de 1994.

Vous affirmez que, depuis deux ans, le budget n'aura augmenté, en francs constants, que de 3 p. 100. Je me demande comment vous parvenez à ce chiffre. En fait, le budget aura connu, en francs constants, une augmentation de 7 p. 100. Cette augmentation a été de 6 p. 100 en francs courants en 1994, elle sera de 5 p. 100 en 1995.

Ces chiffres, qui ne permettent certes pas de répondre à les problèmes posés, sont de nature à maintenir le niveau d'encadrement que nous connaissons, d'une part, et à poursuivre l'effort d'accueil sans grever au-delà du raisonnable les finances publiques, d'autre part.

Madame le sénateur, je tiens à vous dire que les 13 p. 100 d'augmentation auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure, c'est à nous maintenant d'en assumer la responsabilité, malgré des finances publiques extrêmement dégradées, vous le savez.

En ce qui concerne les antennes locales et les charges qui en découlent pour les collectivités, je répondrai que l'Etat apporte sa contribution au sein de sa dotation globale à l'université.

En fait, je tiens à le dire - et c'est ce qui devra changer à l'occasion de la réforme de la loi de 1984 - nombre de créations d'antennes ont eu lieu sans l'accord préalable de l'Etat. Ainsi, on crée des charges pour l'Etat sans que celui-ci soit réellement associé à la décision, puis on lui demande de faire face à « ses » responsabilités !

Ce n'est certes pas le cas partout, mais, vous en conviendrez avec moi - je pourrais vous citer plusieurs exemples - beaucoup de collectivités locales ont agi de cette façon.

M. Carrère s'est interrogé sur la structure des créations de postes dans le projet de budget pour 1995. Je peux lui donner les chiffres exacts.

Seront créés 785 emplois d'enseignants-chercheurs, 215 emplois d'agrégés du second degré et 100 emplois de PAST, soit un total de 1 100 créations d'emplois d'enseignants, auxquels pourront s'ajouter, je le répète, un certain nombre de postes en surnombre.

M. Carrère a également évoqué le problème des bibliothèques. C'est un problème qu'il faut analyser au regard du nombre des créations de postes IATOS. Il a raison de tirer la sonnette d'alarme. Mais il faut que les universités fassent - elles y sont prêtes - un effort de gestion pour que les postes créés, qui représentent aujourd'hui, compte tenu de la situation financière du pays, un très gros effort, ne soient attribués que là où les besoins sont bien réels.

S'agissant des bourses, vous me permettrez de vous dire que je ne comprends pas votre mode de calcul, monsieur Carrère. Je suis prêt à le comparer au mien.

Les bourses augmentent de 7,8 p. 100. Cela signifie, premièrement, qu'elles connaîtront une augmentation équivalente à celle du coût de la vie et, deuxièmement, que le nombre des bourses progressera dans la même proportion que le nombre d'étudiants inscrits en premier cycle.

Vous n'avez pas noté la création de l'« année joker », qui vient d'être décidée, et qui constitue tout de même une très grande innovation sur le plan social. En effet, il y avait une véritable injustice à priver les étudiants les plus modestes du droit de redoubler, alors que les plus favorisés en avaient la possibilité.

Bien entendu, ce droit au redoublement ne doit pas être utilisé à mauvais escient ; le bénéfice de l'« année joker » ne sera accordé qu'aux étudiants ayant réellement assisté aux principaux enseignements et ayant obtenu une note certes inférieure à la moyenne mais raisonnable, de façon à empêcher la poursuite d'études pour simple convenance personnelle.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je souhaitais apporter à l'ensemble des orateurs. Je voudrais, encore une fois, remercier la majorité du Sénat et MM. les rapporteurs d'avoir apporté leur soutien à ce projet de budget. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant l'enseignement supérieur, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 758 760 784 francs. »

La parole est à M. Maman.

M. André Maman. Je vous remercie, monsieur le président, de me donner de nouveau la parole.

Tout à l'heure, je n'ai pas pu terminer ce que je voulais dire, alors que cela formait un tout. Or, rien n'est plus mauvais qu'un discours rentré. *(Rires.)* Il faut donc que je le termine.

M. le président. Nous en aurions été désolés, étant donné la qualité de vos interventions, mon cher collègue !

M. André Maman. Il serait important que les anciens étudiants de l'université, dont on aurait établi des listes, comme on le fait pour les grandes écoles, puissent revenir dans leur université faire des conférences, organiser des séminaires, conseiller les étudiants d'une manière bénévole.

Tout à l'heure, on disait que je voulais imiter le système anglo-saxon. En fait, je voudrais imiter les grandes écoles : je souhaite que nos universités fonctionnent comme nos grandes écoles. En effet, tout le monde nous envie nos grandes écoles, mais pas tellement nos universités.

Les liens qui existent entre un étudiant et son université devraient persister à travers toute la vie de l'étudiant. L'université ne doit pas être un lieu où l'on passe quatre ou cinq ans sans jamais revenir ni entretenir aucun lien par la suite.

Mme Danielle Bidard-Reydet. C'est vrai !

M. André Maman. La solidarité entre tous les acteurs de la vie estudiantine montrerait que l'enseignement supérieur concerne la nation tout entière.

Cela me conduit à évoquer un autre point très important : le financement des universités.

On ne peut plus continuer à avoir des universités gratuites ; c'est irréversible, qu'on le veuille ou non. On ne fait que nous informer que le monde technologique, le monde de la recherche, les relations internationales sont en plein bouleversement et l'on s'aperçoit, malgré cela, que l'université reste un monde qui éprouve beaucoup de difficultés à s'adapter financièrement aux techniques nouvelles.

Vous avez fait allusion, monsieur le ministre, à l'augmentation du nombre des étudiants, lesquels sont actuellement deux millions. Certes, c'est merveilleux, mais il faut également améliorer la qualité de l'enseignement. Il serait tout à fait normal que les familles nanties financent les études universitaires de leurs enfants.

Autant, jusqu'à la fin du lycée, les études devraient être gratuites autant, dans les universités, ceux qui en ont les moyens devraient aider ceux qui ont du mal à payer leurs études.

Ce serait un système beaucoup plus démocratique que notre système actuel.

Evidemment, les sommes dues par chacun seraient fonction des revenus des parents et un système de bourses permettrait à tous, sans exception, de suivre des études.

Le financement privé doit s'ajouter au financement public. Je pense, par exemple, aux grandes compagnies qui profiteront des ingénieurs, des techniciens, des juristes, etc, formés par l'université. Il est évident, à mes yeux, qu'elles devraient contribuer à leur formation, étant entendu que leur contribution ne les autoriserait en aucune façon à intervenir dans la direction des études ni dans l'organisation de l'université.

Ce que je dis risque de faire peur, les situations acquises étant bien établies dans notre pays. Mais notre système favorise les élites au détriment des couches socio-professionnelles les moins favorisées. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder qui sort de nos universités ou de nos grandes écoles muni d'un diplôme et qui se voit éliminé en cours d'études, avec toutes les frustrations et l'amertume que cela entraîne.

Je pense avoir décrit, en gros, la manière la plus démocratique et la plus juste d'organiser notre système universitaire. Nous pourrions peut-être commencer par effectuer des essais allant dans ce sens et améliorer peu à peu le système, sans toutefois attendre trop longtemps pour opérer les changements qui me semblent nécessaires. Mais les mentalités doivent d'abord changer !

Si nous ne voulons pas, dès maintenant, envisager les changements nécessaires, la France ne pourra plus tenir sa place dans le monde de demain et ne sera plus à même de défendre ses valeurs. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

M. Ivan Renar. Le groupe communiste vote contre.

M. Jean-Louis Carrère. Le groupe socialiste également. *(Ces crédits sont adoptés.)*

M. le président. « Titre IV, 150 170 000 francs. » - *(Adopté.)*

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 1 103 500 000 francs.

« Crédits de paiement, 316 500 000 francs. » - (Adopté.)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 3 894 080 000 francs.

« Crédits de paiement, 2 767 605 000 francs. »

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, contrairement à ce qui se passe dans le reste de la France, la région Nord - Pas-de-Calais continue de connaître une croissance importante de ses effectifs étudiants, de 5 p. 100 par an. Pour autant, les moyens nécessaires à leur accueil et à leur formation ne progressent pas en conséquence, tout au contraire.

Cette dernière rentrée s'est particulièrement mal passée et « s'est faite d'expédients » pour reprendre l'expression des présidents d'université de notre région.

Prenons les locaux - amphithéâtres, salles de travaux dirigés, laboratoires, locaux administratifs, équipements sportifs - c'est la pénurie partout, accentuée par l'insuffisance et les retards notoires du plan Université 2000.

Prenons les personnels : si l'on s'en tient aux normes nationales, il manque 440 enseignants. Ce chiffre s'élève à 630 pour le personnel administratif et technique.

En ce qui concerne la recherche - j'en ai parlé ce matin - le nombre et l'importance des laboratoires sont toujours insuffisants. La situation n'est guère plus enviable dans les nouvelles universités : celles de l'Artois et du Littoral. Dans cette dernière, qui connaît un taux de croissance de 24 p. 100, seuls 60 p. 100 des besoins pédagogiques sont couverts, et il n'y a pas de bibliothèque.

Loin de répondre à ces besoins, monsieur le ministre, l'Etat, en maintenant sa participation financière à un niveau insuffisant et en refusant d'assumer les responsabilités qui lui incombent, voire en se hâtant lentement, espère contraindre les universités à se tourner vers les collectivités locales, afin de combler les défaillances qui existent.

Ce calcul est dangereux et hypothèque l'avenir de dizaines de milliers d'étudiants, même si la conférence des présidents d'université propose une telle solution.

Comment les régions - je pense en particulier à celle du Nord - Pas-de-Calais - qui connaissent déjà tant de difficultés, pourraient-elles combler les lacunes de l'Etat ? Et le doivent-elles, au risque d'entrer dans une régionalisation des universités et de leur personnel, avec toutes les conséquences que cela implique : aux régions riches, des universités riches et développées, aux régions pauvres, les universités de seconde zone ?

Je ne peux, monsieur le ministre, l'admettre, comme ne l'admettent pas de nombreux élus, enseignants, responsables d'universités, chercheurs, étudiants, qui conçoivent la France comme une nation juste, garantissant une formation égale pour tous.

C'est pour ces raisons que nous demandons que l'Etat assume toutes ses responsabilités et, en particulier, pour la région Nord - Pas-de-Calais, en lui accordant les moyens auxquels elle a droit pour combler les retards toujours existants.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* L'Etat a bien conscience - je l'ai déjà indiqué ce matin en répondant à une question de M. Renar concernant la recherche - des retards de la région Nord - Pas-de-Calais et il a pris ses responsabilités.

S'agissant des constructions universitaires, par exemple, la région Nord - Pas-de-Calais recevra, en 1994, 10 p. 100 de l'enveloppe des constructions universitaires nationales. Le contrat de plan Etat-région 1994-1998 est le premier en importance s'agissant de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, en 1994, 224 postes d'enseignant ont été créés dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région Nord - Pas-de-Calais, sur les 1 625 postes créés à l'échelon national. Enfin, 41 postes de personnels ATOS sur 200 ont été créés dans votre région, monsieur le sénateur.

Même si, ici ou là, ont pu se produire quelques difficultés dues à une mauvaise prévision des effectifs sur telle ou telle filière, contrairement à ce que vous avez dit, la rentrée universitaire s'est plutôt bien passée, et nous poursuivons, en 1995, l'effort de rattrapage auquel la région Nord - Pas-de-Calais a droit.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'enseignement supérieur.

Mes chers collègues, avant d'aborder la discussion des dispositions concernant les départements et territoires d'outre-mer, nous allons interrompre nos travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Départements et territoires d'outre-mer

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le ministre.

M. Dominique Perben, *ministre des départements et territoires d'outre-mer.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en vous présentant, l'année dernière, le budget des départements et territoires d'outre-mer, je vous avais fait part des orientations qui me paraissaient s'imposer. Je souhaitais privilégier les mesures pragmatiques par rapport aux discours idéologiques, l'action économique et sociale par rapport au débat institutionnel et le respect de la spécificité de chaque département, territoire ou collectivité à statut particulier.

Je crois que ce discours a été compris. Il l'a été parce qu'il témoignait non pas d'un manque de vision ou d'ambition, mais, au contraire, d'une volonté de reconstruire, pierre par pierre, les fondements d'un développement économique et social réel et équilibré de l'outre-mer. Il l'a été surtout parce que les promesses qui avaient été faites ont été tenues et parce que des mesures importantes ont été décidées dans tous les domaines d'intervention de l'Etat.

Je tiens à souligner que le Gouvernement est allé sensiblement au-delà de ses engagements initiaux, comme en témoigne la nouvelle série de décisions que M. le Premier ministre a annoncées lors de son déplacement à Mayotte et à la Réunion, voilà quelques jours.

A l'occasion du présent débat, je souhaite rappeler que le ministère des départements et territoires d'outre-mer ne gère que 3,7 p. 100 des crédits budgétaires de l'Etat consacrés aux départements d'outre-mer et 10,3 p. 100 des crédits consacrés aux territoires d'outre-mer.

Le rôle de ce ministère, je dirai même sa raison d'être, est donc, par-delà ses responsabilités de gestion, de jouer un rôle d'impulsion et de coordination d'ensemble de la politique du Gouvernement. A cet égard, je tiens à le dire, j'ai bénéficié d'un réel soutien de la part de mes collègues du Gouvernement, du Premier ministre et de la majorité parlementaire.

Redressement économique, rénovation de la politique sociale, amélioration de l'environnement, maintien et renforcement de la présence de l'Etat, tels sont les quatre axes de la politique qui est engagée, et que je souhaite développer.

Le premier axe de la politique gouvernementale a été l'engagement d'une action vigoureuse en faveur de la reconstruction économique.

Dans un contexte de crise économique particulièrement grave outre-mer, j'ai constaté, dès mon arrivée, la nécessité de stabiliser l'activité, notamment en redressant le niveau de la commande publique. Cet objectif a déterminé les priorités que s'est assignées le Gouvernement depuis un an.

La première priorité, c'est le maintien et le renforcement de l'effort financier de l'Etat.

L'effort budgétaire en faveur de l'outre-mer a été poursuivi et même renforcé. Je rappelle que, pour 1995, le montant total des interventions budgétaires outre-mer, hors dépenses des administrations centrales, bien entendu, passera de 44,1 milliards de francs à 46,7 milliards de francs, soit une progression de 5,8 p. 100. Je crois que c'est le chiffre le plus important que nous devons avoir à l'esprit aujourd'hui.

S'agissant plus particulièrement de mon département ministériel, les crédits progressent de 7,74 p. 100, ce qui porte le budget du ministère à 2 448 millions de francs. Il faut toutefois corriger ce taux de progression de l'incidence des transferts de ministère à ministère, liés à la mise en place du Fonds pour l'emploi, créé par la loi du 25 juillet dernier. Après cette correction, l'augmentation est de 2,28 p. 100, qu'il faut comparer à la norme globale de progression de 1,9 p. 100.

Le budget de mon ministère se caractérise par la poursuite d'une politique volontariste en matière d'aide à l'investissement, tout en rompant avec une pratique qui consistait à afficher des autorisations de programme en progression sans que soient ouverts les crédits de paiement correspondants.

Cette situation, qui pose de réelles difficultés sur le terrain - ceux qui, parmi vous, ont des responsabilités locales le savent bien - m'est apparue difficilement admissible en termes de crédibilité de l'action de l'Etat. J'ai donc accepté, pour les chapitres d'investissement correspondant aux interventions de mon département ministériel, que les autorisations de programme diminuent de 5,5 p. 100. En contrepartie de ces efforts, les crédits de paiement ont pu être augmentés de 4,9 p. 100. Cet effort - je le dis à M. le sénateur de la Polynésie française et à M. le sénateur de la Nouvelle-Calédonie - porte en particulier sur le FIDES général, le Fonds d'investisse-

ment pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, dont les crédits de paiement progressent de quelque 59 p. 100. Il est vrai que l'insuffisance de crédits sur cette ligne particulièrement sensible pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie était critique.

Le montant du FIDOM, le Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, soit 442,6 millions de francs en autorisations de programme et 437,8 millions de francs en crédits de paiement, permettra à l'Etat de respecter ses engagements et de jouer pleinement son rôle de partenaire des collectivités locales et de la Communauté européenne en faveur des départements d'outre-mer.

Les crédits regroupés sur le chapitre 68-93 Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 391 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 2,89 p. 100, et à 371 millions de francs en crédits de paiement, soit une progression de 8,18 p. 100. Ils témoignent de la volonté de l'Etat de donner un nouvel élan à la politique menée depuis les accords de Matignon, notamment dans le cadre de la deuxième génération des contrats de plan, qui couvrent la période 1993-1997.

La deuxième priorité de notre action, c'est l'assainissement de la situation financière des collectivités locales.

Je vous avais présenté, l'année dernière, les trois mesures fiscales qui me paraissaient indispensables pour redresser la situation de trois régions d'outre-mer qui était devenue critique. Il s'agissait du relèvement de la taxe régionale additionnelle à l'octroi de mer, de la création d'une taxe d'embarquement et de la désaffectation partielle du Fonds d'investissement routier.

Cette politique s'est traduite par un réel succès, et le Parlement, qui avait pris ces décisions sur ma proposition, peut s'en féliciter. Les trois régions concernées - Martinique, Guadeloupe et Guyane - ont pu ainsi augmenter leurs ressources fiscales de près de 20 p. 100 et présenter à leurs assemblées délibératives des budgets en équilibre pour l'année 1995. Surtout, ces mesures ont permis à deux d'entre elles de conclure des conventions qui leur ont permis de bénéficier de nouveaux crédits : 330 millions de francs pour la Guyane et 550 millions de francs pour la Martinique. S'agissant de la région Guadeloupe, la situation est différente, car elle était déjà parvenue à un accord comparable avant de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

La situation des collectivités locales n'est pas pour autant définitivement assainie. Les collectivités locales, plus particulièrement les communes, manquent cruellement de marges de manœuvre budgétaires en raison de la structure de leurs ressources fiscales, qui repose principalement sur la taxation des biens importés et la redistribution des recettes ainsi collectées entre les différents niveaux de collectivités.

Cette situation n'est pas saine sur le plan financier puisqu'elle rend les collectivités locales dépendantes d'une ressource dont elles ne maîtrisent ni le montant ni l'évolution.

S'agissant plus particulièrement des départements d'outre-mer, cette situation est d'autant moins satisfaisante que nous savons tous que l'octroi de mer n'est pas pérenne. Outre le fait que nous sommes actuellement dans un régime transitoire, qui se terminera en 2002, un arrêt de juillet dernier de la Cour de justice des Communautés européennes - l'arrêt Lancry - a déclaré non conforme au traité de Rome le régime dit intermédiaire de l'octroi de mer, qui s'appliquait de 1990 à 1992.

Même si le régime actuel de l'octroi de mer, introduit en droit interne par la loi du 17 juillet 1992, n'est pas pour le moment remis en cause par la Cour de justice, il est désormais temps de relancer la réflexion sur la transformation de l'octroi de mer en un impôt plus moderne et mieux adapté à la logique communautaire, mais aussi au grand marché antillais.

Notre troisième priorité, c'est le développement du secteur productif.

Dans ce domaine, des avancées importantes sont intervenues.

En premier lieu, une nouvelle vitalité a été donnée à la politique de défiscalisation des investissements outre-mer.

Si les mesures positives de la première loi de finances rectificative de 1993 n'ont pas empêché une baisse du volume des opérations au cours de cette année, en revanche, les éléments dont je dispose me donnent à penser que l'année 1994 devrait voir une sensible progression des opérations défiscalisées. Voilà qui, en termes économiques, me paraît un bon signe.

J'ajouterai que le maintien de l'agrément dans les secteurs les plus sensibles donne de bons résultats : il permet à la fois de renforcer la sécurité des investisseurs – c'est important – d'éliminer les projets dont l'intérêt économique pour l'outre-mer n'est pas établi et d'améliorer le montage des bons projets.

Il fallait toutefois aller au-delà d'une simple politique de soutien à l'investissement.

J'ai donc proposé au Gouvernement d'engager une politique de réduction des charges salariales afin non seulement de rendre plus compétitives les entreprises d'outre-mer dans leur environnement régional, mais aussi de soutenir l'emploi.

Tel est le sens des mesures qui figurent désormais dans la loi du 25 juillet 1994 : exonérations sectorielles de charges sociales en faveur du secteur productif, d'une part, extension à l'ensemble du territoire des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon du champ d'application pour l'embauche des deuxième et troisième salariés, d'autre part.

Comme je m'y étais engagé lors de la discussion du projet de loi, ces mesures seront complétées par un dispositif de primes destinées à financer la création d'emplois pour les entreprises exportatrices. Ce dispositif, qui s'ajoute aux exonérations « sectorielles », sera mis en place par un décret qui devrait être publié dès que sera achevé le processus de consultation des collectivités locales et de la Commission européenne, qui est actuellement en cours. C'est donc une question de jours.

La quatrième priorité de cette politique de soutien à l'activité est la défense des filières agricoles traditionnelles, dont l'importance en termes non seulement d'emplois mais aussi d'aménagement du territoire et de préservation des équilibres sociaux est fondamentale.

Cette politique doit prendre en compte les réalités économiques et intégrer les nécessaires ajustements liés à l'évolution des marchés mondiaux et des contraintes communautaires et internationales.

L'exemple de l'organisation commune du marché de la banane illustre ces contraintes : je crois pouvoir dire que c'est en conciliant avec succès les exigences des départements d'outre-mer, des Etats ACP, les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, mais aussi, en partie au moins, des Etats producteurs d'Amérique latine que l'Union européenne a réussi à conforter l'organisation

commune du marché dans un contexte pourtant très difficile de grande tension dans les négociations économiques internationales.

La récente décision de la Cour de justice des Communautés européennes sur le recours formé par l'Allemagne constitue également un pas positif dans la consolidation de ce régime.

De même, la décision prise au cours des derniers jours par la Commission européenne, à la demande de la France, de mettre en place un mécanisme de solidarité à l'intention des producteurs antillais, gravement touchés par la tempête *Debby* du 10 septembre dernier, doit être soulignée, car elle contribue à rassurer les planteurs sur la solidité de cette organisation de marché.

S'agissant du sucre, je suis bien évidemment conscient des grandes difficultés auxquelles se heurtent les producteurs, tant aux Antilles qu'à la Réunion, alors même qu'ils bénéficient de garanties communautaires en termes d'écoulement de la production et de prix.

En Guadeloupe, ces difficultés m'ont conduit, après une concertation approfondie avec les différents partenaires, à proposer, à la demande de certains d'entre eux, un plan de restructuration prévoyant le regroupement de la production sur un seul site dans des conditions qui me paraissent économiquement viables. Face à une décision difficile, j'ai assumé mes responsabilités et j'espère sincèrement que les autres parties prenantes à cette restructuration prendront les leurs.

Par ailleurs, en étroite liaison avec mon collègue M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, nous poursuivons la restructuration des deux secteurs essentiels pour l'économie guyanaise que sont le riz et la pêche crevette. Pour ce second secteur, la négociation d'un volet spécifique au programme POSEIDOM, le programme d'actions spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, constitue un pas important dans la restauration de l'équilibre financier de la filière.

Je souhaite rappeler aussi que l'Union européenne est actuellement engagée dans les négociations liées aux perspectives de décontingement des rhums des Etats ACP. Sur ce délicat dossier, comme sur celui de la rénovation de l'organisation commune du marché du sucre, soyez convaincus, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement, conformément à ses engagements, mettra tout en œuvre pour défendre les intérêts de la filière canne-sucre-rhum.

Enfin, le Gouvernement vient de prendre d'importantes dispositions destinées à mieux assurer le financement de l'économie de l'outre-mer.

Dès mon arrivée au ministère des départements et territoires d'outre-mer, les contacts que j'ai eus avec les milieux économiques m'ont fait prendre conscience de l'importance de cet enjeu, indispensable pour les entreprises d'outre-mer. Pour cette raison, le taux de rées-compte de l'IEDOM, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, a été diminué d'un point au mois de mai dernier, ce qui constituait la première baisse intervenue depuis vingt ans.

Cette mesure vient d'être complétée par de nouvelles décisions.

En premier lieu, dans les départements d'outre-mer, la SOFODOM pourra relayer, au profit des petites et moyennes entreprises, les interventions conduites en métropole par la SOFARIS, la Société française pour l'assurance du capital-risque.

En second lieu, les moyens de la SODÉRÉ, la Société de développement régional de la Réunion, ont été sensiblement renforcés.

Parallèlement à ces décisions du Gouvernement, le conseil de surveillance de l'IEDOM vient de décider d'alléger sensiblement les taux des réserves obligatoires des banques dans les départements d'outre-mer. Cette décision devrait se traduire par un accroissement des ressources disponibles pour les emprunteurs de l'ordre d'un milliard de francs. Voilà qui est extrêmement important au moment où les entreprises se plaignent toutes d'un manque de ressources disponibles pour leurs projets d'investissements.

Le second grand volet de la politique du Gouvernement a été la rénovation de la politique sociale afin de mieux prendre en compte les exigences de l'insertion sociale et professionnelle.

Cette politique s'est traduite non seulement par les mesures qui figurent désormais dans la loi du 25 juillet 1994, mais aussi par une relance de la politique d'insertion et de formation conduite au sein de deux instruments que sont l'ANT, l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, et le SMA, le service militaire adapté.

En premier lieu, il fallait se donner les moyens d'une véritable coordination de l'action des différents partenaires en matière d'insertion.

Pour cette raison, la loi du 25 juillet 1994 a créé des agences départementales d'insertion dans chaque département. C'est à ces agences, qui seront mises en place au 1^{er} janvier 1995, qu'il incombera de définir les politiques d'insertion adaptées aux réalités locales, de gérer les crédits de l'Etat et du département consacrés à cet objectif et d'assurer la conduite des actions d'insertion.

Le second volet de l'action que nous avons menée en matière sociale est la réforme de l'ANT.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de l'inauguration des nouveaux locaux de l'ANT à la Plaine-Saint-Denis, le redressement de l'Agence, en un an, est à beaucoup d'égards exemplaire. La crédibilité de l'ANT est désormais rétablie, grâce à l'assainissement financier et au plan social courageux conduits par son président, M. Serge Payet.

L'ANT a par ailleurs engagé avec succès le recentrage de sa mission sur la mobilité en faveur de la formation et de l'insertion professionnelles. L'ANT doit également favoriser les formations en alternance et développer le vivier des entreprises métropolitaines susceptibles d'accueillir des jeunes stagiaires des départements d'outre-mer.

Enfin, à ma demande, l'ANT développe son action dans le domaine de la mobilité étudiante.

L'action de l'Agence, qui a déjà débouché sur une convention pour la mise à disposition de logements en faveur des étudiants en provenance des départements d'outre-mer, s'inscrit dans le cadre d'une politique globale que le Gouvernement a décidée, en faveur de la mobilité étudiante : cette politique se traduit également par la prise de dispositions concrètes destinées à faciliter l'inscription dans les universités métropolitaines d'étudiants en provenance de l'outre-mer, comme, par exemple, le gel temporaire de places.

Le troisième outil d'insertion et de formation que je souhaite évoquer ce soir est le service militaire adapté, le SMA.

Le renforcement du rôle du SMA, dont le succès est désormais reconnu par tous, constitue bien évidemment l'une des priorités de notre action. C'est ainsi que nous poursuivons le développement des capacités du SMA à la Réunion. Par ailleurs, pour la première fois, le SMA a été ouvert aux jeunes femmes.

Nous avons, en outre, tiré les conséquences du succès du SMA dans la loi du 25 juillet 1994, en rendant obligatoire la référence à l'attestation de formation professionnelle, délivrée par le SMA, à l'occasion de l'extension des conventions collectives conclues dans les départements d'outre-mer.

Enfin, l'année 1995 devrait voir la création d'un centre du service militaire adapté en métropole. Ce centre, qui serait ouvert à Périgueux, permettra de regrouper un certain nombre de jeunes des quatre départements d'outre-mer pour des formations justifiant un regroupement des moyens dans un lieu unique.

J'en viens, maintenant, au troisième volet de la politique gouvernementale.

Il me paraît indispensable de développer une véritable politique du logement, de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans toutes ses composantes.

S'agissant de la politique de la ville, il faut souligner l'importance de l'effort consenti par l'Etat dans le cadre des conventions de développement social urbain et des contrats de ville qui ont été intégrés dans la nouvelle politique de la ville.

Je rappelle que 861,60 millions de francs doivent être engagés pour la ville pendant la période des contrats de plan, dont 400 millions de francs au titre de la résorption de l'habitat insalubre.

S'agissant de la politique du logement, l'Etat consent un effort financier important au titre de la ligne budgétaire unique. En outre, M. le Premier ministre a décidé d'augmenter de 100 millions de francs par an sur cinq années le montant de ces crédits.

Par-delà cet aspect budgétaire, j'ai souhaité que nous approfondissions notre réflexion sur l'aspect qualitatif de la politique que nous devons mener. Pour cette raison, le Gouvernement a, d'une part, fait procéder à une évaluation d'ensemble de la situation par une mission interministérielle et, d'autre part, chargé M. Virapoullé, député de la Réunion, d'une mission spécifique sur ce sujet.

Il ressort de ces analyses plusieurs axes de travail.

• Tout d'abord, il faut une meilleure coordination des différents partenaires, notamment un renforcement du rôle d'animation de l'Etat, une meilleure présence des établissements bancaires et une amélioration des produits financiers disponibles.

Ensuite, un effort sensible est nécessaire en faveur de la solvabilisation des plus démunis. Sur ce point, M. le Premier ministre a décidé d'arrêter une réforme de l'allocation logement dans les départements d'outre-mer, afin de permettre une meilleure équité des taux d'effort des ménages. Cette réforme aura lieu au cours du premier trimestre 1995 et bénéficiera d'une part importante de l'enveloppe dégagée par la loi relative à la famille pour l'allocation parentale d'éducation.

Enfin, il faut une adaptation des différents produits d'aide au logement. Il ressort en effet des diverses études menées qu'il est souhaitable d'élargir leur gamme non seulement vers le logement locatif très social, par une amélioration de leur financement, mais aussi vers le logement social intermédiaire, dont le développement est essentiel pour une meilleure mobilité dans le parc social.

S'agissant de la politique de l'environnement, je rappelle d'abord que les contrats de plan prévoient l'affectation de 544 millions de francs pour la période 1994-1998 à cet objectif. L'effort sera consacré en priorité aux actions dans le domaine de l'eau, de la lutte contre la pollution et au traitement des déchets.

S'agissant de la politique du littoral, il faut que nous soyons tous conscients du fait que c'est maintenant qu'il faut agir si nous voulons préserver cet atout exceptionnel que représente le littoral de nos collectivités d'outre-mer.

Au cœur de ce débat important, mesdames, messieurs les sénateurs, se pose pour nous la délicate question du statut de la bande littorale des « cinquante pas géométriques », dont vous n'ignorez pas la sensibilité, liée à l'importance du nombre d'occupants sans titre de cette zone, qui fait partie, depuis 1986, du domaine public de l'Etat.

A ma demande, comme je l'avais indiqué l'année dernière, une mission interministérielle s'est rendue sur place pour évaluer la situation et pour proposer les solutions permettant un assainissement de la situation. Sur les bases des conclusions de ce rapport qui ont été rendues le 1^{er} octobre, je pense être en mesure de présenter rapidement au Gouvernement une réforme de ce régime.

Cette réforme pourrait reposer sur une meilleure définition des différents usages du littoral qui permettrait de procéder, ensuite, à une sectorisation des zones littorales et à une politique modulée en fonction des objectifs ainsi définis et des situations réelles, qu'il faut, bien sûr, prendre en compte.

La politique d'aménagement du territoire et la mise en œuvre des contrats de plan doivent bien évidemment constituer la synthèse de l'ensemble de ces politiques.

La réflexion menée en commun est maintenant arrivée pratiquement à son terme puisque les schémas d'aménagements régionaux, les SAR, sont dans leur phase finale d'élaboration dans trois départements sur quatre.

Cette réflexion a été menée en étroite liaison avec la procédure des contrats de plan pour lesquels, comme vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs, l'Etat consacre dans l'ensemble des départements et des territoires d'outre-mer 6,2 milliards de francs, soit un quasi-doublement par rapport à la période précédente.

Je souhaite souligner que, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon pour lequel les dernières négociations sont en cours, l'ensemble des contrats de plan et de développement sont désormais signés.

Le quatrième axe de la politique gouvernementale est le maintien et le renforcement de la présence de l'Etat dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, des responsabilités qui sont les siennes vis-à-vis des territoires d'outre-mer, de la coopération régionale ou encore de la promotion du partenariat avec l'Europe.

En premier lieu, l'Etat assume pleinement les responsabilités qui sont les siennes en matière d'ordre public et de sécurité publique. C'est là une priorité absolue pour le Gouvernement.

Cette priorité doit d'abord se traduire par un renforcement du corps préfectoral, auquel je tiens solennellement à rendre hommage pour son efficacité et son dévouement exceptionnels. Ainsi M. le Premier ministre vient d'annoncer une première mesure consistant en la création d'un second poste de sous-préfet à Mayotte, chargé plus particulièrement des questions de développement.

Le renforcement des services de police et de gendarmerie se poursuit. Comme en métropole, des plans départementaux de sécurité ont été élaborés en étroite coordina-

tion avec les autorités judiciaires, afin de mieux préciser les objectifs à atteindre et de coordonner les moyens permettant de les atteindre.

Je tiens à rappeler, en particulier, l'importante restructuration de la police nationale à la Réunion, qui s'est traduite par un renforcement des effectifs de cent-soixante personnes, l'ouverture d'un nouvel hôtel de police à Saint-Denis, inauguré par M. le Premier ministre la semaine dernière, et, enfin, la création, dans le quartier du Chaudron, d'un commissariat subdivisionnaire, en janvier prochain.

La surveillance des frontières a été renforcée. Le plan ALIZÉ *bis* de surveillance du fleuve Maroni, en Guyane, constitue une opération particulièrement lourde, puisque, il faut le rappeler, il est à l'origine de près de la moitié des expulsions et des reconduites à la frontière intervenant sur le territoire national. Le nombre des contrôles et des reconduites à la frontière est également en très forte augmentation à Mayotte. Sur les neuf premiers mois de l'année 1994, le total des expulsions est d'ores et déjà supérieur à la totalité des expulsions intervenues en 1993.

Je tiens, à cette occasion, à souligner l'importance du rétablissement du visa pour les ressortissants comoriens. Cette décision que vient de prendre M. le Premier ministre était indispensable, dans la mesure où l'équilibre économique et social de ce territoire était en cause.

S'agissant du troisième point sensible, les îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy, au nord de la Guadeloupe, j'ai pu signer le 17 mai dernier, à La Haye, l'accord instituant le contrôle conjoint franco-néerlandais de l'aéroport international de Juliana, dont je vous avais annoncé le principe l'année dernière.

La procédure de ratification est actuellement en cours dans les deux pays, et j'espère soumettre cet accord à votre approbation soit à la fin de cette session, soit au cours de la prochaine session de printemps.

Je tiens à saluer, enfin, la remarquable coopération entre les services français et ceux de nos partenaires étrangers, qui a permis, cette année, de porter des coups sérieux aux trafiquants de drogue et qui s'est traduite par des saisies d'une importance sans précédent à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy mais aussi dans le Pacifique. Il n'est pas acceptable qu'une partie quelconque du territoire de la République serve de point de passage aux cartels internationaux de la drogue. Soyez assurés, mesdames, messieurs les sénateurs, que le Gouvernement entend faire preuve de la fermeté et de la détermination nécessaires dans ce domaine.

En second lieu, l'Etat assume les responsabilités qui sont les siennes vis-à-vis des territoires d'outre-mer et des collectivités à statut particulier.

Les responsabilités de l'Etat dans la gestion des territoires d'outre-mer et des collectivités territoriales à statut spécifique sont plus limitées que celles qu'il exerce dans les départements d'outre-mer. Elles sont néanmoins tout aussi exigeantes.

Elles sont plus limitées parce que les statuts confèrent à chaque territoire des compétences dans des domaines qui relèvent souvent de la loi en métropole. Il en est ainsi de la fiscalité, de la protection sociale ou des aides à l'économie, par exemple.

Le Gouvernement entend, bien évidemment, respecter et conforter cette autonomie.

Je souhaite évoquer rapidement la situation de chacune de ces collectivités.

S'agissant de Saint-Pierre-et-Miquelon, après une crise de la pêche sans précédent due à l'échec des négociations avec le Canada en 1992, puis au moratoire général sur la pêche à la morue décidé en août 1993, l'ensemble de l'économie de l'archipel était totalement asphyxiée. Aujourd'hui, je crois pouvoir dire que l'espoir est revenu, et ce pour deux raisons.

Le Gouvernement a, tout d'abord, consacré un effort financier important pour désenclaver l'archipel et diversifier son économie. Il assure ainsi 65 p. 100 du financement de la nouvelle piste d'aviation. Il a accordé des subventions d'environ 40 millions de francs pour permettre deux projets de diversification de la pêche, la réalisation d'une usine de traitement des pétoncles à Miquelon et la transformation de poissons importés à Saint-Pierre. Au total, 179 emplois durables et directs sont offerts.

En outre, cette relance de l'activité de la pêche se fait dans le contexte d'un accord entre la France et le Canada qui met fin à vingt ans de confrontations entre nos deux pays, confrontations dont les conséquences ont été très négatives pour la collectivité française.

Après de longues et difficiles discussions avec M. Robichaud, secrétaire d'Etat canadien à l'agriculture et aux pêches, j'ai pu conclure le 9 novembre dernier, à Ottawa, les négociations dont M. le Premier ministre m'avait chargé. L'accord signé à Paris le 2 décembre dernier par les deux Premiers ministres, MM. Balladur et Chrétien, préserve l'activité de pêche et de transformation des produits de la mer dans l'archipel et favorise le développement d'une coopération régionale avec les provinces atlantiques canadiennes, dont Saint-Pierre-et-Miquelon devrait bénéficier.

Sans entrer dans le détail de cet accord, il me paraît important de souligner que le Canada a confirmé ses meilleures offres de quotas de morue faites en 1992 - 15,6 p. 100 dans le secteur 3 PS et 2,6 p. 100 dans le golfe du Saint-Laurent - tout en renonçant, en contrepartie, à l'exploitation de la quasi-totalité du gisement de pétoncles situé pour l'essentiel dans la zone économique française, ce qui était son exigence jusqu'alors.

C'est désormais la France qui exploitera 70 p. 100 de ce gisement, y compris dans sa partie située dans les eaux canadiennes.

Enfin, les quotas de morue français pourront être pêchés par une entreprise canadienne à hauteur de 70 p. 100, mais à une double condition : il faudra, tout d'abord, que ces poissons soient débarqués dans leur totalité à l'usine de Saint-Pierre pour y être traités et, ensuite, que l'entreprise française qui traite ce poisson dans l'archipel ait conclu préalablement une entente économique avec l'entreprise canadienne susceptible de pêcher ces quotas.

Au total, cet accord est très équilibré et favorise un partenariat entre entreprises françaises et canadiennes qui devrait permettre d'assurer la viabilité des usines de traitement de l'archipel dans le secteur de la pêche. Le conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon a bien voulu reconnaître que, dans le contexte actuel, aucun gouvernement français n'aurait été en mesure d'obtenir un meilleur résultat.

S'agissant de Mayotte, il faut que nous soyons tous conscients des besoins particulièrement importants de cette collectivité en matière de développement économique et social. Ces besoins sont accentués par la poussée démographique très forte qui la caractérise.

Pour cette raison, le contrat de plan prévoit la mise en place d'infrastructures fondamentales, notamment dans les domaines prioritaires de l'assainissement, de la voirie et de l'eau potable.

Il faut néanmoins reconnaître que la situation financière de la collectivité territoriale est extrêmement fragile, en raison des charges particulièrement évolutives qu'elle doit assumer en matière d'éducation et de santé, qui s'ajoutent à d'autres charges que la collectivité assume, mais qui relèveraient de l'Etat en métropole, telles que la police ou l'entretien de la prison.

Pour cette raison, outre le contrat de plan, le Gouvernement a pris l'engagement, dans le cadre de la loi du 25 juillet dernier, d'élaborer une convention de développement qui devrait contribuer à la résolution de ces difficultés financières particulières.

Lors de la visite qu'il vient d'effectuer à Mayotte, M. le Premier ministre a précisé les engagements que l'Etat prendra en faveur du territoire.

En premier lieu, le renforcement des moyens mis en place par l'Etat a été décidé, avec la prise en charge du service pénitentiaire en 1995, l'augmentation des effectifs de la police nationale et la réalisation d'un cadastre.

En deuxième lieu, des financements supplémentaires ont été annoncés dans les domaines de l'éducation et de la santé.

En troisième lieu, le Gouvernement a pris plusieurs mesures en faveur du renforcement de la cohésion sociale.

Outre les contrats de ville ou les conventions de développement social urbain dont bénéficient trois des principales communes, l'Etat participera au financement du règlement territorial d'aide sociale à hauteur de 15 millions de francs et de 30 millions de francs pour les années ultérieures.

Je souhaite enfin appeler votre attention, mesdames, messieurs les sénateurs, sur le fait que, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur le développement et l'aménagement du territoire, dont votre assemblée sera saisie prochainement en deuxième lecture, un amendement a été adopté, en plein accord avec le Gouvernement, par l'Assemblée nationale. Il permet à Mayotte, qui profite déjà du fonds national pour le développement des adductions d'eau depuis l'année dernière, de bénéficier également du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, du fonds de péréquation du transport aérien, du fonds d'investissement des transports terrestres, du fonds de gestion de l'espace rural et du fonds national de développement des entreprises.

Je tenais à souligner l'effort consenti en faveur de ce territoire, dont il faut souligner, une fois de plus, les besoins particulièrement importants en termes de développement.

S'agissant de la Polynésie française, nous sommes parvenus au terme de l'important processus de redéfinition des engagements de l'Etat vis-à-vis du territoire qui avait été engagé à la suite de la suspension des essais nucléaires en 1992.

Les discussions très fructueuses engagées avec le gouvernement du territoire et les différents partenaires économiques et sociaux ont permis l'adoption de la loi du 5 février 1994, qui a défini pour une durée de dix ans les conditions dans lesquelles l'Etat contribuera au développement économique et social de la Polynésie.

Ces engagements ont été complétés par le contrat de développement que M. le Premier ministre et le président du gouvernement du territoire ont signé le 2 mai dernier. Il traduit un effort exceptionnel de l'Etat, soit 1 milliard

de francs, d'un montant équivalent à l'effort du territoire. Enfin, un contrat de ville pour l'agglomération de Papeete a été signé le 30 août.

Ces mesures seront prochainement complétées par des conventions précisant le soutien apporté par l'Etat au territoire en matière de santé, de protection sociale, de réalisation de logements sociaux, d'éducation, de développement de l'économie, d'environnement et de tourisme.

L'ensemble de ce dispositif doit contribuer aux objectifs de développement économique définis d'un commun accord. Il devrait également donner une impulsion décisive à la politique de rééquilibrage au profit des archipels éloignés, qui constitue un objectif majeur d'aménagement du territoire.

Il ne faut pas sous-estimer pour autant les difficultés de ce territoire, qui n'est pas encore parvenu à un équilibre économique et social satisfaisant, comme en témoignent les tensions actuelles.

C'est pour assurer le financement de la protection sociale généralisée que le gouvernement du territoire, sous l'impulsion de son président, M. Gaston Flosse, a pris la décision courageuse d'instituer, après une longue concertation avec l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, une contribution sociale territoriale, qui constitue la première forme d'imposition sur le revenu pratiquée sur le territoire.

L'annulation par le tribunal administratif de Papeete de la délibération instituant cette contribution, au moment même où une rupture intervenait au sein de la majorité gouvernementale, a créé une situation politique et sociale particulièrement tendue.

Par ailleurs, cette annulation a suscité dans le territoire un débat juridique tant sur la procédure que sur le fond, les interrogations portant, notamment, sur l'étendue réelle des marges de manœuvre dont dispose le territoire dans le cadre de son statut d'autonomie.

Je souhaite réaffirmer aujourd'hui que l'Etat ne ménagera pas ses efforts, dans le respect des compétences dévolues aux autorités polynésiennes, pour clarifier la situation juridique et pour contribuer au rétablissement d'un consensus sur un dossier fondamental pour le développement économique et la cohésion sociale du territoire.

S'agissant de Wallis-et-Futuna, le rattrapage économique et social en faveur d'un territoire aux ressources très limitées et qui se caractérise par un flux migratoire en direction de la Nouvelle-Calédonie constitue également une priorité du Gouvernement.

Pour cette raison, un effort réel a été décidé dans le cadre du contrat de plan signé pour la période 1994-1998. Ce contrat met l'accent sur l'éducation et la formation, en prévoyant, notamment, la construction d'un quatrième collège. S'y ajoutent l'amélioration du réseau routier, la distribution d'eau potable ainsi que la protection de l'environnement.

Il m'apparaît également indispensable de venir en aide à la collectivité territoriale afin de renforcer ses capacités financières. Pour cette raison, j'ai décidé de porter de 3 millions à 5 millions de francs la subvention d'équilibre que mon département ministériel verse chaque année au territoire.

Par ailleurs, nous examinerons prochainement avec l'assemblée territoriale les conditions de mise en œuvre d'un plan directeur de développement qui compléterait les actions prévues dans le contrat de plan.

Enfin, j'ai eu l'occasion d'accueillir une délégation de la chefferie traditionnelle au mois de novembre dernier, ce qui nous a permis d'évoquer de manière constructive, concrète et ouverte l'avenir de ce territoire.

En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, je tiens à souligner le caractère positif de l'évolution actuelle.

Les différents comités de suivi des accords de Matignon auxquels j'ai participé m'ont permis de mesurer les progrès constants du dialogue entre les différentes communautés de ce territoire. Même si, bien évidemment, des désaccords subsistent, et souvent sur des dossiers économiques sensibles, il est clair que nous sommes passés de l'époque de la confrontation à celle d'une cogestion plus constructive de la Nouvelle-Calédonie.

Sur le plan économique, la situation s'est également améliorée : après une année 1993 médiocre, le cours du nickel est passé de 1,8 dollar par livre, en septembre 1993, à près de 3,4 dollars en septembre 1994. Ce relèvement a provoqué une augmentation sensible des revenus du territoire. Enfin, la libéralisation des transports aériens a d'ores et déjà abaissé considérablement les coûts de ces transports et devrait contribuer à l'essor du tourisme dans ce territoire.

Les tensions sociales demeurent toutefois fréquentes et le rééquilibrage en faveur de la province du Nord et de la province des Îles est loin d'être achevé. Pour cette raison, et conformément à l'engagement que j'ai pris lors du dernier comité de suivi, le Gouvernement vient de décider la création d'une agence pour le développement de la Nouvelle-Calédonie, dont le rôle est d'accélérer cette évolution. Je viens de confier à M. Viger, ancien commissaire à l'industrialisation de la Lorraine, la direction de cette agence.

Je souhaiterais, enfin, évoquer la situation des terres Australes et Antarctiques françaises, qui constituent un enjeu important dans le cadre de notre politique de recherche scientifique et qui se trouvent au cœur des débats sur l'environnement.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par la décision prise par le Gouvernement en septembre dernier d'abandonner l'achèvement de la piste de terre Adélie, sérieusement endommagée par une tempête d'une violence exceptionnelle.

Cette décision a été prise par le Gouvernement après avis du nouveau comité pour l'environnement polaire, créé par le Premier ministre. Elle prend en compte plusieurs considérations : d'abord, le coût budgétaire élevé de la remise en état de la piste, de l'ordre de 50 millions de francs ; ensuite, la modification de l'approche de la communauté internationale vis-à-vis de l'Antarctique depuis la signature du traité de Madrid interdisant toute exploitation à des fins économiques ; enfin, et surtout, la possibilité d'une desserte aérienne alternative, grâce aux accords que j'ai conclus avec les autorités néo-zélandaises lors de ma récente visite dans ce pays.

La base de Christchurch permettra d'établir une liaison avec l'une des bases italiennes ou américaines de l'Antarctique, à partir desquelles la base de Dumont-d'Urville et le futur Dôme C pourront être rejoints par des avions de petite dimension capables d'atterrir sur des surfaces enneigées.

Je souhaite, enfin, vous rappeler que l'administration des TAAF s'inscrit dans le programme de délocalisation décidé par le Gouvernement, celle-ci ayant vocation à être réinstallée à la Réunion.

Je voudrais également évoquer la nécessaire promotion de la coopération régionale.

Le développement, à partir des départements et territoires français d'outre-mer, de la coopération régionale reste une priorité.

Les actions menées par l'Etat en pleine concertation avec les collectivités locales concernées ont abouti à des résultats encourageants, qu'il s'agisse du développement des relations bilatérales avec les Etats voisins ou de l'utilisation des canaux des organisations régionales.

Je voudrais vous en donner quelques exemples.

En Amérique, tout d'abord, la France a obtenu d'être membre associé de la nouvelle organisation qui vient d'être créée, l'Association des Etats de la Caraïbe - AEC -, qui regroupe également de nombreux Etats d'Amérique centrale et d'Amérique latine. Cela signifie que nos trois départements de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane seront désormais présents dans cette organisation régionale importante de coopération économique, où ils représenteront la France au sein d'une délégation française unique, qu'ils auront la possibilité de diriger à tour de rôle, en plein accord avec l'Etat.

Dans le Pacifique, la France est très attachée à la Commission du Pacifique Sud, dont le siège est à Nouméa. Elle n'en néglige pas pour autant le Forum du Pacifique Sud, organisation dont elle n'est pas membre mais avec laquelle elle développe sa coopération.

Lors de mes récentes visites officielles en Australie et en Nouvelle-Zélande, j'ai pu mesurer à quel point le maintien de la présence française dans cette région du monde était désormais reconnu, et même souhaité.

Un véritable coopération économique est en train de se mettre en place entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et nos territoires, dont l'ouverture sur le marché communautaire présente un intérêt certain pour les investissements étrangers.

Avec les autres Etats de la région, les relations se sont aussi intensifiées. J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, de m'en entretenir une nouvelle fois avec le Premier ministre du Vanuatu, M. Maxime Carlot, qui était en visite officielle à Paris. J'ai pu évoquer avec lui les nombreux projets associant Port-Vila à nos territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie.

Dans l'océan Indien, enfin, outre l'appui constant de la France à la Commission de l'océan Indien, l'action de nos collectivités sur la scène régionale s'est également développée à l'égard de Madagascar et de l'Afrique du Sud.

S'agissant de Madagascar, le Gouvernement vient de confier à M. Thien Ah Koon, député de la Réunion, une mission portant sur les perspectives de développement de la coopération régionale avec ce pays.

S'agissant de l'Afrique du Sud, une délégation réunionnaise de soixante personnes, conduite par le préfet et composée d'élus et de représentants du monde économique, vient de visiter ce pays. A cette occasion, des liens prometteurs ont été établis, en particulier au niveau des entreprises.

Enfin, le dernier point que je souhaiterais évoquer est le resserrement des liens entre l'outre-mer et l'Union européenne.

Les départements d'outre-mer vont bénéficier d'un montant de 1 762 millions d'écus, soit 11,6 milliards de francs, qui fera l'objet d'un engagement en deux temps : d'une part, 1 500 millions d'écus seront affectés dans le cadre de documents de programmation préparés en étroite liaison entre les préfets et les collectivités locales ; d'autre part, 262 millions d'écus s'inscriront dans le cadre du programme d'initiative communautaire appelé

RÉGIS II, pour lequel la France a obtenu la reconduction de sa part relative face aux régions similaires de l'Espagne et du Portugal.

Il m'apparaît également nécessaire de réexaminer et de resserrer les liens entre la Communauté et les territoires d'outre-mer ou les collectivités territoriales à statut particulier.

Pour cette raison, et à la suite d'une rencontre de partenariat intervenue à Bruxelles en mai dernier, j'ai décidé de créer un groupe de travail chargé de proposer les voies d'amélioration des relations entre ces collectivités et l'Union européenne.

La coopération qui s'est engagée avec la Commission doit bien évidemment être poursuivie, en ce qui concerne tant les départements que les territoires d'outre-mer.

Pour cette raison, j'ai d'ores et déjà pris des contacts avec les membres désignés de la nouvelle Commission. Par ailleurs, j'ai reçu l'assurance que le groupe interservice chargé des régions périphériques, donc de l'outre-mer français, qui est notre interlocuteur privilégié à Bruxelles, restera attaché à la présidence de la Commission et continuera à bénéficier d'une attention et d'un poids particuliers.

Mesdames, messieurs les sénateurs, tels sont les principaux domaines dans lesquels le Gouvernement est intervenu en faveur de l'outre-mer au cours de cette année et que je souhaitais vous présenter à l'occasion du vote de mon projet de budget.

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement est intervenu dans tous les domaines relevant de sa compétence, en prenant ses responsabilités, en n'écartant pas des dossiers parfois difficiles, en sachant prendre ses responsabilités lorsqu'il le fallait.

Le pragmatisme de la démarche du Gouvernement ne doit pas faire oublier l'ambition pour l'outre-mer qui est la nôtre : construire une relation nouvelle et riche entre la nation et ces départements, collectivités et territoires d'outre-mer, fondée sur le respect mutuel, sur le développement du partenariat dans un esprit de confiance et de responsabilité et, surtout, sur la reconnaissance de l'apport exceptionnel que représente pour notre pays chacune de ces communautés extraordinairement diverses qui constituent l'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Après l'exposé de M. le ministre, je me contenterai de rappeler les grandes masses financières en jeu et je formulerai quelques questions et observations.

Le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1995 atteint 2,45 milliards de francs après la majoration de crédits intervenue à l'Assemblée nationale, soit une augmentation de 8 p. 100 par rapport au budget initial de 1994.

Cette évolution s'explique, en grande partie, par une mesure de transfert en provenance du ministère du travail. A structure constante, l'augmentation est ramenée à 2,5 p. 100. Encore faut-il rappeler qu'il ne représente que moins de 7 p. 100 de l'effort budgétaire et financier total de l'Etat en faveur des départements et territoires d'outre-mer.

Concernant les moyens des services, on peut relever la mise en œuvre du plan ALIZÉ *bis*, destiné à la surveillance du fleuve Maroni. Le ministère des départements et territoires d'outre-mer assure le salaire des piroguiers et le fonctionnement du bac entre la Guyane et le Surinam.

Il faut noter, à ce sujet, les difficultés des représentants de l'Etat face aux demandes simultanées de rapatriement des Surinamiens et de régularisation « compte tenu de leur intégration locale » : quelle est votre analyse à ce sujet ?

On note également la création d'une nouvelle section du service militaire adapté à la Réunion et l'expérimentation du service militaire adapté pour les jeunes filles. Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui vous ont fait choisir cette formule plutôt qu'une extension traditionnelle ?

Concernant les interventions publiques, l'augmentation de 45 p. 100 vient principalement du transfert entre le ministère du travail et le ministère des DOM-TOM des crédits qui financent les contrats d'accès à l'emploi, en application de la loi du 25 juillet 1994 relative à l'emploi dans les DOM.

Ce fonds pour l'emploi est doté de 135 millions de francs. Pensez-vous, monsieur le ministre, qu'il aura plus d'efficacité que les primes traditionnelles ?

Les crédits de l'agence nationale des travailleurs migrants sont très évolutifs, puisque la majoration de 6 millions de francs intervenue en 1994 avait été présentée comme une mesure exceptionnelle non reconductible... et n'avait d'ailleurs pas été reconduite dans le projet de budget pour 1995. C'était sans compter sur l'Assemblée nationale, qui a voté une nouvelle majoration de 5 millions de francs sur l'agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs d'outre-mer. Cet épisode illustre bien l'effet de « cliquet » budgétaire et les difficultés qu'il y a à revenir en arrière sur les services votés !

Concernant les dépenses en capital, les investissements exécutés par l'Etat connaissent une chute spectaculaire. Les dotations d'entretien et d'équipement administratif ne sont plus que symboliques.

Les crédits de FIDOM baissent également, même si une partie de cette baisse s'explique par transfert interne, pour financer le nouveau fonds pour l'emploi.

Cette évolution confirme une crainte déjà exprimée par votre rapporteur d'une évolution « en ciseaux » des crédits nationaux et des crédits communautaires.

J'ajoute une question sur Saint-Pierre-et-Miquelon et je souhaite obtenir des précisions sur la reconstruction de la piste aérienne. Les travaux avancent-ils ?

Concernant les crédits du FIDES, on note un basculement progressif, déjà dénoncé l'année dernière, de la section de territoire vers la section générale centralisée. Quelles sont les raisons d'une telle évolution ?

Par ailleurs, on peut observer que les crédits du FIDES accordés à Wallis-et-Futuna ont diminué de 15 p. 100 en 1994, mais que le taux de subvention est passé de 70 ou 80 p. 100 à 100 p. 100. En d'autres termes, on finance moins en volume, mais plus en proportion. Est-ce le signe d'une évolution ? Comment interpréter ce mouvement ?

Après cette proposition chiffrée, le projet de budget appelle quelques observations.

La première observation a trait à la gestion des crédits du ministère.

Lors de l'examen de ce projet de budget en commission, j'avais exprimé ma satisfaction de constater que, contrairement aux années précédentes, le budget des DOM-TOM n'avait guère été amputé par des annulations de crédits. Hélas ! c'était sans compter sur le collectif, qui prévoit une annulation de 34 millions de francs. Cette annulation est cependant modeste, et l'on peut considérer qu'il s'agit d'une amélioration significative. De même, la consommation de crédits s'est notablement améliorée depuis deux ans.

Les rapports successifs du contrôleur financier et de la Cour des comptes sont néanmoins assez critiques.

Le contrôleur financier relève notamment « le flot croissant des condamnations de l'Etat pour refus de prêter le concours de la force publique pour l'exécution de décisions d'expulsions locatives ». On observera sur ce point que la dotation du chapitre « frais de justice-réparation civile » paraît fort peu dotée, à 1 million de francs, contre 3 millions de francs en 1993.

Le dernier rapport annuel de la Cour des comptes traite, quant à lui, de l'aide de l'Etat aux investissements des territoires d'outre-mer. La Haute juridiction est très critique, voire sévère à l'égard de la gestion des crédits.

« La Cour a d'abord relevé que l'Etat n'avait, ni au niveau central, ni aux échelons déconcentrés, une suffisante maîtrise de ses relations avec les collectivités publiques des territoires d'outre-mer. Le défaut de cohérence qui en résulte dans son action constitue l'une des deux causes qui expliquent que le bon emploi des subventions distribuées n'est souvent pas assuré. »

La Cour révèle notamment des « erreurs de gestion constatées dans la réalisation des opérations subventionnées ».

« Plusieurs opérations, au financement desquelles l'Etat a contribué pour des montants importants, ont correspondu à des projets aléatoires dont l'utilité n'avait pas donné lieu à une juste évaluation préalable ou qui ont été réalisées dans des conditions qui ont manifestement échappé à leurs promoteurs ».

Je donne plusieurs exemples dans ma note de présentation, concernant notamment l'usine de jus de fruits d'Ati-maono, en Polynésie, et la création d'un centre urbain dans la région Nord du territoire de Nouvelle-Calédonie.

Ces deux opérations ont apparemment été des échecs patents.

Ma deuxième observation concerne l'impact ambigu des crédits communautaires.

L'analyse budgétaire nationale doit désormais être complétée par l'examen des crédits communautaires affectés aux départements d'outre-mer. Les départements bénéficient des fonds européens, à trois titres : les fonds structurels, les programmes d'initiative communautaire, le programme POSEIDOM.

Au total, les crédits communautaires affectés chaque année aux départements d'outre-mer sont de l'ordre de 2 milliards de francs – vous l'avez d'ailleurs dit tout à l'heure, monsieur le ministre – soit un montant supérieur aux seuls crédits de votre département ministériel. C'est considérable, mais, hélas ! cela ne se sait pas suffisamment. Je crois qu'il y a un problème de communication européenne auquel il faudrait remédier.

Conçus en terme de financements complémentaires, ces crédits ont normalement un effet de levier important : les crédits nationaux se trouvent dans l'obligation de suivre le mouvement.

On peut cependant s'étonner que ce mouvement soit interrompu lorsque les difficultés budgétaires nationales imposent des arbitrages.

La régression des crédits du FIDOM, en 1995, pourrait signifier l'amorce d'un nouveau mouvement de découplage des crédits européens - en forte hausse - et des crédits nationaux - en baisse.

En d'autres termes, on peut craindre que le principe d'additionnalité ne soit appliqué dans sa conception stricte, qui consiste à faire en sorte que la dépense publique nationale ne diminue pas quand la dépense communautaire augmente, alors qu'on aurait pu concevoir que la progression des crédits nationaux suive celle des crédits européens, ce qui n'a pas été le cas.

Ma troisième observation a trait aux questions fiscales d'actualité.

Pouvez-vous nous donner des informations sur l'évolution récente de la défiscalisation dans les départements d'outre-mer ? Comment interpréter le faible montant des investissements industriels, l'absence quasi totale d'investissements agricoles et la montée en puissance, qui me paraît très importante, des investissements en matière de pêche ?

Concernant les territoires d'outre-mer, on peut noter la difficile introduction de la contribution de solidarité territoriale en Polynésie.

Jusqu'en 1993 les revenus des personnes physiques en Polynésie étaient exonérés de tout impôt sur le revenu. Compte tenu du niveau des salaires attribués localement, il s'agissait d'un régime fiscal exceptionnellement favorable.

L'Assemblée territoriale a tenté d'introduire, en 1993, une « contribution de solidarité territoriale » assise sur les salaires.

La décision de l'Assemblée territoriale a fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au motif que l'assiette, qui ne recouvrait que les salaires, ne respectait pas le principe d'égalité devant les charges publiques. La décision a été annulée le 19 juillet 1994.

Deux problèmes pratiques restent cependant posés : comment rétablir cette décision qui paraissait judicieuse ? Que faire des sommes prélevées entre juillet 1993 et juillet 1994 ? Sauf à procéder au remboursement, une loi de validation pourrait être nécessaire. Une situation similaire s'était produite en 1982, en Nouvelle-Calédonie. Avez-vous des précisions sur ce projet ?

Ma quatrième observation concerne la recherche dans les terres Australes et Antarctiques françaises qui appelle un jugement critique, peut-être sévère.

La construction de la piste aérienne en terre Adélie, décidée en 1987 à la suite d'une forte pression des scientifiques, a été un échec. La piste a été terminée en janvier 1993. Elle aurait dû d'ailleurs être inaugurée à ce moment-là. En février 1994, une très forte tempête a causé des dommages très importants, emportant une partie de la piste. Une nouvelle mission d'experts a jugé que la piste, conçue pour desservir la station du Dôme C, en Antarctique, n'avait plus la même utilité, la desserte pouvant être assurée par des Twin otter - ces avions qui, vous l'avez précisé, peuvent atterrir sur la glace ou sur la neige. Enfin, le retrait du glacier s'est accéléré et rend l'ouvrage plus vulnérable à la houle.

Le ministre de l'environnement, après avis du comité de l'environnement polaire, a décidé d'abandonner la piste d'atterrissage.

Le coût, non excessif pour une piste qui aurait servi, mais démesuré pour un ouvrage qui s'est avéré inutile et inutilisable sitôt construit, a été de 106 millions de francs.

Cette réalisation révèle un manque de préparation, une précipitation de la part des spécialistes et une confiance excessive dans le choix des experts et du maître d'œuvre, alors même que certains phénomènes naturels auraient pu, semble-t-il, être prévus.

Cet échec doit être gardé en mémoire pour apprécier certaines expériences scientifiques dans les terres Australes et Antarctiques françaises.

A la suite d'une mission de contrôle sur pièces et sur place, l'administrateur des terres Australes et Antarctiques françaises a opéré un remarquable sursaut, qualitatif et budgétaire ; grâce à la réduction des personnels, à l'accélération des rotations, à la diminution du parc auto et du budget de fonctionnement, les crédits totaux ont chuté d'un tiers. Quel service administratif peut en dire autant ?

Mais la contraction des crédits de fonctionnement, continue depuis cinq ans, paraît avoir atteint son point limite. Il faudrait plutôt prévoir une augmentation. Il serait imprudent de poursuivre ce déclin, car le territoire s'ouvre désormais au tourisme et il serait très fâcheux de donner une impression d'abandon faute de crédits d'entretien.

Ce mouvement est d'autant plus curieux que les crédits de recherche, qui sont l'autre pilier de l'action publique dans les terres Australes et Antarctiques françaises, continuent de connaître une progression constante, qui ne paraît pas toujours justifiée. Sur ce point, des progrès restent à réaliser. Malgré le contrôle de votre rapporteur, certaines expériences se poursuivent.

L'échec de la piste aérienne en terre Adélie incite le rapporteur spécial à recommander une plus grande vigilance sur certaines expérimentations. Il doit notamment être mis fin à l'expérience d'autorégulation d'une population de mouflons sur une île exiguë à Kerguelen. Je sais que, sur ce point, j'ai été entendu et je vous en remercie, monsieur le ministre.

L'année 1995 devrait voir la mise en service du *Marion Dufresnes II*, le *Marion Dufresnes I* venant de connaître une nouvelle célébrité, puisqu'il transporte un mâle aux Kerguelen. Nous savons tous l'origine de cette commande, mais elle a aussi un coût qu'il faudra bien payer. Comment allez-vous financer ce bateau et les surcoûts ?

J'attire votre attention sur le fait que vous ne pouvez pas raisonnablement puiser dans les crédits de fonctionnement, qui ont atteint un point limite, pour financer ce projet.

Après ce large panorama, aussi étendu que les départements et les territoires d'outre-mer eux-mêmes, je vous précise, monsieur le ministre, que la commission des finances propose au Sénat d'adopter le projet de budget des DOM-TOM pour 1995. (*Applaudissements sur les traversées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Désiré, rapporteur pour avis.

M. Rodolphe Désiré, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les départements d'outre-mer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion budgétaire présente, cette année, les mêmes caractéristiques que les années précédentes : elle est illusoire, compte tenu de la

gravité de la situation, parce qu'elle est partielle et qu'elle n'aborde pas au fond les problèmes posés par les départements d'outre-mer.

En effet, si les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer pour 1995 sont certes en hausse de 7,7 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale, à structure constante, toutefois, l'évolution doit être ramenée à 2,3 p. 100.

Mais surtout, monsieur le ministre, nous savons que votre projet de budget de 2,5 milliards de francs cette année ne représente qu'environ 6 p. 100 de l'effort global de l'Etat, lequel s'élèvera, en 1995, tous ministères confondus, à plus de 45 milliards de francs.

La présentation simultanée et globale pour tous les ministères techniques des dépenses en faveur des départements et territoires d'outre-mer contribue à rendre opaque la politique budgétaire de l'Etat à l'égard de ces territoires, qui recouvrent chacun une réalité géographique, culturelle, économique et politique très différente. Ce regroupement budgétaire ne permet pas de mesurer précisément l'action entreprise par les pouvoirs publics dans chaque territoire, ni d'en apprécier la portée.

L'honnêteté m'amène néanmoins à reconnaître que, depuis son installation, en 1993, le Gouvernement a adopté un certain nombre de dispositions concrètes qui ont permis aux départements et territoires d'outre-mer de faire face à la situation économique catastrophique qu'ils connaissent depuis la récession.

Sans vouloir en faire l'inventaire exhaustif, j'insisterai sur les mesures de défiscalisation du collectif budgétaire de juin 1993, qui sont évaluées à 3 milliards de francs, et sur le dispositif, contenu dans la loi de finances de 1994, visant à redresser les finances des collectivités locales, notamment celles des régions d'outre-mer, le déficit budgétaire ayant atteint plus de 2 milliards de francs, en 1993, uniquement pour les Antilles-Guyane.

Il s'agit encore de la désaffectation partielle du fonds d'investissement routier, de l'instauration de la taxe sur les passagers quittant le territoire et de l'augmentation du droit additionnel à l'octroi de mer.

Ces mesures ont contribué à augmenter les ressources des régions d'outre-mer de 20 p. 100, leur permettant de renégocier leurs dettes. Aujourd'hui, il faut se féliciter que les comptes régionaux soient en passe d'être rééquilibrés.

Par ailleurs, la loi du 25 juillet 1994 constitue le dernier volet du dispositif gouvernemental que vous avez mis en place pour les départements et territoires d'outre-mer, mais nous attendons encore les décrets d'application.

A ces mesures particulières viendront s'ajouter, pour les années à venir, les concours de l'Etat au titre des contrats de plan du XI^e Plan, l'Etat s'étant engagé à consacrer 4 milliards de francs pour les années 1994-1998 aux quatre régions d'outre-mer, soit une hausse de 52 p. 100 par rapport aux contrats de plan précédents.

En outre, au titre des fonds structurels européens et, plus précisément, de l'objectif 1, les départements d'outre-mer bénéficieront de 1,5 milliard d'écus pour le programme d'initiative communautaire RÉGIS 2, soit un quasi-doublement de l'intervention communautaire par rapport à 1989.

Mais il faudra veiller à une consommation rapide et opportune de ces crédits, et ne pas attendre le dernier moment, comme précédemment, pour lancer les opérations d'investissements productifs. Il faudra aussi faire en sorte que l'acheminement de ces crédits vers les collectivités bénéficiaires soit réalisé dans les meilleurs délais pour ne pas les pénaliser, comme cela s'est fait trop souvent.

Malgré toutes ces mesures, monsieur le ministre, il ne faut pas se cacher que la situation des départements d'outre-mer est fortement préoccupante et que les indices d'une véritable amélioration ne pointent pas à l'horizon.

Ainsi, le taux de chômage continue de s'aggraver dans ces régions, dépassant 17 p. 100 en Guyane, 27 p. 100 à la Guadeloupe et à la Martinique, et 35 p. 100 à la Réunion.

Ajoutons que, dans ce contexte, un long chemin reste à parcourir pour parvenir à l'égalité sociale. En effet, la comparaison des prestations sociales par bénéficiaire servies en Martinique et en métropole selon le risque couvert - sources INSEE 1992-1993 - montre que, en 1989, pour la santé, la couverture en Martinique était inférieure de 23 p. 100 à celle de la métropole, pour la vieillesse, elle était inférieure de 72 p. 100, pour la maternité-famille, de 33 p. 100, pour le chômage, de 66 p. 100. Je suppose que les proportions sont les mêmes pour les autres départements d'outre-mer.

Par ailleurs, la comparaison du revenu moyen est significative. Ainsi, le revenu moyen en Martinique, à savoir 50 818 francs, est deux fois moindre que celui de la métropole, soit 109 158 francs - sources INSEE 1989.

En outre, dans cette conjoncture, certains secteurs sont particulièrement sinistrés. Je pense au bâtiment et aux travaux publics - l'une des activités les plus pourvoyeuses d'emplois hormis la fonction publique - secteur qui a été fortement touché par les déficits publics régionaux et dont, aujourd'hui encore, la situation n'est pas près de s'améliorer.

D'une manière générale, on peut dire que, malgré les efforts budgétaires indéniables consentis par l'Etat - je le répète - tous les secteurs de l'économie des départements d'outre-mer sont en crise. Un certain nombre de facteurs tendent même à aggraver la situation.

J'avais parlé, l'année dernière, du problème des taux d'intérêt. Malgré une amélioration appréciable en ce domaine, le coût du crédit outre-mer reste encore trop élevé. Un différentiel de deux points demeure avec la métropole. Ce n'est pas bon pour notre économie.

A cela s'ajoute la raréfaction du crédit, en particulier des crédits de promotion, due à une attitude excessivement frileuse des établissements bancaires. Ainsi, de nombreuses opérations d'investissements sont actuellement bloquées, alors même qu'elles ont obtenu l'agrément pour la défiscalisation. Cela est particulièrement vrai dans le tourisme. Si ce comportement devait persister, il conduirait rapidement les économies des départements d'outre-mer à l'asphyxie.

Dans ce contexte, les effets attendus de la loi du 25 juillet 1994, mais aussi le redressement des finances locales risquent d'être remis en cause. Les pouvoirs publics devraient donc mener une politique plus ambitieuse de bonification des taux d'intérêts et rassurer les organismes bancaires, afin qu'ils fournissent aux entreprises un crédit suffisant pour relancer le cercle vertueux de la croissance.

Il faut que je vous parle aussi, monsieur le ministre, de mes appréhensions pour l'avenir. En effet, la situation créée par notre intégration dans l'Europe et le contexte de libre concurrence internationale ne nous facilitent pas la tâche.

Sur le plan des ressources fiscales, la situation devient périlleuse, puisque vous savez aussi bien que moi, monsieur le ministre, que la pérennité de l'octroi de mer n'est pas totalement assurée.

Une récente décision de la Cour de justice des Communautés européennes du 9 août 1994, l'arrêt Lancry, a, en effet, invalidé la décision du Conseil autorisant la France à maintenir jusqu'au 31 décembre 1992 le régime de l'octroi de mer. Certes, depuis la loi du 17 juillet 1992, le régime fiscal de cette taxe a été modifié, mais il reste encore à déterminer s'il est pleinement compatible avec le droit communautaire.

La possibilité d'une condamnation définitive de l'octroi de mer ne peut être sérieusement écartée, puisque la Cour de justice a été saisie d'une question préjudicielle au mois de janvier 1994 et que le verdict risque de tomber dans les deux années qui viennent.

Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de réfléchir dès à présent, monsieur le ministre, aux mesures à prendre en cas de scénario catastrophe, c'est-à-dire en cas de mise en cause définitive de l'octroi de mer ? Pouvez-vous me donner votre opinion à ce sujet ?

Par ailleurs, sachant que la nature juridique de la déclaration relative aux régions ultrapériphériques, annexée au traité de Maastricht, ne peut permettre de déroger, en matière fiscale, aux dispositions de l'article 227 du traité, ne serait-il pas souhaitable d'envisager d'accorder une base juridique aux spécificités des départements d'outre-mer lors de la renégociation du nouveau traité, en 1996 ! Là encore, j'aimerais connaître votre opinion.

Je tiens à vous faire part, dans un autre domaine, de mes préoccupations quant à l'avenir des productions agricoles des départements d'outre-mer, qui me semblent sérieusement menacées par la concurrence extérieure et l'ouverture du marché commun.

Les filières existantes, telles que la canne à sucre et la banane, se maintiennent grâce à des mesures de protection communautaires, mesures qui ont été, vous le savez, difficiles à mettre en œuvre et qui sont aujourd'hui contestées.

Concernant la banane, après la grave crise des années 1992 et 1993, une organisation commune de marché protégeant les débouchés des producteurs de banane antillais de la concurrence des producteurs d'Amérique latine a été mise en place.

Cette OCM ayant été contestée par l'Allemagne devant la Cour de justice des Communautés européennes, celle-ci a donné gain de cause à la France. Mais la menace n'est pas écartée pour autant, car, prenant le relais de l'Allemagne, les Etats-Unis menacent d'appliquer la section 301 de leur législation commerciale au motif de protectionnisme, afin de favoriser leurs alliés sud-américains.

Il faut savoir que seules trois multinationales américaines se partagent le marché mondial de la banane. Nous avons donc, là encore, beaucoup d'efforts à consentir pour protéger ces productions vitales à long terme pour nos économies.

Nous savons, par ailleurs, que les filières canne et banane doivent impérativement se moderniser pour devenir compétitives. Il faut donc avoir présent à l'esprit que ces deux secteurs ne pourront plus fournir autant d'emplois que par le passé.

Il est temps, monsieur le ministre, d'envisager une véritable diversification de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer, en l'orientant vers des créneaux à haute valeur ajoutée et créateurs d'emplois, tels que les productions de contre-saison - melons et tomates - les fruits tropicaux, la floriculture et les industries agroalimentaires.

Si cette diversification devait réussir, les départements d'outre-mer, tout en trouvant des débouchés leur assurant un développement durable, éviteraient à l'Europe d'être totalement dépendante des pays américains dans les vingt ans à venir. Cela donnerait aux pays européens une certaine autosuffisance dans le domaine des produits tropicaux et contribuerait certainement à l'équilibre de leur balance commerciale.

Encore faut-il que, dans l'immédiat, lors de la négociation du système des préférences généralisées, le SPG, la France s'oppose à l'ouverture sans contrôle du marché communautaire aux productions concurrentes des pays de la Caraïbe et du pacte andin, auxquels on veut ajouter aujourd'hui le Venezuela.

Si cette tendance devait se perpétuer, tout espoir de diversification serait perdu pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

Je vous signale, monsieur le ministre, que la crevette de Guyane a été « liquidée », voilà trois ans, lors de la signature du premier SPG. Par ailleurs, des producteurs de melons exerçant leurs activités aux Antilles se sont déjà installés à Saint-Domingue, et ils envisagent de s'installer au Venezuela.

Enfin, je voudrais souligner la nécessité pour le Gouvernement et pour les régions d'outre-mer d'avoir une politique plus volontariste dans le domaine du développement touristique. M. Goetschy avait déjà évoqué cette question l'année dernière.

C'est le seul secteur de services qui peut être développé rapidement, fortement, durablement et qui est susceptible de créer, à brève échéance, de nombreux emplois spécialisés et non spécialisés. Il s'agit, évidemment, d'un développement touristique cohérent, intégré et tenant compte de la nécessaire protection de l'environnement.

Or, aujourd'hui, l'Etat ne propose pas de politique cohérente en la matière, alors que la concurrence est rude sur le plan international et qu'elle s'accroît de plus en plus, pour nos destinations antillaises, dans la région caraïbe. J'en veux pour preuve que, lors de mon dernier voyage à la Martinique, il y a une semaine, j'ai pris un vol Air outre-mer qui avait pour trajet Paris-Fort-de-France-La Havane.

J'ai l'impression que nous sommes en train d'accumuler inconsciemment les retards dans le domaine du développement touristique, ce qui risque de nous coûter cher à long terme. Lorsqu'on pense que, jusqu'à présent, aucun département d'outre-mer n'a voté son schéma d'aménagement régional, après six années de mise en œuvre, il y a de quoi être inquiet.

L'Etat devrait, à mon sens, jouer un rôle plus déterminant dans l'impulsion et la mise en cohérence de secteurs aussi vitaux pour notre économie.

Enfin, j'évoquerai le problème des transports maritimes et aériens, sur lequel il existe encore une certaine opacité.

Concernant les transports maritimes, il semblerait, d'après le dernier rapport de la Cour des comptes, que la desserte Antilles-Guyane, avec celle de l'Amérique du Sud, soit le seul secteur rentable de la Compagnie générale maritime. Or, on nous avait toujours dit le contraire.

Concernant la desserte aérienne, la libéralisation du ciel, en 1986, a certes permis la baisse des tarifs et l'augmentation rapide et massive de l'offre, mais la concurrence acharnée entre grandes compagnies nationales, sans que l'Etat n'y « mette le doigt », a été fatale aux deux compagnies régionales, Air Martinique et Air Guadeloupe, qui, à mon avis, avaient et ont toujours leur rôle à jouer.

A-t-on vérifié, monsieur le ministre, que le sort réservé à ces deux sociétés n'est pas dû, pour l'essentiel, à une pratique de dumping menée par des compagnies plus puissantes assurant la liaison entre la métropole et les Antilles-Guyane ?

Quelle est votre opinion, monsieur le ministre, sur cette affaire ? Quelle solution propose l'Etat en ce domaine ? Veut-on réellement que les transports constituent un élément majeur du développement de ces régions ?

J'en arrive, monsieur le ministre, à la fin de mon intervention.

Compte tenu des considérations que je viens d'exprimer, de l'effort budgétaire consenti et en dépit de la situation économique des départements d'outre-mer, la commission des affaires économiques a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits consacrés au ministère des départements et territoires d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1995.

Toutefois, j'ajouterai quelques mots à cette intervention pour donner mon opinion sur les mesures fondamentales qui devraient ouvrir la voie à un véritable développement économique, social et identitaire des différents territoires qui composent l'outre-mer.

Monsieur le ministre, on aura beau dépenser des sommes considérables dans ces territoires, on ne mettra pas un terme à ce que d'aucuns appellent « le mal-développement » des départements d'outre-mer. La raison fondamentale de ce « mal-développement » est probablement liée au fait que le problème a toujours été mal posé et que la spécificité de ces territoires n'a pas été suffisamment prise en compte.

C'est ce qui fait que l'économie des départements d'outre-mer est ce qu'on appelle une économie administrée - terme employé dans un rapport très intéressant de la chambre de commerce de la Martinique établi en septembre 1994 - une économie administrée dont la productivité est faible et le demeurera tant que des dispositions institutionnelles, fiscales, financières favorisant l'investissement productif ne seront pas prises.

Ainsi, je crois qu'il est temps - sans avoir peur de toucher à ce tabou - de mettre en cohérence les instruments politiques dont nous disposons depuis les lois de décentralisation de 1982 et de 1984.

Je pense, bien sûr, à la dualité de l'exécutif et à l'imbrication des responsabilités du conseil régional et du conseil général sur un même territoire. Il semble bien, d'ailleurs, que je ne sois plus le seul à émettre cette opinion.

J'en veux pour preuve ce qu'en dit la Cour des comptes dans son rapport en 1994 : « L'interdépendance entre collectivités est un facteur de contagion et d'aggravation des déficits. Cela est vrai non seulement parce qu'il arrive que les collectivités régionales gèlent les prêts et subventions aux communes pour l'avenir, mais aussi parce qu'au mépris des règles budgétaires et comptables, elles diffèrent le règlement de leurs dettes.

« Tout retard dans le versement des sommes dues à une collectivité par une autre se propage et, par ricochets, atteint d'autres collectivités. C'est ainsi que la région Martinique a retenu pendant six mois le produit de la taxe sur les carburants, entraînant pour le département un déficit temporaire évalué à 180 millions de francs. »

Je crois aussi percevoir la même analyse chez M. Gérard Belorgey, qui a rédigé la partie du XI^e Plan concernant les départements d'outre-mer et intitulée : « Le défi des singularités ».

M. le président. Mon cher collègue, vous avez largement dépassé le temps imparti au rapporteur pour avis. Il vous faut maintenant conclure.

M. Rodolphe Désiré, rapporteur pour avis. Je vais conclure, monsieur le président.

Actuel président de RFO, M. Belorgey, dans un récent ouvrage, *Les DOM-TOM*, écrit : « Le débat permanent ouvert est apparemment plutôt de réforme administrative. La superposition actuelle dans les DOM de la région et du département est-elle pertinente et ne convient-il pas d'évoluer vers une assemblée unique ? Il est vrai que cette existence de deux assemblées - juridiquement imposée par le Conseil constitutionnel, dans sa décision de 1982 - est un système favorisant des doubles-emplois, l'existence de difficiles problèmes de frontières, des concurrences politiques, des dépenses de fonctionnement et d'apparat. S'y ajoute la complication des circuits administratifs dans les relations des deux collectivités entre elles, comme dans les relations souvent délicates de l'une ou l'autre avec les administrations française et européenne. »

Mais faisons un peu de politique-fiction ! Paris a bien un seul exécutif et une assemblée unique pour les deux collectivités territoriales qui existent sur le même territoire, la commune et le département. Imagine-t-on Paris avec deux assemblées et deux exécutifs, l'un, la Ville de Paris, présidé par M. Jacques Chirac, et l'autre, le département, dirigé par M. Edouard Balladur ? Je vois votre effroi. Eh bien ! une telle situation, nous la vivons depuis 1983.

Monsieur le ministre, la prise en compte des handicaps structurels des départements d'outre-mer impose la mise en place de moyens spécifiques et adaptés pour assurer dans les deux décennies qui viennent leur développement économique et leur insertion harmonieuse dans le contexte national et européen. Tout cela devrait se traduire par l'adoption d'une grande loi de développement économique pour les départements d'outre-mer, une loi que nous réclamons depuis bientôt dix ans.

Une fois de plus, permettez-moi de citer cette phrase tirée d'une décision de la Cour de justice des Communautés européennes, que mon ami Camille Darsières a, lui aussi, reprise récemment à l'Assemblée nationale : « La discrimination consiste à traiter de manière identique des situations différentes, et de manière différente des situations identiques ». Il faudra bien, un jour, monsieur le ministre, mettre un terme à toute discrimination entre la métropole et les départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lacour, rapporteur pour avis.

M. Pierre Lacour, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour les territoires d'outre-mer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu de la qualité de l'intervention de notre excellent collègue M. Henri Gœstchy, rapporteur spécial de la commission des finances, je n'aborderai pas l'examen détaillé des crédits consacrés aux territoires d'outre-mer au sein du ministère des DOM-TOM.

Je rejoins ses propos pour m'inquiéter également de la gestion du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, sévèrement critiquée par le dernier rapport de la Cour des comptes. Je vous fais confiance, monsieur le ministre, pour y remettre de l'ordre, afin de maîtriser et de contrôler le bon emploi des subventions distribuées par ce fonds.

Je soulignerai, d'abord, les mesures de solidarité nationale que la métropole a décidées en faveur de nos territoires d'outre-mer. J'évoquerai, ensuite, la situation économique de ces territoires. J'insisterai, enfin, sur les mutations profondes de leur environnement économique et commercial.

Les mesures de solidarité contenues dans ce budget concernent, tout d'abord, la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'application des accords de Matignon de 1988. Les crédits du deuxième contrat de développement 1993-1997 sont ainsi sensiblement majorés, avec 2,5 milliards de francs au total, contre 1,7 milliard de francs dans le précédent plan. A ces crédits s'ajoutent, d'une part, ceux de la convention entre l'Etat et le territoire et, d'autre part, ceux du contrat de ville conclu en février 1993 avec Nouméa.

L'Etat a par ailleurs affecté 1,4 milliard de francs à la Polynésie et 58 millions de francs à Wallis-et-Futuna, dans le cadre des contrats de plan 1994-1998.

Au total, l'Etat consacrera, en 1995, tous ministères confondus, 5 073 millions de francs à la Polynésie française, 4 471 millions de francs à la Nouvelle-Calédonie et 318 millions de francs à Wallis-et-Futuna.

L'effort majeur de ce projet de budget est réalisé en faveur de la Polynésie. Il traduit, sur le plan budgétaire, le contrat de développement, signé le 2 mai, entre M. le Premier ministre et le président du gouvernement du territoire en application de la loi d'orientation du 5 février 1994.

Cette loi a été rendue nécessaire par les conséquences de la suspension *sine die* des essais nucléaires, décidée en 1992. Elle définit, pour une durée de dix ans, les conditions dans lesquelles la Polynésie doit réaliser une mutation profonde de son économie afin de parvenir à un développement plus équilibré et à une moindre dépendance des transferts publics.

Il est désormais de tradition de commenter la politique communautaire en faveur des pays et territoires d'outre-mer. Sur le plan financier, beaucoup de retard ayant été pris dans l'attribution des crédits du VII^e fonds européen de développement, un bilan de leur emploi semble dès lors prématuré.

En outre, je rappelle qu'une rencontre de partenariat a été organisée, en mai 1994, afin de dresser le bilan de l'application à mi-parcours de la décision d'association des territoires d'outre-mer à la Communauté européenne, signée en 1991.

Cette rencontre a permis aux autorités locales de manifester leurs inquiétudes à l'égard de la concurrence, parfois déloyale, de certains pays bénéficiaires de la convention de Lomé qui ont procédé à des détournements de trafics afin d'avoir un accès encore plus aisé au marché communautaire.

Le Sénat, comme l'Assemblée nationale d'ailleurs, s'est fait l'écho de cette préoccupation en adoptant sur ce sujet, le 14 juin 1994, une résolution au titre de l'article 88-4 de la Constitution.

Quand à l'évolution économique à proprement parler, je ne la préciserai pas en détail pour chacun de nos TOM, me permettant de vous renvoyer à mon rapport écrit.

Je relève seulement que la crise mondiale du nickel est très préoccupante pour la Nouvelle-Calédonie, dont l'économie demeure trop dépendante de ce minerai. La « contraction » de l'activité économique, en 1994, n'a pu être évitée que grâce au soutien accru des transferts

publics. La Nouvelle-Calédonie doit absolument relever rapidement le défi de la diversification économique, si elle veut réussir à s'assurer un développement durable.

J'aborderai, ensuite, le problème de la piste d'atterrissage qui devait être inaugurée en janvier 1994 pour desservir la terre Adélie, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Détruite par une tempête, elle avait coûté tout de même près de 100 millions de francs.

Le Gouvernement vient donc de décider son abandon définitif pour des considérations d'environnement. Ces mêmes considérations lui font envisager le déménagement de la base Dumont d'Urville, qui serait trop proche de colonies d'oiseaux.

Ces préoccupations sont certes respectables, mais s'est-on suffisamment interrogé sur leur pertinence au regard des difficultés de la vie quotidienne des scientifiques ? Ceux-ci n'auraient-ils pas préféré être approvisionnés plus fréquemment par avion ? On peut s'interroger à nouveau.

J'aborde, enfin, les perspectives d'insertion économique de ces territoires dans la zone Asie-Pacifique.

« L'avenir, c'est l'océan au milieu duquel vous êtes » ; c'est en ces termes que le général de Gaulle s'adressa à la population de Tahiti, le 8 septembre 1966.

Il rejoignait, par là, la prédiction de Toynbee, selon laquelle le centre de gravité du monde basculerait de l'Atlantique au Pacifique, comme il avait jadis basculé de la Méditerranée à l'Atlantique. Cette tendance s'accroît au fil des ans.

En effet, le volume des échanges transpacifiques est d'ores et déjà le double de celui des relations commerciales transatlantiques. L'Asie-Pacifique représente plus de la moitié de la production mondiale, 41 p. 100 du commerce international, et rassemble plus du tiers de l'humanité.

Le sommet de l'APEC, le Forum pour la coopération économique en Asie-Pacifique, qui s'est tenu à Bogor, le 15 novembre dernier, a posé le principe de la constitution d'une vaste zone de libre-échange entre les deux rives du Pacifique d'ici à 2020. Nous devons également nous interroger à cet égard.

Quels sont, dans ces conditions, les atouts de nos territoires d'outre-mer ? Quel profit la France en tire-t-elle ? Il est encore prématuré d'apporter une réponse.

Certes, la France, grâce à son *dominium* ultramarin, est, avec plus de 10 millions de kilomètres carrés, la troisième puissance maritime mondiale.

L'existence de cet espace n'est cependant pas suffisante en soi. Il faut le valoriser et l'exploiter. C'est pourquoi l'entrée en vigueur, le 18 novembre dernier, de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay en 1982, revêt une importance particulière. Cette convention permet à la France de posséder un titre d'exploitant du sous-sol des mers, lequel est riche et prometteur, notamment en nodules polymétalliques, autour de l'îlot de Clipperton.

Je conclurai par les deux interrogations que suscite cette réflexion.

Quelles perspectives s'offrent aux territoires d'outre-mer de participer à la construction de ce regroupement international à vocation commerciale ? Quelles perspectives s'ouvrent à ces territoires sur l'exploitation de leur zone économique exclusive, qui est considérable ?

Au vu de ces éléments, la commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable sur les crédits consacrés aux territoires d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Lise, rapporteur pour avis.

M. Roger Lise, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1995 s'élève à 2,448 milliards. Sa progression s'explique essentiellement par les transferts en provenance du ministère du travail pour la constitution du fonds pour l'emploi et les crédits consacrés aux primes d'équipement et d'emploi. Mais, à l'examen, il faut noter que les crédits de ce ministère ne représentent qu'une faible partie de l'effort budgétaire de l'État en faveur des DOM-TOM, qui avoisine, tous ministères confondus, 46,7 milliards de francs.

En résumé, le budget pour 1995 présente deux caractéristiques principales.

En premier lieu, on constate une rigueur accrue dans la programmation des crédits. En effet, pour la première fois depuis cinq ans, en 1994, la dotation du ministère n'a pas été amputée en cours d'année par des annulations de crédits qui, les années précédentes, en raison de leur côté systématique, ôtaient toute crédibilité au budget voté. Votre rapporteur a trop souvent critiqué l'absence de réalisme des précédents budgets pour ne pas se féliciter de cette évolution, qu'il espère durable.

En second lieu, on l'a rappelé, le projet de budget pour 1995 traduit un effort soutenu en faveur de l'investissement.

Notons la progression des crédits communautaires, qui avoisinent, cette année, 2 milliards de francs, soit l'équivalent du budget des DOM-TOM.

Il faut toutefois souligner, à l'adresse du Gouvernement, que les crédits communautaires sont conçus comme des financements complémentaires qui, en aucun cas, ne doivent compenser une baisse des financements nationaux.

Telles sont les principales observations qu'appelle ce projet de budget.

Comme chaque année, l'examen du projet de budget des DOM-TOM est surtout l'occasion d'appeler l'attention sur la situation sociale préoccupante en outre-mer.

Le contexte social reste marqué par trois réalités incontournables : une croissance démographique non maîtrisée, un taux de chômage qui continue à progresser et une large partie de la population émergeant au RMI.

Le taux de croissance démographique annuel moyen est de 2 p. 100, soit un rythme quatre fois supérieur à celui de la métropole. Ce taux résulte essentiellement du nombre élevé de femmes en âge d'avoir des enfants.

L'indice conjoncturel de fécondité, en 1989, était de 2,1, aux Antilles et de 2,6 à la Réunion contre 1,8 en métropole. En 1990, 400 000 femmes sont en âge d'avoir des enfants, alors qu'elles n'étaient que 325 000 en 1982.

Enfin, il faut souligner l'existence d'un retournement des flux migratoires. Alors que, pendant les années soixante et soixante-dix, les départs, particulièrement des jeunes, étaient nombreux, ce mouvement s'est ralenti depuis 1983 et les arrivées ont augmenté. Entre 1982 et 1990, date du dernier recensement, le nombre des arrivées dans les départements d'outre-mer a dépassé celui des départs de 54 000.

Cependant, on observe également que le nombre d'étrangers dans ces régions a plus que doublé depuis 1982. En 1993, la proportion d'étrangers atteint environ 50 p. 100 en Guyane.

Les DOM connaissent une progression dramatique du chômage. Ils comptaient, en 1993, plus de 200 000 chômeurs, ce qui représente un taux de chômage moyen de 33 p. 100, trois fois supérieur à celui de la métropole. C'est à la Réunion que la situation reste la plus préoccupante, avec un pourcentage de demandeurs d'emploi de 37 p. 100.

À la fin du mois de juin de 1994, 169 866 demandeurs d'emploi étaient inscrits dans les agences locales de l'ANPE. Par rapport à 1993, la croissance du chômage dans les DOM s'élève à 12,1 p. 100, contre 7,3 p. 100 en métropole, soit 17 600 demandeurs d'emploi supplémentaires.

En fait, une large partie de la population émerge au RMI.

Après une relative stabilisation en 1992 et 1993, le nombre d'allocataires devrait être de 108 000 d'ici à la fin de l'année, ce qui représente une population de 240 000 personnes soit près de 20 p. 100 de la population de ces départements, ce pourcentage étant de 1,8 p. 100 en métropole.

La progression du nombre d'allocataires est essentiellement liée à la dégradation de l'emploi et aux difficultés de la politique d'insertion.

En matière d'insertion, l'accent a été mis surtout sur le logement, ainsi que sur l'alphabétisation et la formation professionnelle.

Après un début relativement lent, l'action en faveur de l'insertion professionnelle proprement dite a été plus forte en 1992, grâce aux mesures pour l'emploi, en touchant 30 p. 100 des bénéficiaires du RMI, dont 80 p. 100 grâce aux contrats emploi-solidarité. Cette tendance s'est ensuite inversée en 1993. La proportion est ainsi passée de 33 p. 100 à 18,7 p. 100.

Face à ce triple défi, le Gouvernement a entrepris un vaste plan de redressement.

Il est encore trop tôt pour apprécier la portée des dispositions envisagées, qui, pour l'essentiel, ne devraient être applicables qu'à compter de 1995. Pourtant, on ne peut nier l'existence d'une grande ambition pour l'outre-mer et l'abandon de la politique dite de l'égalité sociale, qui a prévalu entre 1988 et 1992, et qui se caractérisait notamment par l'alignement des allocations familiales sur le niveau métropolitain et le relèvement du SMIC.

La politique actuelle met davantage l'accent sur les spécificités de l'outre-mer et tente d'apporter à ses handicaps des solutions différentes de celles de la métropole et non pas seulement décalquées sur ces dernières.

Pourtant, plusieurs domaines me semblent encore délaissés par le Gouvernement. Il s'agit, notamment, de la formation initiale, de la résorption de l'habitat insalubre, de la dégradation de la situation financière des établissements hospitaliers et de l'état des cantines après la mise en place de la prestation de restauration scolaire.

Je traiterai, en premier lieu, de la formation initiale.

Trop de jeunes d'outre-mer sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Si, en métropole, on compte 26 p. 100 des jeunes dans ce cas, ils sont 60 p. 100 à la Réunion, 51 p. 100 à la Guadeloupe, 47 p. 100 à la Martinique et 79 p. 100 en Guyane. Le service militaire adapté n'offre annuellement que 3 000 places environ et

l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer n'organise la mobilité que d'un nombre très faible de jeunes domiens, environ 2 000.

J'en viens à la résorption de l'habitat insalubre.

On estime à 30 p. 100 les logements précaires ou dépourvus d'éléments de confort, soit 120 000 sur environ 400 000, et à 10 p. 100 les logements insalubres, soit 40 000. Or, en 1994, 168 millions de francs seulement, y compris les crédits provenant de la créance de proratisation, ont été consacrés à ce problème, alors qu'un montant de 1,5 milliard de francs a été affecté au logement social.

A plusieurs reprises, j'ai déploré l'enchevêtrement des compétences entre la région et le conseil général, qui dilue les responsabilités et freine de nombreux projets, en souhaitant que la compétence principale revienne au département.

A cet égard, la situation des occupants sans titre installés dans la bande littorale des cinquante pas géométriques est particulièrement préoccupante. Bien que cette zone relève du domaine de l'Etat, il serait temps d'offrir aux familles concernées, qui détiennent du fait de l'ancienneté de leur installation un véritable droit, les moyens juridiques d'agir et d'entretenir les logements qu'ils occupent car, pour l'instant, l'Etat empêche tous travaux d'amélioration et d'aménagement.

J'aborde maintenant la situation des établissements hospitaliers.

Les établissements hospitaliers des DOM rencontrent des difficultés financières croissantes. En effet, la dotation globale de fonctionnement, mise en place en 1985 et calculée sur la base du nombre des assurés sociaux déclarés, est inférieure au taux métropolitain, en raison du taux élevé de chômage dans les DOM. Parallèlement, l'aide médicale, supportée à la fois par l'Etat et par le département, intervient dans des proportions beaucoup plus fortes qu'en métropole dans les recettes des hôpitaux. La gestion de ces derniers est donc plus complexe et les délais d'instruction atteignent souvent deux ans.

Par ailleurs, les collectivités locales s'acquittent fort mal de cette charge, compte tenu de leur propre situation financière. Il faut ajouter à tout cela une proportion considérable d'étrangers en situation irrégulière, qui sont insolvable.

La conjugaison de ces causes génère une masse de créances irrécouvrables qui laissent la trésorerie des hôpitaux exsangue, obligeant ces derniers à recourir à des emprunts.

Ce problème est essentiel, car la situation financière des hôpitaux a des conséquences sur l'économie générale des DOM, les hôpitaux étant souvent d'importants employeurs et de gros clients. En Martinique, par exemple, la fonction publique hospitalière représente 5 p. 100 de la population occupée.

J'en viens à la mise en place de la prestation de restauration scolaire.

Chacun se rappelle ici mes nombreuses mises en garde à ce propos.

Il faut noter que, parallèlement à la mise en place de cette prestation, le fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, le FASSO, qui alimentait les cantines, a vu ses crédits passer de 411 millions de francs, en 1990, à 282 millions de francs en 1994. Cette baisse a contraint de nombreuses communes à se substituer au fonds précédemment financé par l'Etat, dans la mesure où elles ne pouvaient réclamer une participation supplémentaire aux familles dont les enfants désertaient les cantines.

Il faudra absolument enrayer la baisse de ces crédits dans les années à venir car la situation devient ingérable en ce qui concerne tant les personnels, les enfants, que l'état des cantines.

Sous réserve de ces observations et compte tenu de la gravité des difficultés auxquelles l'outre-mer français reste exposé, je vous demande, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable sur le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer pour 1995, qui tente d'ouvrir des perspectives nouvelles à l'avenir de ces collectivités.

M. le président. La parole est à M. Lagourgue, rapporteur pour avis.

M. Pierre Lagourgue, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour les départements d'outre-mer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, marqué, l'an dernier, par une légère régression de 1,1 p. 100, le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer connaît cette année, à structure constante, une progression de 2,5 p. 100 si l'on soustrait les transferts du ministère du travail.

Votre budget, monsieur le ministre, ne représente que 5 p. 100 de l'ensemble des dépenses de l'Etat en faveur de l'outre-mer. Nous souhaiterions d'ailleurs que les différentes dotations provenant des autres ministères et destinées à l'outre-mer puissent nous être présentées en même temps que le budget spécifique de votre ministère, afin que nous puissions avoir une appréciation d'ensemble des crédits destinés aux départements d'outre-mer.

Parmi les crédits destinés spécifiquement au ministère des départements d'outre-mer, la commission des lois s'est attachée plus particulièrement à l'étude des crédits affectés au fonds d'investissement des départements d'outre-mer, le FIDOM. Elle a noté la baisse brutale de la part du FIDOM régional et du FIDOM départemental - 30 p. 100 - au profit de la part du FIDOM général, en hausse de 10 p. 100.

Cet état de chose ne peut être justifié par le doublement des crédits des contrats de plan.

Il révèle, en fait, la volonté du Gouvernement de resserrer son contrôle, au détriment des décisions décentralisées, sur l'engagement des crédits. Il s'agit donc d'un recul sur le plan de la décentralisation et d'un renforcement de la tutelle exercée par le ministère.

J'en prendrai pour exemple la circulaire du Premier ministre en date du 6 avril 1994, qui va à l'encontre des conclusions de la mission Picq. Si je comprends la nécessité, affirmée dans cette circulaire, d'associer le ministère des départements d'outre-mer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, je suis en revanche très réservé sur la partie consacrée à la nomination des fonctionnaires et agents de l'Etat. A cet égard, je crois être revenu vingt-cinq ans en arrière, à mon grand regret.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour évoquer les difficultés auxquelles peut donner lieu la détermination des textes applicables aux collectivités territoriales à statut particulier, comme nous avons pu le constater, s'agissant de Mayotte, lors de l'examen du projet de loi relatif à l'organisation des juridictions. Il est regrettable qu'un travail de recensement général comparable à celui qui a été entrepris par la commission Périer pour les territoires d'outre-mer n'ait pu être systématiquement effectué pour Mayotte.

Au-delà de l'analyse des chiffres, ce projet de budget marque clairement le choix d'une politique de stabilité institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre de la priorité accordée à l'action économique et sociale dans les départements d'outre-mer, ce qui, il faut le reconnaître, est à porter à l'actif de votre action et de votre détermination, monsieur le ministre.

Le refus, clairement exprimé, d'ouvrir un nouveau débat institutionnel et les dispositions prises dans la précédente loi de finances pour redresser la situation financière des collectivités locales ont été accompagnés de différentes mesures destinées à renforcer l'efficacité de l'Etat, ce dont nous nous félicitons.

Outre la place accordée aux départements et territoires d'outre-mer et le renforcement du FIDOM général que j'ai évoqués tout à l'heure, le maintien de l'agrément pour les investissements défiscalisés et la création, par la loi du 25 juillet 1994, d'une agence d'insertion, présidée conjointement par le préfet et le président du conseil général, sont autant d'éléments qui marquent la volonté de l'Etat d'être présent outre-mer, compte tenu notamment de la priorité qu'il entend donner à l'action économique et sociale.

En effet, la situation économique des départements d'outre-mer reste préoccupante. Vous le savez, monsieur le ministre, puisque vous avez décidé, voilà quelques mois, d'y porter remède courageusement, en faisant adopter la loi du 25 juillet 1994 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

Certes, il est encore trop tôt pour que les effets bénéfiques de cette loi puissent se faire sentir, d'autant que n'ont pas encore été publiés tous les décrets d'application ou les mesures d'accompagnement comme, par exemple, celle qui concerne les aides à l'exportation.

On ne peut que regretter - mais peut-être est-il encore temps d'y porter remède - la suppression programmée de la prime d'équipement.

La dégradation de l'emploi dans les départements d'outre-mer est telle qu'il est primordial de soutenir toutes les branches de l'économie.

Je souhaite, en quelques mots, attirer l'attention du Gouvernement sur le prix du sucre, qui n'a pas varié depuis quatre ans et qui restera bloqué pendant les cinq prochaines années - soit neuf ans au total - alors que les augmentations passées et à venir du SMIC mettent les producteurs dans une situation d'équilibre précaire.

Le mal endémique qu'est le chômage provoque une spirale infernale où se conjuguent l'alcoolisme, la drogue et la délinquance. S'y ajoute un problème de violence et d'explosion sociale lié surtout au surpeuplement des logements.

Voilà quelques jours, M. le Premier ministre a déclaré que le logement social faisait l'objet d'une attention soutenue de la part du Gouvernement et qu'il allait engager une concertation avec les élus de l'outre-mer afin d'aboutir rapidement à une réforme d'ensemble du logement social. Celle-ci est indispensable du fait de la non-application de l'aide personnalisée au logement, l'APL, dans les départements d'outre-mer.

Le développement économique n'est pas une fin en soi, il constitue l'instrument indispensable du progrès social.

La politique sociale du Gouvernement à l'égard de l'outre-mer se situe en dehors d'une stricte égalité entre les citoyens. On considère sans doute que les populations d'outre-mer, presque un demi-siècle après la départementalisation, ne sont pas suffisamment responsables.

Je reconnais que le débat n'est pas simple. J'en veux pour preuve le problème de l'application du dispositif relatif à l'aide parentale d'éducation, l'APE, dans les DOM : une concertation s'était engagée entre les élus, de laquelle il est ressorti une divergence entre ceux qui souhaitaient l'extension pure et simple de cette prestation - c'était le choix de mon département, la Réunion - et ceux qui préféreraient l'affectation de ces crédits à des actions sociales provenant d'un fonds de globalisation.

La question d'une application circonstanciée, en fonction du département, mérite d'être posée et étudiée sur le plan juridique.

La commission des lois du Sénat s'est également intéressée à deux problèmes d'actualité qui ont des conséquences en matière économique et sociale.

L'un, il est vrai, est en passe d'être résolu : il s'agit de la pêche au large de Saint-Pierre-et-Miquelon ; l'accord qui vient d'être signé entre la France et le Canada - vous l'avez rappelé, monsieur le ministre - devrait, espérons-le, mettre un terme à ce que l'on a appelé « la guerre de la morue ».

L'autre problème, celui de la légitimité de l'octroi de mer, a suscité, cette année de nouvelles inquiétudes quant à la pérennité de cet élément essentiel de la fiscalité des départements d'outre-mer, à la suite de l'arrêt Lancry rendu par la cour de justice des Communautés européennes en date du 9 août 1994.

J'ai donc été conduit à vous interroger devant la commission des lois sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir, à l'occasion d'une révision des traités européens, en 1996, à proposer une nouvelle formulation de l'article 227-2 pour assurer sans contestation la spécificité des régions ultrapériphériques.

J'aborderai, enfin, les moyens consacrés, dans ce projet de budget, à la sécurité et à la justice.

Selon les dernières statistiques disponibles, entre 1992 et 1993, le taux de délinquance dans les départements d'outre-mer a augmenté de 23 p. 100, contre 1,2 p. 100 en métropole, et le taux moyen de criminalité a dépassé, pour la première fois, en 1993, celui de la métropole.

Face à cette spectaculaire et navrante progression, la commission des lois a enregistré avec inquiétude la baisse de 1,54 p. 100 des effectifs présents outre-mer au titre du ministère de l'intérieur, alors qu'entrera en vigueur, en 1995, le premier volet de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité, laquelle prévoit pourtant la création de 500 emplois administratifs et techniques.

Dès lors, n'est-il pas légitime de s'interroger sur l'adéquation des moyens de lutte contre la délinquance aux besoins, d'autant que le ministère de la justice n'accroît que de 0,38 p. 100 ses effectifs sur place ?

Certes, s'agissant de ce dernier ministère, de réels efforts ont été consentis et doivent être poursuivis en faveur de la modernisation des établissements pénitentiaires, dont certains, je dois le dire, sont de véritables cachots datant du Moyen Âge.

De plus, la surpopulation carcérale restera critique dans les départements d'outre-mer dans les deux années à venir, avec toutes les conséquences, notamment en matière de récidive, que cette situation est susceptible d'entraîner.

Les moyens mis en œuvre pour lutter contre l'immigration et le travail clandestin, ont fait l'objet, en revanche, d'une appréciation plus satisfaisante.

Ainsi, l'annonce faite par M. le Premier ministre, le 24 novembre dernier, lors de sa visite à Mayotte, de rétablir enfin les visas d'entrée pour les Comoriens répond à un souhait unanime de la part des élus depuis de nombreuses années.

De même, l'extension à Mayotte, par la loi du 25 juillet 1994, du dispositif réprimant le travail clandestin a été très favorablement accueilli. Encore faudrait-il que les décrets d'application, actuellement en cours d'élaboration, ne tardent pas à être publiés.

Avant de terminer, je voudrais vous poser une question, monsieur le ministre, concernant une des îles éparses de l'océan Indien, l'île de Tromelin, qui accueille, depuis plus de trente ans, une mission de météorologistes français et qui assure à notre pays une large zone économique exclusive. Des rumeurs récentes me sont parvenues, selon lesquelles des tractations auraient lieu qui aboutiraient à l'abandon de la souveraineté française et à la cession de cet îlot à l'île Maurice. J'espère que ces rumeurs ne sont pas fondées. Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir nous rassurer à ce sujet.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est sous l'éclairage de ces observations que la commission des lois du Sénat a donné un avis favorable à l'adoption des crédits consacrés aux départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste et du RPR.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante, est reprise à vingt-deux heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant les départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis.

M. Jean-Marie Girault, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, pour les territoires d'outre-mer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà quatorze ans que je suis rapporteur pour avis de la commission des lois pour un chapitre du budget de l'Etat qui ne m'est bien sûr pas indifférent, d'autant qu'il concerne des territoires lointains. Or, les territoires les plus éloignés sont parfois, en esprit, les plus proches.

Mon propos concernera, tout d'abord, la Polynésie. Je ne vous citerai pas de chiffres, bien que nous débattions de problèmes budgétaires. Je traiterai de questions de fond que vous connaissez bien.

Un redressement économique est nécessaire. L'arrêt des essais nucléaires - je ne vous apprendrai rien - soulève un certain nombre d'interrogations. Heureusement, la mise en œuvre de la loi de programme du 5 février 1994, qui prévoit un redressement sur une dizaine d'années, fait naître quelque espoir.

Mais une question se pose : les tensions politiques sur le plan local permettront-elles, malgré tout, de surmonter les difficultés de l'heure ? Certes, le Sénat ne peut pas répondre à cette question. Cependant, je crois que c'est la clé de l'avenir.

S'agissant de la contribution sociale territoriale, que nous avons évoquée avec vous, monsieur le ministre, lors de votre audition par la commission des lois, vous n'avez pas indiqué, ce soir, quelle voie était envisagée pour remédier à la situation née de la décision du tribunal administratif de Papeete. Je souhaite donc que, lors de votre réponse aux différents intervenants, vous puissiez esquisser une piste susceptible d'aboutir à une solution compatible avec la volonté des Polynésiens de régler ce problème fondamental.

Je ferai maintenant quelques remarques sur la Nouvelle-Calédonie. C'est le territoire d'outre-mer que je connais le mieux pour y être allé quatre fois en mission, et je l'aime beaucoup ; j'ai d'ailleurs été un chaud partisan des accords de Matignon et de la loi référendaire qui est aujourd'hui appliquée.

Monsieur le ministre, malgré le sursaut du prix du nickel que vous avez évoqué cet après-midi et qui constitue un élément appréciable, des difficultés économiques importantes subsistent. En effet, le redressement de l'économie du territoire de la Nouvelle-Calédonie exige d'autres sursauts et d'autres développements.

A cet égard, m'appuyant sur l'expérience que j'ai acquise depuis dix ans du territoire de la Nouvelle-Calédonie, je constate, malgré les accords de Matignon, la persistance d'un écart considérable entre la province Nord, la province des Îles et la province Sud.

« C'est un vieux problème », diront ceux qui connaissent la situation. Mais je ne suis pas sûr que l'écart de développement entre le Nord et le Sud se réduise. J'aimerais donc, monsieur le ministre, que vous nous fassiez part de vos propres jugements sur une situation persistante qui me laisse quelque peu sceptique sur l'unité du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Les accords de Matignon sont appliqués, et je m'en félicite, faisant partie de ceux qui les ont soutenus. Aujourd'hui, se profile l'avenir, c'est-à-dire le scrutin de 1998.

Monsieur le ministre, nous avons parlé de ce point avec vous, voilà quelques jours, lors de votre audition par la commission des lois. Je comprends que, sur le plan politique, vous ne puissiez pas aujourd'hui vous prononcer sur la solution qui sera donnée à ce problème. Chaque jour, dans la presse, je scrute ce qui se dit ou ce qui s'écrit sur la Nouvelle-Calédonie. Je comprends que des interrogations se posent.

Il semble que le FLNKS veuille continuer de s'exprimer, de négocier. Il faut, à mon avis, entretenir la relation entre la métropole et le territoire, et, au sein de ce dernier, entre le RPCR de M. Jacques Lafleur, qui a tant œuvré pour les accords de Matignon, et le FLNKS. Quelque chose me dit que, si le dialogue se poursuit convenablement et franchement, la question qui sera posée en 1998 à l'occasion du scrutin prévu par la loi référendaire pourrait être différente de celle qui a été imaginée voilà quelques années.

S'agira-t-il de l'autodétermination ou, ce que je préférerais, de la codétermination ? Le problème n'est pas facile à régler. Il est tout à fait politique, et je fais confiance au Gouvernement pour que les avancées nécessaires puissent devenir réalité.

Les problèmes qui se posent à Wallis-et-Futuna, où je ne suis d'ailleurs jamais allé, ne sont pas faciles : il s'agit de savoir si, finalement, la réussite économique de ces îles lointaines ne dépend pas fondamentalement des productions locales, les prétentions à des exportations dont les îles voudraient tirer richesse ne correspondant peut-être pas à la réalité du terrain.

J'en viens aux terres Australes et Antarctiques françaises. J'évoquerai simplement, à cet égard, la faillite de la piste d'atterrissage, posant une simple question dont je ne connais pas la réponse : la destruction de la piste est-elle vraiment due à des intempéries, ou l'est-elle à des erreurs dans la conception de l'aménagement ?

« Tout cela est bien dérisoire alors même que le sort de cette piste est scellé », me direz-vous sans doute, monsieur le ministre ; mais je pense que le Gouvernement nous indiquera que la liaison n'est pas perdue pour autant et qu'elle pourra être assurée autrement.

Quant à la recherche scientifique, nous savons que les deux grands projets pluriannuels démarrés en 1993 - les projets *Marion Dufresne II* et *Concordia* - sont poursuivis. Tant mieux !

Cela dit, monsieur le ministre, je vous poserai deux questions plus générales, que je formule quelquefois à l'occasion de la discussion du projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Ma première question porte sur le génie propre de ces races que nous aimons et qui vivent sur ces territoires. Ce génie propre, associé à la spécificité de ces territoires envisagée sous l'angle géographique, climatique et géologique, est-il compatible avec la politique que nous voulons mener et qui tend, qu'on le veuille ou non, à identifier les logiques métropolitaines à celles qui ont cours dans les territoires d'outre-mer ? C'est un problème de fond qui n'a jamais été évoqué franchement et qui se pose pourtant. Je suis de ceux qui pensent que le climat et la géographie conditionnent fondamentalement le comportement des peuples. Ainsi est faite, à mon avis, la nature des hommes, lesquels sont très dépendants de la nature tout court.

Ma seconde question fait suite à l'intervention de notre collègue M. Lacour, cet après-midi ; M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques a évoqué le rêve Pacifique, souhaitant que la France le partage. C'est une vaste et magnifique idée !

Mais le rôle de la France à l'égard des territoires d'outre-mer est-il ; d'abord et avant tout, d'assurer le mieux-être de nos concitoyens de l'outre-mer - c'est une position que je conçois bien et que je soutiens - ou de mettre en œuvre une politique d'échanges économiques à l'échelle de cette mer immense qu'est l'océan Pacifique, comme l'évoquait notre collègue M. Lacour, échanges économiques dont on ne connaît pas bien les termes et les aboutissements, mais à partir desquels l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens lointains pourrait être entreprise ?

Cette question n'a pas reçu, aujourd'hui, de réponse. D'une certaine manière, c'est toute la différence entre la présence, associée à la solidarité avec nos frères lointains, et la puissance économique.

Quel est le choix de la France ?

Voilà, monsieur le ministre, ce que je tenais à dire au nom de la commission des lois, qui, compte tenu des dispositions budgétaires prévues, m'a chargé d'émettre un avis favorable sur le projet de budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République, 35 minutes ;

Groupe socialiste, 35 minutes ;

Groupe de l'Union centriste, 36 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et européen, 16 minutes ;

Groupe communiste, 16 minutes.

La parole est à M. Othily.

M. Georges Othily. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvent les départements et territoires d'outre-mer, singulièrement la Guyane, commande que soient prises sans délai des dispositions qui ne sauraient être moins exceptionnelles.

L'espoir d'une issue à cette crise généralisée qui s'est installée dans ces régions lointaines de la métropole repose sur la mise en œuvre de mesures en rupture totale avec les logiques antérieures, trop classiques, trop conformes, trop peu innovantes.

Il y va, je le crois, de l'honneur de la France. Il y va aussi de l'honneur de femmes et d'hommes qui entendent en finir avec l'assistance et la précarité et souhaitent un développement durable et maîtrisé.

Je sais, monsieur le ministre, votre ambition pour l'outre-mer. Je sais aussi qu'il nous reste beaucoup à faire.

Le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui témoigne de votre volonté d'affronter les questions épineuses de l'emploi et de l'insertion, dans le prolongement de la loi du 25 juillet 1994.

Votre réalisme vous conduit à privilégier les crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme. Cependant, dans un contexte difficile, le budget des départements et territoires d'outre-mer accuse une progression supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Voilà pour l'approche globale.

Il est vrai qu'une analyse plus approfondie fait apparaître sur certains postes une régression qui interpelle le sénateur de la Guyane que je suis. Nos collègues Henri Goetschy et Pierre Lagourgue l'ont souligné en présentant leurs rapports respectifs.

Sans doute aurez-vous, monsieur le ministre, l'occasion de nous en entretenir plus précisément.

Je tiens cependant, d'ores et déjà, à vous faire part de mon souhait de voir le niveau des infrastructures maintenu pour la poursuite du désenclavement de la Guyane. Pour mémoire, au chapitre 58-01 du « bleu », alors qu'il était prévu 32 millions de francs pour 1994, 25 millions de francs sont inscrits pour 1995.

Le système bancaire doit faire face à une situation très dégradée qui s'est traduite par des résultats fortement négatifs en 1993 et au premier semestre de 1994. De nombreux crédits font l'objet d'impayés. Cela oblige les banques à constituer d'importantes provisions qui pèsent très lourdement sur leurs résultats.

Les provisions pour créances douteuses progressent de 43,1 p. 100 en un an. Elles représentent désormais 19,2 p. 100 de l'encours total net, contre 12,6 p. 100 au 30 juin 1993. Cette part atteint 25 p. 100 pour l'ensemble des crédits accordés aux entreprises.

Ainsi a-t-on pu dire du système bancaire guyanais qu'il était au bord de la faillite, à l'image des entreprises surendettées et de l'économie exsangue, qui sont la caractéristique de ce département.

Or, les exigences européennes relatives au ratio Cooke des organismes de financement ne sont pas de nature à faciliter l'accès au crédit. De plus, le différentiel de taux de base bancaire entre la France et la Guyane reste encore élevé.

Dans ce contexte, comment envisager sereinement l'avenir et le développement sans un système de financement performant ? La menace de rupture de la cohésion sociale est là qui nous guette. Seules des dispositions originales exorbitantes du droit commun bancaire seront de nature à sortir la Guyane de cette impasse.

Si, dans la loi de finances initiale pour 1995, nous ne pouvons financer un fonds de garantie bancaire ou un fonds d'amortissement pour donner une nouvelle trésorerie à la Banque nationale de Paris-Guyane, à la SOFI-DEG, société de financement pour le développement de la Guyane, et à la SODERAG, société de développement Antilles-Guyane, le collectif budgétaire peut y pourvoir.

Par ailleurs, lors de la création de l'académie des départements français d'Amérique, notre département de Guyane lui fut rattaché, et ce, j'ose le croire, dans un souci de prise en compte des particularités et des évolutions prévisibles propres à notre région.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, pour répondre à l'exigence de cohésion d'une population hétérogène et pour faire face à l'éloignement et à l'incompréhension des centres de décision, il paraît nécessaire de doter la Guyane d'un vice-rectorat.

Comme je l'indiquais à M. le Premier ministre, à M. le ministre de l'éducation nationale et à vous-même dans un courrier en date du 17 novembre dernier, il s'agira non pas de créer une nouvelle structure mais bien plutôt de rendre autonomes nos propres structures. Le développement harmonieux de notre département et la consolidation de sa structure sociale en dépendent.

La Guyane souffre d'un retard certain en matière d'infrastructures de base. Qui plus est, la situation budgétaire des collectivités locales, qui entraîne la remise en cause de très nombreux programmes d'investissement, compromet du même coup la qualité de l'enseignement primaire et hypothèque ainsi l'avenir.

C'est pourquoi j'ai proposé à M. le Premier ministre la création d'un fonds spécial pour l'enseignement élémentaire ; il pourrait être prévu dans le collectif qui sera soumis au Parlement dans quelques semaines.

Sans engager une réforme des ressources des collectivités locales, il s'agira toutefois d'apporter aux communes l'aide dont elles manquent pour mener à bien des programmes d'équipement rendus indispensables.

Dans le même esprit, et pour tenir compte de la situation hospitalière de la Guyane, il apparaît opportun de créer un fonds spécial hospitalier. Là encore, je pense que le collectif budgétaire que nous étudierons prochainement pourrait le prévoir.

Il importe, en effet, de dépasser le niveau des mesures conjoncturelles que vous avez prises il y a quelque temps, pour entreprendre une véritable réforme du financement, qui tienne compte, notamment, des caractéristiques liées à la démographie et à l'immigration, afin d'assurer une meilleure répartition dans la prise en charge des dépenses de santé.

Il y va de la pérennité de nos hôpitaux et, plus précisément, des hôpitaux de Cayenne et de Saint-Laurent. Il était de mon devoir d'attirer l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé

et de la ville, sur la gravité de cette situation. C'est le sens de ma dernière correspondance, en date du 22 novembre 1994.

J'ai, en outre, proposé à M. le ministre de l'enseignement supérieur la création d'un institut de pathologie tropicale et de médecine communautaire en Guyane. J'ai, de plus, évoqué l'enjeu que représenterait la transformation de la faculté de médecine des Antilles et de la Guyane.

Enfin, j'ai souhaité analyser avec lui la situation globale de l'université des Antilles et de la Guyane, qui fait apparaître de graves difficultés de fonctionnement.

Vous avez choisi, monsieur le ministre, de nous proposer des mesures courageuses pour vous attaquer, enfin, aux maux structurels dont souffre l'outre-mer. Cette volonté s'est traduite par la loi du 25 juillet 1994, dont nous assistons aujourd'hui, après une phase de transition, à la mise en œuvre.

Votre projet de budget en est la traduction, qui consacre la priorité reconnue à l'emploi et à l'insertion tout en maintenant un effort remarquable d'investissement.

Les crédits de paiement sont, pour la première fois, égaux aux autorisations de programme, ce qui, dans le passé, n'était pas le cas. Serait-ce la fin des autorisations sans paiement ? Nous devrions, forts de cette politique, combler les impressionnants retards que nous avons connus et que nous connaissons encore.

Nous avons tous éprouvé le besoin de mesurer, de répartir les actions et d'en informer nos concitoyens. La voie du redressement est devant nous, monsieur le ministre ; vous l'avez ouverte.

Tout d'abord, vous nous présentez un budget de vérité.

De surcroît, vous avez fait le choix clairement annoncé de la stabilité des institutions et de la priorité donnée à l'action économique. J'ai d'ailleurs attiré votre attention sur les engagements de l'Etat et sur la délicate question des structures locales et de leur situation financière.

Cependant, quelques problèmes d'actualité demeurent, sur lesquels j'aimerais connaître votre sentiment. Je veux parler de l'octroi de mer, élément essentiel de la fiscalité des DOM et de l'application de la TVA en Guyane.

La TVA, applicable en métropole et dans les départements d'outre-mer, ne l'est pas dans le département de Guyane, et ce conformément à l'article 294-1 du code général des impôts, aux termes duquel : « La taxe sur la valeur ajoutée n'est provisoirement pas applicable dans le département de la Guyane ».

Cette situation perdure depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946. On retrouve d'ailleurs trace de cette mesure dérogatoire dans les décrets du 30 mars 1948.

En revanche, la TVA est applicable dans les départements antillais ainsi qu'à la Réunion. Aucune information n'est disponible, à l'exception de références à la situation de l'économie locale de la Guyane.

Aujourd'hui, il est légitime de penser que la Guyane commence à combler son retard économique. Par ailleurs, sur le plan administratif et socioprofessionnel, les agents et les opérateurs ont acquis les mécanismes de la comptabilité publique et possèdent désormais les compétences techniques nécessaires en matière de fiscalité.

En outre, conformément aux dispositions de la décision du Conseil des Communautés européennes du 22 décembre 1989, le Gouvernement français, par la loi

du 17 juillet 1992, relative à l'octroi de mer, a introduit l'idée d'une taxation des productions locales appelée « octroi de mer interne ».

La décision précitée, si elle reconnaît l'existence de l'octroi de mer, dispose toutefois, au troisième paragraphe de son article 2 : « Les exonérations de la taxe, partielles ou totales, selon les besoins économiques peuvent être autorisées en faveur des productions locales pour une période ne dépassant pas dix ans... »

En son article 3, la même décision énonce : « En 1998, la Commission doit soumettre au Conseil un rapport sur l'application du nouveau régime plus particulièrement axé sur le taux de chômage, la balance commerciale, le produit intérieur brut régional. »

En conséquence, le régime porte en lui-même ses propres limites.

Par ailleurs, comme le précise la loi du 17 juillet 1992, l'octroi de mer n'affecte que les biens meubles corporels et exclut les prestations de services, ce qui contribue à accroître le manque à gagner pour la Guyane.

Enfin, rappelons que la Martinique et la Guadeloupe sont considérées comme un territoire unique.

Au 1^{er} janvier 1996, la région Guyane devra intégrer ce marché et procéder à une harmonisation des tarifs d'octroi de mer et à la mise en œuvre de la TVA.

Monsieur le ministre, les conditions sont réunies pour que la TVA soit mise en application non seulement pour les motifs que j'ai évoqués, mais également, dans un cadre plus général, afin d'optimiser l'effet des mesures « Perben », de renforcer l'effet attractif sur les investisseurs et d'accroître la participation au fonds de compensation pour la TVA. J'en suis persuadé, il pourrait être un ballon d'oxygène pour les collectivités guyanaises, puisque le remboursement aux collectivités dépasserait 60 millions de francs.

L'économie de l'outre-mer connaît, nous l'avons rappelé, des handicaps et des spécificités. La voie de la croissance ne peut être trouvée dans des politiques dont la justification s'inspire de notre constat.

Je ne nierai pas l'effet positif des mesures prises, notamment dans le cadre des nouveaux contrats de Plan et des aides européennes. Je regretterai, pour ce qui concerne la Guyane, la baisse de bon nombre de crédits. Permettez-moi d'en énumérer quelques-uns, que je tire des différents « bleus » budgétaires en distribution.

Les crédits de paiement des affaires sociales sont passés de 11 millions de francs, en 1994, à 7 millions de francs pour 1995. De même, les crédits de paiement des anciens combattants sont passés de 1,577 million de francs, en 1995, à 1,574 million de francs pour 1995.

Le budget des départements d'outre-mer pour 1994 s'établissait à 149,656 millions de francs alors qu'en 1995 il doit atteindre 138,392 millions de francs. Le budget de la jeunesse et des sports s'élevait, en 1994, à 68,57 millions de francs alors qu'il s'établira à 67,27 millions de francs en 1995.

Pour les transports, on est passé de 428 millions de francs, en 1994, à 13 millions de francs ! Même chute en ce qui concerne les routes, dont les crédits de paiement, qui s'élevaient, en 1994, à 36,446 millions de francs, ne seront, en 1995, que de 22,936 millions de francs.

Je continue cette triste énumération. Pour l'industrie, de 446,367 millions de francs, en 1994, nous passerons à 438 millions de francs en 1995. Il en est de même pour le tourisme, qui voit ses crédits passer de 752 millions de

francs, en 1994, à 556 millions de francs en 1995. Je pourrais également vous citer les chiffres de la sécurité routière, ils conduiraient au même constat.

Était-ce véritablement le moment, en cette phase d'application des actions que vous avez choisi de conduire, monsieur le ministre, de laisser s'éroder ainsi tant de crédits ? Ces sommes vont nous manquer cruellement.

Était-ce véritablement le moment, monsieur le ministre, alors que la délinquance connaît une croissance, inacceptable, de plus de 23 p. 100, contre 1,2 p. 100 en métropole, et alors que les crimes et les délits ont progressé en Guyane de 45 p. 100, en 1992, et de 24 p. 100 en 1993 ?

Était-ce véritablement le moment, monsieur le ministre, alors que l'immigration représente plus de 60 p. 100 de la population actuelle de la Guyane - chiffre retenu dans le dernier rapport de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer - dont la moitié, au minimum, en situation irrégulière, et alors que la maison d'arrêt de Cayenne compte 66 p. 100 d'étrangers, contre 9 p. 100 en Martinique ?

Dans de telles conditions, croyez-vous, monsieur le ministre, que nos collectivités et l'État puissent offrir, à nos enfants, les conditions d'une éducation de qualité, à nos jeunes, une formation valorisante, à tous les citoyens, une assistance sanitaire décente ?

Monsieur le ministre, je sais pouvoir compter sur votre soutien et sur votre intervention auprès des ministères concernés. Permettez alors que je salue le rôle de coordinateur de l'action gouvernementale en outre-mer que remplit le ministère dont vous avez la charge.

Pourtant, ce qui existe, et dont on ne saurait vous tenir pour seul responsable, monsieur le ministre, ne nous satisfait guère. Nous attendons de vous encore davantage : la définition et la conduite d'une politique d'envergure, la lutte contre tous les maux qui ravagent l'outre-mer, car là est par-dessus tout la voie de son salut et d'un développement économique et social durable.

Un tel débat condamné aux inscriptions budgétaires aura-t-il présenté un quelconque intérêt ? Puissent ces observations ne pas avoir été faites en pure perte, révélant alors les insuffisances d'un débat qui, à nouveau, n'aura pas résolu les problèmes de fond.

Monsieur le ministre, vous êtes le témoin de mon pessimisme, car vous avez le privilège d'entendre, pour la première fois depuis 1989, le sénateur que je suis sur le budget des départements d'outre-mer. Jamais auparavant je n'avais osé prendre la parole.

Cependant, le pessimisme que j'exprime n'entamera pas aujourd'hui ma volonté de vous apporter à nouveau mon soutien ainsi que celui de la majorité du groupe du Rassemblement démocratique et européen. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Bangou.

M. Henri Bangou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce soir encore, j'apporte volontiers ma contribution à ce qui est devenu un rituel de fin d'année, au cours duquel certains d'entre nous, représentants des départements d'outre-mer, mis en présence de la hotte du Père Noël, ont plus de raison d'être amers que de se réjouir.

En contact permanent avec les soubressauts de sociétés que l'histoire ne cesse de cahoter, nous portons en effet leurs plaintes jusque dans ces hémicycles de l'Assemblée nationale et du Sénat, où ces sociétés nous ont donné mandat de parler en leur nom.

Ce faisant, nous nous efforçons cependant de nous assurer que notre jugement coïncide bien avec celui qui est porté par nos collègues de l'extérieur, à l'abri de toute émotion de proximité.

Je ne redirai donc pas, monsieur le ministre, ce que vous avez déjà entendu venant des porte-parole des départements d'outre-mer à l'Assemblée nationale, de quelque côté, d'ailleurs, que vous ayez tourné la tête pour les écouter.

Je m'en tiendrai à une lecture attentive des rapports présentés et à l'éloquence de leur contenu.

Que disent ces rapports ?

« Progression dramatique du chômage : 33 p. 100 ; échec scolaire de l'ordre de 50 p. 100, contre 26 p. 100 en métropole ; 30 p. 100 de logements précaires ; accroissement des crimes et délits de 23 p. 100 en 1993, on vient de le rappeler il y a un instant, contre 1,69 p. 100 en métropole ».

Cette évolution, écrit notre collègue M. Lagourgue, est « préoccupante au regard des variations constatées en matière d'effectifs de policiers en tenue et en civil dans les DOM et de la situation de la criminalité ».

Sur les chapitres importants, susceptibles d'intervenir de façon significative dans la relance de l'économie, le rapporteur spécial, notre collègue M. Goetschy, constate « une baisse du FIDOM régional et départemental face à une aggravation de la progression brutale du FIDOM central ».

Baisse de 9,6 p. 100 des autorisations de programme, baisse des investissements d'Etat de 43 p. 100, dotations d'entretien et d'équipements administratifs passant de 22,5 millions pour 1994 à 5,5 millions pour 1995... à quoi il faut ajouter que « l'effort de la CEE en direction des DOM, qui pourrait représenter un formidable levier pour faire décoller un peu mieux les structures domiennes, a un effet nul car atténué par un désengagement progressif de l'Etat sur les postes d'investissement ».

Tel est, à quelques variantes près, le regard porté sur un budget qui, nous le savons, ne représente que 7 p. 100 des sommes affectées à l'outre-mer, mais qui constitue, il faut l'avouer, la seule occasion de débat budgétaire spécifique offerte aux parlementaires des DOM.

Ce diagnostic correspond donc à la vision angoissante que nous avons de l'intérieur, nous qui sommes au contact des problèmes vécus par les sociétés domiennes.

Bien sûr, j'ai à l'esprit les initiatives des différents ministères sur lesquelles des jugements positifs pourraient être portés, tels les contrats Etat-ville, dont l'avancée est indiscutable. La plus récente de ces initiatives, dont vous avez la paternité, monsieur le ministre, ne m'a pas laissé indifférent, bien que j'en attende les résultats pour porter une appréciation définitive.

Je signale en passant qu'à ce jour les décrets d'application de votre loi, dont vous invoquiez l'urgence pour ne pas prendre en compte d'autres doléances qui nous paraissent plus essentielles - comme la réforme statutaire - ne sont pas encore publiés.

Comme cela a toujours été le cas depuis huit ans que je m'exprime à cette tribune, ce n'est pas à des chiffres peu significatifs que je m'attarderai, mais au sens qu'il faut donner à la permanence de leur inefficacité, qui saute aux yeux et qui ne décourage pas pour autant un certain immobilisme des gouvernements.

On a peine à croire que, depuis une décennie, la seule problématique de l'outre-mer que vous-même et vos prédécesseurs offrez à un Parlement qui a eu le courage, en

1982, de voter la loi de décentralisation, se résume aux vertus respectives de l'« égalité sociale » et de la « parité globale ».

Egalité sociale chère aux gouvernements socialistes, mais qui, en dépit de leur engagement à la voir réaliser en juillet 1994, ne l'est à ce jour qu'autour de 50 p. 100 des prestations servies en métropole.

Parité globale de la loi Pons, dont la philosophie initiale reposait sur une volonté de rattrapage économique grâce au transfert d'une partie des prestations sociales dans les investissements d'équipements et qui, aujourd'hui, avec vous, monsieur le ministre, demande à notre économie exsangue de se transfuser elle-même.

C'est le cas avec l'augmentation de la TVA, avec la création des taxes spéciales, tout cela assorti d'un désengagement de l'Etat obligeant les collectivités locales à se substituer à lui, notamment dans les domaines de la construction et de la réparation des lycées, dans l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'université Antilles-Guyane, et j'en passe.

Cette nouvelle conception de la parité globale risque, je le crains, de s'acheminer vers un « cartiérisme » sans le nom, surtout lorsqu'on lit, dans le numéro du 17 juin du journal *Les Echos*, un article commentant l'une de vos déclarations : « Cela revient à signifier à ces départements qu'ils doivent devenir autonomes et compter sur eux-mêmes plus que sur l'assistance de la métropole pour assurer un développement endogène. »

Pourquoi pas, tout compte fait ? Mais à condition qu'on ne le demande pas à des départements restés acéphales et culs-de-jatte, la tête et les jambes ayant été de tout temps rue Oudinot et continuant d'y être confisquées.

Pourquoi pas, tout compte fait ? A condition que soit retenue l'évidence, à savoir que les Domiens sont mieux placés pour adapter efficacement leurs ressources endogènes et les aides de l'Etat à la réalité de leurs pays respectifs, d'autant que les élections européennes qui se sont déroulées au mois de juin dernier nous ont permis de mieux évaluer le déficit de prise en compte des besoins spécifiques de nos compatriotes des DOM vivant en métropole, migrants d'une époque de forte croissance économique.

La récession et le chômage qui en découlent les frappent aujourd'hui durement, sans compter la crise identitaire dont sont victimes ceux de la deuxième génération.

Ce que l'ANT de la belle époque de la loi de décentralisation n'a pu résoudre, ce n'est pas, avouons-le, une ANT rabotée depuis deux ans qui y pourvoira.

Là encore, il ne s'agit pas de plus ou de moins dans les chiffres mais de l'adéquation des mesures à notre réalité sociopolitique ; ce problème doit être traité autant en métropole que dans les pays d'origine, afin d'assurer un ancrage identitaire pour les jeunes, un retour sécurisant pour les retraités désireux de retourner au pays et la mise en place d'une mobilité, valorisante celle-là, pour ceux qui accèdent à l'emploi.

N'est-il pas paradoxal qu'une nation qui a vu se réunir par deux fois le Congrès de Versailles pour répondre à l'évolution structurelle de l'Europe refuse d'aborder le problème d'une adaptation statutaire de ses régions ultrapériphériques, qui lui apportent tant d'atouts dans l'évaluation de sa place au sein de l'Union européenne ?

Quelle amertume, je l'avoue, de constater que, dans la situation qui caractérise l'outre-mer et à la veille de l'élection du président de cette République à l'érection de

laquelle nous avons tant contribué depuis trois siècles, la seule mesure avancée par un Premier ministre en voyage à la Réunion est d'augmenter de 2 p. 100 le SMIC ! Et je n'évoque pas les promesses bancaires qui, faites en juin chez nous, demeurent toujours, six mois après, sans effet !

Ce n'est donc pas le projet de budget faisant l'objet de nos débats qui ne fait réagir, c'est l'état d'esprit dans lequel de tels budgets sont élaborés.

En effet, être en guenilles, cela n'a pas dépendu de nous, mais du pacte colonial et de ses séquelles. Et, si l'on entend par là aussi les avantages internationaux de notre géographie et de notre culture, ainsi que bien d'autres avantages qui enrichissent la France, ces guenilles nous sont chères. Les ayant revêtues, mais avec notre tête et nos jambes récupérées, cette fois-ci, nous saurons avancer dans la dignité et en partenariat vers un réel développement.

C'est à cela que nous aspirons, rejoignant ainsi les vœux déjà exprimés à cette tribune. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux, au début de mon propos, dire aux intervenants qui m'ont précédé combien j'apprécie la connaissance de l'outre-mer français qu'ils ont une fois encore exprimée.

Je veux également dire à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer que je voterai son projet de budget, même si je suis conduit à formuler quelques observations critiques, éventuellement sur des sujets déjà traités par les différents orateurs qui se sont exprimés à cette tribune.

Il est en effet difficile, monsieur le président, d'apprécier, au sein de votre propre budget, l'impact de l'application de la loi d'orientation pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie française, que le Sénat a adoptée au mois de janvier dernier et qui est notre bouée de sauvetage.

Il m'apparaît plus simple de comparer les prévisions de crédits et le total des dépenses qui apparaissent dans l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux territoires d'outre-mer, le « jaune », pour ne pas le nommer.

Ce document prévoit, en ce qui concerne mon territoire, que l'ensemble des crédits de l'Etat s'élèveront, pour 1995, à 5 072 813 000 francs français, soit 92 232 960 000 francs Pacifique, alors que l'exécution du budget de 1994 aura représenté 4 734 975 000 francs français, soit 86 090 450 000 francs Pacifique. Or, les prévisions de crédits pour 1994 atteignaient 4 443 183 000 francs français, soit 80 785 145 000 francs Pacifique. La différence, qui représente un dépassement de crédits de l'ordre de 6,56 p. 100, correspond certainement à la mise en place, même partielle, dès 1994, des premières mesures d'application de la loi d'orientation précitée.

J'ai laissé au ministre et au rapporteur le soin de dresser l'inventaire des crédits affectés aux différentes interventions prévues de l'Etat.

Je m'autorise néanmoins, monsieur le ministre, à vous faire part de l'inquiétude de certaines communes concernées par la mise en place du contrat de ville récemment signé.

Il semble, par exemple, que les zones d'installation de logements sociaux soient créées sans leur accord, ce qui peut ultérieurement poser un problème pour les prestations communales et pour le voisinage.

Il faut éviter, également, me semble-t-il, de fixer définitivement des chômeurs originaires des « îles », dont les revenus se réduisent aux allocations familiales ; une telle incitation à la natalité induit une sous-alimentation chronique et une augmentation de la délinquance. Monsieur le ministre, ne pourrait-on pas compléter judicieusement le contrat de ville par un contrat des archipels ?

Quant au phénomène de la délinquance, il touche prématurément les jeunes, qui ont été trop souvent ignorés, sinon battus par leurs parents au cours de leur enfance. Il est absolument nécessaire, monsieur le ministre, que vous convainquiez votre collègue M. le garde des sceaux que la création d'un deuxième poste de juge pour enfants est de première urgence et complètera opportunément l'action de l'Etat pour la protection juridique de la jeunesse.

Je souhaite également que rien n'entrave l'extension du service militaire adapté dans plusieurs îles, dans plusieurs secteurs correspondant à des besoins locaux ; cela permettra la création d'emplois locaux - vous en avez parlé tout à l'heure - et la fixation des jeunes dans les archipels.

Toutefois, au moment où l'Etat semble vouloir concrétiser ses engagements législatifs, ne faudrait-il pas examiner également la « participation » du partenaire, en l'occurrence mon territoire, moyennant des redites nuancées, sans doute, par ma grande objectivité, qui n'est pas toujours appréciée, il est vrai.

M. Emmanuel Hamel. Toujours appréciée, au contraire !

M. Daniel Millaud. Merci, mon cher collègue !

En premier lieu, monsieur le ministre, je ne vois poindre aucune mesure concrète d'une politique de maîtrise de la démographie, qui est pourtant prévue en annexe de la loi d'orientation. Le retard mis par notre assemblée territoriale à autoriser aux mineures l'accès à la pilule contraceptive m'inquiète et me déçoit, compte tenu des problèmes liés à la natalité.

Il faut que vous sachiez, mes chers collègues, qu'à quelques centaines près on dénombre presque autant d'avortements clandestins que de naissances.

M. Emmanuel Hamel. Dramatique !

M. Daniel Millaud. Il y a plus grave !

Je viens d'apprendre que l'on a distribué, voilà quelques jours, à la sortie d'écoles, à Papeete, un tract qui condamne l'usage du contraceptif parce qu'il serait peu sûr, un tract qui développe par ailleurs une argumentation qui se veut scientifique, mais qui contient nombre de contradictions. Monsieur le ministre, je vous en donnerai un exemplaire en descendant de la tribune.

Ce genre de pression, qui se veut morale, peut avoir des conséquences dramatiques et - je le dis en pesant mes mots - n'être, en fait, qu'une incitation indirecte au suicide.

Dans la mesure où il n'y a aucune réaction des autorités locales, il vous appartient, monsieur le ministre, d'en tirer les conclusions. En effet, la loi d'orientation prévoit une intervention budgétaire importante de l'Etat dans le domaine de la politique de la santé du territoire, et je ne mets pas, moi, la loi d'orientation à l'index.

Il faut reconnaître, en revanche, que le territoire a voulu faire un effort fiscal particulier - il en a déjà beaucoup été question - puisqu'il est compétent en la matière, et vous vous en êtes réjoui ici même, monsieur

le ministre, au moment, justement, du vote de la loi d'orientation. Je veux parler de la contribution de solidarité territoriale, dite CST.

Or, cet impôt - on l'a déjà dit - a été annulé par le tribunal administratif de Papeete, qui, dans son audience du 19 juillet 1994, semble ne pas avoir admis l'autonomie fiscale du territoire. Et le rapporteur d'écrire : « Vous pouvez, pour définir quelle doit être la matière imposable de la CST en tant qu'elle constitue un impôt sur le revenu, vous référer à la liste des revenus imposables, décrite par l'article 1^{er} du code général des impôts. »

Il faut donc se référer à la tradition fiscale française, dont les juges ne connaissent pas les défauts décrits, avec beaucoup d'humour, par notre ministre du budget lors de notre séance du 24 novembre dernier ; il « considère que le système fiscal français, dans tous ses aspects, est archaïque, puisqu'il multiplie les niches fiscales » ; et d'ajouter, un peu plus loin : « Regardez où nous en sommes avec l'impôt sur le revenu : 116 mesures ! »

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, il faudra, grâce à une réforme statutaire, revoir les conditions de saisine du tribunal administratif quand sont mises en cause des délibérations de l'assemblée territoriale ayant valeur législative. Et pourquoi pas le Conseil d'Etat ?

Il faudra également limiter le nombre des auteurs de saisine, d'autant que, en la circonstance, la tutelle n'avait pas jugé irrégulier le texte relatif à la contribution de solidarité territoriale.

Cette décision aura eu des conséquences fâcheuses, en retardant, bien sûr, les mesures de solidarité prévues pour le début de l'année 1995 et en provoquant l'éclatement des classes politique et syndicale. Beaucoup ont renié leurs signatures apposées au bas du pacte de progrès.

Bien sûr, il s'agit aujourd'hui de la « chose jugée ». Allez-vous en proposer néanmoins la validation au Parlement, comme vous avez l'intention de le faire, monsieur le ministre, pour un impôt de Nouvelle-Calédonie et les centimes additionnels destinés aux communes de Polynésie française ?

Par ailleurs, cette décision met également en cause la vigilance de la tutelle, comme je le rappelais voilà un instant. C'est évidemment bien ennuyeux au moment où l'Etat accroît ses interventions et après le rapport très intéressant, très documenté et très sérieux de la Cour des comptes...

M. Emmanuel Hamel. Ils sont toujours intéressants !

M. Daniel Millaud. ... dont je cite trois paragraphes figurant à la page 171, et qui précèdent votre réponse, monsieur le ministre : « Quelle que soit l'ampleur des crédits que les pouvoirs publics mettront à la disposition de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie, leur emploi risque de manquer les fins poursuivies, si, au préalable, deux conditions ne sont pas réunies.

« La première concerne l'intervention du ministère des départements et territoires d'outre-mer lui-même, dont l'action ne sera efficace que s'il se dote des moyens de s'assurer du bon déroulement des opérations qu'il contribue à financer, tant au plan de la régularité qu'au plan du respect des objectifs. Il n'y parviendra que si la déconcentration de son fonctionnement s'accompagne d'une amélioration substantielle de la circulation de l'information entre l'administration centrale et ses représentations locales.

« En second lieu, tout particulièrement en Polynésie, un effort d'assainissement de la gestion des collectivités et établissements publics, qui souffre encore de graves insuffisances, s'impose. A défaut de considérer cet effort

comme une action prioritaire, une part des crédits mobilisés, plutôt que de contribuer au développement des territoires d'outre-mer, risque de servir à rétablir des équilibres compromis par des pratiques trop peu cohérentes et entachées de trop d'irrégularités. »

Je ne ferai pas de commentaires. Cependant, je me réjouis de voir dénoncer un laxisme qui a été quelquefois - pardonnez-moi, monsieur le ministre, mais j'ai vécu une telle situation - l'expression d'une complicité coquino-copine que je condamne depuis un quart de siècle ! A vous de jouer, monsieur le ministre !

Mais votre rôle ne s'arrête pas là ! Il faut que vous preniez en main l'imbroglie dans lequel on plonge les territoires d'outre-mer dans le domaine des conventions internationales, la dernière en date étant celle de Marrakech, qui ampute la Polynésie française de ses compétences en matière de fiscalité douanière et de droits d'entrée. Elle est, par conséquent, manifestement contraire à l'article 133 du traité de Rome et aux dispositions de la dernière décision d'association, alors que j'ai cru comprendre que la Nouvelle-Calédonie bénéficierait de certaines réserves.

Il faut sortir de toutes ces ambiguïtés, de ces incohérences et faire accepter par nos « associés » et par les « administrations » de nos ministères les compétences de nos territoires, telles qu'elles sont accordées par le Parlement et garanties par la Constitution.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Daniel Millaud. L'occasion à saisir est bien la révision institutionnelle européenne prévue pour 1996. Peut-on compter sur vous à cet égard, monsieur le ministre ?

Je veux faire part au Sénat de ma surprise et de mon amertume à la lecture des conclusions d'une étude administrative récente, qui, sous le prétexte de « simplifier les structures de l'Etat », prévoit de confier les dossiers de l'outre-mer au ministre délégué placé auprès du ministre de l'intérieur. Faut-il en conclure que nous débattons du dernier budget des départements et territoires d'outre-mer ? (*Sourires.*)

Mais peut-être les conclusions de cette étude ne sont-elles pas achevées ? Peut-être est-il question en réalité de transférer à Papeete l'ensemble des services du ministère de l'intérieur ? (*Nouveaux sourires.*)

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial. Bravo !

M. Daniel Millaud. Monsieur le ministre, ce serait une raison supplémentaire de voter votre projet de budget ! (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Emmanuel Hamel. Ce serait une belle délocalisation !

M. le président. La parole est à M. Albert Pen.

M. Albert Pen. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nul ne sera étonné, je pense, si je centre mon intervention sur la signature toute récente d'un accord franco-canadien sur la coopération régionale, accord essentiellement destiné à mettre fin à une querelle sur la pêche datant de plusieurs années.

On pourrait me dire : « A quoi bon ? », puisque cet accord a été précédé d'une consultation du conseil général, laquelle a donné un résultat unanimement positif. Un oui est d'abord un oui, même s'il a été assorti d'une quantité de réserves le vidant de sa substance, et dont personne ne parle plus.

La lecture de cet avis traduit pourtant notre embarras. Nous sommes partagés entre deux craintes : celle, « ancestrale », envers des Canadiens à qui nous prêtons la volonté profonde d'éliminer la présence française à leurs portes - j'y reviendrai tout à l'heure - et celle d'attirer les foudres métropolitaines si nous refusons d'avaliser un accord négocié et conclu par le Gouvernement.

Il faut dire que, dans la situation actuelle, nous n'avons pas les moyens de nous passer d'une aide gouvernementale qui ne nous a pas fait défaut jusqu'à maintenant sous de multiples formes : maintien du salaire des employés et des marins condamnés au chômage par le moratoire canadien depuis 1992, subventions d'équipement à la société Interpêche pour permettre le redémarrage des usines et, surtout - ce n'est plus de la simple assistance - votre décision personnelle, monsieur le ministre, de construire la nouvelle piste d'aviation attendue depuis... 1976, et d'en faire assurer les trois quarts du financement par l'Etat.

Ces considérations me permettent de rassurer M. le rapporteur spécial qui vous a interrogé, monsieur le ministre. Je me suis permis de répondre à votre place ! Malgré l'opposition de départ du nouveau conseil général et sa perpétuelle mauvaise humeur, les travaux avancent bien, grâce à la mobilisation anticipée des crédits de l'Etat.

M. Henri Goetschy, rapporteur spécial. C'est rare, mais cela arrive !

M. Albert Pen. Pour compléter le tableau, il faut ajouter - cela fait mal au cœur de le dire, mais c'est malheureusement la triste réalité - que Saint-Pierre-et-Miquelon n'a plus sa raison d'être, à savoir non pas tellement la pêche en elle-même - mais les droits que lui confère sa position géographique pour la grande pêche métropolitaine. Mon archipel ne survit que sous perfusion : celle de l'assistance de la métropole.

Une simple diminution du nombre de nos fonctionnaires, ou de leur traitement, l'arrêt de quelques subventions, et c'en est fini d'une prospérité locale apparente mais parfaitement artificielle.

Bien évidemment, dans ce contexte, il est délicat pour les élus de faire étalage de leurs sentiments profonds, des sentiments dont vous-même et vos collaborateurs appréciez mal une expression souvent brutale et parfois maladroite.

Je me mets à votre place : vous avez, vous, en toute bonne foi, conscience d'avoir fait le maximum pour nous aider, vous battant auprès du ministère du budget et de Maignon pour nous décrocher les crédits nécessaires, et obtenant d'Ottawa ce que vous estimez également être un maximum de concessions et de garanties pour l'avenir.

Et nous avons senti, à Saint-Pierre, vos collaborateurs assez découragés - le mot est faible - de se heurter à notre scepticisme, aggravé, comme je viens de le dire, par quelques mauvaises manières et attitudes de la part de gens dont vous auriez été en droit d'attendre plus de compréhension... politique. Je n'insiste pas.

Je préfère mettre en exergue - si vous me permettez une courte parenthèse - l'authentique exploit, parmi d'autres, accompli vendredi dernier, à l'occasion du Téléthon, par une équipe de jeunes saint-pierrais et miquelonnais qui se sont relayés pour ramer dans un ancien doris des bancs de Terre-Neuve, pendant trente heures, dans le froid et sous la neige. Comme l'a dit un des leurs à l'issue de l'épreuve : « J'espère que la France le saura. »

N'étant pas sûr d'une transmission médiatique, je vous en fais la relation ce soir, car j'y vois comme un message : le rappel d'un passé historique de nos îles qu'ils demandent à la métropole de ne pas oublier. Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, que ce geste a une tout autre valeur que certaines manifestations aussi habituelles qu'irresponsables.

M. Emmanuel Hamel. Nous saluons ce beau geste ! Il le mérite !

M. Albert Pen. Merci !

La parenthèse refermée, je préfère en revenir brièvement aux raisons de nos légitimes inquiétudes.

Nous raisonnons bien nos voisins. Sans remonter aux démêlés franco-anglais des XVIII^e et XIX^e siècles, qui valurent quelques dérangements à nos aïeux, nous avons vu le Canada signer un précédent accord, en 1972. Nous avons vu ensuite, à partir de 1977, date de l'extension à 200 milles des limites des zones économiques, cet accord peu à peu bafoué - je l'ai dit l'autre jour devant M. Jean Chrétien - nos quotas étant limités un peu plus chaque année et les secteurs de pêche fermés les uns après les autres, tout cela, j'y insiste, alors que la pêche canadienne, elle, intensifiait ses efforts.

C'est bien joli pour Ottawa de s'abriter maintenant derrière la nécessaire préservation des espèces en accusant la surpêche étrangère de tous les maux ! En fait, c'est, pour nos voisins, plus un alibi de politique intérieure destiné à faire passer des mesures douloureuses à Terre-Neuve qu'une réalité économique.

Vous me direz, monsieur le ministre, que tout cela c'est du passé, que vous ne pouvez pas grand-chose contre l'état de fait existant. Et comme me le disait, voilà quelques années, un ministre important : « On ne va pas déclarer la guerre au Canada pour des queues de morues ! »

Je ne rappelais tout cela que pour aider mes collègues sénateurs à comprendre mes craintes au moment où nous allons céder - dès maintenant - aux Canadiens le droit de pêcher 30 p. 100 du gisement de pétoncles situé en grande partie dans notre zone contre l'engagement de les voir livrer à Saint-Pierre, à la fin du moratoire seulement, 70 p. 100 des quotas de morues devant alors nous être accordés dans leurs eaux.

Mais, vous pouvez le faire remarquer ici comme vous l'avez dit dans l'archipel, monsieur le ministre, cela vaut mieux que la situation actuelle, puisque nous ne pêchions pas, ou si peu, nos pétoncles et que nous n'avons obtenu aucun quota de morues depuis deux ans. Le Canada ayant refusé d'appliquer l'accord de 1972, c'est vrai, le nouvel accord ouvre une porte, étroite certes, mais une porte tout de même sur l'avenir.

Et vous ajouterez que ledit accord comporte un volet important de coopération régionale pouvant se révéler prometteur dans les domaines culturels, touristiques, technologiques, etc.

Mais, là encore, je dois vous le dire, monsieur le ministre, au risque de vous voir lever les bras au ciel, nous craignons de nous voir, au fil des ans, à la faveur de cet accord, peu à peu américanisés, le Canada, faute de pouvoir nous éliminer brutalement, finissant par nous absorber, ce qui, après tout, ferait peut-être également l'affaire de nos gouvernants.

Craintes vaines, me direz-vous : « Songez plutôt à ce que peuvent vous apporter le désenclavement de l'archipel et une politique bien menée de développement touristique, peut-être l'apparition de circuits commerciaux intéressants entre le Canada et l'Europe, *via* vos îles. »

Alors, que penser finalement ?

Que se contenter de regretter un passé révolu ne mène nulle part. Que trop faibles, trop démunis pour exister tout seuls, mieux vaut faire confiance à une métropole dont nous supportons souvent mal la nécessaire tutelle, mais qui, au bout du compte, a fait au moins ce qu'il fallait pour nous faire vivre.

Mais le fera-t-elle encore ? Certains n'auront-ils pas la tentation, du côté de Bercy par exemple, estimant trop vite nos problèmes résolus, de supprimer trop vite l'assistance, alors que les outils du développement sont loin d'être en place actuellement ?

Vous savez bien, monsieur le ministre, que tout reste à faire, notamment en matière touristique : construction d'hôtels, formation du personnel, création de loisirs, etc.

Je ne refuse pas, vous le savez bien, d'appliquer chez nous la maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Je reconnais, pour ma part, que le contribuable local doit d'abord prendre dans sa poche avant de piocher dans celle de son homologue métropolitain. Mais je demande simplement d'attendre que tous les éléments indispensables au redémarrage de nos activités économiques existent effectivement, non pas par crainte du mécontentement de mes électeurs, mais avant tout pour ne pas compromettre nos faibles possibilités de développement.

Vous savez d'ailleurs - mais votre collègue du budget le sait-il ? - que même en pressurant à outrance les quelque 1 800 foyers fiscaux de l'archipel, on n'assurera pas les recettes nécessaires au bon fonctionnement des services publics ! Et mes compatriotes savent bien que sous d'autres cieux, plus cléments pourtant, les gouvernements ne sont pas toujours aussi regardants, mais il y vit, c'est vrai, beaucoup plus d'électeurs...

Finalement, monsieur le ministre, persuadé que vous avez bien conscience de cette situation, et après vous avoir dit sans beaucoup de précautions, comme à Saint-Pierre, ce que j'avais sur le cœur, je mise avant tout sur une confiance que je pense réciproque : un peu le dos au mur néanmoins, chacun l'aura compris, mais en optimiste pragmatique, je voterai, à titre personnel, votre projet de budget pour 1995. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Moreau.

M. Paul Moreau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année qui s'achève aura été, comme je le souhaitais l'an dernier lors de la discussion du projet de budget pour 1994, très fertile pour les départements d'outre-mer. En effet, la loi qui, dans le langage courant, porte votre nom, monsieur le ministre, a été votée et a commencé à entrer en vigueur.

Nos espoirs ne devraient pas être déçus et, tant sur le plan économique que sur le plan social, les DOM devraient bénéficier d'un sérieux coup de pouce. C'est, vous le savez, une impérieuse et urgente nécessité, alors que nous sommes dans une situation explosive.

En effet, le chômage, le désespoir de toute une génération entraînant des dérives préoccupantes : le civisme et le sens moral partent à la dérive, la délinquance progresse, la violence a tendance à apparaître comme le moyen de résoudre les problèmes. Les sanglants faits divers qui, de plus en plus, endeuillent régulièrement la Réunion sont autant de signaux d'alarme, autant de symptômes d'une société malade, prête à basculer.

Pour enrayer cette tendance, il faut, certes, renforcer les dispositifs de sécurité. Je me réjouis, à cet égard, que, lors de son récent voyage à la Réunion, M. le Premier

ministre ait mis l'accent sur ces nécessités avec l'inauguration du nouvel hôtel de police de Saint-Denis et du commissariat du Chaudron.

Mais s'il faut traiter les symptômes, il faut surtout s'attaquer à la base du mal, et le seul remède, à mon sens, est de redonner l'espoir à notre jeunesse : espoir d'une formation adaptée qui débouche sur de vrais emplois ; espoir d'une vie active et responsable, et non plus résignation à l'assistance ; espoir d'une existence plus digne et plus utile ; espoir de logements décentes.

Monsieur le ministre, la loi dite Perben constitue, sur le plan économique, une bonne approche de nos problèmes, et nous ne doutons pas de son succès ; je suis certain qu'elle fera des émules en métropole, où sévit aussi, je ne l'ignore pas, le même mal de vivre.

Je ne citerai pas ici les problèmes des DOM, en particulier de la Réunion. Votre visite, avec M. le Premier ministre, dans l'Océan Indien remonte tout juste à dix jours et vos interlocuteurs vous ont rappelé nos préoccupations : l'emploi, le logement, le développement économique, le manque d'effectifs dans l'enseignement, les difficultés dans l'agriculture.

J'ai noté avec satisfaction que le Gouvernement avait décidé d'apporter immédiatement des solutions concrètes à quelques-uns de ces problèmes, notamment en ce qui concerne l'agriculture : l'exonération de l'AMEXA depuis le 1^{er} octobre dernier, ainsi que nous l'avions souhaité au moment de l'élaboration de la loi ; l'amélioration des prêts pour l'acquisition foncière ; l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs, etc.

Naturellement, à ce propos, les agriculteurs m'ont fait part de leur impatience de voir publier les décrets d'application de ces mesures.

Il est également apparu à l'ensemble des observateurs que le Gouvernement entend poursuivre ses efforts.

Nul n'ignore, bien sûr, que l'année 1995 s'inscrit, dans tous les agendas, avec un énorme point d'interrogation, et nul ne peut dire quelles seront les orientations qui prévaudront à partir du second semestre.

Aussi, monsieur le ministre, je crois qu'il est impératif que certaines mesures soient prises de façon urgente et irrévocable.

D'une manière générale, il s'agit de donner enfin aux populations de nos départements d'outre-mer les mêmes moyens sociaux et économiques qu'aux habitants de la métropole, en ce qui concerne, d'abord, le SMIC, alors que notre taux de TVA va augmenter de deux points au 1^{er} janvier, et, ensuite, les prestations sociales, car le temps n'est plus où elles évoluaient à deux vitesses : d'une façon en métropole, d'une façon « adaptée » dans les DOM.

On me dira que c'est une manière d'aider au rattrapage de régions sinistrées. Mais imagine-t-on, en 1994, que, dans une région métropolitaine particulièrement touchée par la crise, l'Etat globalise une prestation sociale versée individuellement dans les autres régions ?

Ainsi que plusieurs de mes collègues, j'avais exprimé le vœu que l'allocation parentale d'éducation soit accordée de la même façon dans les départements d'outre-mer et dans les départements métropolitains.

Telle n'a pas été l'option retenue par le Gouvernement, et nous le déplorons.

L'expérience des allocations familiales a montré que les Domiens, après une brève période de flottement et quelques tensions passagères, savent faire preuve de maturité : les cantines scolaires, devenues payantes après la suppression du FASSO, ont un taux de fréquentation identique à celui que l'on constate en métropole.

La baisse de l'indice de fécondité, passé de 2,6 à 2,4 en quelques années, montre aussi que les prestations familiales versées comme en métropole ne sont pas natalistes.

L'égalité, c'est aussi l'égalité des chances devant l'éducation et la formation professionnelle.

Je sais, monsieur le ministre, combien vous êtes vigilant sur ce point.

Je me permets de rappeler maintenant les inquiétudes éprouvées par les enseignants à propos du grave déficit d'effectifs constaté à la Réunion, tout en sachant bien que M. le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale y ont été, eux aussi, sensibilisés.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, les espoirs que nous mettons dans l'Agence nationale pour l'insertion des travailleurs d'outre-mer, après la nécessaire période de remise en ordre de cet organisme, sont immenses.

Il est donc impératif que la politique de mobilité, déjà fortement soutenue par nos collectivités, puisse s'appuyer sur une ANT efficace et disponible aussi bien envers les nouveaux arrivants qu'à l'égard des personnes originaires des DOM installées depuis des années en métropole.

Il est nécessaire, entre autres, de mettre en place pour ces derniers un plan de transport qui leur permettrait, à des tarifs modulés selon leurs moyens, de se retrouver, ne serait-ce qu'une fois tous les deux ans, en vacances au pays.

Nous avons eu également, à plusieurs reprises, l'occasion d'évoquer la coopération régionale, dont la nécessité devient plus aiguë depuis les changements intervenus en Afrique du Sud.

Les collectivités locales, mais aussi les opérateurs économiques de la Réunion ont commencé à s'investir dans cette politique d'ouverture avec nos voisins, dont certains sont de redoutables concurrents, alors que d'autres sont demandeurs d'échanges économiques et de transferts de savoir-faire.

Nous estimons que les entreprises et la population réunionnaises doivent être davantage associées aux opérations de coopération menées dans la zone sud de l'océan Indien. Mais, là encore, le soutien de l'Etat est indispensable.

Monsieur le ministre, je ne rappellerai pas ici les autres grands problèmes de l'outre-mer. Ces questions ont déjà été longuement évoquées. Je sais que vous avez fait vôtres les préoccupations de nos concitoyens.

Je souhaite simplement que le vote de confiance que j'exprimerai sur votre budget soit une manifestation de notre volonté de vous voir prendre en compte les aspirations des Réunionnais, comme celles de l'ensemble des populations d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens à rappeler d'emblée que nous examinons aujourd'hui un budget en trompe-l'œil.

Comme d'autres intervenants l'ont déjà souligné, l'augmentation réelle des crédits consacrés aux départements et territoires d'outre-mer n'est, en effet, que de 2,3 p. 100. Ce taux est à peine supérieur à celui de l'inflation. Il confirme de manière consternante l'absence d'ambition du Gouvernement à l'égard des départements et territoires d'outre-mer.

En clair, monsieur le ministre, c'est un budget de *statu quo* que vous êtes venu nous présenter aujourd'hui.

Pourtant, les besoins de ces régions, des populations qui y vivent sont considérables.

Il ne faut pas abuser de statistiques, mais, tout de même, quelques chiffres parlent plus que de longs discours : 33 p. 100 de la population active est au chômage, contre 12 p. 100 en métropole ; 45 p. 100 des chômeurs le sont depuis plus d'un an, contre 34 p. 100 en métropole.

A la Réunion, le taux de chômage atteint 40 p. 100. La misère est grande dans nombre de quartiers de cette île. Je pense notamment au quartier du Chaudron, où se sont déroulées les émeutes impressionnantes dont chacun ici garde le souvenir.

C'est dans ce quartier que le Premier ministre a jugé bon de se livrer à un scandaleux show médiatique, dans le seul objectif des élections présidentielles.

Les motivations de cette visite menée au pas de charge, au seul contact de quelques notables triés sur le volet, étaient bien éloignées des préoccupations de la population, en proie aux pires difficultés.

Le niveau du projet de budget dont nous discutons aujourd'hui confirme mon propos.

Les Domiens vivent mal, très mal. Un actif sur sept est attributaire du RMI, dans les départements d'outre-mer, contre un sur trente-cinq en métropole.

Ce sont ainsi 92 000 foyers, soit 250 000 personnes, qui subsistent grâce à cette aide.

Lorsque l'on sait que le RMI est inférieur de 20 p. 100 à celui qui est versé dans l'Hexagone, il est aisé d'imaginer l'état de dénuement des familles.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle l'est d'autant moins lorsque l'on constate le potentiel formidable de la jeunesse des départements et territoires d'outre-mer : 24 p. 100 des Guadeloupéens, 23 p. 100 des Martiniquais, 31 p. 100 des Réunionnais ont moins de quinze ans.

Quel autre avenir peut être promis à ces jeunes, qui auront vingt ans en l'an 2 000, que le chômage, la misère ou ce qui, bien souvent, est ressenti comme un véritable exil, le départ vers la métropole ?

L'écart de niveau de vie, de conditions de vie entre cette dernière et les départements et territoires d'outre-mer est insupportable.

Ce budget ne réagit en rien face à l'existence incontestable du sous-développement et du chômage.

Le gouvernement de M. Balladur - mais il n'est pas le premier, hélas ! - refuse de s'attaquer aux racines du mal, de choisir une autre politique.

Cette autre politique passe par un développement intrinsèque des économies, par la maîtrise de ce développement par la population elle-même.

Oui, les Domiens doivent accéder à l'égalité avec les métropolitains !

Mais il ne faut pas masquer la vérité : c'est seulement le développement en profondeur des économies qui permettra de sortir de l'ornière.

C'est vainement que l'on cherche dans votre projet de budget, monsieur le ministre, un soutien au secteur agricole.

Quelles mesures prenez-vous en faveur de la relance de la production de canne, de sucre, de rhum ou en faveur d'autres activités, telles que le bâtiment en Guyane ou la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon ? Elles sont insignifiantes ou inexistantes.

En 1947, 50 p. 100 de la consommation des Domiens était produite sur place. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 15 p. 100.

A mon sens, c'est là que se trouve l'une des clefs de la crise profonde qui sévit dans les départements et territoires d'outre-mer.

Là-bas aussi, c'est trop souvent le choix de la finance et du profit immédiat qui prime sur celui du développement.

Comment accepter qu'en Martinique, par exemple, l'on puisse trouver de la banane séchée équatorienne ? N'y a-t-il pas là une absurdité lourde de conséquences pour l'avenir de l'île ?

Relancer la production nécessite des choix fondamentaux en matière de stratégie économique. Cela nécessite également de combattre la politique qui sacrifie au libre-échange le développement harmonieux des départements et territoires d'outre-mer.

Relancer la production, cela passe par l'essor des coopérations régionales, trop négligées jusqu'à aujourd'hui.

Relancer la production, cela nécessite, bien entendu, une relance de la consommation.

C'est pour cela que nous proposons d'accorder aux Domiens les mêmes allocations de RMI qu'aux métropolitains, de leur assurer un SMIC égal, alors que votre gouvernement a stoppé la mise à niveau du revenu minimum dans les départements et territoires d'outre-mer.

La mise en œuvre de cette autre politique doit s'effectuer en concertation pleine et entière avec les populations et les collectivités concernées.

Je le répète, ce sont les Domiens qui doivent être maîtres de leur destinée.

Le moment n'est-il pas venu, d'ailleurs, de réfléchir à l'élaboration d'un statut spécifique à chaque département d'outre-mer au sein de l'Europe, qui devrait intervenir après la révision du statut de ces derniers dans le cadre de la République française ?

Je le répète, je trouve stupéfiante la démarche de M. Balladur, qui, lors de son « opération commando » à Mayotte, a annoncé le projet d'élever Mayotte au rang de département, sans qu'une réelle concertation ait été engagée sur cette démarche intégrationniste.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, ne répond donc en rien aux préoccupations des populations des départements et territoires d'outre-mer, pas plus qu'au défi de l'avenir. C'est un budget qui se contente de gérer une crise profonde et menace ces régions d'une explosion violente dont nous voyons, de-ci de-là, les prémices.

Votre refus de choisir une autre voie, celle du développement pour assurer l'égalité entre l'outre-mer et la métropole, motive le vote négatif des sénateurs communistes et apparentés sur votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Henry.

M. Marcel Henry. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un nouvel espoir habite le cœur et l'esprit des Mahorais, depuis la visite dans notre île de M. le Premier ministre Edouard Balladur, qui était accompagné de trois membres de son gouvernement, dont vous-même, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Un tel espoir ne doit pas être déçu.

Vous avez pu, en effet, mesurer – il est vrai que vous en aviez déjà fait l'expérience personnelle – toute la confiance qu'a Mayotte dans la France et l'attachement des Mahorais à la République.

Vous avez également constaté que notre collectivité territoriale s'était engagée résolument – je veux dire, sans ménager sa peine ni ses propres efforts – dans la voie du progrès. Mais celle-ci demeure encore longue.

Je souhaite, en tout cas, vous redire notre commune gratitude pour la part personnelle que vous avez bien voulu prendre dans la préparation et – permettez-moi de l'ajouter – dans la réussite du voyage officiel du Premier ministre à Mayotte.

Le rétablissement, si longtemps attendu par les Mahorais, du visa d'entrée sur notre territoire nous permettra de mieux contrôler l'immigration, d'origine essentiellement comorienne, dont les excès ne cessaient d'aggraver les conséquences d'une natalité déjà trop forte.

C'est d'ailleurs sous le signe d'une maîtrise plus efficace de la démographie que nous souhaitons placer les orientations majeures de la convention de développement, prévue à l'article 34 de la loi du 25 juillet 1994.

Je confirme, à cet égard, que les jeunes Mahorais ont, aujourd'hui, pleinement conscience de la nécessité d'un net infléchissement de la courbe des naissances, et qu'il s'agit, en fin de compte, d'une question d'éducation et de formation. Il est donc essentiel de se doter des moyens de cette politique.

C'est dire, monsieur le ministre, que Mayotte attend beaucoup de cette convention, qui est, à nos yeux, une étape importante de notre entreprise de rattrapage économique, social et culturel.

Sans préjuger les propositions qui seront finalement retenues, je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions relatives au développement de Mayotte.

L'exigence première est de cohérence. Nous avons, en effet, besoin à Mayotte d'une politique cohérente d'aménagement de notre petit territoire, de développement de ses infrastructures et de modernisation de nos villages, politique qui soit menée dans un souci de sauvegarde de l'environnement.

Une répartition plus équitable des charges doit être également recherchée entre nos ressources propres affectées à la réalisation de nos objectifs de développement et les concours de l'Etat et de la solidarité nationale.

Au cours de sa visite, M. le Premier ministre nous a fait part – et nous l'en avons remercié – de plusieurs décisions qui vont dans ce sens, notamment en ce qui concerne certaines dépenses de personnels d'enseignement qui incombent normalement à l'Etat.

Mais, au-delà même de cette convention qui se prépare déjà très activement à Mayotte, il m'apparaît de plus en plus que le développement de l'outre-mer devra s'inscrire dans une véritable planification.

Nous avons réellement besoin d'une programmation à moyen terme qui dépasse très largement les actuels « contrats de plan ». Cette recommandation intéresse, me semble-t-il, l'ensemble de nos départements, territoires et collectivités d'outre-mer. C'est pourquoi je m'associe très volontiers à la suggestion qui vous a été faite à l'Assemblée nationale par le député Henry Jean-Baptiste et qui concerne la création, au ministère, d'un bureau du plan qui serait chargé de l'élaboration et du suivi de ces plans de développement.

J'ajoute que, pour Mayotte, il est temps de prévoir l'installation, qui était déjà prescrite par la première convention Etat-Mayotte, d'une antenne de l'INSEE : on ne fait pas de développement économique sans statistiques fiables.

Ma seconde observation se fonde sur l'expérience de la vie économique et de l'activité des entreprises à Mayotte, largement tributaires - chacun le sait bien - des délégations des crédits publics et de leur mise en place. Or la fréquence des retards dans ces divers domaines compromet à la fois l'équilibre économique, déjà précaire, et la paix sociale, toujours fragile dans nos collectivités.

Monsieur le ministre, ce problème crucial relève de la responsabilité de l'administration, de ses services et de ses procédures, dont les réformes, souvent annoncées, paraissent bien lentes dans leurs effets.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, prévoit une réduction du volume des autorisations de programme, qui risquaient, en fait, de demeurer lettre morte, faute d'être suivies des crédits de paiement correspondants. C'est une approche plus réaliste, mais encore insuffisante si les crédits de paiement tardent trop à venir ou, pire encore, lorsqu'ils sont purement et simplement supprimés.

L'exemple le plus récent de ces pratiques fâcheuses nous est fourni par la décision - aussi anormale qu'incompréhensible - d'annulation de 4 millions de francs de crédits destinés au financement partiel du « règlement territorial d'action sociale » de Mayotte.

Cette décision contredit aussi bien les promesses formelles faites aux élus mahorais par le ministère des affaires sociales, les indications fournies au préfet de Mayotte que, plus grave encore, les annonces faites à Mayotte, voilà quelques jours, par M. le Premier ministre, lors de sa visite officielle.

En outre, cette décision d'annulation a pour effet de supprimer une dotation exceptionnelle qui avait été accordée à Mayotte sur la « réserve parlementaire » par la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Cela fait vraiment beaucoup, monsieur le ministre ! C'est pourquoi je vous demande d'intervenir, de toute votre autorité, auprès du ministre et de la direction du budget, afin de réparer, plus qu'une erreur, une injustice.

Monsieur le ministre, la convention de développement prévue à l'article 34 de la loi Perben mobilisera nos énergies au cours des mois à venir... Nous souhaitons que cet engagement pluriannuel et conjoint de l'Etat et de la collectivité territoriale de Mayotte se fonde sur une analyse précise des besoins et des moyens disponibles.

Dans cette recherche d'une médiation entre le souhaitable et le possible, il est peut-être bon de rappeler que Mayotte souffre encore de handicaps et de retards liés, pour une large part, à sa propre histoire, c'est-à-dire à l'indifférence et à l'incompréhension que rencontra longtemps notre volonté de demeurer français, en dépit de ce que l'on appelait, à l'époque, le « sens de l'histoire ».

L'autre intérêt de la convention sera de conduire, avant l'an 2000, à la consultation des Mahorais sur le choix du statut définitif de notre collectivité territoriale au sein de la République, selon les termes prévus par la loi du 22 décembre 1979.

Nous n'avons aucune raison de cacher que notre souhait est de pouvoir nous prononcer le plus rapidement possible sur l'organisation institutionnelle de Mayotte. Mais nous prenons acte de l'engagement ainsi contracté, au nom de l'Etat, par le Gouvernement de la République. Cette nouvelle « période transitoire » ne changera rien - nul ne peut en douter ! - à la volonté et à la détermination des Mahorais de voir leur île accéder au statut de département français d'outre-mer.

C'est sur cette note d'espoir quant aux destinées de Mayotte française que je tiens à vous renouveler, monsieur le ministre, notre gratitude pour les efforts consentis par le Gouvernement en faveur du développement de notre territoire.

Ainsi, notre longue marche se poursuit ; elle est encore semée d'obstacles, mais, suivant la vieille sagesse des nations, « il n'y a point de vents contraires pour ceux qui savent où ils veulent aller ». (*Applaudissements sur les traversées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Louisy.

M. François Louisy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est inutile pour moi de me perdre dans une énumération de chiffres auxquels on pourrait faire dire tout et n'importe quoi, étant donné que les élus de l'outre-mer ne sont appelés à se prononcer que sur une infime partie du budget consacré aux départements et territoires d'outre-mer, en fait 5 p. 100.

J'ai beau lire que le projet de budget des départements d'outre-mer est en progression de 2,8 p. 100, je ne peux m'empêcher de croire qu'il s'agit plus d'alchimie que de comptabilité.

En effet, on note une progression des crédits de paiement par-ci, une diminution des autorisations de programme par-là, une régression du Fidom, ce qui signifie une baisse des investissements de l'Etat, qui prétend pourtant soutenir la relance de l'économie.

Après cinquante ans de départementalisation, les élus d'outre-mer seraient-ils donc incapables de saisir les subtilités de la chose budgétaire ?

« L'histoire est souvent cruelle pour ceux dont la vision du monde accuse un trop grand décalage avec le cours des choses et l'humeur. »

L'histoire sera sans indulgence avec ceux qui, depuis des décennies, restent sourds aux cris d'alarme des élus d'outre-mer quant au devenir de ces départements qui, cependant, assurent la présence de la France aux quatre coins du monde en lui permettant d'être reconnue comme puissance mondiale.

Monsieur le ministre, le projet de budget que vous soumettez à notre examen n'est pas à la hauteur de vos ambitions. J'en veux pour preuve la loi du 25 juillet 1994, qui a pour objet de favoriser l'emploi, l'insertion sociale et les activités économiques dans les départements d'outre-mer.

On ne peut que louer cette intention quand on sait que le taux de chômage atteint plus de 16 p. 100 de la population active en Guyane, 30 p. 100 en Guadeloupe, plus de 28 p. 100 en Martinique et près de 40 p. 100 à la Réunion.

Mais quand on sait que ce taux de chômage est deux fois plus élevé aux Antilles qu'en métropole et trois fois plus élevé à la Réunion, que plus d'une personne sur sept est bénéficiaire du RMI, contre une sur trente-cinq en France métropolitaine, on voit bien que ce ne sont pas ces timides mesures qui permettront à nos départements de sortir du sous-développement et du chômage endémique qui font de la Guadeloupe, selon les chiffres de l'INSEE, le département le plus pauvre de France.

La politique du Gouvernement est-elle vraiment axée sur le développement économique de nos départements et est-elle réellement adaptée ?

La loi du 25 juillet 1994 prévoit, dans les départements d'outre-mer, une exonération des cotisations sociales durant cinq ans pour les secteurs soumis à la concurrence. La contrepartie devrait être l'obligation

d'embaucher grâce à une partie au moins des bénéficiaires réalisés. Or, cette obligation n'est pas imposée aux entreprises.

Poussons le raisonnement plus loin. Sachant qu'il s'agit d'une période transitoire, de nombreuses entreprises seraient tentées de profiter des sommes ainsi récupérées pour se préparer au retour du *statu quo* sans avoir embauché un seul chômeur.

Monsieur le ministre, ce système, tel qu'il est institué, aura plutôt des effets pervers sur l'emploi.

Par ailleurs, vous avez estimé le coût du financement des mesures prévues par la loi du 25 juillet 1994 à 1,2 milliard de francs. Or, l'effort de l'Etat dans ce projet de budget s'élève à 175 millions de francs.

En revanche, on demandera aux contribuables domiens des efforts considérables, qui se traduiront par une augmentation du taux de la TVA, de la taxe additionnelle à l'octroi de mer, et j'en passe.

Certes, je reconnais que, sans de très gros sacrifices durables de notre part pour sortir de la situation de sous-développement dans laquelle sont plongés nos départements d'outre-mer depuis longtemps il ne peut y avoir d'espoir.

Depuis la départementalisation, qui était censée permettre de résoudre les problèmes de ces îles, les choses n'ont pas beaucoup changé ; le fossé continue à se creuser entre la métropole et ses départements lointains. Il est difficile de citer un domaine où nous avons rattrapé les retards accumulés.

Peut-on vraiment espérer quand la solidarité nationale est à peine perceptible et se dégage de plus en plus ?

La foi peut-elle déplacer les montagnes quand il n'existe pas le moindre signe de nature à la susciter ?

Monsieur le ministre, nul ne peut vous dénier une réelle volonté de concertation avec les élus des départements d'outre-mer et une grande connaissance de ces départements ; vos nombreux déplacements sont là pour en témoigner.

J'avais promis de ne pas parler de chiffres, mais on y revient fatalement.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire que vous ne vous donnez pas les moyens de votre politique.

Ainsi, sur le plan de l'éducation nationale, le projet de budget ne répond pas aux besoins : les créations de postes et les crédits programmés pour les cinq années à venir aux Antilles et en Guyanne sont nettement insuffisants.

A ce propos, je peux citer quelques exemples de retards accumulés : à la suite de la décentralisation, un parc immobilier de collèges et de lycées transmis à nos départements et régions en état de vétusté, sans le moindre moyen financier pour les rénover ; l'absence d'un véritable programme de formation professionnelle adaptée ; l'insuffisance de moyens pédagogiques dans le cadre d'un bilan formation.

En outre, le ministre de l'éducation nationale envisage une diminution très sensible du nombre des fonctionnaires mis à disposition de la Mutuelle générale de l'éducation nationale, la MGEN, chargée de gérer la sécurité sociale des agents de l'éducation nationale.

Il apparaît urgent de mettre en place une loi de programmation dans le domaine de l'éducation et de la recherche, particulièrement en Guadeloupe. Elle permettrait de financer les réformes prévues par la loi Jospin de juillet 1989 et les 158 décisions du ministre de l'éducation nationale.

En ce qui concerne l'agriculture, la trop grande dispersion des acteurs et les nombreux intervenants sur le terrain nuisent à la cohérence de l'ensemble. Par ailleurs, on se heurte trop souvent à un étagement compliqué des structures et des instances de décision et à une trop grande centralisation des décisions stratégiques. Paris décide de tout, contrairement à l'esprit de la décentralisation.

Il faut réformer l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer, l'ODEADOM, en rapprochant la définition des axes stratégiques et les décisions des acteurs locaux. Cela peut prendre la forme d'une antenne de l'ODEADOM, avec compétences renforcées dans chaque département.

Il faut également redéfinir le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Il faut surtout adopter une loi d'orientation agricole pour l'outre-mer, accompagnée d'une loi de programme.

Monsieur le ministre, cela est parfaitement possible, car, de la Réunion à la Martinique, de la Guyane à la Guadeloupe, de Mayotte à la Nouvelle-Calédonie, ce sont encore et toujours les tropiques et un peu l'équateur, et je persiste à croire qu'une loi d'orientation peut réunir toutes ces contrées.

Saisissons l'opportunité de la discussion du projet de loi de modernisation de l'agriculture pour prendre date pour notre économie agricole.

En matière de politique monétaire et de financement, aucun Domien ne comprend le niveau des taux d'intérêt nominal et réel, et le différentiel de 2 à 2,5 points en notre défaveur. Nos économies sont étranglées par ces taux, qui sont, en fait, indirectement imposés par l'Allemagne.

A la suite de l'indépendance octroyée récemment à la Banque de France, des aménagements auraient dû être prévus pour l'outre-mer afin d'imposer au Conseil de la politique monétaire et au Conseil administratif de l'IEDOM des contraintes de compensation et de rééquilibrage tenant à notre différence de compétitivité dans les domaines monétaire et financier.

Il faut donc découpler la politique monétaire des départements d'outre-mer et la politique monétaire européenne, en réformant l'IEDOM. Nos mécanismes de financement ne peuvent pas résulter du seul jeu des forces du marché.

Enfin, pour financer le logement, l'agriculture ou le tiers secteur, il convient de revenir à une ordonnance de 1959 qui disposait que les bénéficiaires de l'IEDOM étaient réinjectés dans l'économie des départements d'outre-mer. Ces sommes considérables ont été recentralisées par l'Etat, qui en dispose librement.

En matière sociale, il serait grand temps de mettre en œuvre une réflexion globale sur l'outre-mer qui porterait sur l'opportunité de la transposition des dispositions d'égalité sociale en matière de prestations sociales ou, au contraire, sur celle d'un dispositif adapté aux spécificités de nos départements.

Lors de votre audition par la commission des affaires sociales, monsieur le ministre, vous nous avez fait part des difficultés rencontrées par le Gouvernement quant aux modalités d'extension aux départements d'outre-mer du dispositif de l'allocation parentale d'éducation applicable en métropole. Vous êtes convenu que les élus des départements d'outre-mer étaient eux-mêmes divisés sur cette extension.

Depuis cinquante ans de départementalisation, nous attirons l'attention des gouvernements de la France pour qu'ils réfléchissent aux vrais problèmes de fond qui touchent nos populations et pour que soient prises des mesures adaptées aux particularités de ces départements. Cela a-t-il été réellement fait ? Permettez-moi d'en douter !

C'est la raison pour laquelle on continue à s'interroger : égalité sociale ou prise en compte des spécificités ?

Le groupe interparlementaire des départements d'outre-mer a réfléchi à la question, notamment s'agissant de l'allocation parentale d'éducation.

Nous souhaitons un dispositif adapté aux spécificités de l'outre-mer et, dans un souci de gestion plus efficace, nous désirons que cette allocation soit versée directement aux caisses d'allocations familiales.

Il est évident que toute mesure d'égalité sociale individuelle ne devra pas être financée par un prélèvement sur la créance de l'allocation parentale d'éducation et que les financements déjà mis en place et les crédits affectés à des interventions spécifiques, telle la ligne budgétaire unique ou la dotation versée aux caisses d'allocations familiales, ne devront pas être remis en cause.

Bien entendu, les secteurs d'affectation des crédits de l'allocation parentale d'éducation devront être définis réglementairement en fonction des besoins locaux des caisses d'allocations familiales. Ces dernières nous ont fait connaître leurs priorités et les utilisations possibles de cette créance de l'allocation parentale d'éducation, par secteur d'activité, tels le logement et l'habitat, la petite enfance et l'amélioration des prestations d'accueil de la restauration scolaire.

Enfin, je tiens à attirer votre attention sur la situation des services d'incendie et de secours, monsieur le ministre.

La départementalisation de ces services a entraîné de graves difficultés dans les départements d'outre-mer. Une insuffisance de crédits nous fait craindre pour la sécurité civile.

Comme pour les lycées et les collèges, la décentralisation s'est manifestée par un transfert de responsabilités sans attribution de moyens financiers appropriés.

On nous a dit de prendre enfin nos responsabilités. Nous le voulons bien ! Les élus d'outre-mer n'ont jamais refusé de prendre leurs responsabilités, sauf quand il s'agissait de cadeaux empoisonnés.

Monsieur le ministre, permettez-moi, sans faire de catastrophisme, de tirer de nouveau la sonnette d'alarme.

L'outre-mer traverse une crise économique et sociale sans précédent. En Guadeloupe, une grève des dockers a paralysé l'activité économique de l'île, une grève des transporteurs de voyageurs a perturbé le bon déroulement de l'activité scolaire. Ces exemples illustrent les conflits sociaux qui secouent quotidiennement les départements d'outre-mer.

Qu'il s'agisse de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion ou de la Guyane, des foyers de mécontentement sont en train de se transformer en bombes à retardement.

Si une vraie politique de développement économique prenant en compte les fléaux qui minent ces départements n'est pas mise en place de toute urgence, vous devrez alors faire face à la déstabilisation politique de l'outre-mer et à une explosion sociale sans précédent, monsieur le ministre ; en effet, d'autres groupes, comme

les sectes, les trafiquants de drogue, les délinquants, auront pris soin de transmettre à notre jeunesse d'autres valeurs que celles qu'enseigne la République.

L'histoire a une fâcheuse tendance à se répéter. N'oubliez pas que c'est un peuple affamé qui, au comble du désespoir, renversa la monarchie !

Le rapport Picq, qui a été remis au Premier ministre et pour lequel aucun élu de l'outre-mer n'a d'ailleurs été consulté, s'interroge sur la nécessité d'un ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Monsieur le ministre, il vous revient de nous convaincre de l'utilité de ce ministère et de nous démontrer qu'il est capable de donner l'impulsion nécessaire au développement de ces départements.

Il est déplorable que, sur les 46 milliards de francs consacrés aux départements et aux territoires d'outre-mer, seuls 2,5 milliards de francs soient gérés par votre ministère. Les élus de l'outre-mer devront-ils désormais s'adresser aux différents ministères pour leurs revendications, au risque de ne rencontrer aucun interlocuteur valable ?

Monsieur le ministre, que pouvons-nous attendre de votre ministère ?

Faut-il une loi d'orientation sur le développement économique ? Faut-il une loi de programme pour les départements d'outre-mer ? Faut-il un changement radical de la politique gouvernementale à l'égard de ceux-ci ?

Pour le savoir, que le Gouvernement français tienne des assises sur l'emploi, sur l'insertion sociale et sur le développement économique des départements d'outre-mer ! Que les quatre départements fassent l'objet d'un audit, comme l'a proposé mon collègue M. Rodolphe Désiré, afin de « mettre à plat » leurs problèmes et leurs besoins.

Je terminerai cette intervention en félicitant MM. Goetschy, Lacour, Lise, Lagourgue et Girault, dont les excellents rapports nous ont parfaitement éclairés sur la situation dans les départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste, dans sa grande majorité, votera contre votre projet de budget, qui paraît insuffisant pour permettre le redressement des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makapé Papilio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme chaque année, j'ai le plaisir de mesurer les efforts que fait le Gouvernement de la République pour l'amélioration du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Je vous entretiendrai plus particulièrement de la situation de mon territoire, celui des îles Wallis-et-Futuna, dont je suis l'élu depuis 1971.

En janvier de cette année, j'ai appris avec plaisir que les îles Wallis-et-Futuna bénéficieraient pour les cinq prochaines années d'un contrat de plan Etat-territoire d'un montant de 58 millions de francs.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, de m'entendre dire que ce contrat de plan me semble trop faible pour qu'une amélioration économique et sociale appréciable se fasse sentir. Aussi, je me réjouis que vous ayez proposé de l'améliorer par un plan de développement économique, social et culturel.

Il est certain - je le regrette d'ailleurs beaucoup - que le retard est aussi dû à la lenteur qu'ont mise les autorités du territoire pour définir ensemble les orientations prochaines du développement de ces îles.

Désireux que les îles Wallis-et-Futuna ne deviennent pas économiquement sinistrées, j'aimerais attirer plus particulièrement votre attention sur divers problèmes, monsieur le ministre.

Aucun chantier important n'est actuellement en cours de réalisation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, et ce depuis l'achèvement du lycée, en 1993. Or, comme chacun sait, quand le bâtiment ne va pas, rien ne va !

En outre, seule une vingtaine de logements sociaux ont été financés par la Caisse française de développement, en 1993 ; il en sera de même en 1994.

De même, l'aménagement de la route de Futuna est stoppé depuis début 1993, ce qui n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur l'économie locale.

Par ailleurs, cette année, le service de santé du territoire recevra, pour son fonctionnement, moins de 27 millions de francs, alors que 32 millions de francs au moins seraient nécessaires, bien que l'Etat ait, en 1993, épongé le déficit des deux années précédentes.

En ce qui concerne la convention chargée pour les années à venir de gérer l'enseignement primaire catholique de mon territoire, la grande réunion qui vient de se tenir à Nouméa, du 21 au 24 novembre dernier, s'est soldée par un échec.

En effet, l'attitude négative de la mission de l'éducation nationale de Paris dénote une ignorance et un quasi-mépris des réalités spécifiques de Wallis-et-Futuna.

En ce qui concerne les chantiers de développement, l'enveloppe attribuée par le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle était, en 1992, de 7 millions de francs ; elle fut ramenée à 6 millions de francs en 1993. Pour 1994, on a parlé de 4,5 millions de francs. Je crains le pire pour 1995, et je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir intervenir pour que soient réajustés à la hausse ces crédits.

Par ailleurs, j'ai appris que la subvention relative à la desserte aérienne et maritime a été réduite de 3 millions de francs à 1,5 million de francs, soit une diminution de 50 p. 100. J'aimerais connaître les raisons qui ont motivé une telle réduction, qui me semble particulièrement inopportune. En effet, le prix du billet d'avion Nouméa - Wallis est l'un des plus élevés du monde. En réduisant la subvention, vous augmentez automatiquement le prix du billet, qui deviendra insupportable pour les usagers.

Pour conclure sur le plan financier, monsieur le ministre, je vous demande une augmentation sensible de tous les crédits alloués à mon territoire ; j'ai en effet constaté, à la lecture de la page 2 du « jaune » budgétaire sur les départements et territoires d'outre-mer pour 1995, que seul mon territoire a vu ses crédits diminuer de 4,5 p. 100, alors qu'une augmentation du même pourcentage serait, à mon avis, souhaitable.

Comme les allocations de chômage sont inexistantes aux îles Wallis-et-Futuna, alors que les personnes sans emploi sont aussi nombreuses sinon plus nombreuses qu'ailleurs, je vous demande de bien vouloir étudier une solution financière convenable pour que ces personnes puissent bénéficier, à l'avenir, d'une aide substantielle.

Monsieur le ministre, je vous propose d'apporter quelques précisions aux textes. En effet, si, dans l'esprit de tous les parlementaires, il est clair, lorsqu'ils parlent des départements et territoires d'outre-mer, que Wallis-et-Futuna, mon petit territoire, en fait partie d'office, cela n'est pas toujours aussi net pour bon nombre de services administratifs. Ainsi, pour certaines administrations métropolitaines, mes compatriotes ne peuvent bénéficier

d'un congé bonifié parce que mon territoire n'est pas explicitement cité parmi les collectivités territoriales concernées.

Par ailleurs, actuellement, beaucoup de ressortissants d'outre-mer participent activement à la défense du pays. Or, au bout de quinze, vingt ou vingt-cinq années de service, ils pensent à revenir au pays avec leur famille. Et là, la loi ne prévoit plus que leur déménagement soit intégralement pris en charge par l'Etat, puisqu'on ne leur paie que le déménagement de la garnison au port d'embarquement.

Il serait bon, monsieur le ministre, qu'avec votre collègue ministre de la défense vous puissiez leur garantir un retour au foyer dans des conditions décentes, d'autant qu'ils ne sont pas des milliers et des milliers !

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous saurez apporter le maximum de réponses positives à toutes mes questions et, de fait, à toutes celles que se posent nos concitoyens de Wallis-et-Futuna. Par avance, je vous en remercie.

Avant de terminer, je tiens, monsieur le ministre, à vous remercier publiquement pour l'excellent accueil que vous avez réservé à la délégation de la chefferie traditionnelle de nos îles, aussi bien ici, à Paris, que lors de la visite de votre bonne ville de Chalon-sur-Saône.

Je vous présente donc ici les plus vifs remerciements de tous les membres de la délégation et vous demande de bien vouloir les transmettre à chacun de ceux qui vous ont aidé pour la réussite de ces rencontres.

Enfin, je vous remercie aussi et surtout des solutions que vous avez bien voulu trouver aux problèmes très importants qui ont été évoqués et inscrits dans le mémorandum de la délégation.

Il va de soi, monsieur le ministre, que je voterai, avec mes collègues du groupe du RPR, votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'Union centriste.*)

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je veux tout d'abord remercier l'ensemble des rapporteurs et des orateurs pour la précision et la pertinence de leurs observations. Sans pour autant allonger à l'excès mon propos, je me dois de tenter d'être exhaustif dans mes réponses.

Monsieur Goetschy, vous avez évoqué, citant le rapport de la Cour des comptes, un certain nombre de dossiers particuliers sur lesquels je souhaite vous apporter quelques apaisements.

S'agissant de l'usine de jus de fruits en Polynésie française, il est exact que le territoire s'est beaucoup impliqué. Cependant, après un certain nombre de difficultés, des mesures ont été prises qui permettent aujourd'hui un meilleur fonctionnement de l'installation. C'est, je crois, un secteur promis à un bel avenir, et l'idée de s'impliquer était donc judicieuse.

Sur le centre de développement de la province Nord, en Nouvelle-Calédonie, je tiens à dire très clairement qu'à mes yeux on ne peut pas parler d'échec. Nous sommes au début d'un processus ; deux réalisations importantes sont à noter. Certes, Monsieur Girault, nous mesurons chaque jour toute la difficulté d'une politique de rééquilibrage, tant il est vrai qu'il n'est pas évident de créer artificiellement un pôle de développement.

Reste que la SLN, la société Le Nickel, a réalisé des investissements d'un montant total de 900 millions de francs. Les premiers nickels extraits ont été fondus à Nouméa il y a quelques jours ; 14 000 tonnes ont déjà été transférées. La centrale électrique de Nepoui a également été réalisée, et ce n'est qu'un début. Il est donc extrêmement sévère de dire, avec la Cour des comptes, que l'opération est un échec.

S'agissant des annulations de crédits que vous avez déplorées - elles atteignent effectivement 34,6 millions de francs en loi de finances rectificative - je note qu'en contrepartie nous avons des ouvertures de crédits beaucoup plus importantes, le solde net atteignant 95,8 millions de francs. Je me réjouis de ce solde positif.

On ne peut donc pas dire qu'il y a eu réduction des crédits au cours de l'année 1994. Au contraire, il y a eu abondement.

J'en viens au *Marion Dufresne II*. Le Sénat sait bien ce qu'il en est. La décision n'était pas véritablement souhaitée par le ministère des DOM-TOM ; elle ne s'imposait pas, tout au moins dans la forme qui a été choisie.

Je dois vous avouer que j'ai quelques inquiétudes, monsieur le rapporteur, sur les conséquences de la mise en activité de ce bâtiment sur le budget des TAAF. Je suis actuellement en discussion avec mon collègue ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour trouver le moyen de mieux répartir le coût de fonctionnement de ce bateau. Nous aurons sans doute à en reparler au cours de l'année 1995. Je partage votre préoccupation ; il importe que le budget des TAAF ne soit pas trop affecté.

Vous avez également évoqué la baisse des crédits d'équipement administratif. Compte tenu du « dégel » des reports qui vont intervenir dès le 1^{er} janvier, le budget sera satisfaisant, en particulier en crédits de paiement.

Sur l'évolution « en ciseaux » des crédits du FIDOM par rapport aux crédits communautaires, je voudrais être très clair : les crédits communautaires destinés aux départements d'outre-mer vont doubler si l'on compare l'année 1992 à l'année 1999. Ce doublement des crédits des fonds structurels a été obtenu par le Gouvernement, et c'est parce que nous attendions ce résultat que nous n'avons engagé la négociation des contrats de plan qu'avec un certain décalage par rapport à la préparation des contrats de plan des régions métropolitaines.

Je puis vous assurer que le ministre des départements et territoires d'outre-mer, notamment, souhaitait profiter de cette évolution des crédits communautaires pour négocier à la hausse les contrats de plan. Nous avons obtenu, globalement, une augmentation pour les départements d'outre-mer d'environ 60 p. 100 par rapport aux contrats de plan de la génération précédente.

Certains ont prétendu que l'Etat se désengageait à cette occasion. Je ne peux pas partager ce point de vue, qui est démenti par les faits.

Bien au contraire, le Gouvernement applique le principe d'additionnalité, rappelé par plusieurs d'entre vous, et entend jouer de cette hausse de crédits comme d'un levier pour faire en sorte que les besoins d'équipements suscités par la démographie bénéficient à la fois des crédits européens et des crédits de l'Etat.

Dans le même ordre d'idées, vous avez aussi regretté que le FIDES général augmente au détriment du FIDES territorial.

Quels sont les chiffres ? Le FIDES général croît de 2,5 p. 100 en autorisations de programme et de 80 p. 100 en crédits de paiement, alors que le FIDES-territorial

n'est doté que de 6 millions de francs de crédits de paiement, lesquels seront cependant majorés de 8,5 millions de francs au titre d'un « dégel » de crédits de report, de façon que les crédits de paiement disponibles en 1995 soient en fait en hausse, par rapport à l'an dernier, de 20 p. 100. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter.

Quant aux crédits inscrits au chapitre 37-91 au titre, notamment, des responsabilités de l'Etat en matière de non-application de décisions d'expulsions locatives, il s'agit de crédits évaluatifs qui seront augmentés dans le cadre de la loi de finances rectificative.

M. Désiré a évoqué un certain nombre de problèmes, notamment les taux d'intérêt et le coût du crédit. Il a eu raison de le faire, car le sujet est tout aussi important que l'évolution des crédits des administrations ou des collectivités publiques.

Comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, voilà quelques mois nous avons arrêté des mesures relatives au taux de réescompte de l'IEDOM. Une, notamment, devrait, je l'espère, produire ses effets dès la semaine prochaine ; je veux parler de la réduction des réserves obligatoires des banques décidée par le conseil de surveillance de l'IEDOM, avec l'accord de la Banque de France. Cela permettra de dégager des liquidités supplémentaires d'un montant compris entre 800 millions et 1 milliard de francs.

S'agissant des crédits d'insertion en faveur du logement, les actions qui ont été engagées, et qui seront amplifiées grâce à la loi du 25 juillet 1994, devraient nous permettre de mieux répondre aux attentes des RMistes.

Pour ce qui est de la bonification des crédits, il existe déjà une enveloppe annuelle des crédits bonifiés par l'Etat, de l'ordre de 500 millions de francs pour les investissements productifs en outre-mer. Ces crédits sont distribués par la Caisse française de développement.

Comme vous le savez, M. le Premier ministre a annoncé un certain nombre de mesures complémentaires que j'ai évoquées tout à l'heure, dans mon propos liminaire.

Des craintes ont été formulées au sujet de l'organisation commune du marché de la banane. A cet égard, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà indiqué. La vérité est qu'il nous faudra être perpétuellement vigilants. Comme il est de règle dans la vie internationale, il existe des conflits qui nous conduisent à défendre nos intérêts contre d'autres pays qui défendent les leurs.

Après la plainte allemande, qui a été rejetée, c'est maintenant une plainte américaine qui a été déposée. Il faudra donc cheminer ainsi. Vous pouvez cependant compter sur la détermination du Gouvernement, convaincu qu'il est de l'importance de ce dossier pour l'emploi et pour l'aménagement des Antilles.

Quant à la diversification agricole, je crois en effet qu'au-delà de ce que l'on peut faire pour la banane, le sucre ou le rhum, il est important de profiter des conditions climatiques et du savoir-faire des agriculteurs antillais, mais aussi réunionnais, pour la réaliser.

Elle suppose que soient réunies des conditions techniques, des conditions de formation ainsi qu'une certaine pratique des marchés pour permettre l'écoulement régulier d'une production elle-même régulière.

Un certain nombre d'aides sont déjà mises en œuvre. Vous les connaissez.

J'en viens tout naturellement au tourisme.

Je suis convaincu, comme vous-mêmes, mesdames, messieurs les sénateurs, que nous devons accentuer le développement touristique dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Le tourisme de l'outre-mer bénéficie aujourd'hui de la loi de défiscalisation, dont le dispositif a été encore amélioré au printemps 1993, et du récent allègement des charges sociales, puisque nous avons, bien sûr, inscrit le tourisme dans les secteurs à charges réduites, ce qui devrait permettre d'améliorer la qualité de l'accueil dans les structures touristiques. Les responsables des structures hôtelières devraient profiter de ce dispositif pour accroître leurs effectifs.

Monsieur Lacour, vous avez évoqué le rôle des territoires d'outre-mer du Pacifique dans cette grande zone. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à l'issue du voyage que j'ai effectué en Nouvelle-Calédonie, en Australie et en Nouvelle-Zélande, au mois de septembre dernier, le Gouvernement français est heureux de constater que la présence française dans cette zone est non seulement acceptée, mais souhaitée. La coopération diplomatique débouche maintenant sur une coopération économique, portée par les responsables de nos territoires français du Pacifique, qui développent maintenant des relations aux conséquences économiques intéressantes.

S'agissant de la place de la France à travers ses territoires dans l'ensemble Asie-Pacifique, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission, nous sommes évidemment très intéressés par l'organisation du développement de la coopération régionale.

A l'occasion de la prochaine présidence française de l'Union européenne, sans doute aurons-nous l'occasion de promouvoir un dialogue entre les instances européennes et les instances de coopération régionales de cette zone. C'est en tout cas l'un des sujets que le ministre des affaires étrangères et moi-même avons évoqués avec les responsables diplomatiques de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Vous avez bien raison de souligner tout l'intérêt de l'exploitation de la zone économique exclusive des territoires d'outre-mer. Un certain nombre d'études systématiques sont aujourd'hui entreprises pour connaître les possibilités d'exploitation de ces zones, notamment dans le domaine de la pêche, qu'il s'agisse des Kerguelen, de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie.

Ce dossier mérite d'être mis davantage en valeur auprès de l'opinion métropolitaine pour lui montrer l'importance de ces territoires d'outre-mer, auxquels nous sommes attachés mais qui sont parfois mal connus de nos concitoyens.

Sur l'Antarctique, nous avons tout dit depuis le début de la discussion, notamment au sujet de la piste d'atterrissage. Je n'y reviendrai donc pas. Je crois qu'il faut savoir arrêter à temps un processus. Fallait-il imputer la responsabilité de la destruction de cette piste à la tempête ou à des erreurs techniques? La question a été posée, mais nous ne connaissons sans doute jamais la réponse. Il me paraissait en tout cas important de ne pas prendre de risques supplémentaires sur le plan financier, d'autant que nous avons pu régler, grâce à la coopération internationale, nos problèmes de liaison avec nos bases scientifiques sur place, à des conditions qui seront plus raisonnables.

Monsieur Lise, vous avez posé une série de questions et évoqué l'importance de la réhabilitation de l'habitat insalubre. Permettez-moi de citer un seul chiffre : de 1991 à 1995, les crédits correspondants sont passés de 120 millions de francs à 170 millions de francs, ce qui va dans le

bon sens. Par ailleurs, dans le cadre des contrats de ville, des sommes extrêmement importantes seront affectées à la réhabilitation de l'habitat insalubre.

Pour ce qui concerne les hôpitaux - cette question a été évoquée par un certain nombre d'orateurs - il est exact que l'ensemble de l'outre-mer, et plus particulièrement les départements qui connaissent une immigration clandestine importante, éprouvent des difficultés particulières. Mme Veil a bien voulu, depuis un certain nombre de mois, se pencher sur ce dossier, et c'est ainsi que nous avons pu prendre conjointement un certain nombre de décisions pour toute une série d'hôpitaux, aussi bien en Guyane que dans les départements antillais.

Il nous faut incontestablement poursuivre ce travail d'évaluation des charges particulières des hôpitaux de l'outre-mer, de remise à niveau de leurs dotations de fonctionnement et assurer un meilleur suivi de l'aide médicale hospitalière afin d'examiner dans quelles conditions cette aide pourrait être assumée par les différentes collectivités publiques, Etat et département.

Nous devons également freiner l'accès d'un certain nombre d'immigrés clandestins dans ces hôpitaux, tout en respectant, bien sûr, l'obligation de soins qui s'impose dans toute la République française, même si un certain nombre de nos voisins n'ont pas les mêmes scrupules.

Je connais vos préoccupations, monsieur Lise, sur le dossier de la défiscalisation des investissements. Il est important que nous réalisions ensemble, élus locaux et administrations, un certain nombre de projets industriels, dans votre département comme dans les autres départements d'outre-mer. Cela étant, il nous faut, bien entendu, respecter les règles en matière d'urbanisme et en matière d'agrément, mais je suis tout à fait prêt, avec mon collègue du budget, à répondre à votre attente et à réexaminer les dossiers qui vous tiennent à cœur, en particulier le dossier des minoteries, qui doit devenir un facteur positif pour le développement de la Martinique. Nous devons sortir de certains blocages qui existaient jusqu'à présent.

Monsieur Lagourgue, je répondrai d'abord à votre dernière question, pour vous rassurer : le Gouvernement français n'a pas l'intention d'accepter une discussion sur la souveraineté française à Tromelin. A la suite d'un engagement pris par le Président de la République lors de son dernier voyage dans la région, la discussion ne peut porter que sur la coopération technique avec l'île Maurice s'agissant de l'îlot de Tromelin.

J'espère que, sur la prime d'équipement, nous ne nous séparerons pas trop, monsieur Lagourgue.

Le décret relatif aux entreprises exportatrices est actuellement examiné par le conseil général de la Réunion.

Il est vrai que le dispositif actuel prévoit la disparition, pour l'Etat, de la prime d'équipement.

Vous le savez, nous avons finalement pris le parti de prévoir le financement exclusif par l'Etat de la future prime à l'exportation aux entreprises exportatrices, alors que, à l'origine, nous avions envisagé un partage du financement entre l'Etat et la région. Dans l'état actuel du texte, il est exact que la prime d'équipement versée par l'Etat est supprimée, ce qui, bien sûr, n'exclut pas que la région puisse reprendre l'idée pour elle-même.

Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines, car il ne faudrait pas que, même si le nouveau dispositif est beaucoup plus ambitieux que l'ancien, nous fassions disparaître certains petits projets industriels, qui seront moins concernés par la politique d'aide à l'exportation alors même qu'ils présentent un intérêt certain pour les créations d'emplois. Je suis sensi-

ble à cette argumentation, et nous allons étudier comment nous pourrions, en concertation avec la région, répondre à cette nécessité.

Pour ce qui est de la part du budget des départements et territoires d'outre-mer au sein de l'effort budgétaire global de l'Etat en direction de l'outre-mer et de la présentation même des documents budgétaires, je voudrais d'abord dire que le « jaune » budgétaire - c'est-à-dire la présentation de l'ensemble des crédits de l'Etat destinés à l'outre-mer - est paru plus tôt cette année, comme je l'avais souhaité. L'an dernier, il avait été publié le jour du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, ce qui n'était pas très confortable pour moi. Cette année, il a été publié nettement plus tôt.

Ce document n'est peut-être pas encore suffisamment détaillé et exhaustif, les comparaisons qu'il permet d'une année sur l'autre ne sont pas suffisamment précises, mais je pense qu'il s'agit quand même d'un document important et utile. D'ailleurs, plusieurs d'entre vous s'en sont inspiré pour établir un certain nombre de comparaisons.

La modestie de la part relative du ministère des départements et territoires d'outre-mer, monsieur Louisy, n'est pas une innovation de ce gouvernement. C'est une situation fort ancienne, mais, très sincèrement je ne crois pas que ce soit un problème en soi. En effet, le rôle du ministère des départements et territoires d'outre-mer ne consiste pas, pour l'essentiel, à gérer la masse de crédits inscrits au budget de mon ministère. Son rôle consiste plutôt à coordonner les actions, prendre des initiatives, être un interlocuteur privilégié du monde de l'outre-mer, et donc faire la synthèse des dossiers gérés par les différents ministères.

Je dirai simplement, à titre personnel - et sans heurter mes collègues du Gouvernement - que le rapport administratif auquel certains d'entre vous ont fait allusion, le rapport Picq, a été réalisé sans concertation avec les élus et ne recouvre pas du tout la vision du Gouvernement sur cette structure ministérielle. Au demeurant, plusieurs hypothèses étaient envisagées dans ce rapport. Je ne dis pas cela parce que je suis très directement concerné par certaines conclusions de ce rapport, mais parce qu'il ne me paraît pas politiquement viable de régler ainsi le problème de l'outre-mer.

Monsieur Lagourgue, vous avez aussi évoqué l'évolution contrastée entre le FIDOM général et le FIDOM décentralisé.

Deux raisons justifient cette évolution.

La première marque notre volonté d'utiliser au maximum le FIDOM général pour servir, comme je l'indiquais tout à l'heure, de contrepartie pour l'Etat à l'augmentation des crédits européens.

La seconde raison résulte de cette même démarche : compte tenu de la contractualisation très importante des crédits ministériels, nous nous sommes trouvés, lors de nos discussions avec le ministère du budget, dans une situation extrêmement difficile pour continuer à défendre une augmentation positive de l'ensemble des crédits du FIDOM. En effet, l'augmentation des enveloppes ministère par ministère, du fait de la contractualisation et de l'augmentation des dotations inscrites dans les contrats de plan, nous a mis dans une position difficile pour justifier le maintien à son niveau antérieur de ce fonds.

Nous avons préféré consacrer les crédits du FIDOM général au financement de projets très spécifiques présentant un intérêt suffisamment évident pour justifier une intervention directe au niveau de l'Etat, en acceptant en

contrepartie une réduction des enveloppes territorialisées qui n'ont pas d'affectation précise au départ et qui ne sont pas contractualisées.

Vous avez également évoqué le problème de l'application des textes à Mayotte. Je vous dirai simplement, d'un mot, que la commission Périer suit maintenant aussi ces questions et qu'elle nous a fait un certain nombre de suggestions :

Enfin, vous avez regretté le rôle du ministère des départements et territoire d'outre-mer dans les nominations de fonctionnaires. La circulaire d'avril 1994 que M. le Premier ministre a bien voulu prendre rappelle effectivement une règle ancienne, la consultation du département ministériel chargé des départements d'outre-mer pour toute nomination de fonctionnaire d'encadrement outre-mer. Cela me paraît justifié ; sinon, il faudrait s'interroger sur le rôle de ce ministère, et rejoindre peut-être les conclusions du rapport Picq !

Je vous dirai, parce que c'est sans doute le fond de votre question, que je serai personnellement très attentif à ce que cet agrément soit bien donné dans l'esprit que je souhaite. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai demandé que la circulaire précise bien que les fonctionnaires d'encadrement affectés outre-mer doivent répondre à ce que l'outre-mer exige d'eux en termes de sens des responsabilités et d'adaptation à leur métier.

Enfin, je veux revenir sur un point que vous avez évoqué, ainsi que d'autres orateurs après vous : la délinquance dans les départements d'outre-mer. En effet, une fois que les chiffres sont prononcés, il est difficile de les oublier.

Or, les chiffres que me sont donnés par le ministère de l'intérieur, par les services de police et de gendarmerie, ne correspondent pas tout à fait à ceux que j'ai entendu mentionner ce soir. Il est vrai qu'en 1993 la criminalité a fortement augmenté dans les différents départements d'outre-mer - entre 15 p. 100 et 30 p. 100 selon les départements. Il n'en est pas moins vrai que, depuis le début de l'année 1994, on assiste plutôt à une baisse de la criminalité - sauf à la Réunion, où l'augmentation est de 7 p. 100, j'en conviens.

Je ne crois donc pas que l'on puisse parler d'une sorte de flambée de la délinquance dans les départements d'outre-mer.

Tels sont, monsieur Lagourgue, les débuts de réponses que me paraissent exiger vos questions principales.

MM. Jean-Marie Girault et Millaud ont évoqué la contribution de solidarité territoriale en Polynésie. Ils ont souhaité connaître les solutions envisagées.

Je rappelle que ce dossier relève de la compétence du territoire, puisque - la Haute Assemblée ne l'ignore pas - la Polynésie jouit d'un statut d'autonomie interne. Nous en sommes les uns et les autres convaincus ; mais peut-être n'est-ce pas le cas de tout le monde !

Je suis prêt, si cela est nécessaire, à engager un processus législatif national pour régler les difficultés que vous avez évoquées. Cependant, c'est d'abord au sein du territoire que ces dernières peuvent et doivent être réglées.

Des discussions ont eu lieu ces derniers jours à propos d'un nouveau dispositif de contribution de solidarité territoriale. Ce dispositif semble recueillir l'approbation quasi unanime de l'ensemble des élus et des représentants socioprofessionnels. Il est donc possible que, dans les prochains jours, l'assemblée territoriale adopte une nouvelle CST qui recueille l'accord de tous.

Peut-être, avec malice, M. Millaud me rappellera-t-il qu'au mois de juin 1993 la CST première mouture avait également obtenu l'accord de tous. Il est exact qu'il faut parfois avoir de la mémoire !

Si le nouveau dispositif recueille une approbation unanime et que le contexte politique devient positif, il sera possible de régler les problèmes juridiques ; nous verrons ensuite comment régler les problèmes liés au passé.

Le président du gouvernement territorial participera au débat sur la loi organique concernant les territoires d'outre-mer. A cette occasion, nous verrons s'il est nécessaire de procéder à une validation législative.

Il convient cependant que cette validation n'intervienne pas trop tôt, puisqu'il y a eu appel devant le Conseil d'Etat. Or il n'est pas forcément de bonne politique juridique qu'un tel acte intervienne en cours de processus de contrôle juridictionnel.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, monsieur Jean-Marie Girault, vous avez évoqué l'écart économique entre les provinces. J'ai déjà annoncé la création d'une agence de développement permettant de favoriser la naissance de projets économiques dans les trois provinces.

Par ailleurs, grâce aux crédits publics, nous poursuivons la politique de rééquilibrage.

Je confirme, enfin, qu'une bonne collaboration règne entre les exécutifs des trois provinces et que le contexte politique est tout à fait favorable.

Quant à l'échéance de 1998, nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Les réflexions se poursuivent. Le dernier congrès du FLNKS, qui s'est tenu le week-end dernier, a montré une certaine ouverture sur les perspectives qui pouvaient découler de cette échéance.

J'ai maintes fois indiqué que, s'il paraissait prématuré que le Gouvernement participe directement à ce type de conversations, ses représentants étaient disponibles pour répondre aux questions que l'on voudrait leur poser ou pour faciliter les contacts entre les responsables locaux. Il en va ainsi depuis quelques mois déjà.

Monsieur Othily, vous avez évoqué la situation en Guyane. Les crédits inscrits dans le fameux « jaune » budgétaire en faveur de la Guyane augmentent de 3,24 p. 100. Nous avons refait nos calculs. Je suis toutefois à votre disposition, si vous le souhaitez, pour réexaminer la situation.

S'agissant de l'enseignement, il est vrai que se pose en Guyane, peut-être plus que dans d'autres départements, un véritable problème de rattrapage. Telle est la raison pour laquelle nous avons obtenu l'inscription, dans le chapitre relatif aux investissements du ministère de l'éducation nationale, d'une dotation exceptionnelle de 16 millions de francs pour 1995, ce qui représente les trois quarts de cette ligne budgétaire, au profit des communes guyanaises qui ne peuvent pas assumer leurs responsabilités compte tenu de leurs ressources fiscales et de la croissance de la population.

S'agissant de la TVA en Guyane, je vous avoue ma perplexité. Très sincèrement - mais je suis prêt à en débattre avec vous - je ne pense pas que la situation actuelle soit, globalement, désavantageuse pour les collectivités locales guyanaises. En effet, celles-ci bénéficient à taux plein des sommes versées par le FCTVA alors qu'elles n'acquittent pas la TVA. *(M. Othily fait un signe de dénégation.)*

Il s'agit plutôt là d'une situation avantageuse. Cela dit, compte tenu de la question de l'octroi de mer et de la nécessité de procéder à une réforme fiscale, il faudra probablement engager une réflexion rejoignant vos préoccupations.

Le fait que la Guyane soit au taux zéro en matière de TVA est plutôt un avantage avant la mise en place d'une solution de remplacement de l'octroi de mer. Il faudra bien que nous y réfléchissions puisque l'échéance inéluctable est 2002.

En ce qui concerne les dépenses de santé, je vous répète ce que j'ai indiqué à MM. Lagourgue et Lise : il est vrai que les hôpitaux d'outre-mer souffrent de difficultés particulières. Mme Veil a pris des décisions pour ceux de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni. Mais ce n'est pas pour solde de tout compte. Il nous faudra aller plus loin pour permettre à la fois le développement de ces structures hospitalières et leur rééquilibrage financier.

Monsieur Bangou, je ne pense pas que l'on puisse parler d'un désengagement de l'Etat. Voici quelques chiffres relatifs à la loi de juillet dernier : dépenses minimales engendrées, 1 230 millions de francs ; recettes de TVA, 650 millions de francs ; coût net pour l'Etat, la moitié du total.

De plus, l'augmentation des contrats de plan pour les cinq prochaines années par rapport aux cinq années passées est de l'ordre de 60 p. 100 pour les départements, et plus encore pour les territoires d'outre-mer.

Par ailleurs, la défiscalisation n'entre jamais dans les chiffres que nous évoquons lors des discussions budgétaires.

Dans ces conditions, je ne crois pas que l'on puisse vraiment parler de désengagement de la part de l'Etat.

S'agissant de l'ANT, je ne comprends pas, monsieur le sénateur, que vous puissiez regretter la situation antérieure.

Lors de mon entrée en fonction, voilà deux ans, j'ai trouvé une agence qui ne pouvait plus agir tant sa situation financière était dramatique. S'il s'était agi d'une entreprise privée, elle aurait été en dépôt de bilan.

Aujourd'hui, cette agence est en équilibre financier, elle recommence à travailler tant avec les collectivités d'outre-mer qu'avec l'ensemble des organismes de formation métropolitains qui sont disponibles, en particulier en région parisienne, et même avec l'Europe. Sa situation s'est donc véritablement améliorée.

S'agissant de la délinquance, monsieur Bangou, je vous rappelle, premièrement, la mise en œuvre des plans départementaux de lutte contre la délinquance et, deuxièmement, la politique de la ville. Vous savez combien nous sommes attachés à cette dernière étant donnée l'importance qu'elle revêt pour les grandes agglomérations, notamment antillaises.

J'ajoute que nous devons améliorer notre action anti-drogue, vous avez eu raison de le souligner, comme plusieurs de vos collègues. Il importe, désormais, de lutter aussi bien contre la drogue de passage que contre la drogue consommée par les populations de l'outre-mer, tant aux Antilles qu'à la Réunion ou, aujourd'hui, dans le Pacifique.

Monsieur Millaud, s'agissant de la Polynésie, vous avez, en particulier, soulevé le problème constitutionnel du contrôle juridictionnel des décisions de l'assemblée territoriale. Il s'agit d'une vraie question à laquelle je ne peux apporter de réponse aujourd'hui.

Nous savons, l'un et l'autre, que le tribunal administratif de Papeete a trois juges et qu'il est à la fois conseil constitutionnel, Conseil d'Etat et tribunal administratif. C'est aussi le cas de celui de Nouméa. Mais la particularité est plus marquée en Polynésie, puisque l'autonomie interne y est beaucoup plus grande qu'en Nouvelle-Calédonie.

Il y a là une difficulté incontestable, que j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'évoquer avec le vice-président du Conseil d'Etat. Il faudra trouver une solution pour opérer un contrôle mieux adapté à la nature des décisions.

En effet, la décision que vous avez évoquée porte sur un domaine qui, en métropole, serait de nature législative. Elle a pourtant été prise par un tribunal administratif que je qualifierai de droit commun, ce qui soulève une difficulté particulière.

S'il est très difficile d'opérer à chaud les changements nécessaires, il sera néanmoins impératif que le dossier soit traité dans les prochains mois.

Il ne serait guère bon de maintenir le *statu quo*. Peut-être faudra-t-il envisager une validation législative. Toutefois, la réussite d'une telle opération suppose une appréciation lucide des conditions juridiques et de l'environnement politique.

J'en viens à la réforme de la relation entre les territoires d'outre-mer et l'Union européenne. Je partage votre souci. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, l'insertion des territoires d'outre-mer dans l'Union européenne n'est pas satisfaisante actuellement. Elle présente quelques avantages et un certain nombre d'inconvénients.

Il serait donc tout à fait utile de profiter de la renégociation institutionnelle de l'année 1996 pour voir comment les territoires d'outre-mer pourraient, d'une part, sortir du statut particulier de pays et territoires d'outre-mer, PTOM, dans lequel ils sont placés pour des raisons historiques, et, d'autre part, occuper une position plus satisfaisante à tous égards.

Quant au rapport Picq, j'en ai déjà traité.

Vous avez eu raison, monsieur Millaud, de dire que la protection judiciaire de la jeunesse posait un vrai et difficile problème. L'Etat a donné son accord pour financer à 50 p. 100 un centre d'action éducative créé à Papeete ; un éducateur spécialisé a également été mis à la disposition du tribunal de première instance de Papeete. Il faut que je voie avec mon collègue M. Pierre Méhaignerie comment on pourrait répondre à votre suggestion d'augmenter le nombre de magistrats avec la création d'un deuxième poste de juge pour enfant.

En matière de conventions internationales, je connais votre grande réserve sur tout ce qui pourrait limiter l'autonomie du territoire. Il faut cependant souligner que c'est la France, et non l'Union européenne, qui est signataire de la déclaration de Marrakech. D'ailleurs, le Parlement aura à en traiter. De plus, je ne pense pas qu'elle ait réellement limité l'autonomie de la Polynésie en matière de droit d'entrée des produits sur ce territoire.

S'agissant de la situation financière des collectivités polynésiennes, ce sont, je crois, les communes qui connaissent une situation particulièrement grave, pour des raisons qui tiennent au système fiscal habituel outre-mer, à savoir une grande dépendance à l'égard, d'une part, du territoire et, d'autre part, de l'activité commerciale. Il nous faut faire un effort dans ce domaine.

L'Etat apportera sa modeste contribution à travers un certain nombre de fonds et la mise en place de la loi d'orientation ainsi que par le biais des structures de formation des employés municipaux. J'ai demandé au haut-

commissaire d'aider les collaborateurs des maires à mieux gérer et à être mieux informés des techniques modernes de gestion. Il nous faudra voir aussi comment mieux améliorer, par certaines modifications de la fiscalité, les possibilités financières des communes.

Monsieur Pen, vous avez évoqué la situation actuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je voudrais d'abord dire ici, devant le Sénat, combien j'ai été impressionné par la détermination des Saint-Rienais face à la crise qu'ils connaissent depuis 1992. Ce n'est pas une déclaration politique ; je le dis parce qu'on ne peut qu'être ému, lorsqu'on arrive dans cet archipel, monsieur le sénateur, par la beauté du site, mais surtout par le caractère des hommes. Cela méritait d'être dit.

S'agissant de l'accord que j'ai négocié jusqu'au 9 novembre et qui a été signé le 2 décembre dernier par les deux premiers ministres, je crois que vous avez dit l'essentiel. Je pense, pour ma part, que c'est un bon accord.

Il permettra, dans les meilleures conditions possible compte tenu de l'interdiction de pêche jusqu'à une date aujourd'hui inconnue, d'améliorer l'activité économique de l'archipel, qu'il s'agisse de l'industrie ou de la pêche.

Il nous permet d'avoir cette double perspective d'une usine à Miquelon et d'une usine à Saint-Pierre, ainsi que la perspective d'une coopération régionale avec les provinces atlantiques du Canada, coopération à laquelle j'ai cru dès le début, puisque, dès le mois de septembre - vous avez eu l'amabilité de le rappeler - j'avais pris la décision d'engager l'opération de construction d'une piste nouvelle pour permettre cette diversification de l'activité à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous avez exprimé des inquiétudes sur le devenir culturel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Je connais moins l'archipel que vous, monsieur le sénateur, mais, personnellement, je ne suis pas inquiet. Les Saint-Pierrais et Miquelonnais ont traversé les siècles avec leur caractère - et Dieu sait s'ils en ont ! Ce n'est pas, je pense, la coordination régionale qui pourra leur être ouverte demain qui sera de nature à faire disparaître leur spécificité !

Il ne s'agit pas, pour cette étape qui s'ouvre, de déclarer que l'Etat a fait ce qu'il devait faire et que c'est maintenant à l'archipel de faire ce qu'il doit faire. Je tiens à vous le dire et donc à le leur dire. Pour cette nouvelle aventure, pour ce nouveau devenir, il est bien évident que Saint-Pierre-et-Miquelon aura besoin de la République et pourra compter sur son appui. Soutenir le contraire n'aurait aucun sens.

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, au-delà de ses 6 000 habitants et de ses quelques kilomètres carrés, permet à la France d'être présente dans l'Atlantique Nord, à proximité des côtes nord-américaines. Pour toute une série de raisons, en particulier liées à l'histoire, la France doit faire preuve d'une solidarité sans faille à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon. Je suis convaincu que, demain comme aujourd'hui, les gouvernements français y veilleront.

Je vous remercie pour l'appréciation objective et courageuse que vous avez bien voulu porter sur cet accord de pêche. Il nous a valu trois journées de discussions, certes fort riches, parfois difficiles, mais qui nous ont permis, me semble-t-il, de rapprocher les points de vue.

M. Moreau a évoqué la question de l'allocation parentale d'éducation.

Cette allocation n'existait pas du tout outre-mer avant juin 1994. C'est à l'occasion de la discussion du projet de loi relatif à la famille, présenté par Mme Veil, et de l'ex-

tension de l'APE au deuxième enfant que le Gouvernement actuel a proposé l'extension de l'APE à l'ensemble de l'outre-mer, et cela sans restriction.

Dans le projet de loi, ne figurait aucune mention particulière. Ensuite, par des amendements d'origine parlementaire, il fut suggéré qu'on adapte le dispositif pour les départements d'outre-mer. Le Gouvernement ne s'y est pas opposé.

Nous avons pris l'engagement, avec Mme Veil, d'instaurer une concertation. Celle-ci a eu lieu. Elle a effectivement dégagé un clivage non pas politique, mais géographique – c'était probablement le plus embarrassant pour le Gouvernement ! – avec, d'une part, les Antilles et la Guyane et, d'autre part, pour l'essentiel, la Réunion.

Que pouvions-nous faire, sinon proposer un dispositif correspondant à l'avis de la majorité des élus d'outre-mer et des responsables socioculturels, socio-économiques ? Ce dispositif, qui a été annoncé par M. le Premier ministre à la Réunion, vise à apporter une aide aux familles les moins favorisées, en particulier à travers le logement.

Telles sont les précisions qu'il me paraissait nécessaire d'apporter pour que les choses soient bien claires. Dans cette affaire, nous avons l'ambition de satisfaire non pas tout le monde, mais la majorité de nos partenaires avec un dispositif qui est positif. D'ailleurs, le contenu de la mesure elle-même ne fait l'objet, me semble-t-il, d'aucune contestation. Le débat ne porte que sur le fait de savoir si l'on aurait pu faire autrement.

S'agissant de l'enseignement primaire, et surtout secondaire, je vous confirme, monsieur Moreau, la création de 450 nouveaux postes pour 1995. C'est ce qu'a annoncé M. le Premier ministre voilà quelques jours à la Réunion.

En ce qui concerne les transports aériens, je précise que notre politique est effectivement, comme cela avait été indiqué en 1986, celle d'une libéralisation, libéralisation qui est à l'origine de cette baisse des tarifs qui a été soulignée par un certain nombre d'intervenants.

S'agissant de l'agriculture, nous avons pu observer, les uns et les autres, que la mesure relative à l'AMEXA, que vous aviez fortement soutenue, messieurs les sénateurs d'outre-mer, a effectivement donné satisfaction aux agriculteurs.

S'agissant de l'octroi de prêts pour les acquisitions foncières, je vous rappelle que M. le Premier ministre a décidé d'allouer une enveloppe supplémentaire de 2,3 millions de francs pour les prêts bonifiés fonciers en faveur du département de la Réunion. L'enveloppe pour 1994 a ainsi été portée à 15 millions de francs, puisqu'il s'agit de crédits pour cette année.

Enfin, vous le savez sans doute, le projet de loi de modernisation de l'agriculture prévoit un dégrèvement important de 50 p. 100 de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs ; ce dégrèvement profitera, bien sûr, aux départements d'outre-mer.

Monsieur Henry, je vous remercie sincèrement de vos propos. Effectivement, le voyage du Premier ministre à Mayotte a été une réussite, et je m'en réjouis. Il a surtout été, pour nous tous qui y avons participé, une manifestation extraordinaire d'attachement de Mayotte à la France.

Quelle priorité devons-nous donner maintenant à la convention de développement économique et social ? Je crois que nous sommes d'accord sur ce que vous en avez dit : il s'agit, pour l'Etat, d'abord de prendre à sa charge ce qui devrait l'être depuis longtemps et, ensuite, d'aider

la collectivité à assumer les charges, qui sont considérables, dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé et des grands services publics indispensables.

Je partage votre analyse quant à la nécessité d'une plus grande cohérence dans les choix, compte tenu de l'exiguïté des territoires et de la croissance démographique. Il est vrai que nous n'avons guère droit à l'erreur à Mayotte, ce qui ne rend pas les choses nécessairement très faciles.

Quant au gel de 4 millions de francs de crédits de paiement destinés au financement du règlement territorial d'action sanitaire, je vais, bien entendu, m'en entretenir rapidement avec Mme Veil, car une correction s'impose du fait que ce gel ne correspond pas, en effet, à ce qui a été annoncé et décidé voilà quelques jours. Il va de soi que je vous tiendrai informé dans les plus brefs délais de cette affaire.

Vous avez suggéré que soit créé un bureau du plan. Du fait de la réorganisation qui s'achève de l'une des deux directions de mon ministère, un coordinateur de haut niveau aura la responsabilité de tout ce qui a trait à la planification et à l'organisation de l'espace. Cela devrait répondre à votre souci.

Monsieur Louisy, j'ai déjà eu l'occasion de répondre sur le coût du crédit. La politique qui a été engagée voilà quelques mois va dans le bon sens et devrait, j'en suis convaincu, donner, dans les prochaines semaines, de bons résultats.

S'agissant de l'APE, vous avez, en quelque sorte, répondu avant moi aux sénateurs réunionnais !

S'agissant des services d'incendie et de secours, je suis prêt à examiner, en liaison avec les préfets, la situation concrète de ces services et les éventuels problèmes particuliers. Je prends donc bonne note du cri d'alarme que vous avez lancé à ce sujet, de manière à éviter les difficultés ultérieures.

Vous avez insisté sur la nécessité d'un grand débat, d'une vaste concertation et d'une réflexion approfondie. J'ai eu l'occasion d'indiquer, voilà un an, que mon ambition était non pas de faire une loi d'orientation de développement économique et social de l'outre-mer, mais d'avoir une approche plus pragmatique et plus concrète. Cette démarche a abouti à la loi de juillet dernier.

A l'occasion de la préparation de cette loi, nous avons discuté pendant six mois, monsieur le sénateur, non seulement avec les parlementaires, avec les représentants des pouvoirs exécutifs des assemblées des départements d'outre-mer, mais également avec l'ensemble des responsables économiques et sociaux. Pour la première fois, j'ai invité à Paris l'ensemble des organisations syndicales, département par département : je vous assure que j'ai consacré des journées entières à discuter avec tous les responsables, quels qu'ils soient.

J'ai le sentiment que nous avons mis à plat au moins une partie des problèmes et j'ai la faiblesse de penser qu'il faut maintenant attendre les résultats des mesures qui ont été décidées. On ne peut pas envisager d'autres réformes structurelles sans avoir pris le temps de tirer les conséquences des décisions prises jusqu'à présent. Il nous faut avancer pas à pas. La stabilité institutionnelle fait en effet partie des conditions nécessaires à un bon développement et à une bonne cohésion sociale.

S'agissant des produits de l'émission, je tiens à vous rassurer. Ces ressources, qui pourraient être d'un montant de 150 millions de francs, constituent des apports utiles à des opérations de réhabilitation. Il n'est pas question qu'ils disparaissent, comme vous avez eu l'air de le craindre tout à l'heure.

Pour ce qui est des équipements scolaires, vous avez raison d'estimer que l'outre-mer est dans une situation particulière par rapport à la métropole, compte tenu de sa croissance démographique. C'est la raison pour laquelle nous continuons à abonder un certain nombre de lignes budgétaires, aussi bien pour les collèges que pour les lycées.

Monsieur Papilio, vous avez, bien sûr, évoqué les questions propres à Wallis-et-Futuna. La réalisation du projet de convention de développement mené avec les responsables de l'assemblée territoriale progresse. D'ici à quelques semaines, elle devrait être achevée.

Ce projet permettra, d'une part, de faire les choix nécessaires, car il est toujours mauvais de changer de priorité en cours de route - il faut déterminer sur les cinq ou six prochaines années ce que l'on veut faire - et, d'autre part, de dégager un certain nombre de moyens budgétaires complémentaires, bien nécessaires à ce territoire.

Enfin, je vous remercie du rôle que vous avez bien voulu jouer dans les contacts que nous avons pu nouer, en particulier, avec les représentants coutumiers, qui, je ne l'oublie pas, jouent un rôle important dans l'équilibre politique mais aussi social de votre territoire. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. Robert Vizet. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère des départements et territoires d'outre-mer, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 23 347 634 francs. »

La parole est à M. Eric Boyer.

M. Eric Boyer. Ce projet de budget permettra de mener des actions visant à enrayer partiellement le chômage dans les départements d'outre-mer. Les initiatives sont bonnes et témoignent d'une réelle volonté. Mais je pense qu'il faut aller plus vite dans le rattrapage du SMIC par rapport à la métropole, car nous l'attendons tous. Ce sujet ayant déjà été abordé, je n'insisterai pas davantage.

Pour les Réunionnais, la revendication de l'égalité est devenue une affirmation d'identité qui ne conduit pas nécessairement à l'explosion. Je crois d'ailleurs qu'il faudrait arrêter de parler du Chaudron, car les habitants de la cité Michel-Debré méritent mieux qu'une exploitation permanente des événements qui s'y sont déroulés.

C'est aussi au nom de l'égalité que nous disons que la stratégie mise en place pour mener d'autres actions avec une partie de l'allocation parentale d'éducation ne semble pas la meilleure pour la Réunion. Vous avez d'ailleurs répondu à cette question.

L'APE permettrait de créer un véritable emploi familial assurant une éducation irremplaçable et au quotidien dès la petite enfance, et ce sans répercussion sur la natalité.

Aujourd'hui, grâce aux efforts consentis, la dimension française nous permet d'être un partenaire dans cette zone de l'océan Indien. Elle permettra peut-être, demain, de désenclaver la Réunion et de procurer des emplois pour que les jeunes diplômés de plus en plus nombreux ne restent pas sur le bord de la route.

En 1994, plus de 60 p. 100 des jeunes bacheliers sont au chômage de même que plus d'un millier de cadres réunionnais.

C'est récent et c'est inquiétant, très inquiétant !

L'éducation reste donc la priorité, la grande priorité de notre département.

La situation du système éducatif réunionnais reste préoccupante, même si les améliorations ont été considérables ces dernières années.

Certes, nous souffrons d'un manque crucial de personnels ; mais il faut toujours donner la priorité au contenu et à la finalité de l'enseignement et de la formation.

Il faut atteindre les objectifs généraux fixés par le ministre de l'éducation nationale en tenant compte de la situation linguistique.

Seule la maîtrise de la langue française, acquise grâce à un enseignement encore plus précoce, pourrait contribuer à diminuer le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans diplôme.

Des méthodes d'apprentissage - et non de perfectionnement - avec des contenus tenant compte de notre culture, permettront d'atteindre ces objectifs. C'est vrai que la maîtrise du français par la prise en compte de la culture et de l'environnement peut gommer les différences sociales.

Enfin, je crois, monsieur le ministre, que la préoccupation majeure reste la prise en compte de l'homme dans toutes ses dimensions.

Monsieur le ministre, je sais qu'au-delà des divergences que nous pouvons avoir sur le SMIC et sur l'APE vous croyez au développement de la Réunion et à son rayonnement dans l'océan Indien. Vous avez dit vous-même : « La Réunion a des atouts, aux Réunionnais de les exploiter. » Nous ne pouvons que souscrire à cet acte de foi.

M. le président. La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le ministre, je n'ai aucun état d'âme pour voter les crédits de votre ministère, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, je constate une rigueur qui donne une crédibilité à votre projet de budget, car - je le répète - c'est la première fois depuis cinq ans qu'aucune amputation de crédits n'est opérée en cours d'année.

Ensuite, le Gouvernement s'engage dans la voie de la spécificité. Je souhaiterais toutefois qu'à l'avenir les avis des élus locaux soient mieux pris en compte.

Monsieur le ministre, permettez à un élu du terrain de vous présenter certaines suggestions.

La première a trait aux lenteurs administratives et aux difficultés rencontrées, tant en métropole que dans les départements d'outre-mer, par les promoteurs qui veulent s'installer dans nos régions.

A quoi sert de prolonger les effets de la loi sur la défiscalisation ? A quoi doit servir le sacrifice de notre population qui accepte l'augmentation de 2 p. 100 des taux de la TVA ? Comment les mesures nouvelles pour l'emploi en faveur des exportateurs porteront-elles leurs fruits si chaque tentative d'industrialisation est constamment entravée ?

Remercions au passage les fonctionnaires qui bouleversent certaines mauvaises habitudes en réservant un accueil favorable aux créations d'emplois, et qui s'attachent à faire avancer les choses. Mais, en général, c'est un vrai parcours du combattant qui attend celui qui cherche à créer des emplois chez nous.

Les exemples sont nombreux. Ainsi, la population de mon canton - Case Pilote-Bellefontaine - se voit pénalisée en dépit des promesses : 300 emplois sont différés parce que la minoterie et les installations aquacoles n'ont pas reçu en temps utile les agréments prévus.

D'autres exemples de complication valent d'être cités : le promoteur ayant satisfait à une liste de formalités, un autre fonctionnaire exigera des formalités supplémentaires, d'où des listes de formalités succédant à d'autres listes...

Monsieur le ministre, vous l'avez compris, il ne s'agit pas d'opérer un règlement de comptes avec qui que ce soit. Je veux seulement émettre le souhait que soient envisagées des réunions périodiques entre les différents services concernés pour qu'il soit mis fin aux abus signalés.

Il y va de l'intérêt de tous. Nous souhaitons aussi qu'un changement de mentalité intervienne et que ceux qui examinent les dossiers ne se posent plus en dirigeants économiques. En effet, les entrepreneurs privés qui investissent leurs crédits doivent savoir à quoi ils s'engagent. Il faut leur assurer une liberté d'investissements afin de faciliter le développement.

Ma deuxième suggestion intéresse la mise en place de l'agence départementale d'insertion, qui devrait s'inspirer du mode de fonctionnement des fonds de chômage, dans lesquels les maires des communes exerçaient une certaine responsabilité.

Je vous rappelle, par ailleurs, que j'ai effectué des démarches, d'une part, pour que les fonds départementaux du RMI, jusqu'ici réservés à l'habitat social, ne puissent être reversés dans les fonds de l'agence départementale d'insertion, d'autre part, afin que soient réembauchés en priorité à l'agence départementale d'insertion le personnel et l'encadrement affectés, au conseil général, à la gestion du RMI.

Je vous demande d'accueillir favorablement ces demandes. Vous répondrez, ce faisant, à l'attente de nos concitoyens des départements d'outre-mer.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 153 739 818 francs. »

La parole est à M. Lanier.

M. Lucien Lanier. Monsieur le ministre, je voterai, bien sûr, les crédits du titre IV, comme l'ensemble des crédits de votre ministère : d'abord parce que vous faites ce que vous pouvez avec ce que vous avez, en tentant de respecter les urgences et l'équité ; ensuite, parce que vous assumez avec bonheur une situation dont l'héritage n'était pas toujours des plus clairs, des plus brillants, en particulier concernant les terres Australes et l'Antarctique.

Sur ces territoires, notre excellent rapporteur, Henri Goetschy, fort de l'expérience que lui confère une mission récente menée sur place, nous a offert ses critiques et ses suggestions marquées au coin du bon sens.

Je me permettrai seulement d'insister sur les points qui semblent les plus importants pour l'avenir des terres Australes et Antarctiques.

D'abord, comment ne pas reconnaître l'effort considérable et méritoire qui est le vôtre pour réduire de plus d'un tiers, en plusieurs années, les crédits de fonctionnement ? Mais comment ne pas reconnaître qu'un tel effort a atteint des limites au-delà desquelles l'entretien va aller se dégradant ?

Je prends quelques exemples.

En 1991, nous dégringolions à 66 millions de francs, en 1993, à 57,6 millions de francs et, en 1994, à 55,2 millions de francs. Où allons-nous ?

Cette chute est d'autant plus spectaculaire que les crédits de recherche – nous nous en félicitons – évoluent de manière inverse. Il manque en réalité 1 million de francs en fonctionnement, au vu des importants travaux d'équipement qui sont déjà réalisés, et je doute que ce million de francs puisse être trouvé.

Par ailleurs, ne revenons pas sur le déplorable et coûteux échec de la piste aérienne. Toutes les sévérités pouvaient être de mise sur ce sujet qu'il est difficile de passer simplement en pertes et profits. Vous avez assumé cet échec avec le sens des responsabilités qui vous caractérise, et nous vous en remercions.

Toutefois, ne serait-il pas possible de sauver ce qui peut l'être ? Sans céder à l'utopie, je vous demande si l'on ne peut utiliser ce qui reste pour assurer les liaisons avec la station du Dôme C, autrement dit la station Concordia, ou même, avec les autres stations étrangères de recherche, peut-être plus éloignées encore, mais situées sur la même partie du continent antarctique. C'est une question que je vous ai déjà posée, monsieur le ministre.

En conclusion, je vous dirai que nous vous faisons confiance pour non seulement rétablir une situation satisfaisante dans les terres Australes et Antarctiques, mais aussi pour leur donner une nouvelle impulsion.

En effet, le bonheur de notre recherche scientifique implantée dans ces régions déshéritées, si éloignées de la métropole qu'elles rencontrent par trop d'indifférence, ce bonheur dépend avant tout du maintien de la présence de la France.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. – Autorisations de programme, 38 000 000 francs.

« Crédits de paiement, 19 970 000 francs. » – *(Adopté.)*

« Titre VI. – Autorisations de programme, 1 075 630 000 francs.

« Crédits de paiement, 432 500 000 francs. » – *(Adopté.)*

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant les départements et territoires d'outre-mer.

3

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 1^{er} décembre 1994, l'informant que :

– la proposition d'acte communautaire E 89 : « proposition de décision du Conseil établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires », a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 22 novembre 1994 ;

– la proposition d'acte communautaire E 126 : « proposition de directive du Conseil établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents et

les incidents dans l'aviation civile », a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 22 novembre 1994 ;

- la proposition d'acte communautaire E 239 : « proposition de décision du Conseil concernant l'octroi d'une nouvelle aide macrofinancière à l'Albanie », a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 29 novembre 1994.

Acte est donné de ces communications.

4

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 106, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif à l'attribution des cautions, cautionnements ou garanties constitués dans le cadre de la politique agricole commune et restant acquis, et abrogeant le règlement (CEE) n° 352/78.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-337 et distribuée.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 6 décembre 1994, à dix heures quinze, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 78 et 79, 1994-1995).

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Équipement, transport et tourisme :

I. - Urbanisme et services communs et article 57 :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 79, annexe n° 18) ; M. Jacques Bellanger, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 81, tome XV).

II. - Transports :

1. - Transports terrestres.

2. - Routes.

3. - Sécurité routière.

M. Auguste Cazalet, rapporteur spécial (transports terrestres, rapport n° 79, annexe n° 19) ; M. Georges Berchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres, avis n° 81, tome XVIII) ; M. Paul Loridant, rapporteur spécial (routes et sécurité routière, rapport n° 79, annexe n° 20) ; M. Jacques Braconnier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables, avis n° 81, tome XII).

4. - Transport aérien.

5. - Météorologie.

Budget annexe de l'aviation civile :

M. Ernest Cartigny, rapporteur spécial (rapport n° 79, annexe n° 21) ; M. Jean-François Le Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aviation civile et transport aérien, avis n° 81, tome XIX).

Services du Premier ministre :

I. - Services généraux (crédits relatifs aux rapatriés) :

M. Henri Torre, rapporteur spécial (rapport n° 79, annexe n° 33) ; M. José Balarello, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 83, tome XII).

Charges communes et articles 53, 54, 54 bis et 54 ter.

Comptes spéciaux du Trésor (art. 29 à 36) :

M. Claude Belot, rapporteur spécial (charges communes, rapport n° 79, annexe n° 12) ; M. Philippe Marini, rapporteur spécial (comptes spéciaux du Trésor, rapport n° 79, annexe n° 46).

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1995

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1995 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1995

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1995 est fixé au vendredi 9 décembre 1994, à seize heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 *bis*, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1995 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 10 décembre 1994.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 6 décembre 1994, à une heure quinze.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON